

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2002 B 03432 Numéro SIREN : 441 133 808 Nom ou dénomination : NAVAL GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2021 sous le numéro de dépôt 18858



20210188582019

DATE DEPOT : 15/03/2021

N° DE DEPOT : 18858

N° GESTION : 2002B03432

N° SIREN : 441133808

DENOMINATION : NAVAL GROUP

ADRESSE : 40/42 r du Docteur Finlay 75015 Paris

MILLESIME : 2019

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

15 MARS 2021

Sous le N° : 12353

NAVAL GROUP

Société Anonyme au capital social de 563.000.000 euros

Siège social : 40-42, rue du Docteur Finlay – 75015 Paris

441 133 808 RCS PARIS

La « Société »

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 24 MARS 2020**

[...]

PREMIERE RESOLUTION

*(Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, et
quitus aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux comptes)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration, y compris pour la partie concernant le groupe, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, et des explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le Rapport de gestion du Conseil, le bilan, le compte de résultat et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que le bilan, le compte de résultat et les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires ayant le droit de vote.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant 145.244.618,24 euros de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice : 145.244.618,24 euros
- Auquel s'ajoute le Report à Nouveau : 184.351.087,47 euros

Formant un bénéfice distribuable de 329.595.705,71 euros

- À titre de dividende aux actionnaires la somme de 94.584.000 euros
- Et de reporter à nouveau le solde soit la somme de 235.011.705,71 euros

Le report à nouveau étant ainsi porté de 184.351.087,47 euros à 235.011.705,71 euros.

En application des dispositions statutaires en vigueur à la date de la présente assemblée, le dividende est réparti entre les actionnaires comme suit :

- 50 % du montant total du dividende de 94.584.000 euros mis en distribution est versé à l'État en sa qualité de titulaire des actions de préférence de catégorie A, au prorata du nombre d'actions de préférence de catégorie A qu'il détient, à savoir la somme de 47.292.000 euros, soit un dividende prioritaire de 157.640 euros pour chacune des 300 actions de préférence de catégorie A.
- 50 % du montant total du dividende de 94.584.000 euros mis en distribution est réparti entre les titulaires d'actions ordinaires et de préférence au prorata du nombre d'actions, qu'elles soient ordinaires ou de préférence, détenues par chacun d'eux, à savoir la somme de 47.292.000 euros, soit un dividende de 0,84 euro pour chacune des 56.300.000 actions composant le capital de la Société.

Le dividende sera payé à compter du 31 mars 2020.

L'Assemblée Générale reconnaît en outre, conformément à la loi, qu'au titre des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

- Dividende : Néant.

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

- Dividende : 57.426.000 euros.

Exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Dividende : 87.828.000 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des actionnaires ayant le droit de vote (54.752.871 voix pour et 1.042.796 voix contre)

[...]



Extrait certifié conforme à l'original
Corinne Suné
Secrétaire du Conseil

NAVAL GROUP

Société Anonyme au capital social de 563.000.000 euros
Siège social : 40-42, rue du Docteur Finlay – 75015 Paris
441 133 808 RCS PARIS

COMPTES CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
2019

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Pommellet', with a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.

Pierre Eric Pommellet
Président Directeur Général

Exercice clos le 31 décembre 2019

Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en millions d'euros.

I. COMPTE DE RÉSULTAT GLOBAL

État du compte de résultat consolidé

	Notes	2019	2018
Chiffre d'affaires	2.1.	3 712,1	3 608,3
Coût des ventes		(3 073,7)	(2 969,2)
Frais de recherche et développement	2.2.2.	(89,5)	(82,5)
Frais commerciaux		(121,8)	(119,9)
Frais généraux et administratifs		(159,0)	(145,7)
Résultat opérationnel courant avant amortissement des écarts d'évaluation	2.2.	268,3	281,0
Amortissement des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises		(0,7)	(0,7)
Résultat opérationnel courant		267,6	280,3
Autres produits opérationnels	2.2.4.	6,4	130,4
Autres charges opérationnelles	2.2.5.	(31,4)	(174,3)
Résultat opérationnel avant résultat net des sociétés mises en équivalence		262,6	246,4
Résultat net des sociétés mises en équivalence	3.3	11,6	7,6
Résultat opérationnel après résultat net des sociétés mises en équivalence		274,2	254,0
Charge d'intérêts liée aux contrats de location	2.3.	(1,2)	0,0
Produit des placements financiers	2.3.	7,8	7,8
Autres produits financiers	2.3.1.	12,1	20,3
Autres charges financières	2.3.2.	(22,0)	(27,7)
Résultat financier	2.3.	(3,3)	0,4
Impôt sur le résultat	2.4.	(88,1)	(90,8)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		162,8	163,6
dont part du groupe		168,2	178,2
dont part non contrôlée		(5,4)	(14,6)
Résultat par action ordinaire et résultat dilué par action ordinaire (en euros)	2.5.	1,69	1,60

État du résultat global

	2021	2020
Résultat net de la période	182,8	163,6
Éléments recyclables en compte de résultat	(1,8)	0,2
Variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(1,8)	0,2
Éléments non recyclables en compte de résultat	(18,5)	0,0
Écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger	(0,4)	(1,6)
Variation des écarts actuariels	(18,3)	1,7
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres, avant impôts	(20,3)	0,3
Impôt comptabilisé directement en capitaux propres	9,9	(0,5)
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres	(10,4)	(0,2)
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES DE LA PÉRIODE	172,4	163,4
dont part du groupe	177,8	178,1
dont part non contrôlée	(5,4)	(14,6)

Bridge ROC/EBITA

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel avant prise en compte :

- de l'effet des restructurations ;
- des pertes de valeur sur des actifs immobilisés (hors exploitation) ;

• des autres résultats opérationnels provenant d'événements non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

L'EBITA (Earnings Before Interests Taxes and Amortisation ou résultat opérationnel ajusté) correspond au résultat d'exploitation hors amortissement des écarts d'acquisition.

	2021	2020
Résultat opérationnel courant avant amortissement des écarts d'évaluation	268,3	291,0
Quote-part de résultat opérationnel des SME	18,6	18,7
Autres produits opérationnels	6,4	130,4
Autres charges opérationnelles	(11,4)	(174,3)
EBITA	282,0	265,8

II. BILAN CONSOLIDÉ

Actif

	Note	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations incorporelles	3.1	80,6	72,8
Droits d'utilisation	3.1	84,6	
Écart d'acquisition	3.2	382,8	382,8
Immobilisations corporelles	3.1	560,0	513,5
Titres mis en équivalence	3.3	90,3	62,3
Actifs financiers non courants	4.1	343,1	319,7
Autres actifs non courants		1,1	1,0
Impôts différés actifs	2.4	241,3	220,8
Actif non courant		1 783,8	1 592,9
Stocks et en-cours	3.4	415,1	452,3
Actifs sur contrats	3.9	964,4	96,6
Clients	3.5	519,1	807,3
Avances et acomptes versés	3.9	1 039,1	860,5
Actifs financiers courants	4.1	235,3	144,7
Créance d'impôt courant		1,1	81,8
Autres créances	3.5	294,0	259,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.2	1 683,5	1 976,4
Actif courant		4 561,6	4 699,1
TOTAL ACTIF		6 345,3	6 292,0

Les données publiées au titre de l'exercice 2018 ont été retravaillées de l'impact de présentation IFRS 15 lié à la compensation des actifs et passifs de contrats. Le détail est présenté en note 1.3.2.1 de ce document.

Passif

	Notes	31/12/2019	1/1/2018
Capital		563,0	563,0
Primes		18,4	18,4
Actions propres		(81,9)	(79,2)
Réévaluation des instruments financiers		2,7	4,7
Écarts de conversion		(7,0)	(3,0)
Écart actuariel		(23,3)	(15,0)
Autres réserves, part du groupe		514,3	410,2
Résultat consolidé, part du groupe		188,2	178,2
		1 344,4	1 077,9
Intérêts ne conférant pas le contrôle		16,6	21,9
Capitaux propres	8.8	1 181,1	1 089,2
Provisions non courantes	3.7	208,3	168,6
Passifs financiers non courants	4.1	52,9	47,6
Dettes de loyers IFRS 16 non courante	4.1	65,7	
Autres passifs		1,0	0,7
Impôts différés passifs	2.4	4,3	7,6
Passif non courant		332,1	224,5
Provisions courantes	3.7	667,5	611,0
Passifs financiers courants	4.1	27,8	25,8
Dettes de loyers IFRS 16 courante	4.1	19,4	
Passifs sur contrats	3.9	2 193,7	2 220,0
Fournisseurs	3.8	1 187,1	1 114,5
Avances et acomptes reçus	3.9	0,0	305,4
Dettes d'impôt courant		48,7	2,1
Autres dettes	3.8	667,7	689,5
Passif courant		4 811,9	4 968,3
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		6 335,3	6 292,0

* Les données publiées au titre de l'exercice 2018 ont été retraitées de l'impact de présentation IFRS 15 lié à la compensation des actifs et passifs de contrats. Le détail est présenté en note 1.3.2.1 de ce document.

III. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Nombre d'actions	Capital	Primas	Autres réserves	Actions propres	Révaluations des actifs et passifs financiers	Couverture des flux de trésorerie	Écarts de conversion	Écarts actuariels	Capitaux propres hors du groupe	Part non contrôlée	Capitaux propres
1 ^{er} janvier 2018	55 767 753	563	18,4	480,3	(72,9)	3,9	0,6	(0,5)	(16,1)	957,7	(13)	944,7
Résultat global consolidé				178,2			0,2	(1,6)	1,1	177,5	(14,6)	163,3
Distribution				(57,2)						(57,2)		(57,2)
Actions propres	(38 938)			7,7	(7,7)					0		0
Autres				(0,7)	0,4			(0,8)		(1,1)	49,5	48,4
31 décembre 2018	55 728 815	563	18,4	588,3	(70,2)	3,9	0,8	(2,8)	(8,2)	1 077,3	21,8	1 089,2
Résultat global consolidé				188,2			(1,8)	(0,4) ⁽¹⁾	(8,2) ⁽¹⁾	177,8	(5,4)	172,4
Distribution				(87,4) ⁽²⁾						(87,4)		(87,4)
Actions propres	84 935			3,8	(3,8)					0,0		0,0
Autres				9,7	1,1	0,0	(0,2)	(3,7)	(0,1)	6,8	0,1	6,9
31 décembre 2019	55 813 740	563	18,4	702,6	(81,8)	3,9	(1,2)	(7,0)	(23,3)	1 174,5	16,6	1 191,1

Le poste des « Actions propres » inclut les actions propres possédées par le groupe et celles pour lesquelles les détenteurs possèdent une option de vente à Naval Group.

Le poste des « Autres réserves » inclut la réserve légale, le report à nouveau et le résultat consolidé.

(1) L'impact des écarts actuariels en 2019 de (8,2) millions d'euros se décompose selon deux natures :

• montant avant impôt : (28,8) millions d'euros, Cf. note 3.7 ;

• impôt différé comptabilisé de 9,9 millions d'euros ;

• Réévaluation des écarts actuariels de TechnicAtome pour un montant de 10,7 millions d'euros (net d'impôts différés), Cf. note 3.3.3.

(2) La distribution de dividendes d'un montant de (87,5) millions d'euros s'est répartie comme suit :

• l'État français : (72,2) millions d'euros ;

• Thales : (15,3) millions d'euros.

(3) Cf. note 3.6.5.

IV. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	2019	2018
Résultat net	182,8	163,6
Charges/(produits) à réintégrer :		
Dotations/(reprise) nettes aux amortissements et provisions sur immobilisations	103,1	91,9
Dotations/(reprises) nettes aux provisions	57,3	57,6
Dotations/(reprises) nettes aux dépréciations d'actifs	5,4	88,8
Variation de juste valeur des instruments financiers	(7,5)	6,7
Plus ou moins-values de cession	20,6	(90,6)
Variation de la dette DRS	3,8	7,7
Charges/(produit) d'impôt	88,1	90,8
Résultat des sociétés mises en équivalence	(11,6)	(7,6)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	13,0	17,9
Autres dividendes reçus (reclassés en investissements nets financiers)	(1,1)	(0,3)
Coût de l'endettement financier	1,7	0,5
Capacité d'autofinancement	465,6	426,4
Variation du besoin en fonds de roulement	(420,4)	(542,7)
Impôt remboursé/(payé)	26,2	(172,7)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	71,3	(289,0)
Incidence des variations de périmètre	0,0	(9,1)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(139,8)	(91,1)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,6	46,5
Acquisitions de participations, nettes de la trésorerie acquise/entrée de périmètre	(6,2)	(18,9)
Variation des prêts et avances consentis	(6,4)	(3,9)
Investissements nets d'exploitation	(151,8)	(76,5)
Diminution/(augmentation) des titres de placement	(108,9)	(73,6)
Diminution/(augmentation) des prêts financiers	1,1	0,9
Investissements nets financiers	(107,8)	(72,7)
Flux de trésorerie liés aux investissements	(259,6)	(149,2)
Augmentation de capital – part des intérêts ne conférant pas le contrôle	0,2	0,1
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(87,4)	(57,2)
Dividendes versés aux intérêts ne conférant pas le contrôle	0,0	0,0
Vente/(achat) d'actions propres	(3,9)	(2,0)
Flux de trésorerie avec les actionnaires	(91,1)	(59,1)
Augmentation des passifs financiers	13,3	2,0
Diminution des passifs financiers	(6,5)	(1,4)
Remboursement de la dette de loyers IFRS 16	(20,6)	
Variation nette des passifs financiers	(13,8)	0,6
Flux de trésorerie liés aux financements	(104,9)	(58,5)
Variation nette de la trésorerie	(293,2)	(496,6)
Trésorerie nette à l'ouverture	1 976,4	2 475,2
Variation de la trésorerie	(293,2)	(496,6)
Effets des variations de change/Juste valeur	0,2	(2,2)
Trésorerie nette à la clôture	1 683,5	1 976,4

(1) Conformément à la note 1.3.17, l'investissement dans des titres de placement comprend principalement la variation des certificats de dépôts, comptes à terme, bons à moyen terme négociables à échéance à l'origine supérieure à trois mois.

La trésorerie nette, majorée des titres de placement comptabilisés en autres actifs financiers conformément à la note 1.3.17, s'élève à 2 193,7 millions d'euros au 31 décembre 2019 (contre 2 372,5 millions d'euros au 31 décembre 2018) et se décompose comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Titres de placements non courants	275,2	251,9
Titres de placements courants	235,0	144,2
Trésorerie nette	1 683,5	1 976,4
TOTAL	2 193,7	2 372,5

V. NOTES ANNEXES

Note 1. Règles, méthodes et périmètre

Note 2. Compte de résultat

Note 3. Actifs et passifs d'exploitation

Note 4. Actifs et passifs financiers

Note 5. Autres informations

Naval Group présente l'information sectorielle requise par l'IFRS 8 « Secteurs opérationnels » selon un unique segment : la nouvelle organisation du groupe définie pour servir les orientations stratégiques du groupe ne permettant pas d'isoler différents secteurs opérationnels.

Les présents comptes consolidés de Naval Group, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 20 février 2020 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale qui se tiendra en mars 2020.

plus de cinq milliards de prises de commandes, dont une grande partie hors de France, avec notamment la confirmation d'un sixième sous-marin de classe Barracuda, douze chasseurs de mines pour la Belgique et les Pays-Bas, deux corvettes Gowind® à l'export, et la commande pour l'entretien courant des SNLE de 20 à 2025.

de nombreuses réussites opérationnelles, avec notamment le transfert sur le dispositif de mise à l'eau du sous-marin Suffren (programme Barracuda) en présence du Président de la République.

Naval Group est un leader mondial du naval de défense. Entreprise de haute technologie et d'envergure internationale, Naval Group répond aux besoins de ses clients grâce à son savoir-faire exceptionnel et ses moyens industriels uniques. Le groupe conçoit, réalise et maintient en service des sous-marins et des navires de surface ainsi que les systèmes et infrastructures associés. Il fournit également des services pour les chantiers et bases navales. Enfin, le groupe, à travers sa filiale Naval Energies, propose un large panel de solutions dans les énergies marines renouvelables.

1.3.1. Déclaration de conformité

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à l'exception de la première application de la norme IFRS 16 « contrats de location » et de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux ».

1.3.2.1. Retraitement des exercices comparatifs actifs et passifs de contrats suite à l'application de la norme IFRS 16

Suite à l'application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » dans les comptes au 31 décembre 2018, Navel Group avait fait le choix de présenter les états financiers hors compensation des actifs et passifs sur contrats et de communiquer l'impact dans la note 3.9 des comptes consolidés au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2019, les états financiers présentés au titre des exercices comparatifs ont été retraités avec les incidences détaillées ci-dessous

Bilan consolidé au 31 décembre 2018 retraité	31/12/2018 publié	Impact compensation IFRS 16	31/12/2018 retraité
Titres mis en équivalence	82,3	0,0	82,3
Impôts différés actifs	220,8	0,0	220,8
Autres actifs non courants	1 289,8	0,0	1 289,8
Stocks et en-cours	452,3	0,0	452,3
Actifs sur contrats	0,0	96,6	96,6
Clients	10 304,8	(9 497,5)	807,3
Autres passifs non courants	3 343,0	0,0	3 343,0
Capitaux propres	1 099,2	0,0	1 099,2
Passifs non courants	224,5	0,0	224,5
Provisions courantes	611,0	0,0	611,0
Passifs sur contrats	0,0	2 220,0	2 220,0
Fournisseurs	1 114,5	0,0	1 114,5
Avances et acomptes reçus	11 638,4	(11 333,0)	305,4
Autres passifs courants	1 005,5	(287,9)	717,6
TOTAL DU PASSIF	15 693,0	(9 400,9)	6 292,0

En 2018, les actifs sur contrats ont été compensés pour un montant de 96,6 millions d'euros. Ils ont été compensés pour 1 753,7 millions d'euros de factures à établir, pour (1 658,0) millions d'euros d'avances et acomptes reçus des clients et pour 0,9 million d'euros de produits constatés d'avance.

En 2018, les passifs sur contrats ont été compensés pour un montant de (2 220,0) millions d'euros. Ils ont été compensés pour 7 743,8 millions d'euros de factures à établir, pour (9 675,0) millions d'euros d'avances et acomptes reçus des clients et pour (288,7) millions d'euros de produits constatés d'avance.

Se référer à la note 3.9 pour plus de détails.

1.3.2.2. Première application de la norme IFRS 16

Méthode comptable et règle d'évaluation

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- d'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement.

La durée de capitalisation des loyers correspond à la période non résiliable du contrat. En cas d'option de renouvellement, le groupe a déterminé le caractère raisonnablement certain d'exercice de celle-ci en fonction notamment de la facilité de remplacement et de l'importance critique du bien loué.

Les contrats de location du groupe concernent principalement des biens immobiliers.

Le groupe utilise les exemptions suivantes permises par la norme :

- exclusion des contrats de location de courte durée (durée inférieure à 12 mois) ;
- exclusion des contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur (valeur unitaire à neuf inférieure à 5 000 USD ou 5 000 euros)).

Cependant, le groupe a autorisé une exclusion des contrats pour une valeur unitaire à neuf inférieure à 10 000 euros.

Les loyers des contrats exclus du périmètre de la norme IFRS 16 ainsi que les paiements variables demeurent comptabilisés directement en charges opérationnelles.

Évaluation du droit d'utilisation des actifs

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au locateur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur.

Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat de location.

Évaluation de la dette de location

À la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- les loyers fixes.

Les taux d'actualisation sont calculés individuellement sur la durée in fine du contrat.

Impact au 1^{er} janvier 2019

Dans le cadre de la première application de la norme IFRS 16, le groupe a retenu la méthode de transition rétrospective simplifiée en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de norme à la date de la première application, sans retraitement des périodes comparatives.

La réconciliation entre la dette de location et le montant des paiements minimaux au titre des contrats de location simple mentionnés en note 5.3.1 des comptes consolidés au 31 décembre 2018 est présentée ci-dessous :

Réconciliation des engagements hors bilan à la dette de location au 01/01/2019	
Montant des contrats de location publiés en EHB locations au 31 décembre 2018	123,3
Contrats n'entrant pas dans le scope de la norme IFRS 16	(6,8)
Effet d'actualisation de la dette	(4,3)
Autres	(19,0)
DETTE DE LOCATION AU 1^{er} JANVIER 2019	93,2

Le groupe a utilisé des taux d'actualisation correspondant au taux de financement marginal de chaque preneur pour une maturation correspondant à la durée de l'engagement. Le taux d'actualisation moyen pondéré utilisé pour évaluer la dette de loyer au 31 décembre 2019 est de 1,07 %.

1.3.2.3. IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux »

En application de l'interprétation IFRIC 23, un actif ou passif d'impôt est comptabilisé en présence d'un traitement fiscal incertain. Lorsqu'il est probable que l'administration fiscale n'acceptera pas un traitement fiscal, le groupe comptabilise un passif d'impôt. Dans le cas où le groupe estime probable que l'administration fiscale lui rembourse un impôt déjà acquitté, elle comptabilise un actif d'impôt. L'actif et le passif d'impôt relatifs à ces incertitudes sont évalués au cas par cas sur la base du montant le plus probable.

Ce texte n'a pas eu d'impact sur les comptes au 31 décembre 2019.

1.3.3. Principes de consolidation

Les sociétés que le groupe contrôle de manière exclusive, directement ou indirectement, sont intégrées globalement. Les sociétés contrôlées conjointement sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence suite à l'application des normes IFRS 10, 11 et 12 depuis le 1^{er} janvier 2014.

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont mises en équivalence.

Les états financiers des sociétés consolidées, établis selon les règles comptables en vigueur dans leurs pays respectifs, ont été retraités afin d'être conformes au référentiel IAS/IFRS. Les transactions significatives entre sociétés consolidées ainsi que les profits internes non réalisés sont éliminés.

Les investissements dans les sociétés exclues du périmètre de consolidation sont inscrits en actifs financiers non courants disponibles à la vente.

1.3.4. Recours à des estimations

Pour pouvoir établir des états financiers consolidés conformes au référentiel IAS/IFRS, la direction est amenée à procéder à

L'impact sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2019 est une augmentation de 93,2 millions d'euros des immobilisations corporelles, en contrepartie de la reconnaissance d'une dette de location (sans retraitement des exercices précédents).

certaines estimations et à retenir des hypothèses qu'elle considère comme réalistes et raisonnables. La direction révoit régulièrement ses estimations lors de revues de programmes sur la base des informations dont elle dispose. Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats à l'avancement et provisions y afférentes (notes 2.1., 3.5., 3.7.)

Le chiffre d'affaires et la marge brute des contrats à l'avancement sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'avancement par les coûts en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution du contrat évaluée sur la base des coûts engagés. Lorsque la revue du programme laisse apparaître une marge brute négative, la perte relative aux travaux non encore exécutés est immédiatement constatée en provision pour l'ensemble du contrat concerné.

Le chiffre d'affaires et la marge sont ainsi comptabilisés à partir d'une estimation des revenus et des coûts à terminaison qui est sujette à révision au fur et à mesure de l'avancement du programme.

Le montant total des produits et des charges attendus au titre d'un contrat traduit la meilleure estimation par la direction des avantages et obligations futurs attendus pour ce contrat. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles, évaluées pour chaque programme. Les comptes sont ainsi arrêtés sur la base des hypothèses contractuelles existantes à la date d'arrêt des comptes sans anticipation d'évolution.

Ces hypothèses sont notamment basées sur la prise en compte des derniers indices connus ou raisonnablement estimés (taux horaires et indices de révision de prix contractuels) pour la détermination du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison. Ainsi, à l'aide de méthodes statistiques, le groupe est amené à déterminer l'impact probable de l'évolution future des indices sur la marge brute à terminaison de ses programmes. Il ne tient alors compte que des

Impacts défavorables liés aux évolutions probables des indices sur la marge brute à terminaison des programmes.

La commercialisation de produits hautement technologiques expose le groupe à des risques de défaut de ses produits. Cela conduit le groupe à comptabiliser un niveau de provisions permettant de couvrir ces risques dès lors qu'ils sont probables, et dont le montant est régulièrement révisé en fonction de l'appréhension des facteurs de risques.

Les obligations afférentes aux contrats peuvent se traduire par des pénalités pour retard pris dans le calendrier d'exécution d'un contrat ou par une augmentation imprévue des coûts due aux modifications du programme, au non-respect des obligations d'un fournisseur, ou à d'autres situations de non-régularité engendrées par des événements ou des situations imprévus.

Évaluation des actifs et passifs aux engagements de retraite et avantages assimilés (note 3.7.1.)

L'évaluation par le groupe des actifs et passifs afférents aux régimes à prestations définies (indemnités de fin de carrière, médailles du travail, compte épargne temps senior, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et rentes viagères) requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent le taux d'actualisation, le taux de rendement attendu des actifs des placements, le taux d'augmentation des salaires ainsi que les taux de rotation et de mortalité. Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avèreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle de la charge sur engagement de retraite et avantages assimilés comptabilisée en compte de résultat, ainsi que des actifs et passifs liés à ces engagements présentés au bilan.

Évaluation des actifs (notes 3.1. et 3.2.)

Le modèle des flux futurs de trésorerie actualisés mis en œuvre pour déterminer la valeur d'utilité des groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels sont affectés les écarts d'acquisition nécessite l'utilisation d'un certain nombre de paramètres, parmi lesquels les estimations de flux futurs de trésorerie, les taux d'actualisation ainsi que d'autres variables. Les tests de dépréciation sur les immobilisations incorporelles et corporelles sont également fondés sur ces paramètres. Toute dégradation dans le futur des conditions de marché ou la réalisation de faibles performances opérationnelles pourrait se traduire par l'incapacité de recouvrer leur valeur nette comptable actuelle.

Évaluation des actifs financiers non courants (note 4.1.)

Les actifs financiers non courants sont principalement composés d'investissements dans des sociétés dont les titres ne sont pas cotés sur des marchés réglementés et de placements financiers. Pour évaluer la juste valeur de ces actifs financiers non courants, le groupe utilise différents modèles de valorisation, basés notamment sur les informations disponibles, sur des documents comptables ou selon la méthode du coût amorti, ou selon la valorisation communiquée par les banques.

Évaluation des créances clients (note 3.5.)

Une estimation des risques sur encaissements basée sur des renseignements commerciaux est mise en œuvre afin de déterminer un éventuel besoin de dépréciation.

Risques et litiges

Le groupe procède au recensement et à la revue régulière des litiges en cours et constitue, le cas échéant, des provisions jugées raisonnables (cf. note 3.7.). Les incertitudes éventuelles relatives aux litiges en cours sont décrites dans la note 5.3.2.

1.3.5. Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie de présentation du groupe est l'euro. Il s'agit aussi de la monnaie fonctionnelle de la société mère.

Chaque entité du groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle, et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

1.3.6. Conversion des états financiers

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation du groupe sont convertis selon les méthodes suivantes :

- les postes du bilan sont convertis au cours de clôture ;
- les postes du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice ;
- les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres au sein du poste « Écarts de conversion ».

Les cours utilisés sont ceux publiés par la Banque centrale européenne, à l'exception du riyal saoudien (SAR) et de la livre égyptienne (EGP) obtenus sur le site <http://fr.exchange-rates.org>.

1.3.7. Mise en place de la comptabilité de couverture

Le groupe utilise des instruments dérivés de change pour couvrir le risque de change lié à ses activités.

Lorsque ceux-ci sont documentés dans une relation de couverture de flux de trésorerie, les principes suivants sont appliqués :

- la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture, jusqu'à ce que les flux couverts impactent le résultat. La partie inefficace est enregistrée en résultat ;
- la variation de juste valeur du report ou déport relatif aux contrats de change à terme est enregistrée en « Autres résultats financiers » car ils sont exclus de la relation de couverture.

Lorsque ces instruments dérivés ne sont pas documentés dans une relation de couverture, leurs variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat au sein du résultat financier.

1.3.8. Structure du bilan

En raison de la nature de ses activités, le groupe connaît des cycles d'exploitation très longs. Aussi, l'ensemble des actifs et passifs relatifs aux programmes (stocks, clients, fournisseurs, provisions, etc.) sont présentés en actifs et passifs courants quelle que soit leur échéance, même si leur réalisation est retardée au-delà de douze mois. Les autres actifs et passifs (notamment les

provisions non rattachables à des programmes, les actifs et les passifs financiers) sont comptabilisés en actifs et passifs courants s'ils ont une échéance inférieure ou égale à douze mois, et sont comptabilisés en actifs et passifs non courants s'ils ont une échéance supérieure à douze mois.

1.3.9. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises sont comptabilisées, initialement, à leur juste valeur à la date d'acquisition et comprennent :

- la juste valeur des programmes navals (intégrant les notions de technologies, carnet de commandes, accords industriels et relations de clientèle) ;
- la juste valeur des marques.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées, initialement, à leur coût d'acquisition et comprennent notamment les brevets ainsi que les logiciels. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût de production pour celles qui sont créées par le groupe lui-même.

Elles sont ensuite évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Le groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est finie ou indéterminée.

Les immobilisations ayant une durée de vie finie sont amorties sur la durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation, conformément à la note 1.3.13. La durée et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés au moins une fois à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs de l'actif est traduit par une modification de la durée ou du mode d'amortissement, selon le cas, de tels changements étant traités comme des changements d'estimation. La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée de vie finie est comptabilisée en résultat dans la catégorie de charges appropriée au vu de la fonction de l'immobilisation incorporelle.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée (dont les écarts d'acquisition) ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests de dépréciation chaque année, conformément à la note 1.3.13. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée est réexaminée annuellement afin de déterminer si cette qualification demeure justifiée. Si tel n'est pas le cas, le changement d'appréciation portant sur la nature de la durée d'utilité, d'indéterminée à finie, est comptabilisé de manière prospective.

Les produits ou les pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle sont déterminés comme la différence entre les produits nets de sortie et la valeur nette comptable de l'actif. Ils sont comptabilisés en résultat dans la catégorie de charges appropriée au vu de la fonction de l'immobilisation incorporelle lors de la décomptabilisation de l'actif.

1.3.10. Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les activités de développement autofinancées impliquent l'existence d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés.

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et si le groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif. Cette analyse est réalisée individuellement pour chaque projet en fonction de l'activité développée et du marché cible. Les dépenses activables comprennent les coûts des matières, de la main-d'œuvre directe et les frais généraux directement attribuables nécessaires pour préparer l'actif à être utilisé de manière prévue. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés nets des subventions publiques reçues ou à recevoir. Ces subventions sont comptabilisées au fur et à mesure de l'avancement des coûts auxquels elles se rapportent.

1.3.11. Regroupement d'entreprises

L'écart d'acquisition représente la différence entre la juste valeur de la contrepartie transférée et l'évaluation de la quote-part des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables et inscrits au bilan à leur juste valeur pour le groupe.

L'évaluation de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est réalisée par des experts indépendants. La valorisation des actifs et des passifs est prioritairement basée sur des valeurs de marché. En l'absence de marché actif, les approches basées sur l'actualisation des revenus futurs prévus peuvent être utilisées [méthodes des flux de trésorerie actualisés, méthodes des superprofits ou méthodes fondées sur les redevances].

La valeur de l'écart d'acquisition ne devient définitive qu'à l'issue de la finalisation du processus d'évaluation qui doit intervenir dans un délai d'un an maximum après la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont portés au bilan en immobilisations incorporelles. Conformément à la note 1.3.9., un examen de leur valeur recouvrable est réalisé chaque année et à chaque fois qu'il existe des événements ou circonstances indiquant une perte de valeur. Le cas échéant, une dépréciation est enregistrée en « autres charges opérationnelles ».

Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés en produits de l'exercice après analyse de l'ensemble des actifs et passifs acquis.

1.3.12. Immobilisations corporelles et droits d'utilisation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production pour celles qui sont créées par le groupe lui-même.

La durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée d'utilité de l'immobilisation et de ses composants. Cette durée est révisable annuellement lors de l'établissement du plan à moyen terme : une dépréciation est comptabilisée au cas par cas pour les immobilisations qui doivent être mises au rebut.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue de chaque composant. Les durées d'utilité retenues sont :

- constructions et agencements 10 à 25 ans
- installations techniques, gros outillage 5 à 20 ans
- autres immobilisations corporelles 5 à 10 ans

Conformément à la norme IFRS 16, les contrats de location sont enregistrés en immobilisations à l'actif du bilan, et la dette correspondante est inscrite en dette financière au passif du bilan. La durée correspond à l'engagement du contrat (voir note description dans la note 1.3.2.2. Première application de la norme IFRS 16).

1.3.13. Dépréciation des actifs immobilisés

Le groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a perdu de la valeur.

En pareille situation, le groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une perte de valeur, précédemment comptabilisée, est reprise uniquement en cas de changement dans les hypothèses retenues aux fins de détermination de la valeur recouvrable de l'actif. La reprise est limitée de sorte que la valeur comptable de l'actif n'excède pas sa valeur recouvrable et ne soit pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ou pour toutes les immobilisations qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est systématiquement estimée chaque année à date fixe (test de dépréciation annuel).

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Elle est déterminée pour chaque actif pris isolément, à moins que l'actif ne génère des flux de trésorerie largement dépendants d'autres actifs du groupe d'actifs, ce qui est le cas des écarts d'acquisition, qui sont testés au niveau de chaque direction/business unit.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur au titre d'une UGT ou d'un regroupement d'UGT est, d'abord, affectée à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'UGT ou à un regroupement d'UGT, puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT ou du regroupement d'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

1.3.14. Stocks

Stocks magasins non affectés aux programmes

Les stocks magasins non affectés aux programmes sont valorisés en totalité selon la méthode du coût d'achat unitaire moyen pondéré (CUMP).

Les dépréciations des stocks sont composées de :

- une dépréciation pour obsolescence lorsque la consommation a été nulle depuis au moins deux ans ; un taux progressif de dépréciation est appliqué en fonction de la durée d'absence de consommation ;
- une dépréciation pour rotation lente lorsque la quantité en stocks est supérieure à la quantité consommée sur les 24 derniers mois.

Stocks magasins affectés aux programmes

Les stocks magasins affectés aux programmes sont comptabilisés à leur valeur d'entrée et sont inclus dans les coûts à terminaison des programmes.

1.3.15. Revenus

Les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires pour le groupe sont les suivants :

Segmentation des contrats en obligations de performance (OP)

Un contrat peut inclure plusieurs promesses de transférer des biens et services à un client. Si, selon les pratiques comptables historiques de Naval Group, un ensemble de biens et de services promis en vertu d'un contrat était généralement regroupé sous une seule affaire comptable, il arrive en fait qu'un contrat puisse être fractionné en plusieurs OP.

Lorsque ces biens et services sont considérés comme distincts au sein d'un même contrat, ils sont alors traités comme différentes OP devant être comptabilisées séparément :

- chaque OP supporte sa propre part de CA, de coûts et sa propre marge ;
- la méthode de reconnaissance du CA (et des coûts correspondants) est déterminée et enregistrée séparément pour chaque OP.

Affectation du prix de transaction aux OP du contrat

L'objectif de cette affectation est d'apprécier le montant de la contrepartie de Naval Group en échange du transfert des biens ou des services promis à chaque OP. Cette étape n'est donc applicable/pertinente que lorsqu'un même contrat comprend plusieurs OP.

Dans la plupart des cas, lorsque le prix de vente est ventilé en plusieurs lots dans le contrat qui correspondent ou peuvent se rapporter aux OP, Naval Group s'attend à ce que les équipes chargées du projet affectent le prix de transaction contractuel à chaque OP.

Lorsqu'il n'est pas possible de ventiler le prix ou que des indications objectives montrent que la ventilation ne représente pas fidèlement l'affectation du prix de vente aux OP du contrat, la ventilation du prix de transaction est basée sur les prix de vente individuels.

Les éléments variables inclus dans le prix de vente du contrat ne sont pris en compte que s'il est hautement probable que la levée ultérieure des incertitudes entourant l'élément variable ne conduira pas à une réduction significative du chiffre d'affaires anticipé ou déjà reconnu.

Les pénalités de retard ou relatives à la mauvaise exécution d'une obligation de prestation sont prises en compte dans l'analyse à terminaison de chaque DP et comptabilisées en réduction des revenus.

Les avenants contractuels négociés avec des clients ne sont inclus dans le prix de vente que lorsqu'ils deviennent juridiquement exécutoires.

Reconnaissance du chiffre d'affaires (CA)

Le chiffre d'affaires est reconnu à mesure que chaque DP associée est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le client acquiert le contrôle du bien ou du service promis. Le contrôle par le client inclut la capacité à empêcher d'autres entités de décider de l'utilisation de l'actif et d'en tirer des avantages.

Le transfert du contrôle des biens au client est progressif, le chiffre d'affaires correspondant étant alors reconnu à l'avancement lorsqu'il peut être démontré que :

- le bien vendu n'a pas d'usage alternatif ;
- le groupe dispose d'un droit irrévocable à paiement au titre des travaux réalisés à date (correspondants aux coûts encourus à date, plus une marge raisonnable), en cas de résiliation pour une raison autre qu'un défaut de performance de Naval Group.

Le client reste propriétaire de l'actif sur lequel Naval Group réalise des opérations de maintenance, généralement dans le cas des contrats de maintien en condition opérationnelle.

Le client reste propriétaire de l'actif sur lequel Naval Group réalise des opérations de rénovation, notamment dans le cas de certains contrats de la direction Services de Naval Group.

Le chiffre d'affaires sur services est également reconnu à l'avancement par les coûts selon l'avancement des prestations, le client bénéficiant de ces services au fur et à mesure qu'ils sont rendus par Naval Group.

Pour quelques contrats non significatifs qui ne sont pas traités selon la méthode à l'avancement, c'est la méthode de l'achèvement qui est appliquée. La méthode de l'achèvement consiste à ne comptabiliser le chiffre d'affaires et la marge du contrat qu'au terme de l'opération prévue au contrat.

La notion d'achèvement retenue pour l'arrêt des comptes est celle de l'achèvement technique des programmes.

Méthode de mesure de l'avancement

La méthode d'avancement retenue par le groupe est généralement la méthode de l'avancement des dépenses : le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus à date, rapportés à l'ensemble des coûts attendus à terminaison.

Reconnaissance de la marge

Les frais d'offres sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus, au sein de la ligne « frais commerciaux ». Ils sont donc exclus de la marge du contrat.

Toute perte probable sur un contrat est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue. (Voir note ci-dessous sur le traitement des pertes à terminaison (PAT)).

Carnet de commandes

Seuls les contrats fermes, notifiés par le client et en vigueur, rentrent dans le carnet de commandes de Naval Group. Les tranches conditionnelles, options et avenants à forte probabilité ne font pas partie du carnet de commandes tant qu'ils ne sont pas notifiés. Le carnet de commandes est également constitué des révisions de prix client.

Au 31 décembre 2019, le carnet de commandes du groupe s'élève à 15,1 milliards d'euros. Son écoulement provisionnel s'établit comme suit : 24 % en 2020, 21 % en 2021, 18 % en 2022, 14 % en 2023 et 23 % au-delà.

Traitement des pertes à terminaison (PAT)

La perte à terminaison n'est pas considérée au niveau de l'obligation de prestations (DP), qui est un concept inhérent à IFRS 15. Il faut donc se référer à IAS 37 - « Provisions » pour apprécier ces situations.

IAS 37 requiert qu'une provision soit enregistrée lorsqu'un contrat devient « onéreux »/déficitaire. Par conséquent, la perte à terminaison doit être appréciée au niveau du contrat (et non de l'OP) et quelle que soit la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires retenue (avancement par les coûts ou achèvement). Il est donc nécessaire de continuer à réaliser des consolidations des données financières des contrats comportant plusieurs DP.

Dès que l'estimation du coût à terminaison fait apparaître une perte globale pour le contrat (coût à terminaison supérieur au chiffre d'affaires à terminaison), il convient de constituer immédiatement une provision pour perte à terminaison (PAT), destinée à affranchir la performance des exercices à venir du résultat négatif du contrat.

1.3.16. Opérations en devises

Les opérations libellées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les réalise sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date des transactions.

Les postes du bilan sont convertis au taux de clôture et les postes du compte de résultat, ainsi que ceux du tableau de flux de trésorerie, sont convertis au taux moyen de la période.

1.3.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est composée des montants en caisses et des comptes bancaires. Elle est complétée des équivalents de trésorerie qui correspondent à la trésorerie investie sur des placements sans risque et à court terme. A cet effet, le groupe choisit principalement des OPCVM, des certificats de dépôts, des comptes à terme dotés d'une option de sortie et des produits de taux dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois.

Dans le cas de placements investis sur des OPCVM, ceux-ci seront qualifiés d'équivalents de trésorerie s'ils appartiennent à la catégorie « Monétaire euro » telle que définie par l'Autorité des marchés financiers.

Dans le cas de placements investis sur des certificats de dépôts et des produits de taux, ceux-ci seront qualifiés d'équivalents de trésorerie si leur échéance à l'origine est inférieure ou égale à trois mois.

Les placements qui ne respectent pas ces critères de comptabilisation en équivalents de trésorerie, ainsi que ceux nantis, seront comptabilisés au sein des autres actifs financiers.

La ligne de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie représente le solde de trésorerie et équivalent de trésorerie au bilan dimpué des concours bancaires.

Les placements qui ne soient classés ni en équivalents de trésorerie, sont évalués selon la méthode du coût amorti à l'exception des BMTN structurés et des OPCVM valorisés à la juste valeur communiquée par les banques.

1.3.18. Avantages au personnel

Avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements envers le personnel en matière d'indemnités de fin de carrière, correspondant à des avantages postérieurs à l'emploi, sont provisionnés en totalité, nets des actifs financiers du régime destinés à couvrir ces engagements. Conformément à la norme IAS 19 révisée, les engagements du groupe sont déterminés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, appliquée à l'ensemble de la population sous statut privé (hors personnel détaché).

Cette méthode repose sur des lois de projection portant entre autres sur :

- les salaires de fin de carrière. Leur évaluation intègre l'ancienneté des salariés, leur niveau de salaire et leur progression de carrière ;
- les âges de départ à la retraite, déterminés en fonction de l'âge probable d'entrée dans la vie active par collage de salariés ainsi que de l'allongement progressif de la durée d'assurance au régime général de la Sécurité sociale ;
- l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de mortalité TGH-TGF et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique du comportement des salariés.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- ils sont évalués au prorata de l'ancienneté en fin d'exercice ;
- ils sont actualisés ;
- ils sont déterminés en fonction des conditions les plus favorables entre les indemnités prévues par la convention collective de la métallurgie et les accords d'entreprise pour les salariés de l'UES ;
- les écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global » (non recyclable dans le compte de résultat) ;
- les effets des changements de régimes sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus ;

- le rendement attendu des actifs de couverture des régimes de retraite est évalué en utilisant le même taux que le taux d'actualisation des passifs sociaux.

L'engagement est couvert en partie par des actifs financiers souscrits auprès d'une compagnie d'assurances.

Autres avantages à long terme

Provisions pour médailles du travail

Les gratifications pour médailles du travail, correspondant à des avantages à long terme, sont attribuées dans certaines sociétés du groupe sous réserve d'une ancienneté minimum, pour chaque catégorie, au sein de la société. Ainsi, pour faire valoir leurs droits, les salariés de la société Naval Group doivent justifier d'au moins dix ans d'ancienneté au moment de leur départ, conformément à l'accord d'entreprise du 11 avril 2017, complété de ses avenants.

Conformément à la norme IAS 19, les engagements envers le personnel au titre des primes pour médailles du travail sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées et correspondent à la valeur actuelle probable des indemnités à venir lorsque le salarié a atteint les différents niveaux d'ancienneté. Un prorata à l'ancienneté est appliqué.

Provisions pour rentes

Les rentes d'accident du travail versées aux ouvriers de l'État mis à la disposition de l'entreprise nationale résultant des accidents du travail ou de maladies professionnelles survenus à l'occasion ou par le fait du service rendu pendant la durée de la mise à la disposition de l'entreprise nationale sont versées par l'État et remboursées par l'entreprise nationale jusqu'à extinction de la dette.

À ce titre, toute rente ou maladie professionnelle égale ou supérieure à un taux d'incapacité permanente de 10 % sont des rentes viagères qui sont donc provisionnées pour répondre à l'engagement du groupe. Le calcul de ces rentes est soumis au Cnide de la Sécurité sociale.

Provisions pour CET Senior

Ce dispositif permet à tout salarié ayant 50 ans ou plus d'épargner des jours de congé, lui permettant d'anticiper son départ en retraite.

Chaque salarié peut déposer sur son compte épargne temps (CET) jusqu'à 10 jours de congé par an sur ce dispositif, avec un maximum de 130 jours au total.

1.3.19. Offre réservée aux salariés (ORS) et Plan d'actionnariat collectif (PAC)

Dans le cadre de l'entrée de Thalès au capital de Naval Group SA à hauteur de 25 % en 2007, puis à hauteur de 35 % en 2011, deux offres ont été réservées aux salariés (ORS) du groupe pour acquérir des actions de Naval Group.

Dans le cadre d'une mise en place d'un plan d'actionnariat collectif (PAC) en 2019, des actions de Naval Group SA ont été acquises par les bénéficiaires du plan qui les ont immédiatement apportées au compartiment 2019 du FCPE Actions Naval Group créée à cet effet.

Ces offres ont été assimilées à des paiements fondés sur des actions qui se dénoueront en trésorerie. Le Groupe assure lui-même la liquidité de l'opération en prévoyant un mécanisme de rachat de ses propres actions auprès des salariés qui en feront la demande, voir note 3.6.6.

La dette correspondant à l'obligation de rachat des actions par le groupe est réévaluée chaque année sur la base d'une valorisation de l'action par un groupe d'experts indépendants. La variation de valeur de cette dette est comptabilisée en résultat financier.

1.3.20. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres : auquel cas, il est comptabilisé au même endroit.

L'impôt courant est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable de l'exercice; déduction faite des différents crédits d'impôt, détermine en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés par le législateur à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt courant au titre des exercices antérieurs.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. La recouvrabilité des actifs d'impôt différé est appréciée sur la base des données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacun des périmètres fiscaux considérés.

La baisse future du taux d'impôt courant de 34,43 % à 25,82 % (programmée entre 2020 et 2022) implique une réévaluation du stock d'impôt différé. Les incidences de cette baisse sont prises en compte en résultat sur la base du calendrier de retournement des différences temporaires.

1.3.21. Résultat par action ordinaire

Le résultat net par action ordinaire s'obtient en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, part du groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action ordinaire dilué s'obtient en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, part du groupe, corrigé de l'impact des instruments dilutifs, par le nombre moyen pondéré d'actions attribuable aux porteurs d'actions ordinaires en circulation, corrigé du nombre d'instruments dilutifs qui sont réputés avoir été exercés.

1.4. VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE

Au 31 décembre 2019, le périmètre de consolidation, constitué des filiales consolidées par intégration globale et par mise en équivalence s'établit comme suit :

Entité consolidée	Pays	Contrôle au 31/12/2019	Intérêts au 31/12/2019	Contrôle au 31/12/2018	Intérêts au 31/12/2018
Société mère					
Naval Group	France				
Contrôle exclusif					
Alexandria Naval for Maintenance & Industry	Égypte	100	100	100	100
Armaris Quater SAS	France	100	100	100	100
Armaris SAS SAS	France	100	100	100	100
DCN International SA	France	100	100	100	100
Naval Group Actonmarit SAS	France	100	100	100	100
Naval Group Cooperation SA	Belgique	100	100	100	100
Naval Energies SAS	France	60	80	60	60
Naval Group Far East PTE Ltd	Singapour	100	100	100	100
Naval Group India PTE Ltd	Inde	100	100	100	100
Naval Group Malaysia	Malaisie	100	100	100	100
Naval Group Participations	France	100	100	100	100
Naval Group Support SAS	France	100	100	100	100
MD PA2 SAS	France	100	100	100	100
Sirehna SA	France	100	100	100	100
Naval Group BR Sistemas de Defesa	Bésil	100	100	100	100
Prosin	Bésil	100	100	100	100
DCNS Energia Marina Spa	Chili	75	44	75	44
Naval Group Australia Pty Ltd	Australie	100	100	100	100
DCNS Zemil	Arabie saoudite	55	55	55	55
Naval Group Belgium	Belgique	100	100	0	0
Influence notable					
Boustead DCNS Naval Corporation SDN BHD	Malaisie	40	40	40	40
Defense Environnement Services SAS	France	49	49	49	49
Eurosynnav SAS	France	0	0	50	50
Itaquai Construções Navais SA	Bésil	41	41	41	41
Kership SAS	France	45	45	45	45
Principia SAS	France	33	33	33	33
TechniAtome	France	20	20	20	20

(1) Société consolidée selon la méthode de l'intégration globale depuis le 1^{er} décembre 2019.

(2) Société liquidée en décembre 2019.

NOTE 2. COMPTE DE RÉSULTAT

2.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé par le groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 3 712,1 millions d'euros (contre 3 608,3 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018).

La part de ce chiffre d'affaires réalisée en France est de 2 627,5 millions d'euros (contre 2 506,6 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019).

	2019	2018
Contrats de construction	3 540,9	3 489,3
Ventes de biens et de services	171,2	119,0
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 712,1	3 608,3

2.2. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

2.2.1. Effectifs et coûts des personnels propres et personnels mis à disposition

	2019	2018
Salaires et traitements (charges sociales comprises) des personnels propres	(1 081,6)	(987,6)
Charges de retraites et autres avantages à long terme	(2,6)	(10,6)
Mise à disposition de personnels par l'Etat	(171,4)	(186,7)
Autres	(16,5)	(20,8)
TOTAL	(1 272,1)	(1 185,7)

Les charges des personnels propres et les coûts des personnels mis à disposition sont comptabilisés dans le compte de résultat dans les postes opérationnels courants suivants :

- coûts des ventes ;
- frais de recherche et développement ;
- frais commerciaux ;
- frais généraux et administratifs.

L'effectif moyen, en équivalent temps plein, des sociétés du groupe intégrées globalement, est détaillé dans le tableau ci-dessous :

	2019	2018
Cadres	6 599	6 180
Agents de maîtrise et techniciens	4 387	4 053
Ouvriers et employés	3 028	3 073
Total effectifs des sociétés françaises intégrées globalement	14 188	13 308
Total effectifs des sociétés étrangères intégrées globalement	373	306
TOTAL EFFECTIFS DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT	14 561	13 612
Dont personnel mis à disposition de l'entreprise	2 272	2 496

2.2.2. Frais de recherche et développement

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les frais de recherche et développement nets de CIR se sont élevés à 89,5 millions d'euros (contre 82,5 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018).

Ces frais de recherche et développement correspondent aux frais de recherche et développement nets encourus par le groupe. (cf. note 1.3.10).

2.2.3. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dans le cadre de leur mission d'audit légal, les honoraires du collège des Commissaires aux Comptes se sont élevés à 1,5 million d'euros pour l'ensemble du groupe.

2.2.4. Autres produits opérationnels

	2019	2018
Plan de compétitivité/restructuration (1)	4,3	8,9
Bonif. de déconsolidation Open Hydro	-	58,7
Cession immobilisations corporelles	-	46,0
Autres éléments non usuels (2)	2,1	6,8
AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS	6,4	130,4

(1) Au 31 décembre 2019, la provision pour restructuration/plan de compétitivité a été reprise à hauteur de 4,3 millions d'euros (au 31 décembre 2018, elle a été reprise à hauteur de 8,9 millions d'euros).

(2) Au 31 décembre 2019, le montant correspond pour 1,5 millions à une reprise de provisions concernant une caution pour un bâtiment situé à Cherbourg.

COMPTES CONSOLIDÉS

Notes annexes

2.2.5. Autres charges opérationnelles

	2019	2018
Plan de compétitivité/restructuration ⁽¹⁾	(2,7)	(5,8)
Perte de valeur des actifs immobilisés ⁽²⁾	-	(34,2)
Valeur nette des immobilisations corporelles cédées	-	(14,8)
Provisions pour dépréciation des actifs financiers ⁽³⁾	-	(95,0)
Autres ^(4,5)	(8,6)	(23,5)
AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES	(11,4)	(174,3)

(1) Au 31 décembre 2019, le coût du plan de compétitivité/restructuration engagé par Naval Group s'élève à (2,7) millions d'euros (contre (5,8) millions d'euros au 31 décembre 2018).

(2) Au 31 décembre 2018, le montant de (34,2) millions d'euros correspondait à la charge de dépréciation des actifs de Recherche et développement au sein du sous-groupe Naval Energies.

(3) Au 31 décembre 2018, des actifs financiers ont été dépréciés pour un montant total de (95) millions d'euros dans le cadre de la mise en redressement judiciaire de la filiale Open Hydra : des OCARSA pour une valeur de (46,4) millions d'euros et des prêts pour une valeur de (48,6) millions d'euros.

(4) Au 31 décembre 2018, Le montant en autres charges opérationnelles correspondait notamment à des provisions pour risques comptabilisées dans le cadre de la mise en redressement judiciaire de la société Open Hydra (10,4) millions d'euros.

(5) Au 31 décembre 2019, le montant correspond principalement au coût des actions gratuites attribuées dans le cadre du PAC 2019.

2.3. RÉSULTAT FINANCIER

Le produit des placements financiers correspond aux intérêts reçus par le groupe sur ses placements de trésorerie à hauteur de 7,8 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (contre 7,8 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Les charges d'intérêts concernant les contrats IFRS 16 sont de (1,2) millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2.3.1. Autres produits financiers

	2019	2018
Variation de juste valeur des placements financiers	0,8	0,0
Dividendes reçus	1,1	0,9
Intérêts moratoires clients	1,9	1,6
Gain de change	7,1	11,4
Reprise de dépréciations sur provisions avantages à long terme	0,0	0,5
Reprise de dépréciations d'actifs financiers	3,5	0,4
Revenus des équivalents de trésorerie	0,7	0,3
Autres produits	0,1	5,2
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	12,1	20,3

2.3.2. Autres charges financières

	2019	2018
Variation de juste valeur des placements financiers	0,0	[2,7]
Variation de la dette ORS	[3,7]	[8,0]
Intérêts moratoires fournisseurs	[0,8]	[0,2]
Perte de change	[10,1]	[10,9]
Dotation de dépréciation sur provisions avantages à long terme	[6,9]	[1,9]
Dotation de dépréciation d'actifs financiers/Provisions	[0,1]	[1,5]
Intérêts sur emprunts	[0,5]	[0,5]
Charges nettes sur cession de VMP	[0,3]	[1,6]
Autres charges	[0,2]	[0,4]
Autres charges financières	[22,0]	[27,7]

2.4. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

2.4.1. Analyse de la charge d'impôt

	2019	2018
Impôt courant	[102,9]	[65,4]
Variation d'impôts différés	14,8	[25,4]
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	[88,1]	[90,8]

La variation d'impôts différés comprend une charge de (2,2) millions d'euros correspondant à la prise en compte de la baisse future du taux d'impôt courant sur l'ensemble des différences temporaires (et notamment actives) du groupe (contre 16,2 millions d'euros au 31 décembre 2018).

3.4.2. Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

	2019	2018
Résultat net de l'exercice	182,8	163,6
Impôt sur le résultat	(88,1)	(90,8)
Résultat net des sociétés mises en équivalence	11,6	7,6
Résultat avant impôt	259,3	246,8
Charge d'impôt théorique au taux de 34,43 %	(89,3)	(85,0)
Neutralisation du CIR dans l'EBITA ⁽¹⁾	11,1	10,0
Baisse du taux d'IS ⁽²⁾	(2,2)	(16,2)
Impôt différé non activé ⁽³⁾	(6,4)	(3,6)
Écart de taux d'IS sur résultat étranger ⁽⁴⁾	(1,4)	0,9
Autres différences permanentes ⁽⁵⁾	0,1	3,1
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	(88,1)	(90,8)
Taux effectif d'impôt ⁽⁶⁾	31,50 %	35,32 %

(1) La comptabilisation du CIR en réduction des charges opérationnelles génère une charge d'impôt théorique de (11,1) millions d'euros qui doit être neutralisée.

(2) La variation de taux d'IS a un effet de (2,2) millions d'euros sur l'évaluation du stock d'impôt différé pour tenir compte de la baisse progressive du taux normal d'impôt sur les sociétés en France ramené à 31 % en 2020, 27,5 % en 2021 puis 25 % à compter du 1^{er} janvier 2022.

(3) Aucun impôt différé n'a été activé sur le déficit de certaines sociétés car il est peu probable qu'ils puissent être imputés.

(4) Écart de taux entre le taux théorique d'IS et le taux courant pratiqué dans les filiales et les établissements stables à l'étranger.

(5) Dont autres crédits d'impôts et produit d'intégration fiscale 1 million d'euros et CICE 3,6 millions d'euros en 2018.

(6) Hors pertes non activées.

3.4.3. Impôts différés au bilan

	31/12/2019	31/12/2018
Impôts différés actifs	241,3	220,8
Impôts différés passifs	4,3	7,6
SOLDE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS	237,1	213,2

Les impôts différés actifs concernent principalement des différences entre base comptable et base fiscale des provisions sur contrats et provisions pour indemnités de fin de carrière.

Les entités fiscales du groupe incluent notamment le groupe d'intégration fiscale de la société Naval Group, composé de toutes les sociétés françaises intégrées globalement détenues à plus de 95 % (cf. note 1.4.).

3.5. RÉSULTAT PAR ACTION

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019, aucune nouvelle action ordinaire n'a été émise par le groupe. Aussi, le calcul du résultat par action se base sur un nombre moyen d'actions ordinaires du groupe en circulation, de respectivement 55 728 815 actions et 55 813 440 actions pour les exercices clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019, après prise en compte des rachats d'actions propres.

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019, aucun instrument dilutif n'a été mis en circulation, aussi le résultat par action dilué est égal au résultat par action.

Les dispositions statutaires prévoient que la moitié du dividende distribué revienne aux porteurs d'actions de préférence de catégorie A jusqu'à complet paiement d'un montant de 300 millions d'euros qui porte intérêts capitalisés au taux de 4,76 %, et que le solde soit partagé entre tous les porteurs d'actions. Aussi, le numérateur est égal à la moitié du résultat net et le dénominateur au nombre moyen des titres en circulation, soit respectivement 55 728 815 actions et 55 813 440 actions pour les exercices clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 (cf. note 3.6. sur les capitaux propres).

	2019	2018
Résultat net, part du groupe (en millions d'euros)	188,2	178,2
Quote-part attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (en millions d'euros)	94,1	89,1
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en millions d'actions)	55,8	55,7
RÉSULTAT NET PAR ACTION ET DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)	1,69	1,60

NOTE 3. ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET DROITS D'UTILISATION

3.1.1. Immobilisations incorporelles

	Valeurs brutes et amortissements cumulés	Plus ou moins d'évaluation	Autres immobilisations incorporelles	Total immobilisations incorporelles
Valeurs brutes				
Ouverture	205,0	167,8	20,0	392,9
Acquisitions	28,8	0,0	0,0	28,8
Cessions	(10,5)	0,0	0,0	(10,5)
Autres variations	10,6	0,0	(10,3)	0,2
Clôture	233,9	167,8	9,7	411,4
Amortissements et pertes de valeurs				
Ouverture	(154,5)	(165,5)	(0,1)	(320,0)
Dotations nettes amortissements de l'exercice	(20,6)	(0,7)	(0,1)	(21,3)
Reprise	0,0	0,0	0,0	0,0
Cession	10,5	0,0	0,0	10,5
Autres variations	0,0	0,0	0,0	0,0
Clôture	(164,5)	(166,2)	(0,1)	(330,8)
Valeurs nettes 31/12/2018	50,6	2,3	20,0	72,8
VALEURS NETTES 31/12/2019	69,4	1,6	9,6	80,6

3.1.2. Immobilisations corporelles et droits d'utilisation

	Terrains	Constructions	Installations techniques matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Total immobilisations corporelles
Valeurs brutes					
Ouverture	25,3	201,1	362,3	603,3	1.191,9
Acquisitions	0,0	9,1	13,4	93,4	115,9
Cessions	0,0	(0,5)	(41,0)	(18,4)	(59,8)
Impact 1 ^{re} application de la Norme IFRS 16	0,0	89,2	3,9	0,0	93,2
IFRS 16 - entrée	0,0	10,8	0,4	0,0	11,2
IFRS 16 - sortie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres variations	0,0	4,1	15,7	(18,9)	0,9
Clôture	25,3	313,9	354,7	659,4	1.353,3
Amortissements et pertes de valeurs					
Ouverture	0,0	(79,8)	(269,1)	(329,5)	(678,4)
Dotations nettes amortissements de l'exercice	0,0	(7,8)	(27,3)	(40,8)	(75,8)
Reprise	0,0	0,0	13,1	0,8	13,9
Cession	0,0	0,4	33,5	17,6	51,5
Dotations nettes sur droits d'utilisation IFRS 16	0,0	(18,2)	(1,8)	0,0	(19,8)
Autres variations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Clôture	0,0	(105,5)	(251,3)	(351,9)	(708,7)
Valeurs nettes 31/12/2018	25,3	208,4	103,4	307,6	544,6
VALEURS NETTES 31/12/2019	25,3	208,4	103,4	307,6	544,6
<i>Dont droits d'utilisation au 31/12/2019</i>	<i>0,0</i>	<i>81,8</i>	<i>2,8</i>	<i>0,0</i>	<i>84,6</i>

3.2. ÉCARTS D'ACQUISITION

	31/12/2018	Acquisitions	Cessions	Pertes de valeurs	31/12/2019
Naval Group (ex-OCN Log Juin 2003)	11,4	-	-	-	11,4
Naval Group (ex-Armaris mars 2007)	207,5	-	-	-	207,5
Naval Group (ex-TNF mars 2007)	163,9	-	-	-	163,9
ÉCARTS D'ACQUISITION	382,8	-	-	-	382,8

	31/12/2017	Acquisitions	Cessions	Pertes de valeurs	31/12/2018
Naval Group (ex-OCN Log Juin 2003)	11,4	-	-	-	11,4
Naval Group (ex-Armaris mars 2007)	207,5	-	-	-	207,5
Naval Group (ex-TNF mars 2007)	163,9	-	-	-	163,9
ÉCARTS D'ACQUISITION	382,8	-	-	-	382,8

Conformément à la norme IAS 36, un test de dépréciation a été réalisé sur les immobilisations incorporelles non amorties et les écarts d'acquisition ne révélant aucune perte de valeur.

3.3. INVESTISSEMENTS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

3.3.1. Part du groupe dans la situation nette et le résultat des entreprises associées

	Mise en équivalence fin de période		Résultat	
	31/12/2019	31/12/2018	2019	2018
Principia	2,2	1,9	0,3	0,2
Alderney Renewable Energy	0,0	0,0	0,0	(0,2)
Eurosystnav ⁽¹⁾	0,0	1,6	0,0	0,0
Bousted DCNS Naval Corporation SDN BHD (Malaisie) ⁽¹⁾	(29,9)	(23,6)	(5,6)	(7,9)
Itaguaí Construções Navais SA (Brésil) ⁽¹⁾	4,7	5,6	5,1	5,6
Danube Entrepreneurs Services SAS (France) ⁽²⁾	2,2	2,2	1,9	1,8
Kership SAS (France) ⁽¹⁾	1,2	(0,5)	0,6	0,7
TechniAtome SA (France)	110,0	95,1	9,3	7,4
TOTAL	80,9	62,3	11,6	7,6

(1) Sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence depuis le 1^{er} janvier 2014 (normes IFRS 10 et 11).

(2) Société liquidée en décembre 2018.

3.3.2. Évolution du poste « Titres de participation mis en équivalence »

	31/12/2019	31/12/2018
Titres mis en équivalence au 1 ^{er} janvier	82,3	91,2
Résultat des sociétés mises en équivalence	11,6	7,6
Distribution de dividendes	(13)	(17,9)
Gains (pertes) actuariels sur retraite nets d'impôts différés	(0,5)	0,0
Gains (pertes) actuariels sur retraite nets d'impôts différés des exercices antérieurs	11,2	0,0
Écart de conversion	(0,7)	0,4
Mouvements de périmètre	(1,6)	1,0
Autres	1,1	0,0
TITRES MIS EN EQUIVALENCE	90,3	82,3

3.3.3. Informations financières résumées relatives à TechniAtome

Naval Group détient 20,32 % du capital de TechniAtome qui est spécialisé dans le domaine nucléaire.

Les états financiers résumés de TechniAtome se présentent comme suit (établis en normes IFRS) :

Bilan résumé à 100 %	31/12/2019	31/12/2018
Total de l'actif	866,4	843,4
Capitaux propres retraités, part de l'entité avant résultat	118,8	107,5
Gains (pertes) actuariels sur retraite nets d'impôts différés	(2,5)	0,0
Gains (pertes) actuariels sur retraite nets d'impôts différés des exercices antérieurs	55,0	0,0
Résultat de l'entité	45,2	36,7
Capitaux propres retraités, part de l'entité	216,5	144,7
Autres passifs	649,9	644,2
Total du passif et des capitaux propres	866,4	788,4
Trésorerie et équivalents trésorerie	562,5	603,5

Intégration dans Naval Group	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres retraites, part de l'entité avant résultat	136,8	107,5
Gains (pertes) actuariels sur retraite nets d'impôts différés	(2,5)	0,0
Gains (pertes) actuariels sur retraite nets d'impôts différés des exercices antérieurs	55,0	0,0
Résultat de l'entité	45,2	36,7
Capitaux propres, part de l'entité	216,5	144,2
% de détention dans Naval Group	20,32 %	20,26 %
Quote-part Naval Group	44,0	29,2
Écart d'acquisition	65,9	65,9
Participation dans la co-entreprise	109,9	95,1

Compte de résultat à 100 %	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	419,5	411,5
Résultat opérationnel	72,5	74,6
Résultat financier	1,4	(17,2)
Impôt	(28,7)	(20,7)
Résultat net retraite	45,2	36,7
% de détention de Naval Group	20,32 %	20,26 %
Quote-part de résultat dans la co-entreprise	9,3	7,4

3.4. STOCKS ET EN-COURS

	31/12/2019	31/12/2018
Matières premières et marchandises	417,5	446,0
En-cours	42,6	37,9
Produits finis et semi-finis	0,1	0,2
Valeurs brutes	460,2	484,1
Dépréciations	(45,1)	(31,8)
Stocks et en-cours	415,1	452,3

3.5. CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	31/12/2019	31/12/2018
Clients, valeur brute	543,1	832,4
Clients, dépréciation	(24,0)	(25,1)
Clients	519,1	807,3
Créances fiscales (hors impôt courant)	202,6	151,3
Créances sociales	8,9	5,0
Créances fiscales et sociales	211,5	156,3
Charges constatées d'avance	41,0	34,0
Autres créances, valeur brute	41,5	69,5
Autres créances, dépréciation	0,0	(0,2)
	41,5	109,3
	819,1	1 066,3

Les données publiées au titre de l'exercice 2018 ont été retraitées de l'impact de présentation IFRS 15 lié à la compensation des actifs et passifs de contrats. Le détail est présenté en note 1.3.2.1 de ce document.

3.6. CAPITAUX PROPRES**3.6.1. Capital social**

Au 31 décembre 2019, le capital social de la société mère est constitué de 56 299 700 actions ordinaires et de 300 actions de préférence de catégorie A. Conformément aux dispositions statutaires, chaque action de préférence de catégorie A donne droit au versement d'un dividende prioritaire.

Chaque action, ordinaire ou de préférence, est d'un montant nominal de 10 euros.

Au 31 décembre 2019, les actions sont réparties comme suit

	Actions ordinaires	Actions de préférence	Total	
État français	35 047 571	300	35 047 871	62,25 %
Thales	19 705 000	-	19 705 000	35,00 %
FCPE Actions Naval Group	1 060 869	-	1 060 869	1,88 %
Naval Group Actionariat (Actions propres)	486 260	-	486 260	0,86 %
TOTAL	56 299 700	300	56 300 000	100 %

Il n'existe aucun autre titre en circulation donnant accès au capital de la société Naval Group.

3.6.2. Distribution

L'Assemblée générale ordinaire du 15 mars 2019 a décidé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, d'affecter le résultat bénéficiaire de la façon suivante :

- 87 828 000 euros à titre de dividende aux actionnaires ;
- 184 351 087,47 euros en report à nouveau.

3.6.3. Variations de justes valeurs des actifs et passifs financiers directement reconnus en capitaux propres

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le groupe n'a enregistré aucune variation de juste valeur des actifs et passifs financiers (aucune variation également au 31 décembre 2018).

3.6.4. Variations de juste valeur de la réserve de couverture de flux de trésorerie

Au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, le groupe a enregistré une baisse de 2,0 millions d'euros de ses réserves de couverture de flux de trésorerie (hausse de 0,2 million d'euros en 2018).

Au 31 décembre 2019, le groupe ne dispose plus d'instrument de couverture.

3.6.5. Écarts de conversion (filiales étrangères)

Conformément à la note 1.3.5, ce poste inclut les différences provenant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères établie sur la base des cours de clôture et cours moyens.

Les sociétés du groupe n'utilisant pas l'euro comme monnaie fonctionnelle sont Naval Group Far East (dollar singapourien - SGD).

Itaguaí Construções Navais, Prosin et Naval Group BR (réal brésilien - BRL), Boustead OCNS Naval Corporation (ringgit malaisien - MYR), Naval Group India (roupie indienne - INR), Naval Group Malaysia (ringgit malaisien - MYR), Naval Group Australia Pty Ltd (dollar australien - AUD), OCNS Zamil (riyal saoudien - SAR) et Alexandria Naval for Maintenance & Industry (livre égyptienne - EGP).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la variation des réserves de conversion du groupe a baissé de 4,1 millions d'euros (contre une variation négative de 2,4 millions d'euros en 2018).

3.6.6. Actions propres

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019, respectivement 38 938 et 72 942 actions propres ont été rachetées par la société Naval Group Actionariat (détenue à 100 % par le groupe) dans le cadre de la garantie de rachat d'actions aux salariés accordée dans le cadre des deux offres de titres réservées aux salariés (2008 et 2014) et du plan d'actionariat collectif (2019). Conformément à la note 1.3.19, les titres de la société Naval Group détenus par la société Naval Group Actionariat, ou pour lesquels les porteurs possèdent une option de vente envers la société Naval Group Actionariat, sont constatés en diminution des capitaux propres. L'impact sur les capitaux propres est de 81,9 millions d'euros au 31 décembre 2019 (contre 79,2 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Une nouvelle évaluation de la valeur de l'action du groupe ayant été publiée en avril 2019, celle-ci a été utilisée pour réévaluer la réserve d'actions propres (uniquement pour celles qui correspondent à l'engagement de rachat émis par Naval Group et non encore rachetées) en contrepartie des autres réserves pour 3,8 millions d'euros.

3.7. PROVISIONS

	31/12/2018	Dotations	Utilisations	Reprises	Autres	31/12/2019
Provisions pour indemnités de fin de carrière ⁽¹⁾	86,4	10,6	(8,0)	0,0	30,1	119,1
Autres provisions non courantes ⁽²⁾	82,3	11,3	(4,0)	0,0	(0,5)	89,1
Provisions non courantes	168,6	21,9	(12,1)	0,0	29,6	208,3
Provisions pour indemnités de fin de carrière ⁽³⁾	5,2	0,0	0,0	0,0	(1,4)	3,8
Provision pour plan de compétitivité	10,4	0,0	(4,3)	0,0	0,0	6,1
Provisions pour garantie	71,7	9,0	(10,2)	(0,8)	0,0	69,7
Provisions sur contrat ⁽⁴⁾	407,4	110,4	(17,0)	(14,7)	(2,2)	483,9
Provisions pour pertes à terminaison ⁽⁵⁾	80,5	4,9	(18,9)	(2,2)	0,1	64,4
Autres provisions courantes ⁽⁶⁾	95,8	9,1	(5,6)	(0,6)	1,1	99,8
Provisions courantes	611,0	133,4	(56,1)	(18,2)	(2,6)	667,5
PROVISIONS	779,6	155,3	(68,2)	(18,2)	27,0	875,8

(1) Le flux « Autres » des « Provisions pour indemnités de fin de carrière », correspond au repositionnement de 1,4 million d'euros entre courant et non courant, correspond à l'écart actuariel de 28,7 millions d'euros.

(2) Au 31 décembre 2019, les autres provisions non courantes incluent les provisions pour autres avantages à long terme (médailles du travail, rentes et CET Senior cf. note 1.3.18) pour un montant de 35,4 millions d'euros, provisions pour litiges et provision pour risques relatifs aux ODA/SA dotée d'un montant de 42 millions d'euros.

(3) Pour chaque contrat, la variation de la provision pour pertes à terminaison est comptabilisée pour son montant net.

(4) Les autres provisions courantes incluent principalement des provisions qui portent sur des litiges fiscaux, sociaux, environnementaux et fournisseurs. Au 31 décembre 2019, une provision pour désamiantage du site de Cherbourg figure dans le poste « Autres provisions courantes » pour 3,6 millions d'euros.

Pour rappel en 2018, la société a été assignée devant le tribunal de commerce de Paris par des actionnaires de Naval Energies. Naval Group estime qu'elle dispose de tous les arguments pour défendre

Au 31 décembre 2019, Naval Group Actionariat possède 486 260 actions de Naval Group, et le FCPE Actions Naval Group, donc les parts sont détenues par des bénéficiaires des opérations susvisées au paragraphe premier, possède 1 060 669 actions.

Les conditions limitatives de revente des actions détenues par les salariés sont toutes levées depuis le mois d'août 2013 pour la première opération (ORS 2008).

Les conditions limitatives de revente des actions détenues par les salariés sont toutes levées depuis le mois de décembre 2019 pour la seconde opération (ORS 2014).

Les actions acquises dans le cadre du plan d'actionariat collectif 2019 (PAC 2019) sont soumises à une période de blocage de 5 années prenant fin en juillet 2024. Comme pour tous les avoirs détenus dans le cadre du PEG, des débloquages anticipés sont possibles conformément à la réglementation applicable en vigueur.

3.6.7. Gestion du capital

La trésorerie du groupe, nette des dettes financières, est positive. Aussi, le groupe, dans le cadre de son plan stratégique actuel, n'envisage pas de modification de son capital car ses fonds sont jugés suffisants.

Toutefois, dans le respect des dispositions légales et contractuelles, la structure du capital est susceptible d'être modifiée en fonction des échanges de titres entre actionnaires décidés par eux-mêmes.

sa position et considère qu'à fin décembre 2019, l'éventuel risque posé par cette action n'est pas quantifiable, et n'a donc constitué aucune provision dans ses comptes.

	31/12/2017 *	Dotations	Utilisations	Rapprises	Autres	31/12/2017
Provisions pour indemnités de fin de carrière ⁽¹⁾	82,6	13,9	(3,3)	0,0	(6,8)	86,4
Autres provisions non courantes ⁽²⁾	30,1	57,5	(1,5)	0,0	(3,8)	82,3
Provisions non courantes	112,7	71,4	(4,8)	0,0	(10,7)	168,6
Provisions pour indemnités de fin de carrière ⁽¹⁾	0,1	0,0	0,0	0,0	5,1	5,2
Provisions pour plan de compétitivité	19,3	0,0	(8,9)	0,0	0,0	1,04
Provisions pour garantie	59,6	22,4	(10,3)	0,0	0,0	71,7
Provisions sur contrats ⁽³⁾	340,4	63,4	(56,8)	0,0	60,4	407,4
Provisions pour pertes à terminaison ⁽⁴⁾	115,7	8,9	(28,2)	0,0	(15,9)	80,5
Autres provisions courantes ⁽⁵⁾	91,7	11,2	(10,8)	0,0	(56,3)	35,8
				0,0	(1,7)	811,0
				0,0	(17,4)	779,6

(1) Le flux « Autres » des « Provisions pour indemnités de fin de carrière », hormis le reclassement de 5,1 millions d'euros entre courant et non courant, correspond à l'impact net de 1,7 million d'euros.

(2) Au 31 décembre 2018, les autres provisions non courantes incluent les provisions pour autres avantages à long terme (médailles du travail, rentes et CET Senior (cf. note 1.3.18)); provisions pour litiges et provision pour risques relatifs aux NCABSA dotée à hauteur de 42 millions d'euros.

(3) Le flux Autres des « Provisions sur contrats » correspond principalement à des rachats des Autres provisions courantes notamment liées au programme PROSUB (51 millions d'euros).

(4) Pour chaque contrat, la variation de la provision pour pertes à terminaison est comptabilisée pour son montant net. Le flux Autres correspond à l'impact de la déconsolidation du groupe Open Hydro (15,9) millions d'euros.

(5) Les autres provisions courantes incluent principalement des provisions qui portent sur des litiges fiscaux, sociaux et fournisseurs. Au 31 décembre 2018, une provision pour désamiantage du site de Cherbourg figure dans le poste « Autres provisions courantes » pour 2,1 millions d'euros. Les données publiées au titre de l'exercice 2017 ont été retravaillées de l'impact lié à l'application rétrospective de la norme IFRS 15.

3.7.1. Provisions pour indemnités de fin de carrière

Au 31 décembre 2019, les provisions pour indemnités de fin de carrière pour l'ensemble du groupe s'élèvent à 123,1 millions d'euros (contre 91,6 millions d'euros au 31 décembre 2018), principalement au titre de la société Naval Group.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- un taux d'actualisation de 0,50 % (contre 1,50 % au 31 décembre 2018) ;
- un taux d'inflation de 1,75 % (inchangé par rapport au 31 décembre 2018) ;

- un taux d'augmentation des salaires de 2,5 % (inchangé par rapport au 31 décembre 2018).

Au 31 décembre 2019, la sensibilité de l'engagement net à une évolution du taux d'actualisation est la suivante :

- avec un taux d'actualisation diminué de 0,5 point, la provision pour indemnités de fin de carrière serait de 178,5 millions d'euros ;
- avec un taux d'actualisation augmenté de 0,5 point, la provision pour indemnités de fin de carrière serait de 151,1 millions d'euros.

L'évolution de l'engagement de retraite est la suivante :

	2019	2018
Engagement à l'ouverture	132,0	121,4
Coût des services rendus	9,4	12,8
Coût de désactualisation	1,9	1,4
Prestations servies	(7,9)	(3,2)
Variation des écarts actuariels ⁽¹⁾	28,7	(0,4)
ENGAGEMENT À LA CLÔTURE	164,1	132,0

(1) La variation des écarts actuariels est liée aux écarts sur les hypothèses liées à la mise à jour du taux d'actualisation pour 24,1 millions d'euros et aux écarts d'expérience pour 4,4 millions d'euros.

L'évolution des actifs servant à couvrir l'engagement de retraite est la suivante :

	2019	2018
Actifs à l'ouverture	40,4	38,7
Rendement des actifs	0,6	0,4
Variation des écarts actuariels	0,0	1,3
ACTIFS À LA CLÔTURE	41,0	40,4

Les actifs, au 31 décembre 2019, étaient investis à hauteur de 58,97 % en actions, 18,84 % en obligations et 22,19 % en actifs monétaires.
La charge nette comptabilisée se décompose de la manière suivante :

	2019	2018
Coût des services rendus	(9,4)	(12,8)
Coût de désactualisation	(1,3)	(1,0)
Prestations servies	7,9	3,2
Rendement attendu des actifs	0,6	1,7
CHARGE NETTE	(2,2)	(8,9)

Le rapprochement entre l'engagement actuariel et la provision au bilan se décompose de la manière suivante :

	31/12/2019	31/12/2018
Engagement actuariel	164,1	132,0
Juste valeur des actifs	(41,0)	(40,4)
PROVISION À LA CLÔTURE	123,1	91,6

L'échéancier des prestations attendues, au titre des indemnités de fin de carrière, pour les cinq prochaines années est le suivant :

	31/12/2019
Prestations attendues en 2020	2,6
Prestations attendues en 2021	3,8
Prestations attendues en 2022	4,0
Prestations attendues en 2023	5,1
PRESTATIONS ATTENDUES POUR LES PROCHAINES ANNÉES	16,3

▼
COMPTES CONSOLIDÉS

Notes annexes

3.7.2. Provisions pour autres avantages à long terme

La provision pour autres avantages à long terme concerne les régimes suivants :

- rentes ;
- médailles du travail ;
- CET Senior.

Ils sont définis dans la note 1.3.18.

L'évolution de l'engagement des autres avantages à long terme au 31 décembre 2019 est la suivante :

	31/12/2019	31/12/2018
Engagement à l'ouverture	31,0	29,5
Coût des services rendus	2,3	2,1
Coût de désactualisation	0,5	0,5
Prestations servies	(1,1)	(1,1)
Variation des écarts actuariels	4,6	0,0
ENGAGEMENT A LA CLOTURE DES AUTRES AVANTAGES A LONG TERME	37,2	31,0

3.8. FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs	1 187,1	1 114,5
Dettes fiscales (hors impôt courant)	264,0	311,6
Dettes sociales	228,8	215,1
Produits constatés d'avance	0,0	0,6
Autres dettes	174,9	158,4
FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	1 854,8	1 804,2

Les données publiées au titre de l'exercice 2018 ont été retraitées de l'impact de présentation IFRS 15 lié à la compensation des actifs et passifs de contrats.
Le détail est présenté en note 1.3.2.1 de ce document.

3.9. ACTIFS ET PASSIFS SUR CONTRATS

Les actifs sur contrats, correspondant à la position nette débitrice des factures à établir desquelles ont été déduits les acomptes correspondant reçus des clients, et les passifs sur contrats, correspondant à la position nette créditrice des acomptes reçus des clients desquels ont été déduites les factures à établir correspondant, ainsi que des produits constatés d'avance.

Ce montant augmente en fonction de l'avancement du chiffre d'affaires du contrat et se réduit au fur et à mesure de la facturation des prestations au client ou de l'encaissement d'avances et acomptes. Les actifs et passifs sur contrats s'établissent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Factures à établir brut	2 143,6	1 753,7
Avances et acomptes reçus des clients	(1 775,3)	(1 658,0)
Produits constatés d'avance	(3,8)	0,9
ACTIFS SUR CONTRATS	364,4	96,6
Avances et acomptes reçus des clients	(10 180,6)	(6 975,0)
Factures à établir	8 360,3	(7 743,8)
Produits constatés d'avance	(373,4)	(288,0)
PASSIFS SUR CONTRATS	(2 193,7)	(2 220,0)

NOTE 4. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

4.1. SYNTHÈSE DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les différents actifs et passifs financiers présentés ci-dessous sont évalués selon les méthodes suivantes (entre parenthèses, le niveau d'évaluation de la juste valeur conformément à la norme IFRS 7) :

- produits de taux et comptes à terme (juste valeur par compte de résultat) : la juste valeur de ces produits est basée sur les intérêts courus à la date de clôture (niveau 2) ;
- OPCVM monétaires et non monétaires (juste valeur par compte de résultat) : elles sont évaluées suivant leurs dernières valeurs liquidatives connues (niveau 1) ;
- bons à moyen terme négociables (juste valeur par compte de résultat) : ils sont évalués suivant leurs dernières valeurs liquidatives connues (niveau 1) ;
- instruments de couverture (juste valeur par capitaux propres) éligibles à la comptabilité de couverture : ils sont évalués sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer les instruments financiers (modèles intégrant des données de marchés observables) (niveau 2) ;
- instruments de couverture (juste valeur par compte de résultat) non éligibles à la comptabilité de couverture : ils sont évalués sur la base de modèle communément utilisés par les intervenants pour évaluer les instruments financiers (modèle intégrant des données de marchés observables) (niveau 2) ;
- investissements (juste valeur par capitaux propres, qualifiés de « disponibles à la vente ») : ces investissements ne concernent pas des sociétés cotées sur un marché réglementé. Par conséquent, leur évaluation est soit déterminée à partir de modélisations fournies par des tiers indépendants, soit par référence à la quote-part de situation nette détenue par le groupe (niveau 3) ;
- créances et dettes commerciales (prêts et créances) : contractuellement elles font l'objet de clauses de révisions de prix. Le groupe considère donc qu'elles sont à la juste valeur ;
- dette ORS (juste valeur par compte de résultat) : conformément à ce qui est mentionné dans la partie règles et méthodes comptables, cette dette fait l'objet à chaque exercice d'une réévaluation en fonction de l'estimation de l'action de Naval Group effectuée par un groupe d'experts indépendants (niveau 2) ;

1.1. Juste valeur et classement des actifs financiers

	31/12/2019 en milliers d'euros	31/12/2018 en milliers d'euros	Juste valeur au 31/12/2019 en milliers d'euros	Juste valeur au 31/12/2018 en milliers d'euros	Impact de la variation de juste valeur par produit	Impact de la variation de juste valeur par produit
Investissements	0,0	0,0	67,7	67,7	0,0	0,0
Prêts, part non courante	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Instruments de couverture, part non courante	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	(0,2)
Titres de placements	0,0	275,2	0,0	275,2	0,0	(0,7)
Autres actifs financiers non courants	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Actifs financiers non courants	0,2	275,2	67,7	343,1	0,2	(0,9)
Clients	519,1	0,0	0,0	519,1	0,0	0,0
Prêts, part courante	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Instruments de couverture, part courante	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	(0,2)
Titres de placements	0,0	235,0	0,0	235,0	0,0	0,9
Autres actifs financiers courants	0,3	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,0	1 683,5	0,0	1 683,5	0,0	5,0
Actifs financiers courants et clients	519,4	1 918,5	0,0	2 437,9	0,1	5,7

Les impacts en capitaux propres et en résultat sont présentés avant impôts.

1.2. Juste valeur et classement des passifs financiers

	31/12/2019 en milliers d'euros	31/12/2018 en milliers d'euros	Juste valeur au 31/12/2019 en milliers d'euros	Juste valeur au 31/12/2018 en milliers d'euros	Impact de la variation de juste valeur par produit	Impact de la variation de juste valeur par produit
Emprunts, part non courante	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Dettes de loyers IFRS 16, part non courante	65,7	0,0	0,0	65,7	0,0	0,0
Instruments de couverture, part non courante	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	(0,9)
Titres de placements	0,0	0,0	0,0	-	-	-
Autres passifs financiers non courants	0,0	52,9	0,0	52,9	0,0	(1,2)
Passifs financiers non courants	55,7	52,9	0,0	118,5	0,9	(2,1)
Fournisseurs	1 187,1	0,0	0,0	1 187,1	0,0	0,0
Emprunts, part courante	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes de loyers IFRS 16, part courante	19,4	0,0	0,0	19,4	0,0	0,0
Instruments de couverture, part courante	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	(0,8)
Autres passifs financiers courants	0,0	27,8	0,0	27,8	0,0	0,1
Passifs financiers courants et fournisseurs	1 206,5	27,8	0,0	1 234,3	0,7	(0,7)

Les impacts en capitaux propres et en résultat sont présentés avant impôts.

La ligne des « Autres passifs financiers non courants » comprend la dette d'engagement de rachat du groupe envers ses salariés dans le cadre de l'ORS 2 et du PAC 2019.

La ligne des « Autres passifs financiers courants » comprend la dette d'engagement de rachat du groupe envers ses salariés dans le cadre de l'ORS 1.

4.1.3. Juste valeur des investissements

Les investissements, qui sont qualifiés d'actifs financiers « disponibles à la vente », sont évalués à la juste valeur par capitaux propres. Celle-ci est répartie comme suit (entre parenthèses, les pourcentages d'intérêts du groupe dans ces sociétés au 31 décembre 2019 et leur pays d'enregistrement pour les sociétés étrangères) :

	31/12/2019	31/12/2018
Sofema SA (10 %)	6,4	6,6
Odas SA (9 %)	2,7	2,7
Chantiers de l'atlantique (12 %)	13,9	13,9
FCPR Sécurité (13 %)	0,6	0,9
FCPR Financière de Brienne 1 (5 %)	0,3	0,1
FCPR Financière de Brienne 2 (10 %)	0,2	1,1
Atalaya (39 %)	2,2	3,4
Naval Group Canada (100 %)(1)	1,3	1,3
Autres(2)	40,1	37,7
INVESTISSEMENTS	67,7	67,7

(1) Les titres Naval Group Canada sont des titres non consolidés détenus via Naval Group Participations. La filiale Naval Group Canada est non significative.

(2) Le montant est composé essentiellement de prêts entre Naval Energies et OpenHydra.

4.2. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31/12/2019	31/12/2018
Équivalents de trésorerie	1 241,8	1 471,9
Trésorerie	441,7	504,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 683,5	1 976,4
Concours bancaires	0,0	0,0
TRÉSORERIE NETTE	1 683,5	1 976,4

Les équivalents de trésorerie comprennent des OPCVM monétaires ; les comptes à terme et les produits de taux, à échéance à l'origine inférieure ou égale à trois mois ou comprenant une option de sortie inférieure à trois mois, sont évalués à leur juste valeur par compte de résultat.

Les concours bancaires sont classés en autres passifs financiers courants et sont évalués à leur coût amorti.

Le groupe est exposé au risque de crédit du fait de ses activités commerciales (principalement au travers des créances clients).

Le groupe considère que le risque d'une défaillance de contrepartie sur ses créances commerciales, susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière et son résultat, est limité. En effet, ses contreparties sont généralement des États souverains à même de faire face à leurs engagements financiers ou, si tel n'est pas le cas, le groupe s'est couvert du risque de crédit auprès des assureurs publics (Coface) ou privés.

Les dépréciations de créances clients sont toutes évaluées au cas par cas.

4.3. GESTION DES RISQUES**4.3.1. Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque de perte financière consécutif au non-respect par un tiers de son engagement d'honorer une dette.

	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Dépréciation des créances clients	(13,5)	(2,7)	1,0	(9,9)	(25,1)	(1,0)	2,1	0,0	(24,0)

Les opérations de marché ne sont réalisées qu'avec des banques ou des institutions de premier plan en termes de notation et dans la limite des autorisations fixées par la Direction générale pour chaque contrepartie.

4.3.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est aujourd'hui couvert par une trésorerie excédentaire, cependant, le groupe ne s'interdit pas de recourir à des lignes de crédit le cas échéant. Sa principale dette financière correspond à la dette envers les salariés relative à l'ORS et le PAC.

Le risque de liquidité réside donc essentiellement dans le financement du besoin en fonds de roulement opérationnel, qui est largement couvert par les paiements reçus de la part des clients.

Les risques sur les matières premières sont couverts par des clauses de révisions de prix dans les contrats permettant ainsi de se couvrir contre les fluctuations de prix. Le groupe ne souscrit donc pas d'instruments financiers pour se couvrir sur ce type de risque.

Les risques sur les matières premières sont couverts par des clauses de révisions de prix dans les contrats permettant ainsi de se couvrir contre les fluctuations de prix. Le groupe ne souscrit donc pas d'instruments financiers pour se couvrir sur ce type de risque.

4.3.3. Risque de change

Le groupe ne détient pas de dette financière dans une devise autre que l'euro.

Dans le cadre normal de son activité, le groupe peut être confronté à des problématiques de change sur les appels d'offres remis en devises étrangères, les contrats attribués et sur tous les décaissements futurs libellés en devises étrangères. Les principales devises sur lesquelles le groupe a été exposé au cours de la période sont le dollar américain (USD) le riel saoudien (SAR), la livre sterling (GBP).

Bien que le groupe ne tienne pas systématiquement une comptabilité de couverture spécifique, l'ensemble des transactions significatives en devise, ayant un horizon de temps inférieur à cinq ans, fait l'objet d'une politique de gestion du risque de change. Celle-ci est obtenue lors de la rédaction des contrats exports en ajustant le montant des encaissements en devises à celui des décaissements prévus dans ces devises. En cas de décalage temporel et/ou de montants, le groupe souscrit des contrats à terme ou des options de change sur ces devises pour couvrir cette différence résiduelle.

	31/12/2016	31/12/2015
Contrats d'achat à terme		
Dollar américain (USD)	2,4	
Livre sterling (GBP)	0,6	1,4
Real brésilien (BRL)		
Dollar néo-zélandais (NZD)		
Ringgit malaisien (MYR)		0,9
Contrats de vente à terme		
Dollar américain (USD)		2,4
Livre sterling (GBP)		
Options d'achat		
Livre sterling (GBP)	3,9	
Options « tunnel »		
Real brésilien (BRL)		

Les montants nominaux d'achat et de vente à terme ainsi que les options d'achat sont convertis en euros au taux de change garanti par chaque contrat.

Le contrat d'achat à terme en USD correspond au besoin des projets en Arabie saoudite.

La sensibilité du résultat avant impôts et des capitaux propres recyclables du groupe à une variation des devises étrangères n'est pas significative.

4.3.4. Risque de taux

Les états financiers du groupe présentent peu de sensibilité à ce type de risque.

PARTIE 3. AUTRES INFORMATIONS

3.1. DÉTAILS DU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

3.1.1. Variation du besoin en fonds de roulement

	2018	2017
Diminution (augmentation) nette des stocks	37,2	(1,2)
Diminution (augmentation) nette des avances et acomptes versés	(158,4)	202,3
Diminution (augmentation) nette des clients	(61,9)	(1 354,2)
Augmentation (diminution) nette des autres créances	(37,0)	(67,7)
Augmentation (diminution) nette des fournisseurs	73,6	(14,5)
Augmentation (diminution) nette des avances et acomptes reçus	0,0	394,8
Augmentation (diminution) nette des autres dettes	(18,1)	298,0
Augmentation (diminution) nette des actifs et passifs sur contrats	(255,9)	
Variation du besoin de fonds de roulement	(420,5)	(542,7)

Les données publiées au titre de l'exercice 2018 concernant la variation du BFR ne tiennent pas compte de la compensation des actifs et passifs sur contrats (norme IFRS 15).

3.1.2. Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

	2018	2017
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(28,8)	(28,1)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(115,9)	(76,8)
Acquisitions de la période	(144,7)	(104,9)
Décalage de décaissement	4,9	13,8
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	(139,8)	(91,1)

3.1.3. Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles

	2018	2017
Cessions d'immobilisations incorporelles	0,0	0,0
Cessions d'immobilisations corporelles	0,6	46,5
Cessions de la période	0,6	46,5
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	0,6	46,5

3.2. PARTIES LIÉES

Le groupe a retenu les parties liées suivantes :

- l'État français et les sociétés sur lesquelles il exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable (dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales) ;
- le fonds commun de placement d'entreprise Actions Naval Group ;
- les entités non consolidées ;
- les entités dans lesquelles le groupe détient un contrôle conjoint ou une influence notable ;
- les dirigeants du groupe.

Les sociétés sur lesquelles l'État français exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable, dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales, sont des entités publiques telles que définies par la norme IAS 24 révisée (Information relative aux parties liées). Conformément à cette norme, le groupe, sur lequel l'État français exerce un contrôle exclusif, ne publie qu'une information globale quant au montant du chiffre d'affaires réalisé avec l'État français et les entités publiques concernées.

5.2.1. Transactions réalisées avec l'État français et les entités publiques

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le groupe a réalisé 70,7 % de son chiffre d'affaires avec l'État français et les entités publiques (contre 69,5 % de son chiffre d'affaires pour l'exercice au 31 décembre 2018).

5.2.2. Créances et dettes vis-à-vis des parties liées (hors État français et entités publiques)

	31/12/2019	31/12/2018
Ventes		
Part non contrôlée dans les sociétés mises en équivalence	46,1	35,4
Actionnaires et sociétés contrôlées par eux (hors État français et entités publiques)	-	-
Autres (Eurotorp)	19,6	26,3
Créances opérationnelles⁽¹⁾		
Sociétés mises en équivalence	208,5	57,4
Actionnaires et sociétés contrôlées par eux (hors État français et entités publiques)	-	-
Autres (Eurotorp)	-	0,3
Dettes opérationnelles⁽²⁾		
Sociétés mises en équivalence	115,6	35,8
Actionnaires et sociétés contrôlées par eux (hors État français et entités publiques)	-	-
Autres (Eurotorp)	-	-
Possifs financiers⁽³⁾		
Sociétés mises en équivalence	-	-
Actionnaires et sociétés contrôlées par eux (hors État français et entités publiques)	70,2	63,9
Autres	-	-

(1) Les autres créances opérationnelles sont principalement constituées de créances vis-à-vis des sociétés suivantes : Eurotorp, Boustead DCNS Naval Corporation, SDN BHD, Défense Environnement Services et Kership.

(2) Les autres dettes opérationnelles sont principalement constituées de dettes vis-à-vis des sociétés suivantes : Eurotorp et Défense Environnement Services.

(3) Les possifs financiers sont constitués de la dette ORS au titre des deux opérations.

5.2.3. Accords conclus avec Thales

À la fin du mois de janvier 2007, dans le cadre du rapprochement avec les activités navales de Thales, la pacte d'actionnaires signé entre l'État français et Thales fait de Thales, l'« actionnaire industriel partenaire » du groupe. Les modalités de gouvernance confèrent à Thales des droits lui permettant de jouer un rôle actif au sein du Conseil d'administration du groupe.

Le groupe a également signé avec Thales un accord de coopération industrielle et commerciale. Celui-ci prévoit une optimisation de l'articulation des activités des deux groupes fondée sur :

- le non-rétablissement de Thales à titre direct ou indirect, après la réalisation de l'opération, dans l'une des quelconques activités exercées par les sociétés TNF (fusion au 1^{er} janvier 2013), Armaris et MO PA2 ;
- le libre exercice par les filiales françaises ou étrangères de Thales des activités non couvertes par l'engagement de non-rétablissement ;

• une coopération technique et industrielle fondée sur la spécialisation des activités de chaque société afin d'optimiser les investissements de chacune et de faire bénéficier chaque partie au contrat des ressources technologiques de l'autre ;

• la liberté commerciale du groupe ;

• une coopération dans le domaine des achats et des ressources humaines.

Des règles de coopération spécifiques ont par ailleurs été convenues entre les deux sociétés dans certains domaines techniques particuliers. Ces règles sont fondées sur le constat que le groupe et Thales ont des compétences complémentaires. Elles se traduisent par la notion de spécialisation correspondant à l'exercice par l'une des deux sociétés d'une activité de conception et de réalisation dans un domaine.

Pour ce qui concerne le volet commercial de l'accord, le groupe conserve une politique commerciale autonome et un libre accès aux appels d'offres internationaux.

Outre les volets technique et commercial, l'accord prévoit également une coopération dans le domaine des achats pour lesquels un principe de préférence à conditions égales dans le cadre de mises en concurrence est prévu pour la fourniture de biens ou de services entre les parties à l'accord.

L'accord de coopération industrielle et commerciale est conclu pour une durée de sept ans, reconductible tacitement par périodes de cinq ans.

5.2.4. Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations brutes, avantages en nature et charges patronales versés aux membres du Comité exécutif au cours des exercices clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 sont les suivants :

	2018	2019
Rémunérations fixes	2,4	2,2
Rémunérations variables	1,2	1,3
Avantages en nature et autres	0,1	0,1
Charges patronales	1,5	1,5
TOTAL	5,3	5,1
Personnes concernées	9	8

5.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.3.1. Engagements hors bilan liés aux contrats commerciaux

Dans le cadre de ses contrats commerciaux, le groupe donne ou reçoit des garanties destinées à couvrir des obligations futures.

Il s'agit essentiellement de garanties de marché.

	31/12/2019	31/12/2018
Garanties de bonne fin ⁽¹⁾	362,5	238,2
Garanties de dispenses de retenue de garantie ⁽¹⁾	11,5	18,3
Autres garanties données ⁽²⁾	73,7	60,5
ENGAGEMENTS FINANCIERS	447,7	592,4

- (1) Dans le cadre d'un contrat de vente conclus avec l'Inde, le groupe a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant de 189,8 millions d'euros.
- (2) Au titre de contrats de location et de fourniture d'équipements à la marine indienne, le groupe a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant de 25,1 millions d'euros.
- (3) Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par le groupe au Brésil, des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant total de 119,0 millions d'euros ont été émises.
- (4) Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par la société Itagui Construções Navais SA (ci-après la « société ICN »), le groupe, en sa qualité d'actionnaire de la société ICN, doit faire émettre par ses banques en faveur du client de la société ICN les garanties bancaires de bonne exécution sollicitées par ce dernier, à hauteur de 41 % des engagements souscrits par la société ICN aux termes des contrats précités. Au 31 décembre 2019, le montant des garanties bancaires émises s'élève à 11,8 millions d'euros.
- (5) En complément de la garantie de l'Etat accordé à Sofrontem sur le contrat principal Pakistan et dans le cadre de la signature de l'avenant n° 20 relatif à la commande par la marine pakistanaise des modules anémométriques n° 2 et n° 3, le groupe a été amené à garantir Sofrontem à hauteur de 2,6 millions d'euros.
- (6) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu avec l'Égypte, le groupe a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant de 48,5 millions d'euros.
- (7) Dans le cadre de contrats de vente de services conclus avec l'Égypte, le groupe a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant de 15,6 millions d'euros.
- (8) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu avec la Belgique, le groupe a fait émettre par ses banques en faveur de son client une garantie de bonne exécution pour un montant de 7,5 millions d'euros.
- (9) Dans le cadre de l'opération QRS relative à l'actionnariat salarié, le groupe a fait émettre par ses banques une garantie financière de 28 millions d'euros en faveur de la société de gestion en charge de la gestion du FCP.
- (10) Afin de libérer les fonds bloqués au titre de la retenue de garantie sur certains contrats avec la Marine Française de garanties de dispense de retenue de garantie à hauteur de 11,3 millions d'euros ont été émises.

L'échéancier au 31 décembre 2019 est le suivant :

	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Garanties de bonne fin	101,8	105,1	155,6
Garanties de dispenses de retenue de garantie	11,5	0,0	0,0
Autres garanties données	39,8	31,3	2,9
ENGAGEMENTS DONNÉS	153,1	136,3	158,2

	31/12/2019	31/12/2018
Garanties de bonne fin	94,5	72,4
Garanties de dispenses de retenue de garantie	1,8	1,4
Autres garanties reçues	41,3	34,2
ENGAGEMENTS REÇUS	137,6	142,7

L'échéancier au 31 décembre 2019 est le suivant :

	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Garanties de bonne fin	23,5	52,8	18,1
Garanties de dispenses de retenue de garantie	1,8	0,0	0,0
Autres garanties reçues	19,9	21,4	0,0
ENGAGEMENTS REÇUS	45,2	74,3	18,1

5.3.2. Autres engagements

Engagements donnés

Au 31 décembre 2019, les engagements fermes d'investissements s'élèvent à 162,6 millions d'euros (contre 104,3 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Naval Group s'est engagé, à titre principal en faveur des autres associés de la société Naval Energies et à titre subsidiaire en faveur de cette dernière, à se substituer au financement bancaire via des avances en compte courant dès lors que ledit financement n'aurait pas été obtenu en tout ou partie par Naval Energies. L'engagement souscrit par Naval Group ne saurait excéder le montant du financement bancaire tel qu'arrêté à la somme de 40 millions d'euros.

Dans le cadre du partenariat avec le Commonwealth of Australia (CoA) pour le programme Australien Future Submarine, Naval Group pourra être amené à garantir les obligations de sa filiale si celle-ci devait contractualiser seule et directement avec la CoA une partie du programme.

Engagements reçus

Dans le cadre de la réalisation des opérations d'apport, l'Etat a décidé, conformément à la faculté prévue par les dispositions de l'article 78 de la loi de finances rectificative du 28 décembre 2001, de conserver à sa charge certaines obligations attachées aux droits et biens apportés au-delà des provisions constituées.

5.4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Neant.



RAPPORT DE GESTION 2019

PIERRE ERIC POMMELLET
PRÉSIDENT DIRECTEUR

GÉNÉRAL

HPW

- I. Présentation du groupe
et situation de Naval Group
durant l'exercice - P. 02
- II. Événements postérieurs
à la clôture - P. 33
- III. Déclaration de performance
extra-financière (DPEF) - P. 34
- IV. Rapport sur le gouvernement
d'entreprise - P. 52
- V. Annexe 1 - P. 56
- VI. Annexe 2 - P. 56

Conseil d'administration du 20 février 2020

Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en millions d'euros.

Présentation du groupe et de l'exercice de Naval Group durant l'exercice

1.1. PRÉSENTATION DE NAVAL GROUP

1.1.1. ACTIONNARIAT ET GOUVERNANCE

Naval Group (la « société ») est une société anonyme de droit français dont le capital est détenu, au 31 décembre 2019, à hauteur de 62,25 % par l'État, de 35 % par la société Thales, de 1,88 % par les collaborateurs et anciens collaborateurs de la société et de ses filiales via le Fonds commun de placement d'entreprise actions Naval Group (FCPE Actions Naval Group Compartiments 2008, 2014 et 2019) et de 0,86 % par la société Naval Group Actionnariat (autocontrôle).

Au titre de l'année 2019, 72 912 actions propres ont été rachetées par la société Naval Group Actionnariat (détenue à 100 % par Naval Group) dans le cadre de la garantie de rachat d'actions aux salariés accordée à ces derniers : 14 252 actions au titre du compartiment 2008 du FCPE Actions Naval Group (ORS 1), 57 232 actions au titre du compartiment 2014 du FCPE Actions Naval Group (ORS 2) et 1 456 au titre du compartiment 2019 du FCPE Actions Naval Group (Plan d'actionnariat collectif 2019).

Lors de sa séance du 20 février 2019, le Conseil d'administration de la société a approuvé la mise en place d'un plan d'actionnariat collectif destiné notamment à assurer à long terme l'ensemble des collaborateurs (salariés de droit privé et personnels ouvriers de l'État mis à disposition) aux résultats et performances de la société à travers le Plan d'épargne groupe.

Dans le cadre de ce plan d'actionnariat collectif, 157 667 actions de la société, qui ont été préalablement transférées par Naval Group Actionnariat à la société dans le cadre d'une dation en paiement, ont été acquises par les bénéficiaires du plan qui les ont immédiatement apportées au compartiment 2019 du FCPE Actions Naval Group créé à cet effet.

Au 31 décembre 2019, Naval Group Actionnariat possède ainsi 485 260 actions propres acquises dans le cadre des trois opérations précitées (ORS 1, ORS 2 et Plan d'actionnariat collectif 2019).

L'Assemblée générale du 15 mars 2018 a autorisé le Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, un maximum de 112 098 actions existantes de la société, au profit des membres du personnel salarié de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration a décidé de faire usage à deux reprises de l'autorisation susvisée en procédant, dans le cadre de deux plans d'attribution gratuite d'actions (« LTIP »), à l'attribution gratuite d'actions soumises à des conditions de présence et de performance au profit de certains collaborateurs de la société dont la rétention est clé pour la réalisation du plan moyen terme (PMT) de cette dernière.

Dans le cadre de ces deux LTIP, le Conseil d'administration a attribué un nombre total de 105 351 actions gratuites, réparties comme suit entre les deux LTIP :

- 37 366 actions gratuites au profit de 40 collaborateurs dans le cadre du premier LTIP mis en place en 2013
- 68 985 actions gratuites au profit de 85 collaborateurs dans le cadre du second LTIP mis en place en 2019

L'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires de ces deux LTIP ne devient définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de quatre ans, sous réserve du respect des conditions de présence et de performance prévues par le règlement applicable à chacun de ces LTIP et dont les termes ont été arrêtés par le Conseil d'administration lors des séances en date du 28 février 2018 et du 20 février 2019.

Le comportement, les attributions et les règles de fonctionnement du Conseil d'administration de la société sont prévus à la fois par les dispositions du Code de commerce applicables aux sociétés anonymes, les dispositions de l'ordonnance n° 2014-948 du 21 août 2014 (ci-après « l'Ordonnance »), les dispositions de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public (ci-après « loi de Démocratisation ») pour ce qui concerne l'élection et le statut des administrateurs représentant les salariés, les statuts de la société et le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Gouvernance

La gouvernance d'entreprise désigne le système formel par l'ensemble des règles, des comportements et des institutions qui déterminent la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. La gouvernance de Naval Group s'organise autour d'un Comité exécutif composé de 10 membres au 31 décembre 2019, dont le Président-Directeur général. Les autres membres sont les suivants : directeur général adjoint Finance, Juridique, Achats et Immobilier, directeur général adjoint Développement, direction

des Services, directeur des Programmes, Secrétaire général, directeur de l'Industrie, directeur du programme Australian Future Submarine (AFS), directrice des Ressources humaines et directeur de la Stratégie, des Partenariats et du M&A.

La directrice des Ressources humaines a été nommée membre du Comité exécutif de la société à effet du 1^{er} janvier 2019. Le directeur de la Stratégie, des Partenariats et du M&A a été nommé membre du Comité exécutif de la société à effet du 23 octobre 2019.

Direction générale

Conformément à la décision adoptée par le Conseil d'administration de la société le 2 juin 2003, le Président du Conseil d'administration assume la Direction générale de la société et porte en conséquence le titre de Président-Directeur général.

Le Président-Directeur général préside un Comité exécutif qui se réunit de manière hebdomadaire. Le Comité exécutif définit les objectifs du groupe et statue sur tous les sujets ayant un impact majeur sur la stratégie, le fonctionnement et les activités commerciales et opérationnelles du groupe et revoit les plans d'actions mis en œuvre pour maîtriser les risques groupe prioritaires.

Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration délibère sur les grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques concernant l'activité de la société. Il est garant des intérêts de ses principales parties prenantes qui sont les actionnaires, les collaborateurs et les clients.

Il a été renouvelé le 19 décembre 2014 et est composé de 18 membres.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'Ordonnance, l'État désigne un représentant au Conseil d'administration de la société.

Conformément aux dispositions de l'article 7 de l'Ordonnance, les représentants des salariés représentent le tiers des membres du Conseil d'administration, ils sont donc au nombre de 6. Ils demeurent élus par les salariés dans les conditions fixées par le chapitre II du titre II de la loi de Démocratisation conformément aux dispositions de l'article 8 de l'Ordonnance.

L'Assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie le 19 décembre 2014 a décidé de nommer 11 administrateurs, parmi lesquels cinq sur proposition de l'actionnaire État et trois sur proposition de l'actionnaire Thales.

L'État est représenté en qualité d'administrateur par :

- M. Vincent Le Biez qui a été nommé représentant de l'État au Conseil d'administration de la société le 12 décembre 2019 par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances, en remplacement de M. Pierre Jeannin qui avait été nommé en cette qualité par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances du 21 juin 2019.

Les 11 administrateurs désignés par l'Assemblée générale des actionnaires sont :

- M. Hervé Guillou ;
- Mme Sophie Martel, nommée sur proposition de l'État ;
- Mme Sandra Lagumina, nommée sur proposition de l'État ;

- M. Jacques Hordelay, nommé sur proposition de l'État ;
- Mme Éveline Spina, cooptée par le Conseil le 16 juillet 2019 sur proposition de l'État en remplacement de Mme Caroline Laurent. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Code de commerce, la ratification de cette cooptation sera soumise à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- M. Bernard Rétat, nommé sur proposition de l'État ;
- M. Patrice Cairne, nommé sur proposition de Thales ;
- Mme Nathalie Ravilly, nommée sur proposition de Thales ;
- M. Pascal Bouchiat, nommé sur proposition de Thales ;
- Mme Gabrielle Bauthey ;
- M. Luc Rémont.

Jusqu'au 18 décembre 2019, les six administrateurs élus en qualité de représentants des salariés étaient :

- Mme Isabelle Roué ;
- M. Jacques André ;
- M. Joël Ricaud ;
- M. Thierry Barbarin ;
- M. Laurent Chagnas ;
- M. Gilles Rapale.

Les mandats d'administrateurs représentant les salariés de la société ayant pris effet le 19 décembre 2014 pour une durée de cinq (5) années conformément aux dispositions des statuts de la société, ils sont arrivés à expiration le 18 décembre 2019.

Conformément à la résolution prise par le Conseil lors de sa réunion du 16 juillet 2019 sur le fondement de l'article 18 de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public, l'élection des représentants des salariés au Conseil d'administration a eu lieu le 28 novembre 2019. Les administrateurs élus à ces élections, avec une prise d'effet de leurs mandats au 19 décembre 2019, sont les suivants :

- M. Olivier Menard ;
- M. Laurent Chagnas ;
- Mme Béatrice Unia ;
- M. Yvon Velly ;
- M. Tony Lecorps ;
- M. Didier Chavrier.

Le secrétariat du Conseil d'administration est exercé par Mme Corinne Suné.

1.2. ACTIVITÉS

Naval Group est le leader européen du naval de défense.

Héritier des arsenaux de Richelieu et de Colbert, le groupe est une entreprise de très haute technologie et compte parmi les rares leaders mondiaux des systèmes navals de défense qui maîtrisent l'ensemble de la chaîne de réalisation des programmes complexes.

Activités du groupe

Naval Group est un groupe industriel de tout premier plan dont les équipes conçoivent, réalisent et assurent la maintenance et la modernisation des sous-marins et des navires de surface ainsi que les systèmes et infrastructures associés. Fort de ses compétences et savoir-faire, le groupe fournit également des services pour les bases et chantiers navals de ses clients. Naval Group développe ainsi des solutions de haute technologie pour sécuriser durablement les océans contre toute nature de menaces.

Naval Group couvre la totalité du spectre d'armement naval, du patrouilleur de haute mer aux sous-marins conventionnels, en passant par les sous-marins côtiers, corvettes, frégates, destroyers et porte-avions.

En complément des opérations d'entretien et de réparations destinées à maintenir dans le temps les performances des navires, le groupe réalise des programmes de modernisation majeure et d'extension de vie des bâtiments. Il est ainsi en mesure de s'engager globalement sur la disponibilité opérationnelle d'une flotte.

Le groupe propose ses produits et services partout dans le monde grâce à ses savoir-faire, ses moyens industriels uniques et sa capacité à nouer des partenariats stratégiques locaux.

Enfin, le groupe, à travers sa filiale Naval Energies, propose un large panel de solutions dans les énergies marines renouvelables.

Savoir-faire du groupe

Le groupe capitalise un savoir-faire exceptionnel selon cinq axes majeurs :

- sa maîtrise de grands programmes très complexes ;
- son expertise technique des systèmes navals ;
- le développement et l'intégration des systèmes de combat naval : anti-aériens, de surface ou sous-marins, qui représentent une part significative de la valeur ajoutée d'un bâtiment armé moderne ;
- son rôle d'intégrateur et de soutien des bâtiments nucléaires, tant pour l'intégration dans les navires des appareils propulsifs nucléaires et des armes que pour le suivi en service, la maintenance et la gestion des infrastructures ;
- son innovation dans le secteur des énergies marines renouvelables.

Produits à haute technologie

L'une des grandes forces de Naval Group est sa capacité à mettre sur le marché des produits innovants parmi les plus complexes au monde, comme les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins type La Terrible. Toutes les études menées sur ce sujet montrent qu'un objet industriel de cette nature est un des plus complexes au monde, aucun autre produit ne nécessitant la maîtrise d'autant de domaines technologiques associés à la gestion d'une multiplicité d'acteurs et d'entreprises sous-traitantes au nombre de 3 500.

Depuis sa création, le groupe s'est fixé comme objectif principal de proposer des produits à haute technologie :

- 1974 : mise au point des Flottes du Levant et du Ponant ;
- 1956 : mise au point de la Flotte armée (frégate du casemat à vapeur du monde) ;
- 1899 : lancement du Norval, ancêtre des sous-marins modernes ;
- 1967 : lancement du Redoutable, premier sous-marin nucléaire lanceur d'engins ;
- 1981 : conception de la frégate fulgurante Fayette, dont le nouveau design va inspirer toutes les marines du monde ;
- 2000 : admission en service du porte-avions Charles de Gaulle ;
- 2006 : livraison du premier bâtiment de projection et de commandement (BPC) de type Mistral, nouveau concept de navire permettant d'assurer un large éventail de missions civiles, militaires et humanitaires ;
- 2007 : découpe de la première tôle de la frégate Aquitaine ;
- 2008 : lancement du sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE) La Terrible équipé des missiles nucléaires MS1 ;
- 2011 : l'Orville Adroit, patrouilleur maritime en castine, à destination de sauvegarde maritime, est mis à la disposition de la Marine française ;
- 2012 : livraison du BPC Dixmude à la Marine française ;
- 2013 : la frégate multiconditions FREMM Aquitaine réussit le premier tir Aster ;
- 2014 : livraison de la FREMM Monarche à la marine marocaine ;
- 2015 : livraison de la FREMM Iahya Mahrana à la marine égyptienne ; la FREMM Aquitaine réussit le premier tir d'un missile de croisière naval ;
- 2016 : Naval Group est sélectionné par le gouvernement australien pour le renouvellement de sa flotte de sous-marins ;
- 2018 : Naval Group réalise la refonte à mi-vie du porte-avions Charles de Gaulle ;
- 2019 : Naval Group et Hincantieri signent l'accord de joint-venture qui aboutira en janvier 2020 à la création de Navinc, une société d'immixtion détenue à 50/50 par les deux groupes, qui conduira des projets binationaux et des projets exports.

Produits spécifiques

En réponse aux besoins spécifiques de ses clients et prospects, le groupe propose ainsi :

- des sous-marins et lanceurs d'engins, qui assurent la permanence à la mer de la France sans discontinuité depuis cinquante ans ;
- des sous-marins nucléaires d'attaque Barracuda, destinés à fournir à la Marine nationale un outil de défense à la pointe de la technologie ;

maîtrise des nouveaux programmes de bâtiments de surfaces obtenus dans un contexte très concurrentiel, maîtrise du planning et de la dégressivité de la série Barracuda, développement de nouvelles solutions innovantes et compétitives.

Activité programmes

Satisfait par le programme

L'activité commerciale a été marquée par :

- la signature de l'avenant 19 du programme Barracuda qui a notamment permis la commande du *Casablanca*, le 6^e sous-marin de la série.

L'activité de Naval Group dans la réalisation industrielle des sous-marins au titre des contrats en cours a été marquée par les événements suivants :

Sous-marins Barracuda

À Cherbourg, 4 sous-marins (*Suffren*, *Duguay-Trouin*, *Tourville* et *De Grasse*) sont en cours de réalisation à différents stades :

- Suffren* (sous-marin 1) : l'année 2019 a principalement été marquée par le transfert sur le dispositif de mise à l'eau (DME) du premier sous-marin le 12 juillet 2019. Les travaux, notamment le démarrage de la chaufferie nucléaire, se sont ensuite poursuivis pour une première sortie en mer en février 2020 et le début des essais en vue de la livraison en août 2020 ;
- Duguay-Trouin* (sous-marin 2) : plusieurs gros modules ont été embarqués et intégrés en 2019, comme le module appareil moteur et le module de lancement des armes ;
- Tourville* (sous-marin 3) : démarrage des travaux de reconstitution du compartiment chaufferie nucléaire. Des actions ont été initiées afin de sécuriser les rendez-vous d'intégration ;
- De Grasse* (sous-marin 4) : les travaux de coque se sont poursuivis avec la production des tringons et des coffentans ;

À Nantes-Indret, le site Naval Group en charge de la confection des modules chaufferie et des appareils propulsifs qui doivent équiper les sous-marins, l'année 2019 a été marquée par la poursuite des travaux de fabrication, à différents stades, des numéros 4, 5 et 6 de la série, ainsi que par les travaux d'achèvement des chaufferies et appareils propulsifs des sous-marins 2 et 3 à Cherbourg.

Programme SNLE 3G

Les études d'avant-projet détaillé de la troisième génération de sous-marin nucléaire lanceur d'engins se poursuivent, en cotraitance avec TechnicAtome. L'année 2019 a été marquée par la franchissement fin mars de la revue intermédiaire n° 2 avec la co-maîtrise d'ouvrage DGA-CEA et la préparation de la revue interne de fin de conception de la phase.

Les études technologiques permettant de développer les innovations du programme, commencées il y a plusieurs années déjà, se poursuivent également. L'année 2019 a également vu la mise en place d'un nouveau démonstrateur pour les antennes sonar.

En parallèle de ces études, la direction de Programme travaille à la constitution de l'offre technique et commerciale pour la phase de développement et réalisation.

Sous-marins PROSUB pour la marine brésilienne

SBR – conception et réalisation en transfert de technologie de quatre Scorpène® :

- l'année 2019 a été marquée au mois d'octobre par la jonction des deux dernières sections du second sous-marin brésilien : l'*Humaita*. Cet événement a donné lieu à une cérémonie sur la base navale d'Itaguaí, près de Rio de Janeiro, en présence du Président de la République du Brésil ;
- le *Riachuelo*, premier bateau de la série, a franchi deux jalons opérationnels cette année avec le démarrage des essais à quai en septembre et la première plongée statique en novembre ;
- l'assemblage et l'intégration des deux autres sous-marins SBR se sont poursuivis tout au long de l'année chez ICN, joint-venture en charge de la construction des sous-marins au Brésil.

SNBR – assistance pour la conception de la partie non nucléaire du premier sous-marin à propulsion nucléaire brésilien :

- l'année a été marquée par la mise en vigueur d'un avenant permettant de lancer des activités de développement anticipé de 2 sections du SNBR. Ce développement par incréments d'une durée de 3 ans doit permettre de faciliter le lancement de la phase développement – réalisation dans les prochaines années.

Sous-marins Scorpène® P75 au profit de la marine indienne

Ce programme comprend la livraison de six sous-marins Scorpène® totalement construits par le chantier naval indien Mazagon Dock Shipyard Limited (MDL) dans le cadre d'un transfert de technologie avec Naval Group.

Le deuxième sous-marin, le *Khanderi*, est opérationnel au sein des forces de la marine indienne depuis le 26 septembre 2019. Le troisième sous-marin, le *Karany*, a réalisé sa plongée à profondeur maximale en mars 2019.

La cérémonie de lancement du quatrième sous-marin de la série a eu lieu le 6 mai 2019 en Inde au sein du chantier indien MDL.

Australian Future Submarine (AFS)

L'année 2019 a été une année charnière pour le programme AFS, avec la signature du SPA (Strategic Partnering Agreement) le 11 février 2019 à Canberra en présence du Premier ministre d'Australie, Scott Morrison, ainsi que de la Ministre des Armées Florence Parly, et de son homologue australien Christopher Pyne.

Le partenariat entre la France et l'Australie a par ailleurs franchi une nouvelle étape le 5 mars 2019 avec la signature de la première partie du contrat de design pour un montant de 361 millions d'euros, engageant Naval Group, notamment pour les études du sous-marin, jusqu'à la *Systems Functional Review* (SFR), qui se tiendra en janvier 2021.

En juin 2019, la *Preliminary Systems Requirements Review* (PSRR), dont l'objectif est de réduire les écarts de périmètre entre les exigences clients et la performance effective de la classe Attack a été franchie, permettant au programme d'aborder le jalon de la *System Requirements Review* le 5 décembre dernier. La fin des études de définition est prévue le 12 janvier 2021.

Parallèlement, l'*Intermediate Baseline Review* (IBR) dont l'enjeu est de valider la référence budgétaire et contractuelle du Submarine

Design Contract, a eu lieu la première quinzaine de juillet 2019, et a été franchie avec succès au 4^e trimestre. Elle a mobilisé toutes les équipes du programme et a permis la validation de la base line du SDC.

Au niveau des approvisionnements, les cinq contrats majeurs du TOP 5 ont été passés : Diesel-Generateurs (MTU), tableaux électriques (Schneider Electric France), Moteur électrique de propulsion (JEUMONT) et système de lancement des armes (Babcock). Un contrat du TOP 5 sur les batteries d'accumulateurs a été signé le 9/12 avec Sunlight. L'approvisionnement de l'ensemble des principaux équipementiers (*Critical & Main Equipment*) est piloté par Naval Group Australia, avec le support de l'ingénierie de Naval Group SA. 100 % des spécifications de ces équipements ont été fournies en version initiale pour le *sourcing* et l'approche des fournisseurs australiens.

En parallèle, le développement du support en solutions informatiques accompagnant l'ensemble des activités industrielles s'est considérablement accéléré, tant au niveau des réseaux que des applications, en Australie comme en France.

L'Additional Work Scope 1 (contrat pour l'approvisionnement de matériels et études assemblées pour le shipyard et la plateforme d'essais propulsion, les équipements critiques et principaux et la qualification des technologies communes) a fait l'objet d'une offre début octobre. Une première partie a été signée fin octobre pour commander les 3 équipements principaux du chantier (presses et aléseuse), le reste de cette deuxième tranche sera négocié début janvier 2020. En 2020, l'affre *Core Work Scope 2* (CWS2), pour la phase *Basic Design* (février 2021 - juin 2023) sera préparée pour une signature de contrat en janvier 2021.

Concernant la montée en puissance des ressources, Naval Group SA a accueilli en 2019, une seconde vague de 12 ingénieurs de Naval Group Australia venus se former sur le site de Cherbourg. Ils intègrent les équipes programme où ils tiennent un poste opérationnel pendant quelques années avant de rentrer en Australie pour constituer la future *Design Authority for Sustainment* (autorité de conception). Naval Group Australia a continué son développement pour atteindre un effectif de près de 180 personnes, soit le double de son effectif à fin 2018.

2020 devrait être l'année de la fin de la définition du sous-marin et de sa plate-forme d'essais propulsion, tandis que les premiers travaux d'infrastructure du chantier prendront physiquement forme.

3.1.2. L'activité commerciale

L'activité commerciale a été marquée par :

- la signature en mars 2019 d'un contrat à l'export pour la livraison de deux corvettes Gowind[®] construites à Lorient. La cérémonie de début d'usinage a eu lieu en septembre et la *Preliminary Design Review* avec le client s'est déroulée en octobre ;
- le 23 janvier 2019 a été signé un contrat avec l'OCCAR (Organisation conjointe de coopération en matière d'armement) portant sur la construction de 4 bâtiments ravitailleurs de forces (BRF) au profit de la Marine nationale, en collaboration avec Chantiers de l'Atlantique. Il s'agit d'un programme franco-italien. Le design des navires s'appuyant sur le FSS Vulcano actuellement en construction à Gênes. Naval Group conçoit et installe les systèmes

initiaux de la plateforme ainsi que le système de combat. La phase de conception préliminaire a été réalisée et les achats des principaux équipements sont lancés ;

- la notification des avenants 20 et 21 sur le programme FREMM France prévoyant notamment des évolutions des systèmes de combat et de communication ainsi que des corrections d'usure/scandales ;
- la notification par la Belgique en mai 2019 d'un contrat confié à Belgium Naval & Robotics, groupement momentanément d'entreprises avec la société de robotique ECA, pour la livraison de douze chasseurs de mines équipés de leurs systèmes de drones, au profit des marines belges et néerlandaises. Les navires seront réalisés à Lorient et Concarneau par Kership, société codétenue par Naval Group et Prius. Il s'agit de la première solution *stand-off* de guerre des mines au monde, hautement robotisée. Ce programme est associé à un plan de coopération industrielle ambitieux avec la Belgique destiné à développer une BMD perenne notamment grâce à des développements collaboratifs sur des thématiques à forte valeur ajoutée (robotique, cybersécurité, intelligence artificielle...)

L'activité opérationnelle a été soutenue, marquée notamment par les réalisations suivantes :

Gowind[®] Egypte

La mise à flot de la corvette ENS El-Mazz s'est déroulée le 12 mai 2019. Il s'agit de la troisième unité du programme qui en compte quatre. Les équipes Naval Group présentes dans le pays ont contribué avec leur expertise technique démontrant ainsi notre efficacité dans l'accompagnement de notre client.

Les travaux se sont poursuivis par ailleurs sur les autres corvettes en cours de construction à Alexandrie.

Gowind[®] Malaisie

Si les six navires du programme Gowind[®] Malaisie sont construits par le chantier malaisien Boustead Naval Shipyard (BNS), Naval Group assure le rôle d'autorité de conception et réalise les études relatives au système de combat. Le *Combat Management System* (CMS) est entièrement réalisé par les équipes de la direction Système de mission et de combat (SMC) sur les sites Naval Group d'Orléans et de Bagnaux. La partie du *Detailed Design* sous responsabilité Naval Group a été terminée début 2019.

La construction des navires par Boustead Naval Shipyard se poursuit quant à elle dans le chantier de Lumut en Malaisie, avec l'assistance technique de Naval Group.

OPV Argentine

Le 13 février 2019 ont été entérinés par le contrat de vente à l'Argentine de 3 OPV 87 reefs et de l'OPV l'Admiral de Rivadavia.

La construction des coques OPV 87 N°1 & 2 a démarré à Lorient et Concarneau.

Les travaux de remise à niveau de l'Admiral (renommé ARA Bouchard) ont été menés à Toulon, et le navire a été livré fin décembre 2019 pour un départ vers l'Argentine début 2020.

FREMM OCCAR

L'avancement du programme est conforme au planning de réalisation : la frégate italienne *Fregata Leone* (F556), la première, a été livrée dans les délais contractuels le 15 juillet 2019. Il répondent aux

à l'engagement de Naval Group vis-à-vis de la Marine nationale de livrer 6 frégates anti-sous-marines à fin 2019. La livraison de cette frégate, la 6^e de la série (6 pour la France et 2 à l'export), clôt la version anti-sous-marine du programme.

Les deux dernières frégates (Alsace et Lorraine) en cours de production sur le site de Lorient, sont équipées de capacités antiaériennes renforcées, et leur livraison est prévue respectivement en 2021 et 2022. La FREMM Alsace a été mise à flot en avril 2019. Les travaux se sont également poursuivis sur la FREMM Lorraine dont la mise sur cale a démarré en septembre 2019.

Enfin, la production de Samahé est terminée. L'installation sur les bateaux en remplacement des Mantis est faite progressivement par la direction Services dans le cadre des arrêts techniques.

Programme de frégates de défense et d'intervention (FDI)

Le premier marché du contrat-cadre des frégates de défense et d'intervention est entré en vigueur le 20 avril 2017 ; ce marché prévoit le développement, la réalisation et la livraison à la Marine nationale en 2023 de la tête de série de ces 5 frégates numériques de premier rang de la gamme 4 000 tonnes.

L'année 2019 a été marquée par le franchissement nominal de plusieurs jalons importants. La conception générale de la frégate a été validée en mai 2019, permettant la poursuite du développement et des études de conception détaillée dans le respect du calendrier fixé. La cérémonie de découpe de la première tôle s'est tenue à Lorient en octobre 2019 et a marqué le démarrage de la fabrication de la coque. En parallèle, après la mise à disposition effective de la plateforme d'essais des équipements du système de combat à Saint-Mandrier, Thales a débuté les premiers essais du radar à panneaux fixes en septembre 2019. Cette plateforme accueillera également le Combat Management System dont la première version a été validée au cours du premier semestre 2019.

Porte-avions nouvelle génération (PANG)

Le marché de travaux d'esquisses du porte-avions nouvelle génération, notifié en novembre 2018, a été exécuté en co-traitance avec Chantiers de l'Atlantique et Technicatome, et livré en décembre 2019. Naval Group assure le rôle d'architecte d'ensemble de ces travaux, qui ont permis de préparer un dossier de choix politique pour permettre des décisions sur les étapes suivantes début 2020.

Un nouveau marché de compléments d'esquisses et d'études de levée de risques a été notifié aux co-traitants le 27 décembre 2019.

Activités services

En 2019, l'activité commerciale a été marquée :

- par la signature des avenants et tranche conditionnelle au contrat de maintien en condition opérationnelle (MCO) des sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) type Rubis, portant sur :
 - l'interruption pour entretien long (IEL) du *Casabianco* ;
 - l'indisponibilité périodique pour entretien et réparation (IPER) de la *Perle* ;
- par la signature d'une tranche conditionnelle pour le MCO des SNLE portant sur la réalisation des interventions pour entretien de 2020 à 2025 ;

- par la notification de tranches conditionnelles pour l'IPER du SNLE *Le Terrible* ;

- par la prise de commande du contrat de MCO sur 5 ans des bateaux fournis par Naval Group à l'Égypte.

Du point de vue opérationnel, l'activité a été de nouveau particulièrement intense aussi bien en France qu'à l'international.

Sur la France :

- réalisation dans les délais du premier arrêt technique post-refonte à mi-vie du porte-avions *Charles de Gaulle* de juillet à octobre 2019 ;
- préparation de l'accueil du SNA *Suffren* à Toulon avec d'une part la poursuite de l'adaptation des infrastructures destinées à l'accueil des SNA type Barracuda à Toulon (zone Missiessy), et d'autre part le déroulement des formations et montée en compétences afférentes avec notamment le déroulement d'une période de maintenance de 2 mois sur le *Suffren* à Cherbourg avec des équipes toulonnaises ;
- poursuite de la réalisation de l'IPER-adaptation pour les missiles M51 (IA M51) des SNLE avec *Le Téméraire*, et la réalisation des essais ;
- tenue de la posture avec la réalisation de 7 arrêts techniques ;
- livraison en mars du SNA *Rubis* après son arrêt technique de prolongation de vie et réalisation de l'arrêt technique de prolongation de vie (10 mois) du SNA *Casabianco*. L'année 2019 a également été consacrée à la préparation de l'IPER de la *Perle* (début de l'IPER fin 2019 pour une durée de 18 mois). Il s'agit de la dernière IPER de SNA type *Rubis*. Retrait du service actif du *Saphir* et le début de son démantèlement (il sera remplacé en 2021 par le *Suffren*, premier de série des SNA type Barracuda) ;
- poursuite du chantier de déconstruction du *Tonnant* à Cherbourg (premier des cinq SNLE de première génération à être déconstruit) ;
- côté frégate fortement armées : réalisation de l'arrêt technique majeur de la FOA *Le Chevalier Paul* de février à novembre 2019 et continuité des activités de maintenance FREMM, avec la généralisation de la digitalisation des arrêts techniques ;
- remise à niveau de l'*Offshore Patrol Vessel* (OPV) *L'Ardent* pour livraison à la marine argentine en décembre 2019 ;
- conduite d'arrêts techniques divers dans le cadre des contrats de MCO,

À l'international :

- en Malaisie, la poursuite de l'IPER du sous-marin KD *Tun Razak*, second des deux sous-marins *Scorpène*, livré en 2010, sur la base de Kota Kinabalu, avec sa mise en eau en décembre 2019 et des essais mer prévus début 2020 ;
- en Égypte, le groupe a assuré le maintien en condition opérationnelle de la FREMM *Tohya Misk*, mais aussi des bâtiments de projection et de commandement (BPC) *Gamal Abdel Nasser* et *Anwar El Sadat*, et préparation du premier arrêt technique sur la corvette *Gowind* ;
- à Singapour, fonctionnement de la centrale d'achats au profit du groupe, réalisation de travaux d'entretien plateforme pour des

regates à Taiwan, création d'un centre de R&D, et démarrage dans des nouveaux locaux (avec bureaux et ateliers).

Par ailleurs, les équipes de la direction Services poursuivent l'effort de digitalisation de toutes leurs activités, avec la mise en service de centres opérationnels de soutien intégré numérique (COSI) dans les bases avant - aujourd'hui à Toulon, Brest et Alexandrie en Egypte - le développement de dossiers industriels numériques consultables et à renseigner pendant les travaux sur tablettes, le développement de maquettes numériques pour la formation Ship Inside Barracuda et FREMM, le développement d'algorithmes de maintenance prédictive, la modernisation des ateliers de production avec l'introduction de procédés de fabrication additive, et enfin le **développement de simulateurs de formation et d'entraînement pour les équipages et les équipes de maintenance**.

Activités de Naval Energies

Avec ses trois partenaires, Bpifrance, TechnipFMC et BNP Paribas Développement, Naval Group poursuit le développement du secteur des énergies marines renouvelables via sa filiale, Naval Energies. Cette filiale bénéficie des savoir-faire historiques de ses partenaires, notamment la connaissance des environnements marins particulièrement exigeants et la production d'énergie.

Naval Energies développe des systèmes et sous-systèmes de production d'électricité renouvelable et décarbonée à partir de deux différentes sources : les vents en mer et l'eau de mer des profondeurs.

Des études de site à la construction des systèmes, du déploiement sur zone aux connexions sous-marines retenant l'énergie à terre, Naval Energies est présente sur tout le cycle de vie des produits et maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur : conception, fabrication, installation et maintenance, en mer comme sur les zones côtières.

Dans le domaine de l'éolien flottant, Naval Energies apporte une des briques fondamentales de la technologie avec son flotteur semi-submersible pour lequel les méthodes de conception et le design ont été certifiés par le Bureau Veritas et la revue de design approuvée par ABS.

Naval Energies est partenaire du projet « Les éoliennes flottantes de Groix & Belle-Ile » (EFGBI), qui porte sur le développement, l'ingénierie, la construction, l'installation, la mise en service, l'exploitation et la maintenance d'une ferme pilote de 3 éoliennes de 9,5 MW chacune qui sera installée en Bretagne sud d'ici à 2022. Un contrat de Preliminary Engineering Agreement a été signé au mois de mai 2019.

En France, Naval Energies se prépare en parallèle à répondre aux futurs appels d'offres prévus dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) prochainement publiée. À l'export, Naval Energies est sollicitée sur des projets à venir en Europe, USA et Asie. Une collaboration a été entamée avec Hitachi Zosen Corporation pour développer des activités au Japon.

Les centrales de valorisation d'eau de mer des profondeurs consistent à utiliser les atouts de l'eau de mer des profondeurs pour de multiples usages. À partir d'un système d'énergie thermique des mers, conçu pour produire de l'électricité, d'autres technologies peuvent être ajoutées telles que le SWAC (Sea Water

Air Conditioning), le dessalement, le refroidissement industriel ou encore l'aquaculture.

Dans le cadre de ces projets, Naval Energies apporte son expertise tant dans l'ingénierie et le dimensionnement du système global de la centrale, que dans la conception, la réalisation et l'installation des échangeurs thermiques (condenseurs et évaporateurs) pour la production d'électricité et de froid. Naval Energies est aujourd'hui l'acteur actuel au monde capable de concevoir et fabriquer ces grands échangeurs.

Cet engagement se traduit par une suite continue de travaux d'amélioration continue qui ont été menés notamment grâce au prototype à terre ETM (PAT ETM), installé depuis 2012 à la Réunion, qui permet de conduire des essais sur les échangeurs et condenseurs, de valider les performances du système et de qualifier les équipements.

Naval Energies développe également des briques technologiques innovantes, telles que la lutte contre le biofouling. Ainsi, un banc d'essai a été installé en 2017 à la Martinique, en partenariat avec IFREMER, dans le cadre du projet Marin (porté par l'ADEME). Il permet de mener des tests de moyens de lutte contre le biofouling et ainsi d'assurer la performance des échangeurs thermiques du système énergie pendant toute la durée de vie de la centrale.

Naval Energies a ainsi signé en septembre 2019 la convention « territoires d'industrie » relative à l'interconnexion de Ba à Reuge, sur l'île de la Réunion dans l'Océan indien.

2.4 ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (R&D)

En 2019, l'activité en matière de recherche et développement (R&D) a été structurée et conduite pour répondre aux objectifs suivants :

- s'engager dans la conquête ;
- améliorer la satisfaction client ;
- capturer plus de financements externes.

Axes fédérateurs R&D

Depuis 2018, les objectifs de R&D sont définis selon 6 axes dits « axes fédérateurs » : Smart Ship, Smart Naval Force, Blue Ship (ancrage Smart Energy), Smart Availability, Innovative Ship et Smart Industry.

Ces axes ont pour vocation de fédérer la R&D du groupe et de permettre une communication plus aisée de nos thèmes prioritaires et de leur raison d'être.

Leur intérêt est double :

- donner une vision synthétique et structurée à 30 ans des orientations de la R&D du groupe prenant en compte court terme centre sur les besoins des lignes de produit et des programmes, le moyen terme (visant la préparation de l'avenir, prenant en compte les nouvelles menaces et les nouveaux usages...) et le long terme (orienté par le plan de prospective, les sciences et technologies SST, les innovations à long temps de développement). Cette vision est résolument orientée client. Elle identifie les évolutions capacitaires à offrir selon différents incréments à des clients opérationnels donnés. En particulier pour la France, les

- des sous-marins conventionnels de la gamme *Scorpène*, dont 14 exemplaires ont déjà été commercialisés dans le monde (Chili, Malaisie, Inde, Brésil) ;
- des systèmes navals de surface tels que le porte-avions *Charles de Gaulle*, des fréquences multirmissions FREMM, des porte-hélicoptères amphibie de type Mistral, la gamme Gowind, les systèmes de guerre des mines ou encore les drones ;
- des services incluant la réalisation d'infrastructures de production et d'entretien des navires, la maintenance avec garantie de disponibilité, la modernisation et le soutien des navires armés ;
- des armes sous-marines comme les torpilles légères MU90, les torpilles lourdes F21 et les systèmes de protection anti-torpilles *Contraite* ;
- des simulateurs destinés à la formation et l'entraînement des équipages des marines ;
- des centrales d'énergies marines renouvelables clés en main destinées au marché français et à l'exportation.

1.3. ORGANISATION

Naval Group a mis en place sa nouvelle organisation en janvier 2015 afin de répondre à ses priorités stratégiques, dont les grandes lignes directrices sont les suivantes :

- mener à bien le développement international du groupe et développer le carnet de commandes du groupe hors de France ;
- placer la culture économique et financière au cœur du fonctionnement de l'entreprise ;
- assurer la cohérence et l'efficacité de l'action des bureaux d'études, des équipes de production et de la *supply chain* ;
- assurer la performance calendaire, économique et technique et le respect des engagements pour la réalisation des bâtiments de surface et des sous-marins ;
- développer l'activité de maintien en condition opérationnelle des navires de la Marine nationale et renforcer les partenariats avec plus de 50 marines à travers le monde ;
- poursuivre et focaliser le développement des énergies marines ;
- piloter l'amélioration de la performance et l'efficacité ;
- préparer l'avenir du groupe en pilotant la stratégie, les partenariats et l'innovation.

2. SITUATION DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2019

2.1. EXAMEN DES COMPTES ET FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Les présents comptes consolidés de Naval Group, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 20 février 2020 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale qui se tiendra en mars 2020.

L'exercice 2019 a été principalement marqué par les événements majeurs suivants :

- plus de cinq milliards de prises de commandes, dont une grande partie hors de France, avec notamment la confirmation d'un sixième sous-marin de classe Barracuda, douze chasseurs de mines pour la Belgique et les Pays-Bas, deux corvettes Gowind à l'export et la commande pour l'entretien courant des SNLE de 2020 à 2025 ;
- les accords de partenariat entre Naval Group et Fincantieri se sont concrétisés par le lancement officiel de Naviris le 30 octobre 2019 ;
- de nombreuses réussites opérationnelles, avec notamment le transfert sur le dispositif de mise à l'eau du sous-marin *Suffren* (programme Barracuda) en présence du Président de la République.

2.2. RÉSULTATS DU GROUPE NAVAL GROUP ET SITUATION FINANCIÈRE

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe s'est établi à 3,7 milliards d'euros pour l'exercice 2019, en hausse de 2,9 % par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2018.

La part du chiffre d'affaires réalisé à l'international représente 29,3 %.

Carnet de commandes

Les prises de commandes enregistrées au cours de l'exercice se sont élevées à 5,3 milliards d'euros, avec un *book-to-bill* à 1,43.

Au 31 décembre 2019, le carnet de commandes du groupe s'élève à 15,1 milliards d'euros. Son écoulement prévisionnel s'établit comme suit : 24 % en 2020, 21 % en 2021, 18 % en 2022, 14 % en 2023 et 23 % au-delà.

Résultats

Le résultat opérationnel avant amortissement des écarts d'évaluation s'affiche à 268,3 millions d'euros (7,2 % du chiffre d'affaires), à comparer à 231,0 millions d'euros (8,1 % du chiffre d'affaires) en 2018. Le résultat opérationnel après résultat net des sociétés mises en équivalence est de 274,2 millions d'euros ; il était de 254,0 millions d'euros en 2018.

Le résultat financier fait ressortir une perte de -3,3 millions d'euros, à comparer à un profit de 0,4 million d'euros en 2018.

La charge d'impôt consolidé s'élève à 88,1 millions d'euros.

L'impôt courant de 102,9 millions d'euros.

La variation d'impôt différé (produit) de 14,8 millions d'euros comprend une charge de 2,2 millions d'euros correspondant à l'anticipation de la baisse du taux d'impôt courant sur l'ensemble du stock d'impôt différé du groupe (au 31 décembre 2018, la variation d'impôt différé comprenait une charge de 16,2 millions d'euros correspondant à l'anticipation de la baisse du taux d'impôt courant sur l'ensemble du stock d'impôt différé du groupe).

L'amortissement des écarts d'évaluation s'élève à 0,7 million d'euros.

Le résultat net de l'exercice s'établit ainsi à 182,8 millions d'euros.

Situation financière et évolution de la trésorerie

Situation financière et évolution de la trésorerie		
Titres de placements non courants	275,2	251,9
Titres de placements courants	235,0	194,0
Trésorerie nette	1 683,5	1 976,4
TOTAL	2 193,7	2 372,5

La trésorerie gérée est composée de la trésorerie en banque et de l'ensemble des titres de placement, qu'ils soient comptabilisés dans les équivalents de trésorerie ou en autres actifs financiers courants et non courants, diminués des concours bancaires.

2.3. ACTIVITÉS DE NAVAL GROUP

Activités industrielle et commerciale

Naval Group est le leader européen du naval de défense. Grâce aux savoir-faire de ses équipes et à ses moyens industriels exceptionnels, Naval Group conçoit, réalise et assure l'entretien des systèmes navals de défense. Pour répondre aux besoins de ses clients internationaux, Naval Group met en place des partenariats stratégiques. Ainsi, le groupe associe durablement ses partenaires industriels locaux à tous ses programmes et accompagne ses clients dans leur développement technologique. Naval Group effectue des transferts de technologie sur des produits de dernière génération, et ses équipes travaillent sur les futures générations de produits.

Activité industrielle

L'année 2019 a été marquée par une forte croissance de l'activité (+ 10 % versus 2018), par une amélioration de la maîtrise des jalons industriels (80 % de jalons franchis à l'heure sur l'ensemble de la direction de l'industrie) et par une tendance positive en matière de qualité (amélioration de la note DCA/SQ, réduction du nombre d'accidents qualité). Le transfert sur le dispositif de mise à l'eau du premier Barracuda, le Suffren, a eu lieu en juillet.

Une direction des Offres centralisée a été créée au sein de la direction de l'industrie (DIN) afin de simplifier l'élaboration des offres industrielles et d'en améliorer la compétitivité.

La DIN s'est employée au cours de l'année à poursuivre avec détermination la mise en œuvre des actions de progrès entreprises au cours des années précédentes sur tous les axes concernés :

- renforcement de la maîtrise des lots de programmes et du pilotage des work packages, déploiement des revues mensuelles et robustification des actualisations annuelles. Les efforts menés dans ce domaine se sont notamment concrétisés par la labellisation Capability Maturity Model Integration (CMMI) niveau 2 du programme de frégates multimissions (FREMM), frégates de défense et d'intervention (FDI) et sous-marins de troisième génération (S3G) ;
- déploiement sur trois sites du nouvel outil de gestion de production (projet Flux Industriels et référentiel articles, FIRA) ;

- déploiement sur le programme de frégates de défense et d'intervention (FDI) du nouveau système d'information technique (cycle de vie avec Dassault System) et démarrage de son application sur les futurs programmes majeurs de sous-marins ;

- déploiement de la digitalisation (projet Digital for Quality) sur le programme Barracuda et le programme FDI ;

- réalisation d'une quinzaine de chantiers Bât pour améliorer l'efficacité industrielle sur le terrain et d'une vingtaine de chantiers de réduction des temps de cycle pour accroître la compétitivité.

Du point de vue des ressources humaines, la progression des effectifs amorcée en 2018 s'est renforcée cette année pour répondre à l'accroissement d'activité et à la préparation des programmes majeurs de sous-marins (sous-marins nucléaires de troisième génération (SNLE 3G) et Australian Future Submarine (AFS)). Sur un an, l'effectif a augmenté de près de 600 équivalents temps plein (ETP), dont 400 ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise (OETAM) qui constituent le socle des compétences industrielles. Un rééquilibrage s'est également opéré en faveur des techniciens en études et ingénierie (130 recrutements de techniciens sur un total de 300).

Par ailleurs, dans le cadre du plan de conquête, plus de 20 initiatives de restructuration compétitive représentant près de 200 initiatives ont été lancées.

Dans le cadre du projet roméo destiné à garantir la montée en compétences des équipes internes et des partenaires, une école des métiers d'études dans le domaine des sous-marins a été mise en place et a permis d'assurer la formation d'environ 80 techniciens intégrateurs en 2019.

Pour absorber le savoir-faire et le recours à la sous-traitance de capacité a été renforcé. Le nombre de sous-traitants qui ont été intégrés à la direction de l'industrie a ainsi augmenté de 850 ETP en un an (+ 22 %).

Pour anticiper le pic de charge études à venir dans les prochains années, le panel des partenaires études a été rationalisé et de nouveaux entrants y ont été intégrés. Leur montée en puissance et en compétence est accompagnée par Naval Group et s'est traduite par le doublement des effectifs en deux ans.

La transformation et la modernisation de l'outil industriel poursuivent. L'année 2019 a été marquée par la mise à disposition de l'Atelier de Assemblée Ruelle, le début des travaux d'un nouveau bâtiment tertiaire à Cherbourg destiné à accueillir les équipes des projets sous-marins export, la poursuite du renouvellement du plan machines à Nantes-Indret, ainsi que l'allongement de la nef panneau plan et les ateliers de peinture à Lorient.

Des investissements significatifs sont prévus sur les sites de Cherbourg et de Nantes-Indret pour les prochaines années en préparation de la transition du futur SNLE 3G et du programme de troisième génération.

La direction de l'industrie s'est fortement impliquée dans tous les domaines industriels (protége, maîtrise et qualité, ressources, investissements, capacité d'innovation), pour préparer les enjeux à venir : montée en puissance des programmes AFS et SNLE 3G.

axes fédérateurs répondent aux trois missions prioritaires de la Marine nationale :

- donner aux responsables d'axes technologiques la vision des briques technologiques nécessaires pour pouvoir fournir les nouvelles capacités opérationnelles identifiées.

En 2019, l'effort de structuration des feuilles de route des axes fédérateurs s'est renforcé afin d'améliorer la cohérence :

- en interne : cohérence entre les besoins des lignes de produits et des programmes et la montée en maturité des technologies par la R&D, par une relecture critique avec les entités et les différentes instances de pilotage ;
- en externe : cohérence avec les visions et besoins clients. Pour cela, un kit de communication a été développé, permettant, d'une part, de mieux organiser le dialogue, et d'autre part, d'avoir des éléments de langages communs à tout le groupe lors des différents échanges clients (dont EMM, DGA, AII) ou auprès des guichets de financement.

S'engager dans la conquête/améliorer la satisfaction Client

Les travaux de R&D 2019 ont été menés dans l'optique de proposer des innovations répondant à la fois :

- aux besoins des offres de navires, des programmes de navire en cours, des offres de maintien de l'avantage opérationnel des navires en service (innovations incrémentales) et des futurs navires (concept ship) ;
- aux besoins à court, moyen ou plus long termes des lignes de produits et des programmes :
 - de la gamme de frégate de défense et d'intervention (FDI/Belham), navire conçu à la fois pour répondre aux besoins de la Marine nationale et pour prendre la meilleure place sur le marché export dans sa gamme de déplacement (4 000 tonnes) ;
 - de la gamme Gowind® et notamment du navire de référence Gowind® 2500 qui capitalise sur l'expérience du programme Égypte en cours afin d'améliorer encore la compétitivité et l'attractivité du produit de référence et le placer au centre du marché ;
 - des besoins du SNLE de troisième génération, de la série Barracuda, des sous-marins australiens futurs et des lignes de produits Scorpène® et Black Sword Barracuda ;
 - des lignes de produits d'armes sous-marines dont les futures torpilles lourdes ;
 - des refontes des navires en service.

Les principales réalisations de l'année sont présentées ci-dessous, par axe fédérateur :

1. Axe Smart Ship

- travaux sur la virtualisation des logiciels (management du système de Combat et de la plateforme propulsée) au sein de data centers (infrastructures informatiques embarquées) ;
- travaux sur le Data lake naval (Services and Data Management System) avec notamment la réalisation d'une preuve de concept

sur le porte-avions Charles de Gaulle qui préfigure les étapes ultérieures de déploiement du système ;

- travaux sur la cybersécurité au sein de plusieurs projets (Cybersecurity Framework et lutte informatique défensive métier), avec notamment la réalisation d'un prototype de point d'insertion de données et la réalisation d'un démonstrateur de boîtier de sécurisation d'une baie ;
- poursuite des études sur la gestion spatio-temporelle du spectre électromagnétique sur bâtiments de surface ainsi que sur les matériaux ouvrant la possibilité de reconfiguration d'antenne ;
- travaux sur les futurs moyens d'exploitation des navires, notamment sur la passerelle du futur (Digital Bridge) et le central Opérations du futur (exploration d'algorithmes et d'interfaces homme-machine de nouvelles générations tels que table tactique, assistant virtuel, assistant vocal et gestuel, visualisation 3D, vision à 360°, réalité augmentée, etc.) ;
- intelligence artificielle : création d'un partenariat permettant de mettre en place des laboratoires communs avec INRIA sur l'intelligence artificielle ; diverses études sur la fusion de données, la planification, l'aide à la décision pour diverses applications relatives au système de combat du navire ou à la plateforme ;
- études de solutions alternatives pour la régénération de l'atmosphère à bord des sous-marins ;
- études d'amélioration technologique des mâts hissables de sous-marins.

2. Axe Smart Naval Force

- travaux dans le domaine de l'engagement collaboratif pour la lutte antiaérienne ;
- poursuite des études sur la manutention modulaire des armes pour sous-marin ;
- études d'amélioration technologique de système de lancement d'armes pour sous-marin ;
- développement d'incrément capacitaires destinés au SETIS-C®, Combat Management System des corvettes de la gamme Gowind® ;
- développement de briques logicielles de systèmes de combat « standardisées » (Green Interfaces) ;
- développement de briques technologiques pour les drones : autonomie de navigation et décisionnelle, systèmes de docking et de manutention, système de mission... ;
- travaux de levée de risques d'un système d'Unmanned Aerial Vehicle (UAV) tactique embarqué sur navire de combat (étude de levée de risques pour la Marine nationale, SDAMT - R&D vendue) ;
- développement d'une plateforme de tests de briques technologiques pour drone sous-marin ;
- essais de la Smart Tactic Table sur la plateforme d'entraînement du SNLE 2G.

4 Axe Blue Ship

- Air Independent Propulsion : poursuite des essais du moteur anaérobie associant reformage gazeux et pile à combustible à hydrogène de seconde génération (réalisation d'une patrouille du système complet au premier semestre 2019) et poursuite du développement d'incrémentales destinées à accroître les performances ;
- batterie Lithium-ion : poursuite de la montée en maturité sur les différents sous-systèmes, montée en maturité sur la fabrication avec la fabrication de branches de série ;
- travaux destinés à permettre une réduction des consommations énergétiques sur les sous-marins et les bâtiments de surface (**essais de vérification d'une solution de protection haute tension, fin des essais du démonstrateur logiciel de maîtrise de l'énergie électrique pour sous-marin, essai d'un climatiseur basse consommation d'énergie...**) ;
- fin des pré-études du Small and Modular Reactor (version terrestre) engagées en 2017 en partenariat avec EDF (établissement porteur), TechnicAtome et le Commissariat à l'énergie atomique dans le cadre d'un projet subventionné par l'Agence nationale de la recherche [ANR]. Poursuite avec le lancement de la phase d'avant-projet sommaire qui sera pilotée par la future structure mise en place à partir de mi-2020 ;
- études de solutions contribuant à la réduction des rejets de déchets ou polluants ou perturbations de la faune marine (solution pour le respect IMO TIER III), essais d'un prototype de traitement des déchets via le RAPID ATHENA, études dans le cadre du projet européen LIFE AOE SCIC (Achieve Good Environment Status for Coastal Infrastructure Construction/Portle SubSea Quicker pour Naval Group) ;

4 Axe Invulnerable Ship

- travaux sur la maîtrise de signatures des navires : discrétion acoustique, signature magnétique, signature au-dessus de la surface, etc. ;
- travaux sur l'autoprotection des navires : développement d'un prototype de système de lutte contre les menaces asymétriques (LCMA), travaux dans le domaine des blindages ;
- maîtrise des sinistres et sécurité fonctionnelle : expérimentation à bord d'une FREMM d'un système de mesure d'état d'un local par capteurs sans fil ;
- revue de fin d'avant-projet sur le module de lancement vertical de missile de type Cold Launcher susceptible de compléter la gamme de lanceurs Sylver ;

5 Axe Smart Availability

- déploiement et expérimentation sur FREMM des outils de maintenance prédictive COMPAS (Installation Plateforme) et VODA (Système de Combat) ;
- mise en œuvre à bord de capteurs RFID pour la surveillance d'équipements ou la gestion des flexibles ;
- études de tenue à l'environnement et divers essais de revêtements (peinture, résine) ;

- qualification du système électronique de sécurité pour l'armement à gouverner en X ;

- recherche et étude de technologies innovantes (fluide, électrique) ;

6 Axe Smart Industry

- fabrication additive : réalisation d'hélices par dépôt par fil dans le cadre de projets européens H2020, du contrat FRAIRAN ou d'études autofinancées ; fabrication de bloc hydraulique par dépôt au laser ; travaux d'impression 3D pour des pièces de rechange à l'unité ;
- amélioration des performances de nos outils d'aide à la conception de nos navires pour les avant-projets bâtiment de surface et sous-marin ; études sur les systèmes d'ingénierie complexes, étude sur les plateformes d'outil de simulation hydrodynamique ;
- travaux améliorant la productivité sur les chantiers (extension de la qualification du collage, mise en service de carlingages produits selon une nouvelle méthode plus économique - gain de 50 % des coûts - ; essais de communication 4G dans les ateliers) ou la santé et la sécurité au travail (développement ou essais de solutions ou dispositifs tels qu'exosquelette, robot, téléopération, chariot autonome...) ;
- études dans le cadre du partenariat Factory Lab ou des IRT pour accélérer la maturation des technologies de l'usine du futur en lien avec d'autres grands industriels et le CEA Tech ;
- études et développement de processus et d'outils pour le dimensionnement des structures, les simulations et procédures de standardisation - non destructif de santé marine - des structures et composants pour application en composite et produits marins ; la caractérisation de l'écoulement de fluides de structure ;
- fin du projet Ship Xperience subventionné par la Région Nouvelle Aquitaine : réalisation de moyens de formation à l'explication et la maintenance mettant en œuvre le meilleur état de l'art des technologies de réalité virtuelle ;
- travaux sur la mise en réseau des simulateurs d'entraînement en vue de la simulation distribuée à l'apprentissage des machines (gestion de données pour l'intelligence artificielle) ;
- infrastructures marines : expérimentation réalisée en réalité virtuelle pour la reconstruction 3D d'une infrastructure navale ; note méthodologique pour les règles de dimensionnement contre une agression de type onde de surpression externe sur les infrastructures type INBS ;

Prospective

L'activité de prospective a été créée puis développée en 2017 et ensuite intégrée avec l'activité de veille et d'analyse technologique en 2018. L'année 2019 est marquée par la publication de la deuxième édition du plan prospectif. Ce document propose une vision future du court au long terme illustrée sous la forme d'analyses prospectives scénarisées. De ces analyses ressortent un ensemble de recommandations concrètes permettant au groupe de se préparer à saisir les opportunités et contrer les menaces futures identifiées. Quatre thèmes ont été analysés en 2019 : les

croissances et limites de l'emprise du numérique sur les sociétés ; les futurs du travail ; l'hyper-guerre ; la biologie, en tant que champ de ruptures majeures. Les recommandations issues du plan de prospective 2019 adressent les problématiques de marchés futurs, de modèle d'entreprise, de solutions futures et de facteur humain. Le document se conclut par une présentation d'une vision future de Naval Group, précisant ainsi, parmi l'ensemble des possibles, une prospective désirable et atteignable pour le groupe.

Le Conseil scientifique de Naval Group a, quant à lui, tenu deux séances plénières, la première en mai 2019 à Lorient et la seconde en novembre 2019 au siège de Naval Group. En 2019, le Conseil scientifique a travaillé sur trois sujets : l'énergie, les matériaux, et les facteurs humains ; il a aussi été consulté sur le plan Prospective et s'est fait présenter le plan scientifique. Deux nouveaux sujets ont été lancés pour 2020 : architecture [évolution de ce métier face aux nouvelles technologies], et prise en compte de la dimension multiculturelle. Le prix La Pérouse a été décerné sur l'optimisation des routes de dérobement pour les sous-marins. Le Conseil scientifique a été présenté au Conseil d'administration le 13 décembre 2019.

Transformation numérique de la DIT

La transformation numérique de la direction Innovation et Expertise technologique (DIT) entamée en 2017 se poursuit. Cette transformation a dans un premier temps permis le développement puis le déploiement de SPIRIT, un tableau de bord dynamique utilisé pour suivre les indicateurs clés de performance et de pilotage de la DIT. Dans un deuxième temps, la DIT a lancé le développement et le déploiement de CONNECT'US, l'outil digital de pilotage collaboratif de l'innovation et de la R&D. Il vise à décloisonner, partager les informations avec les parties prenantes (notamment pour co-construire et partager le plan R&D, en s'assurant de la cohérence avec les besoins des programmes et lignes de produit) et *in fine* dégager du temps pour l'ouverture vers l'extérieur et la réflexion sur le long terme. Le premier lot a été livré en deux temps en mars 2019 et juillet 2019 concernant principalement le pilotage de la R&D, la saisie des feuilles de route R&D et le module de pilotage de la prospective. Le lot 2 a été livré en octobre et intègre de nouvelles fonctionnalités concernant le plan de capture stratégique et le module écosystème. Le lot 3 sera livré au premier semestre 2020 et complètera les fonctionnalités par l'animation du plan de capture commercial et de la veille technologique et scientifique.

Open innovation et Naval Innovation Hub

En moins de dix ans, l'environnement du groupe s'est transformé de manière radicale, à un rythme accéléré, entraîne notamment par de multiples évolutions en matière d'innovation.

La stratégie d'innovation du groupe vise deux objectifs majeurs : accélérer l'innovation et provoquer les ruptures.

L'atteinte de ces deux objectifs repose sur quatre axes : culture et compétences, *user centricity*, prospective, *open innovation*. L'exécution de cette stratégie sera quant à elle réalisée suivant trois principes : experimentation, capital humain et vitesse.

Accélérer l'innovation est un enjeu crucial, afin de répondre aux besoins opérationnels des marines clientes et de garder toujours une longueur d'avance sur la concurrence et sur les menaces.

La réussite de cette stratégie repose sur le développement d'un certain nombre de nouveaux moyens et outils, nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés.

Pour cela des événements ont été mis en place par l'*open innovation* en 2019 (Start We Up, Naval Innovation Partners, Naval Innovation Supplier). Ils ont pour objectif de bousculer la vision linéaire de l'innovation pour y substituer une logique collaborative.

Ces espaces de rencontres entre des entreprises innovantes, des incubateurs régionaux, des clusters et nos collaborateurs de Naval Group permettent de créer des synergies et de stimuler la créativité et l'esprit d'innovation de tous en identifiant des solutions pour de futurs projets en visant des incubations sur un temps court sur des formats POC (*Proof of Concept*).

Nous avons actuellement treize POC en cours suite à ces événements. L'objectif d'un POC est de valider un concept (si le projet vise à développer une solution pour laquelle les utilisateurs peinent encore à exprimer leur besoin, le POC permet de les confronter à une première maquette) et de valider la faisabilité technique : si le projet met en œuvre un nouveau savoir-faire, encore méconnu de l'entreprise, il permet d'appréhender le degré de complexité technique).

Le capital humain reste au centre de la démarche *open innovation*, la capacité d'innovation d'une entreprise repose certes sur l'existence d'un processus d'innovation mais c'est avant tout le capital humain dont elle dispose qui va réellement influencer l'émergence de l'innovation. C'est par de nouvelles rencontres au travers de ces événements interne et externe que ce capital se construit.

Se développer à l'international est un enjeu majeur dans le naval. Pour y parvenir, le groupe tisse sa toile au sein du plus grand hub d'innovation mondial. Inauguré jeudi 21 novembre 2019 à Singapour, le centre d'excellence (CoE) participe à cette dynamique en rassemblant les chercheurs et ingénieurs les plus talentueux d'Asie.

Naval Group a lancé le Naval Innovation Hub (NIH) le 1^{er} octobre 2018.

Sa mission est d'initier et accompagner les projets d'innovation de rupture du groupe.

Son ambition : créer le futur du naval de défense en faisant le lien entre le potentiel créatif et la capacité à déboucher concrètement sur des solutions, des produits, des services porteurs d'innovation.

Dans la perspective d'apporter un regard nouveau sur les développements du NIH, le COMEX de Naval Group a décidé de mettre en place un Comité de gouvernance externe dont la majorité des membres sont externes à l'entreprise. Ce comité constitue une instance de conseil, de proposition mais aussi d'évaluation. Ce comité a été mis en place début 2019. L'objectif de ce comité est d'évaluer les projets du NIH au regard de cinq critères : la désirabilité, la viabilité, la faisabilité, le potentiel de rupture et l'adéquation avec le cadrage stratégique. Il doit permettre au NIH de prendre du recul sur ces projets. Enfin ce comité a un rôle d'inspiration pour proposer au NIH de nouveaux axes de développements, des sujets à explorer. Le choix des membres s'est fait dans l'optique de permettre au comité de pouvoir

rendre un avis sur les domaines suivants : l'innovation, l'évaluation des financements à courtiser en projets innovants, le digital, l'énergie stratégique (maritime, technologie...), l'international et l'industrie.

Le Naval Innovation Hub est constitué d'une équipe pluridisciplinaire dédiée et immergée dans un environnement fortement entrepreneurial et externe à Naval Group (hébergement actuel au sein du Village by CA de Paris). En étroite interaction avec l'écosystème d'innovation et autonome pour la conduite de ses sujets, il a pour vocation d'initier, de soutenir et d'accélérer des projets d'innovation de rupture en maximisant leur valeur pour les clients internes ou externes du groupe.

L'idée est de renforcer les interactions entre toutes les parties prenantes de l'innovation : pas seulement de mobiliser les « professionnels » (chercheurs et collaborateurs de la R&D, partenaires) mais aussi toutes celles et ceux qui au sein de Naval Group peuvent être apporteurs d'idées et souhaitent s'impliquer dans le développement de nouveaux produits, services ou processus. À ce titre, le Naval Innovation Hub est un créateur de passerelles : à la fois tête chercheuse, pour faciliter l'identification d'approches innovantes, et point d'entrée en support et expertise pour accompagner les équipes dans leurs développements d'innovations avec l'appui des auteurs de l'écosystème d'innovation du groupe.

Ainsi en 2019 le NIH s'est attaché à développer un écosystème tant interne qu'externe : organiser des workshops en utilisant des méthodologies nouvelles, mettre en place un réseau de partage ou travers d'une plateforme. Le NIH a également engagé 29 projets. Le NIH a par ailleurs soutenu la démarche « intrapreneuriat » mise en place à titre expérimental au niveau du groupe. Les objectifs de cette démarche visent à :

- identifier de nouveaux business innovants pour Naval Group adressant un besoin actuel ou futur du secteur naval de défense (France ou international), en accompagnant des collaborateurs internes ;
- promouvoir un changement culturel autour de l'agilité, la prise d'initiative et l'audace ;
- développer le capital humain de l'entreprise ;
- détecter et tirer bénéfice de nos talents entrepreneuriaux.

Deux équipes ont rejoint ce programme en octobre 2019.

Accroître le financement de la R&D

La part des dépenses de R&D autofinancée par Naval Group pour le naval de défense incluse dans les frais de R&D s'est élevée en 2019 à 98,7 millions d'euros, soit 3 % du chiffre d'affaires.

À l'instar des années antérieures, des financements complémentaires proviennent en 2019 de financements au titre des programmes d'études amont (PEA) sous financement de la Direction générale de l'armement (DGA) (21,7 millions d'euros de prises de commandes) ou de programmes subventionnés/collaboratifs (5,7 millions d'euros) et pour l'essentiel des investissements consacrés au titre des programmes.

En 2019, et toujours dans l'objectif d'accroître le financement de la R&D sur les sujets stratégiques liés aux axes fédérateurs, la DIT a déjà renforcé son activité commerciale et de business development

à la fois sur les marchés France (régions, DGA...) et sur les marchés européens, américains et du monde pour la défense.

Autres actions : A la fin du premier semestre 2019, Naval Group a contractualisé en 2019 plusieurs PEA :

- PEA INCOLA, contractualisé en juillet : mise à jour des modèles de conception des lignes d'air de sous-marins, intégration du retour d'expérience, mise en œuvre de nouvelles configurations de conception ;
- PEA DISCRETECO, contractualisé en juillet : maîtriser et réduire les indiscretions électriques observées sur les bâtiments de surface ;
- PEA FRAPAN : notification de la tranche optionnelle 2 en mars 2019 pour réaliser des mesures vibro-acoustiques sur des démonstrateurs de pâles creusées en Fabrication Additive et en composite afin de disposer à court terme des éléments de référence au niveau discrétion acoustique ;
- ELR SCAM-T, notification de la tranche optionnelle pour l'intégration sur plateforme du drone aéroporté maritime ;
- PEATSMPE SCOA, notification d'une tranche conditionnelle sur la tenue de situation multi-plateforme et l'engagement circulaire des armes.

Par ailleurs, la DIT a soutenu ses familles de route à ses clients et qui lui a permis d'identifier des projets de R&D d'intérêt pour la DGA et la Marine nationale susceptibles d'être contractualisés en 2020/2021 sur des sujets tels que la lutte contre les menaces asymétriques, les propulseurs du futur, la maîtrise des signatures acoustiques, les nouveaux algorithmes de pistage de sonar actif, la résilience des réseaux de communications laser ou gagner un état de mer.

Autres des marchés France (hors DGA), notons par exemple la signature d'une convention avec la région Nouvelle-Aquitaine et d'autres conventions en cours d'écriture (notamment Bretagne). Ces conventions comportent deux volets : recherche et développement d'une part et formation d'autre part. Nous engageons de nombreux projets collaboratifs au sein des instituts de recherches technologiques (IRT).

Au niveau de la R&D subventionnée, l'activité s'est également significativement renforcée par la préparation de plus en plus d'affaires en cohérence avec le plan de stratégie technologique du groupe et l'obtention de contrats aux retombées directes ou indirectes sur les produits du groupe, notamment les projets SECODIA, CYBERMAR, ECHO, PIAQUEO, ORACIO2X. L'activité s'est développée tout particulièrement vers l'Europe, dans le cadre de programmes aussi bien civils (H2020) que militaires (EDIP, PADR) et préparation du Fonds européen de défense.

Enfin le pilotage du crédit impôt recherche (CIR) s'est encore renforcé en 2019. Le CIR poursuit sa progression par rapport à 2018 pour atteindre 31 millions d'euros.

Centre de recherche technologique de Naval Group : Naval Research

Au sein de la direction innovation et expertise technologique (DIT), le centre d'expertise Research a en charge d'être le référent

groupe pour les activités d'expertise pointues sur les navires en développement et en service. Il est également centre de compétence pour mutualiser au bénéfice de tous et partager au sein des entités la R&D et plus particulièrement celle amont dite de S&T (Sciences et Technologies). Research a continué à ajuster son organisation pour augmenter son impact et sa valeur ajoutée au service de tous, structurée autour de trois centres d'expertise métier : Énergie (CEMEP), Matériaux (CESMAN), Traitement des données (CEMIS).

Naval Group est convaincu que les partenariats scientifiques sont un levier de performance de la recherche essentiel pour maintenir le groupe à un haut niveau d'innovation afin de contribuer à l'essor de sa supériorité technologique compte tenu de la concurrence internationale exacerbée dans le domaine du naval de défense. Pour répondre à cet enjeu et renforcer durablement ses liens de collaboration avec le monde scientifique, Naval Group a d'une part structuré sa recherche amont sous forme de neuf domaines scientifiques : Hommes et Systèmes, Matériaux et Structures, Ondes et Matières, Mécanique des fluides, Énergie, Traitement des données, Systèmes numériques, Modèles numériques d'ensemble, Écoconception. Ces domaines se rapprochent des structurations des laboratoires universitaires et utilisent le vocabulaire du monde de la recherche académique, permettant ainsi un lien et une compréhension plus efficace entre ces deux milieux. Ils sont de plus transverses à de nombreuses activités du groupe. Ils sont formalisés dans un plan scientifique. D'autre part, Naval Research a maillé ses réseaux de partenaires de proximité et internationaux dans une logique d'écosystème de compétences. Cette structuration a permis de nouer des coopérations scientifiques ambitieuses, ouvertes et pluridisciplinaires qui ont abouti cette année avec ses partenaires français au renouvellement et à la création de laboratoires qui rayonneront notamment en Australie.

Toujours en 2019, Naval Research qui a pour missions d'anticiper les ruptures technologiques et de développer celles à forte valeur ajoutée dans une démarche d'innovation ouverte avec l'aide de ses partenaires industriels et académiques (écoles, universités et instituts de recherche), a accéléré ses nombreuses connexions avec son écosystème, notamment en organisant la deuxième édition de ses incontournables Journées Scientifiques et Technologiques - temps d'échange privilégié avec la communauté scientifique de Naval Group sur les avancées en matière de recherche applicative, sur les problématiques rencontrées et les visions des futures innovations à forte valeur au profit du naval de défense -, en soutenant les grands programmes de navires armés de Naval Group par ses actions proactives auprès du monde scientifique et universitaire international. Enfin, plusieurs initiatives de recherche partenariale ont vu le jour notamment sur les facteurs humains, les communications acoustiques sous-marines et l'énergie en vue de discuter de feuilles de route technologiques communes avec les parties prenantes de son écosystème d'innovation scientifique tant sur les territoires qu'à l'étranger.

En 2019, Naval Research a poursuivi sa montée en compétences, et développé ses partenariats en France et à l'étranger.

Les partenariats conclus par Research peuvent prendre la forme de laboratoires conjoints, de chaires, ou d'accords-cadres. En France, en 2019, deux nouveaux laboratoires communs ont été

créés : le laboratoire SENI avec l'ENSTA Bretagne (systèmes embarqués intelligents) et un laboratoire conjoint avec INRIA. Il s'agit d'un partenariat structurant sur l'intelligence artificielle. Il est composé d'un « pôle recherche », composé principalement de membres d'INRIA, et d'un pôle « transfert-expertise », composé principalement de collaborateurs de Naval Group. Le laboratoire Gustave Zédé avec l'ENSTA Bretagne (tonne en fatigue, modélisation et essais mécaniques) a été reconduit. La chaire cyber défense a été renouvelée et la chaire cyber stratégie avec l'IHEDN a été créée.

Également, l'année 2019 a été témoin de belles réussites pour Research en matière de recherche, dans tous les domaines de la recherche réalisée avec nos partenaires. En diverses occasions, nos expertises en matériaux, et simulations ont été valorisées, par exemple : essais d'auto-échauffement sur structures en aciers austéno-ferritiques fabriquées par procédé WAAM, caractérisation rapide en fatigue de matériaux, méthode de justification en fatigue de structures composites, prix « doctorant CNRS Mascot-Num » (Méthodes d'Analyse Stochastique pour les COdes et Traitements NUMériques), décerné pour le caractère innovant des algorithmes d'apprentissages développés par l'équipe de chercheurs du Laboratoire commun JLMT avec l'École Centrale de Nantes.

Développement international

En 2019, Naval Group a accru ses actions d'internationalisation de sa R&D avec trois objectifs : travailler avec les meilleurs (*open innovation*), développer ses filiales à partir du financement R&D, et créer des liens avec les pays des futurs prospects de Naval Group. La stratégie de développement de l'innovation à l'international diffère donc suivant chaque pays et prend en compte plusieurs critères tels que la nature stratégique du pays comme client ou comme prospect prioritaire de Naval Group, les capacités réelles en recherche et en innovation du pays (ouverture, financement disponible, gestion du ToT, protection de la propriété intellectuelle, etc.), l'adhésion avec nos priorités R&D, etc. Le chantier 2.10 du plan stratégique dédié à l'internationalisation de la R&D a permis d'accroître dès 2019 les actions d'internationalisation déjà engagées et à en lancer de nouvelles.

En 2019, dans le cadre d'un chantier du plan stratégique, des fiches R&D sur les pays prioritaires ont été réalisées. Un effort particulier a été fait pour l'ouverture de centres de R&D en Australie et à Singapour. En Australie, ce sera au sein de la nouvelle filiale Naval Group Pacific créée à l'été, en « exportant » le concept Technocampus dans lequel le CNRS viendra en juin 2020 créer un *international Research Lab* (IRL) sur l'interface entre les facteurs humains, l'intelligence artificielle et les systèmes autonomes. À Singapour (nœud mondial de la R&D au sein duquel il est important d'être présent) le Centre d'Excellence inauguré en novembre 2019 sera orienté en particulier sur les nouvelles technologies (intelligence artificielle, *Big data* et *internet of Things*) et à la demande des clients locaux sur la fabrication additive et la i-maintenance.

En Europe, Naval Group a été très actif en 2019 en Belgique ce qui a contribué au gain de l'appel d'offres guerre des mines et au lancement du *Mine Counter Measures Lab*, notamment avec Naval Research, et du *Cyber Lab* liés à ce programme. Des démarches se poursuivent au Pays-Bas pour soutenir, par des coopérations scientifiques avec Naval Research, les réponses à l'appel d'offres

sous-marin, et des contacts ont été pris en Grèce pour soutenir le prospect FO. Par ailleurs, Naval Group a accompagné un Comité d'armement au Portugal qui ordonne la proposition de projet conjoint avec la DGA et ses homologues pour le fonds européen de défense. Enfin, une action structurante et spécifique R&D italienne française a été mise en place dans le cadre du projet Poseidon en vue de la création de la joint-venture Naviris.

En Arabie Saoudite, Naval Group a également lancé ses travaux préparatoires dans le cadre de l'accord de coopération signé avec King Abdulaziz City for Science and Technology (KACST) pour des études sur la surveillance maritime et la fabrication additive qui devraient démarrer en 2020. En Inde, un NDA a été signé avec l'Indian Institute of Technology de Goa, les actions avec le DRDO se poursuivent (en particulier AIP, torpilles et propulsion). De plus, une feuille de route gouvernementale bilatérale Marine Science a été initiée durant le Knowledge Summit à Lyon en octobre. Naval Group y est nommé comme acteur de référence. Enfin au Chili, les démarches concernent la préparation d'actions R&D en lien avec INRIA et la société SISDEF, et le démarrage du MERIC phase 2 fin 2019 avec Naval Energies.

En 2020, ces efforts vont se poursuivre et s'accroître avec en particulier l'ouverture d'un Centre d'excellence en Australie et l'accueil de stagiaires émiratis à la DIT.

2.5. FILIALES ET ALLIANCES

Filiales

Naval Group est le seul actionnaire de ces sociétés.

Naval Group détient, directement ou indirectement, des participations dans les sociétés suivantes qui sont consolidées par le groupe (sauf mention contraire, elles sont détenues à 100 %).

Armaris Quatre

La société Armaris Quatre détient Naval Group Actionnaire.

Armaris Sixt

La société Armaris Sixt détient une participation dans la filiale égyptienne Alexandria Naval for Maintenance and Industry (1 action).

Naval Group Actionnaire

Cette société est chargée d'assurer le rachat des actions Naval Group acquises par les bénéficiaires des deux ORS (offres de titres réservées aux salariés) 2008 et 2014 et du plan d'actionnaire collectif 2019. Les actions ont été apportées par des bénéficiaires au FCPE Actions Naval Group.

Naval Group Participations

La société Naval Group Participations est une société holding. Elle détient des participations dans plusieurs sociétés de Naval Group créées à l'étranger : Naval Group Technologie Canada Inc. (100 %), Naval Group Arabia (90 %), Alexandria Naval for Maintenance and Industry (99,99 %), DCNS Zamil (55 %), Naval Group Pacific (100 %) et Naval Group Malaysia Sdn Bhd (non significatif).

Southeast DCNS Naval Corporation Sdn Bhd (BDNC) (détenue à 40 %)

La société BDNC est localisée en Malaisie et a principalement pour objet de fournir à la marine malaisienne la réalisation du maintien en condition opérationnelle des sous-marins Scorpène.

DCN International

La société DCN International a été créée en 1990 pour assurer la gestion des opérations de vente à l'exportation de matériels et prestations réalisés par les entreprises Constructeurs Navals (CCN) devenus les services compétence nationaux (SCN).

Suite à l'apport d'activités réalisé par l'état au profit de DCN en juin 2003, DCN International conserve cette mission vis-à-vis de Naval Group pour tous les contrats existants à la date du changement de statut (hors contrats transférés à Armaris). Depuis cette date, aucune activité nouvelle n'a été entreprise par cette société.

Naval Group Far East Pte Ltd

La société Naval Group Far East Pte Ltd exerce son activité à Singapour dans le domaine de la logistique et de la maintenance de systèmes liés aux activités navales et aéronavales.

Naval Group India Pte Ltd

Naval Group India apporte son concours local à la réalisation du programme de construction des sous-marins indiens.

Defense Environment Services (DES) (détenue à 49 %)

La société DES a été créée par Naval Group et Veolia Environnement Services pour unir leurs savoir-faire dans une activité commune. Cette société commune est un opérateur leader des services destinés au port et aux ports militaires.

Foraysnav SAS (détenue à 50 %)

La société Foraysnav a été créée pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre des systèmes de combat des frigates anti-aériennes Horizon. La dissolution de cette société a été décidée par son Assemblée générale le 22 juin 2016. La clôture de liquidation de cette société a été approuvée par son Assemblée générale le 19 décembre 2019.

Itaguaí Construções Navais SA (ICN) (détenue à 91 %)

La société ICN est localisée au Brésil et a principalement pour objet la construction de sous-marins au Brésil, notamment dans le cadre du programme FINS-B.

MO PA2

La société MO PA2 a été créée à l'origine pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre du programme du porte-avions français *Charles de Gaulle*. La société n'exerce aucune activité.

Shihwa

La société Shihwa est spécialisée dans le développement de solutions dynamiques de stabilisation, de positionnement et d'apportage pour les véhicules et moyens nautiques, aériens et terrestres.

Naval Group Coopération

La société Naval Group Coopération est une société qui a pour objet de fournir un support externe aux équipes commerciales du groupe sur les marchés export.

Naval Group Support

La société a pour objet la conception, l'étude, la mise au point, l'achat et la vente de toutes les prestations d'assistance technique de nature industrielle liées à la fourniture de tous systèmes, logiciels et équipements utilisés dans les activités navales et aéronavales, notamment en Arabie saoudite.

Depuis son adhésion, en septembre 2018, au Cercle d'éthique des affaires, les représentants de Naval Group ont pu assister à de nombreuses conférences et événements organisés par l'association. En outre, suite aux échanges de Naval Group avec le Conseil d'administration de l'association « Entreprises pour les Droits de l'Homme » (EdH), Naval Group adhère à EdH à partir de janvier 2020. Cette association vise à favoriser la compréhension et l'intégration des droits de l'homme au sein des entreprises par le déploiement de démarches de vigilance, initiative volontaire et multisectorielle. Cette association est un lieu d'échanges, de partage de bonnes pratiques et de réflexion collective.

Le Groupement des Industries de Construction et Activités Navales (GICAN) a, de son côté, proposé un groupe de travail RSE à ses membres afin de favoriser une approche sectorielle. Naval Group a rejoint ce groupe de travail.

2.6.2. Lutte contre la corruption et le trafic d'influence (compliance)

La direction Éthique, Compliance et Gouvernance du groupe, dont le directeur est le référent de la lutte contre la corruption et le trafic d'influence au sens de la loi française n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite Loi Sapin 2) est en charge de la définition et du déploiement du dispositif de la *compliance* dans le groupe.

En 2019, les actions menées ont consisté en :

- la présentation de points d'étapes relatifs au déploiement du dispositif de *compliance* dans le groupe (par sites et par sociétés contrôlées) aux instances de directions du groupe : Comité exécutif et Comité d'audit, des Comptes et des Risques du Conseil d'administration. Ces points présentent notamment l'évolution des quinze indicateurs de performance élaborés (sur la base du référentiel émis par la *Global Reporting Initiative*) afin de mesurer l'efficacité du dispositif de *compliance* dans l'ensemble du groupe et de fixer les objectifs pour l'année suivante (cf. Politique anticorruption) ;
- un rapport établi par le Comité éthique et RSE et comprenant notamment les informations liées aux incidents éthiques ou *compliance*, le cas échéant, relevés au cours de l'année à travers les différentes instances de détection est remis au Président-Directeur général ;
- la mise à jour de la cartographie des risques de *compliance* groupe ;
- la mise à jour du référentiel *compliance* et, en particulier, des instructions relatives aux vérifications préalables applicables aux tiers avec lesquels Naval Group entretient des relations d'affaires ;
- la mise en place et le suivi d'un plan d'identification et de formation des personnels les plus exposés au risque de corruption et de trafic d'influence ;
- la mise à jour d'un e-learning dans une version bilingue dédié à la sensibilisation de tous les collaborateurs de Naval Group à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence dans leur quotidien ; Un indicateur de performance spécifique (mesuré mensuellement)

et destiné à mesurer le taux de réalisation de cet e-learning a été mis en place pour chaque site et société contrôlée de Naval Group ;

- l'élaboration d'un plan de formations mis à jour chaque année visant les emplois identifiés comme à risque dans la cartographie des risques de corruption (incluant les postes de direction et les membres des Conseils d'administration des sociétés contrôlées de Naval Group). Des modules spécialisés par types de métiers ou d'activité ont été élaborés. Les salariés concernés doivent renouveler cette formation (dispensée selon les besoins en français, en anglais et en portugais et traduite en arabe) tous les trois ans minimum ;
- la poursuite des échanges et de la réflexion autour des questions relatives à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence à travers l'organisation d'événements :
 - en juin 2019, deuxième édition du séminaire annuel réunissant l'ensemble de la communauté de l'éthique et de la *compliance* du groupe, des membres du Comité exécutif du groupe, ainsi que des experts et intervenants externes, parmi lesquels des représentants de l'Agence française anticorruption,
 - en décembre 2019, troisième Journée de l'éthique et de la *compliance* dans l'ensemble des entités du groupe permettant d'aller à la rencontre des collaborateurs et de diffuser le référentiel éthique et *compliance* ;
- la mise en place et l'application d'un plan visant à évaluer l'effectivité et la maturité du dispositif de *compliance* dans les sites et les entités contrôlées du groupe sur la base d'indicateurs suivis régulièrement par la Direction générale ;
- la conduite de contrôles internes transverses concernant notamment les activités de dons, mécénats et sponsoring pratiquées dans le groupe.

Il est à noter que l'ensemble du dispositif de *compliance* fait l'objet chaque année d'une revue par le commissaire aux comptes.

2.6.3. Déclaration d'intérêt au titre de la Loi Sapin 2

Conformément au titre 2 – articles 25 et suivants de la loi française n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite Loi Sapin 2), la société déclare annuellement ses actions de représentation d'intérêt sur le site de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Politique.

1.2.7. GESTION DES RISQUES

1.2.7.1. Dispositif de suivi des risques

Le groupe est confronté à de nombreux risques et incertitudes qui sont susceptibles d'affecter sa performance financière. C'est pourquoi il a mis en place un dispositif de maîtrise des risques, supervisé par la direction de l'Audit et des Risques, couvrant les risques stratégiques, opérationnels, financiers, légaux mais aussi de responsabilité sociale d'entreprise. Il est sous le pilotage du Comité d'audit et des risques internes, co-présidé par le directeur général adjoint Finances, Juridique, Achats et Immobilier et le Secrétaire général. L'activité, le résultat d'exploitation ou la situation financière du groupe pourraient être affectés de manière significative par les

risques décrits ci-après ou par d'autres risques et incertitudes dont le groupe n'a pas connaissance à ce jour ou qu'il considère, à la date du présent document, comme moins significatifs.

L'ensemble des risques RSE a suivi la même méthodologie groupe pour ce qui est de leur identification et évaluation à l'exception du fait que les risques de la cartographie RSE sont évalués en risque inhérents et non nets. Les entités qui ont collaboré à son établissement sont les suivantes : sûreté, santé, sécurité au travail et environnement, écoconception, ressources humaines, protection des données personnelles, compliance, inspection Nucléaire et Pyrotechnique, inspection Sécurité plongée, cybersécurité, directeur de l'Audit et des Risques.

1.2.7.2. Risques financiers

Risque de liquidité : le risque est aujourd'hui couvert par une trésorerie excédentaire, cependant, le groupe ne s'interdit pas de recourir à des lignes de crédit le cas échéant.

Risques de change : conformément à la politique du groupe, l'ensemble des transactions significatives en devises fait l'objet d'une couverture de change.

Risques hors bilan : les garanties souscrites par Naval Group SA l'ont été principalement pour son compte propre ou celui de ses filiales dans le cadre de contrats commerciaux. La centralisation de la gestion des garanties et cautions données au niveau du groupe permet de mieux maîtriser les risques par la standardisation des engagements ainsi que par la gestion globale des en-cours et de leur durée.

2.7.3. Risques juridiques

Le groupe a identifié quatre risques juridiques majeurs :

2.7.3.1. Conformité commerciale

Dans un contexte de développement international et dans un environnement réglementaire en évolution, les clients de Naval Group attendent que les relations commerciales mutuelles soient exemplaires en matière de démonstration de conformité vis-à-vis des standards et des législations nationales et internationales les plus rigoureuses. Pour les mêmes raisons, les partenaires industriels expriment leur volonté de connaître l'organisation et les règles mises en œuvre dans le domaine de la lutte contre la corruption et le trafic d'influence (la conformité) afin de s'assurer qu'ils correspondent à leurs standards.

Dans ce cadre, outre le dispositif d'alerte éthique et l'existence depuis 2015 d'un Comité éthique et responsabilité sociétale d'entreprise, le groupe a décidé en 2017 de renforcer le dispositif de compliance existant tant au niveau de la prévention que du traitement des risques, qui satisfasse les exigences les plus élevées en la matière (cf. paragraphe 2.6.3 supra).

Naval Group ne met en place aucun schéma fiscal agressif ni n'entretient aucune relation avec des Etats ou territoires non coopératifs dans le but de bénéficier d'un avantage au plan fiscal.

Le risque de corruption est détaillé dans le chapitre Déclaration de performance extra-financière.

Alertes éthiques

Naval Group a mis en place des canaux de détection et de signalement des alertes éthiques et de conformité permettant à tout salarié ou partie prenante de Naval Group (y compris les fournisseurs et sous-traitants travaillant dans les sites et filiales) d'exprimer une inquiétude ou de faire un signalement.

Le pôle d'enquêteurs dédiés au traitement et aux investigations des alertes éthiques et de conformité bénéficie chaque année de formations aux techniques d'enquête par un intervenant extérieur. Le contenu de la formation est revu chaque année pour prendre en compte les cas rencontrés et en tirer les enseignements.

2.7.3.2. Contrôles d'exportation et de transfert des matériels

Les marchés export ont une grande importance pour le groupe Naval Group est exportateur de matériels de guerre et/ou assimilés et de biens à double usage. Dans ce cadre Naval Group est soumis aux réglementations de contrôle des exportations, françaises et étrangères.

Les exportations ou les transferts intracommunautaires de ces produits en dehors des marchés sur lesquels ils sont produits peuvent donc faire l'objet de restrictions ou être soumis à des contrôles ou à l'obtention de licences d'exportation ou de transfert.

Aujourd'hui, rien ne permet de garantir que les réglementations liées à l'exportation de matériels de guerre et/ou assimilés auxquelles le groupe est soumis ne seront pas renforcées, ou que de nouvelles générations de produits développés par le groupe ne seront pas également soumises à des réglementations et des obligations plus exigeantes. Rien ne permet de garantir non plus que les facteurs géopolitiques ou des changements au niveau du contexte international ne conduiront pas à l'obtention de licences d'exportation pour certains clients ou ne réduiront pas la capacité du groupe à exécuter des contrats déjà signés.

Un accès réduit aux marchés militaires à l'exportation et des restrictions renforcées risqueraient d'avoir une incidence négative sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du groupe. Naval Group doit également être en mesure de respecter des réglementations très variées (y compris la réglementation douanière) tant en matière de sécurité que de contrôle d'armement (en matière de long terme (conventions internationales) dans ce domaine et engage les actions pour mitiger ces risques avec les autorités étatiques et les acteurs internes du groupe.

La direction du Contrôle export exerce pleinement ses responsabilités de deuxième ligne de maîtrise des risques du groupe. Pour maîtriser et réduire ces risques, la direction du Contrôle export accompagne de manière permanente les directions opérationnelles (numériques, programmes, achats et supply chain notamment), à travers la mise à jour de référentiels, des formations et des sensibilisations, des conseils et des audits. Le plan d'audit annuel de la direction du Contrôle export est ainsi coordonné avec l'ensemble des audits du groupe.

Concernant les affaires douanières, de nombreuses actions ont été entreprises afin de promouvoir son importance en matière de compétitivité et de performance à l'international. Ces actions ont

**Naval Group Belgium**

La société Naval Group Belgium a été immatriculée en Belgique le 18 décembre 2019 à l'effet de traduire la volonté du groupe de développer ses activités au plan international dans le domaine de la lutte contre les mines robotisées à partir de la Belgique. Cette filiale assurera ultérieurement la maîtrise d'œuvre du programme MCM et pilotera les coopérations en matière de R&D dans le domaine de la lutte contre les mines ainsi que dans le domaine de la cybersécurité.

Alexandria Naval for Maintenance and Industry

La société Alexandria Naval for Maintenance and Industry, filiale immatriculée en Égypte le 3 juin 2018, a pour objet de réaliser des activités de construction neuve et de maintenance en faveur du client égyptien.

Kership (détenue à 45 %)

La société Kership, détenue avec Pirou, est une société commune active dans le domaine principalement des bâtiments faiblement armés d'une longueur inférieure ou égale à 95 mètres, conçus et réalisés principalement selon des standards civils et destinés aux administrations militaires ou civiles.

Naval Group Malaysia Sdn Bhd

La société Naval Group Malaysia apporte son concours local à la réalisation du programme *Bowind* Malaisie, participe au développement des activités du groupe en Malaisie et apporte le soutien logistique et administratif aux expatriés et missionnaires de Naval Group présents en Malaisie.

Naval Energies (détenue à 59,87 %)

La société Naval Energies est dédiée aux énergies marines renouvelables. Elle est présente sur tout le cycle de vie des produits et maîtrise toute la chaîne de valeur : conception, fabrication, installation, connexion et entretien sur deux technologies d'énergies marines renouvelables : les éoliennes flottantes et l'énergie thermique des mers.

Naval Group BR Sistemas de Defesa LTDA

La société Naval Group BR Sistemas de Defesa LTDA est une filiale de droit brésilien qui participe au développement des activités du groupe au Brésil et apporte le soutien logistique et administratif aux expatriés et missionnaires de Naval Group présents au Brésil.

Projetos e Sistemas Navais SA (détenue par Naval Group BR Sistemas de Defesa LTDA à 100 %)

La société Projetos e Sistemas Navais SA (PROSIN) est une société destinée à développer les activités de systèmes au Brésil dans le domaine de l'ingénierie. Son activité a été mise en sommeil.

Naval Group Australia Pty Ltd

La société Naval Group Australia Pty Ltd est une société de droit australien qui apporte son concours au développement des activités de Naval Group en Australie.

DCNS Zamil (détenue à 55 %)

La société DCNS Zamil est une société commune avec Zamil Offshore Services Company et a pour objet de réaliser principalement des travaux de maintenance des navires militaires de la flotte de la marine saoudienne.

Principia (33,33 %)

La société Principia a pour objet la réalisation de tous travaux, études, conseils scientifiques et techniques et généralement

toutes activités d'ingénierie en soutien des maîtrises d'ouvrage, des maîtrises d'œuvre et des exploitants sur les installations industrielles de haute technologie grâce à son expertise dans les domaines de la mécanique et de la thermique.

TechnicAtome (20,32 %)

La société TechnicAtome est spécialisée dans la conception, la réalisation, la mise en service et le maintien en conditions opérationnelles des réacteurs nucléaires compacts.

Le détail du chiffre d'affaires et du résultat net des filiales est présenté dans la note n° 2 de l'annexe aux comptes annuels de Naval Group SA.

Naval Group détient également plusieurs établissements stables ou bureaux de représentation à l'étranger dont l'activité est directement prise en compte dans son résultat. Elle possède des établissements stables en Finlande, en Inde, des bureaux de représentation en Grèce, Australie, Indonésie, Pologne, Colombie, au Chili, aux Émirats arabes unis, Pays-Bas (certains de ces bureaux sont enregistrés sous la forme de succursales selon les exigences locales) et des succursales en Arabie saoudite (succursale de la société Naval Group Support) et en Égypte.

Alliances**Mise en œuvre du projet Perséide : création de Naviris**

Dans le prolongement de l'annonce faite par les gouvernements en octobre 2018 à l'occasion d'Euronaval, Fincantieri et Naval Group ont signé le 14 juin 2019 un accord de coopération, précisant le mode de fonctionnement de leur alliance et fixant les modalités opérationnelles de création d'une société commune détenue à parts égales et baptisée Naviris.

Une fois l'ensemble des conditions suspensives levées (accord des autorités compétentes en matière de droit de la concurrence, autorisation d'investissement étranger en Italie), la société a été incorporée le 10 janvier 2020. Le siège social est localisé à Gênes (Italie), avec une filiale française détenue à 100 % localisée à Ollioules, dans laquelle sera logé le laboratoire commun d'ingénierie navale de l'alliance (CNEL).

La joint-venture est dotée d'un Conseil d'administration composé de 8 membres (dont les Présidents-Directeurs généraux des deux groupes, les *Chief Executive Officer* et *Chief Operational Officer* de Naviris) présidé par Giuseppe Bono. L'équipe de direction de Naviris est constituée de 4 membres, dont le *Chief Executive Officer* nommé par Naval Group et le *Chief Operational Officer* nommé par Fincantieri.

La société a démarré ses opérations le 13 janvier 2020, à l'issue de son premier Conseil d'administration.

Accord INRIA

Naval Group et INRIA (Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique) ont signé le 12 décembre 2019 un accord structurant visant à créer des laboratoires de recherches conjoints dans le domaine de l'intelligence artificielle. Chacun des laboratoires associera une équipe de recherche appliquée et des ingénieurs dans le domaine des systèmes de mission des navires. Ces équipes mobilisées sur des objectifs applicatifs pour la naval de défense permettront à Naval Group de renforcer et d'accélérer son plan de marche en matière d'intégration d'algorithmes pour la

mise à disposition de fonctions innovantes au bénéfice des marines (par exemple : optimisation des routes de navires, intelligence artificielle appliquée aux missions des drones, intelligence artificielle appliquée à la cyberdéfense).

Coopération

Naval Group et l'ONERA ont signé en mai 2019, à l'occasion des *Naval Innovation Days* de Naval Group, une lettre d'intention visant à élaborer et mettre en œuvre un plan de marche pluriannuel conjoint pour la préparation d'architectures d'autonomie décisionnelle contrôlée pour des drones et le développement d'algorithmes afférents. Cette lettre d'intention fait suite à des travaux réalisés par l'ONERA dans le cadre de la démonstration de l'impact d'une **chaîne décisionnelle intégrée dans le système de mission du drone de surface Remorina** développé par Naval Group.

Stratégie

Le très fort développement des technologies numériques, la croissance exponentielle de l'interconnexion des systèmes et de la dépendance aux données numériques, entraînent une augmentation de la vulnérabilité des entreprises. Cette tendance de fond place l'industrie de la cybersécurité au cœur des enjeux technologiques et économiques et ouvre des opportunités de nouveaux marchés que des entreprises innovantes, agiles et ambitieuses pourront saisir.

Le Fonds d'investissement Brienne III d'ACE Management (filiale de Tikehau Capital) d'un montant de 80 millions d'euros a pour stratégie de financer de jeunes entreprises proposant des technologies innovantes de sécurisation du digital et d'accompagner leurs dirigeants dans leur stratégie de croissance externe, tant en France qu'à l'étranger. Le spectre d'investissement couvre tous les besoins de sécurisation du « digital » : industrie 4.0, voitures connectées, smart grid, e-santé, transport, transition énergétique, *Internet of Things* (IoT).

Naval Group a investi 5 millions d'euros le 23 mai 2019 dans le fonds Brienne III dans la perspective de :

- contribuer à la création d'un écosystème dédié à la sécurisation du numérique et de pouvoir accéder à ces solutions françaises ou européennes pour ses activités ;
- détecter et anticiper les tendances technologiques en matière de cybersécurité afin de s'y préparer le plus en amont possible ;
- doter Naval Group d'un accès privilégié aux meilleurs experts du secteur ;
- renforcer la compétence de ses équipes en les confrontant aux technologies émergentes du domaine ;
- orienter au plus tôt les développements des produits et solutions proposées par les sociétés en portefeuille de manière à répondre aux besoins futurs de Naval Group.

Création de la filiale de lutte contre les mines

À la suite de sa sélection en 2013 par les marines belges et néerlandaises pour la mise en place d'un système dronisé de lutte contre les mines (MCM), la création de cette filiale détenue par Naval Group le 15 décembre 2019, basée à Bruxelles, traduit la volonté du groupe pour développer ses activités au plan international dans le domaine de la lutte contre les mines robotisées à partir de la

Belgique. Cette filiale assurera intérieurement le maintien d'œuvre du programme MCM et pilotera les coopérations en matière de R&D dans le domaine de la lutte contre les mines ainsi que dans le domaine de la cybersécurité.

Fin

Dans le cadre du renouvellement par la marine néerlandaise de sa flotte de sous-marins, Naval Group propose, pour répondre à l'appel de soumissionner, un plan de coopération et un accord d'ambitions impliquant les principaux acteurs navals néerlandais (industriels, industriels et militaires de recherche).

Naval Group Nederland, basée à La Haye, créée le 13 novembre 2018, est l'entité opérationnelle de Naval Group qui, en relation étroite avec le reste du groupe participe, dès aujourd'hui, à l'élaboration de ce plan de coopération. Si Naval Group était retenue par les autorités néerlandaises, notre filiale néerlandaise sera en charge de mettre en œuvre ce plan et coordonner les acteurs néerlandais mais également pourrait prendre une part importante dans les études de conception du sous-marin.

Création de la filiale de coopération

Naval Group a créé le 7 août 2019 la filiale Naval Group Pacific, basée à Sydney, distincte de Naval Group Australia basée à Adelaide et dédiée au programme *Australian Future Submarine* (AFS). Cette filiale est en charge du développement des activités de groupe en Australie et en Nouvelle-Zélande, et de la création d'un centre d'excellence de recherche et développement (R&D) de niveau mondial en Australie.

2.6. ETHIQUE ET COMPLIANCE

2.6.1. Éthique

Pour la troisième année consécutive, une Journée éthique et compliance a été organisée début décembre 2019. Elle faisait suite à l'organisation d'une session dédiée aux filiales à l'international en avril 2019. Des événements ont été organisés pour les collaborateurs du groupe de poser des questions, notamment sur le fonctionnement de la ligne d'alerte éthique et en particulier sur le traitement confidentiel des signalements, dans certains pays. Ils ont été informés à cette occasion de l'édition mi-2019 d'une instruction relative au « Recueil et traitement des signalements relatifs aux comportements contraires au référentiel éthique et RSE » et publiée au *Business Management System* (BMS).

Dans le cadre de la lutte contre le harcèlement, une formation « enquêteur » relative aux « signalements de situations de harcèlements » a été proposée aux membres du CERSE et aux relais éthiques France. Cette formation a permis aux participants de s'approprier le cadre juridique, d'appréhender les enjeux pour l'entreprise, de la prévention du harcèlement, de mieux identifier et déceler les situations et comportements inappropriés en entreprise. Une formation intitulée « Le traitement des situations de discrimination » a été également mise en place pour les relais éthiques et les référents discrimination. En janvier 2020, une nouvelle session de la formation « Éthique et prévention du harcèlement » sera organisée et elle sera également ouverte aux Relais Éthique et RSE à l'international.

permis à l'administration des douanes françaises de maintenir en août 2018 la certification Opérateur économique agréé (OEA) de Naval Group SA (obtenue initialement en 2014) à la suite d'un audit externe complet. Sur cet aspect, la formation des collaborateurs a permis de sécuriser l'utilisation de ces régimes. Grâce à la certification OEA, Naval Group fait l'objet de moins de contrôles et bénéficie d'un traitement prioritaire des opérations de dédouanement. Les délais des opérations sont ainsi réduits au profit des clients.

Le compte Naval Group a été transféré au centre d'expertise des douanes de Toulouse Blagnac en décembre 2018.

Tout au long de l'année 2019, la douane de Toulouse a analysé nos flux import-export. Elle a pu relever que les activités export de Naval Group sont particulièrement complexes et sensibles et a mis sous surveillance renforcée les flux de Naval Group. Cette mise sous surveillance renforcée a mené à une implication de toutes les entités du groupe pour lever ces alertes, notamment des inventaires manuels de tous les matériels sous douane et/ou à réglementation contrôle export.

Une solution Informatique est en cours de spécification pour sécuriser ce suivi de matériels sous douane et/ou soumis à réglementations contrôle export. Une solution outillée doit être déployée à partir de 2020.

Propriété intellectuelle

La politique de propriété intellectuelle en place depuis 2006 a pour objet de protéger le patrimoine intellectuel de Naval Group et s'applique à tous les produits et services et leurs contenus, l'ensemble des savoirs et savoir-faire, formalisés ou non, qu'ils résultent de l'innovation interne ou acquise. Pour préserver les résultats de son innovation, Naval Group les protège par tous les moyens, qui comprennent la mise au secret, la protection par les titres (brevets, marques, dessins et modèles, droits d'auteur), le référencement, le sequestre, la confidentialité et la publication.

Nonobstant la protection visée et obtenue, Naval Group peut se trouver dans une situation où ses droits de propriété intellectuelle feraient l'objet de contestations, de contrefaçons, de procédures d'invalidation ou de contournements. Afin de réduire le risque d'actions en contrefaçon, Naval Group procède à une veille et à une analyse en matière de propriété intellectuelle dans le cadre des procédures d'examen de ses propres brevets et dans les phases d'études techniques et de développement de ses produits.

Les procédures collectives fournisseurs sont susceptibles d'affecter la performance de Naval Group. En 2019, Naval Group a renforcé sa politique en matière de sequestre pour adresser le périmètre des fournisseurs. Cette politique consiste à placer sous sequestre d'un notaire ou d'un tiers de confiance les éléments et les droits de propriété intellectuelle d'un fournisseur qui permettraient à Naval Group de reprendre à son compte ou faire reprendre par un tiers une activité ou une tâche du fournisseur ou cas où il serait dans l'incapacité de l'exercer ou l'accomplir, par exemple en cas de redressement ou de liquidation judiciaire.

Précontentieux, contentieux et litiges

Le groupe est exposé, compte tenu de ses activités, à des litiges techniques et commerciaux.

Chacun des litiges connus, dans lesquels Naval Group SA ou des sociétés du groupe sont impliqués, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes, et les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les conséquences estimées.

En outre, tout ou partie des préjudices qui pourraient être subis par Naval Group SA ou des sociétés du groupe, à raison de certains litiges pour lesquels aucune provision n'a été constituée, est couvert soit par l'État aux termes des accords conclus entre ce dernier et Naval Group dans le cadre de l'apport en nature réalisé par l'État le 1^{er} juin 2003 et de la cession par l'État à Naval Group de la totalité des actions composant le capital de la société DCN International, soit par Thales aux termes des accords conclus entre cette dernière et Naval Group dans le cadre de l'acquisition par Naval Group de la totalité des actions composant le capital de la société TNF.

Le traitement de l'ensemble des litiges et actions en garantie est assuré par ou en coordination avec la direction juridique du groupe.

En outre, tous les litiges susceptibles d'avoir un impact négatif significatif sur les activités et la situation financière du groupe font l'objet d'un examen, à intervalles réguliers, du Comité d'audit et des comptes du Conseil d'administration.

Afin de prévenir les litiges, la direction juridique s'est dotée depuis fin 2015 d'une direction du *Contract Management* groupe qui pourra appréhender le risque beaucoup plus en amont et identifier des opportunités pour Naval Group. Cette organisation se met en place dès le démarrage des programmes.

1.2.7.4. Risques liés aux activités

Le groupe a identifié cinq risques significatifs liés aux activités.

Environnement concurrentiel

La croissance du marché de la défense dans le monde ne garantit pas la croissance aux industriels du naval militaire, dont Naval Group, car en parallèle, la concurrence s'intensifie fortement. Aux acteurs européens historiques toujours bien présents (TKMS, Fincantieri, Navantia, Damen...) s'ajoutent des réentrants (Russie, Suède, Royaume-Uni) et de nouveaux entrants (Corée, Chine, Turquie). En parallèle la concurrence américaine s'agrandit considérablement et rapidement, de façon indirecte par détournement de parties importantes des budgets de défense au profit d'autres domaines (missiles, avions) et également, de façon directe par la multiplication des offres d'unités neuves ou d'occasion ou par alliance avec des partenaires « plateformes » européens comme Navantia et Fincantieri. À court terme s'ajouteront Singapour, Indonésie et Inde. Cette pression concurrentielle pourrait donc affecter négativement la position commerciale de Naval Group, son chiffre d'affaires et sa rentabilité.

Pour être en mesure de lutter avec succès contre ses concurrents actuels ou futurs, Naval Group doit améliorer sa compétitivité. Pour cela Naval Group renforce son effort de recherche et technologie, élargit son offre produits, consolide et étend sa présence

internationale notamment au travers d'implantations industrielles durables à l'international. La création de Naviris, joint venture avec l'industriel dans le domaine des bâtiments de surface, illustre ainsi cette stratégie de gains de compétitivité.

Naval Group réalise la majorité de son activité auprès de l'État français pour des biens de défense. Le marché de défense dépend par nature de la commande publique, autrement dit de décisions politiques qui fluctuent en fonction de la situation économique et géopolitique du pays et la politique industrielle.

Après des années de contraction budgétaire en France et en Europe depuis la fin de la guerre froide, la loi de programmation militaire 2016-2025 prévoit l'augmentation du budget de la mission Défense, y compris des crédits d'équipements. Le vote du budget 2019 de la défense et le Projet de loi de finances (PLF) 2020 semblent confirmer cette augmentation, marquant ainsi la volonté de l'État d'investir dans le renouvellement de ses capacités navales, y compris celles de la composante océanique de la dissuasion. Cette augmentation devra néanmoins être confirmée au niveau des exécutions budgétaires annuelles.

Une réduction du budget de défense peut engendrer des retards dans l'enregistrement des commandes, le calendrier d'exécution des contrats ou des paiements, ou une diminution des financements de programmes de recherche et développement.

Pour réduire sa dépendance à la seule commande publique en France, Naval Group investit en particulier dans le développement international de son activité de défense : remporter des contrats à l'international est indispensable pour maintenir le coût des programmes français au niveau contractuel, conserver et développer les compétences de Naval Group et de la BDT française, mais aussi pour renforcer la capacité du groupe à investir dans des innovations technologiques et industrielles nécessaires au maintien de ses différentiels et au développement de nouveaux produits attractifs.

Impact de la complexité des produits

Une proportion significative des produits et prestations de service réalisés par Naval Group présente un degré de complexité important compte tenu de leur nature hautement technologique, des contraintes opérationnelles exigeant un niveau élevé de fiabilité dans des environnements particulièrement difficiles, des structures contractuelles liées à la vente de ces produits et prestations (contrats de maîtrise d'œuvre globale de grands programmes, transfert de technologie, parts locales réalisées par des chantiers partenaires, nationalisation, etc.) et de la durée d'exécution, qui peut dépasser la dizaine d'années.

Leur coût effectif de conception et de réalisation est donc susceptible d'être plus élevé que le coût prévisionnel envisagé. De plus, certains contrats comprennent des dispositions relatives à un niveau de performance et/ou un calendrier de livraison des produits et prestations vendus qui peuvent s'avérer exigeants, compte tenu notamment d'une compétition accrue, mais aussi donner lieu à d'éventuels paiements de pénalités. L'occurrence de ces événements peut avoir une incidence sur la situation financière et les résultats de Naval Group.

S'ajoutant des offres, un dispositif d'évaluation et de contrôles des risques est en place et a été enrichi en 2018 en intégrant la question de l'impact d'un éventuel changement de l'offre (MOCH) pour la réduction ou l'annulation des offres. L'ajout de programmes des revues périodiques sont organisées afin de contrôler l'avancement sur le plan technique, commercial et financier, mais aussi de maîtriser les risques d'exécution. En outre, depuis 2016, le dispositif de *contract management* s'est organisé afin d'assurer une gestion plus efficace du contrat lors de sa création et de son exécution et de maximiser les performances financières et opérationnelles tout en maîtrisant les risques et en exploitant toutes les opportunités.

Cet effort particulier s'est concrétisé par la mise à disposition d'un référentiel métier complet constitué de plus de 50 documents et outils (modèles, instructions, registres, *check-lists*, ...) auquel ont été formés l'ensemble des responsables de contrats du groupe. Un Intranet dédié à la fonction a par ailleurs été mis en place et le groupe a défini et validé en 2018 les 12 règles d'or à appliquer dans le domaine. Sur ces bases, l'année 2019 a été l'occasion de lancer des modules de sensibilisation et de formation (dont un e-learning) à destination de tous les acteurs de l'entreprise, de manière à ce que les bonnes pratiques et recommandations soient mises en œuvre de manière concrète et étendue, par l'ensemble des acteurs des équipes programmes et achats.

La croissance des activités internationales du groupe, qui est un des axes majeurs de sa stratégie à long terme, expose Naval Group de plus en plus aux différents aspects du risque pays : risque souverain, évolution de la situation économique et du climat des affaires, risque politique et juridique, risque géopolitique, les effets des séquences de la pandémie de COVID-19, des tensions majeures.

Dans la mesure où les contrats sont adossés de manière croissante à des accords intergouvernementaux, Naval Group peut être confronté aux risques de remise en cause des partenariats stratégiques dont il est un acteur. Le groupe est exposé ainsi au risque de réduction des ressources budgétaires de la part des clients, qui peuvent aller de la révision des plannings d'exécution jusqu'à l'annulation pure et simple des contrats.

Naval Group apprécie ce risque, au moment de l'attribution du contrat et en supervise l'évolution pendant toute sa durée. Par ailleurs, Naval Group assure une veille pays permanente à travers ses filiales locales, les réseaux d'experts internationaux et les directions concernées du siège.

Cette internationalisation se traduit également par une volonté de construire une implantation industrielle locale durable, non seulement de protéger le groupe des risques de volatilité économique évoqués ci-dessus. Cependant, cette stratégie change la nature des risques : désormais considéré comme un acteur local, le groupe est intégré dans l'écosystème industriel du pays choisi via sa présence dans le service de programmation local, le groupe est exposé de plus en plus aux risques de chômage de longue durée, de dépréciation de la monnaie, comme d'importer quel autre acteur industriel autochtone (cf. aléas politiques ci-après).

Risques politiques

Un changement de gouvernement, un événement politique capital, un conflit armé, une insurrection populaire ou des actes de terrorisme, une dégradation forte de la balance des paiements, des mouvements sociaux, des grèves ou encore des émeutes peuvent entraîner plusieurs types de risques, et notamment :

- un contrôle des changes plus restrictif pouvant limiter ou bloquer la sortie de devises d'un pays client et sa capacité à honorer ses engagements financiers vis-à-vis de Naval Group ;
- des dépréciations d'actifs du fait de dévaluations de la devise locale ou d'autres mesures prises par des autorités publiques et affectant significativement la valeur des activités ;
- l'expropriation (par confiscation, nationalisation, réquisition, etc.) ou la cession forcée de la participation de Naval Group dans une société locale ou, plus généralement, des mesures discriminatoires prises à son encontre pouvant remettre en question l'activité de Naval Group dans un pays ;
- une situation sécuritaire entraînant des risques d'atteinte à la sécurité physique de ses collaborateurs et/ou de ses installations, limitant fortement Naval Group ou l'empêchant d'assumer ses obligations de performance au titre d'un contrat ou réduisant ou interdisant l'utilisation de ses actifs industriels locaux (cf paragraphe 1.2.7.7. Risques liés aux ressources humaines) ;
- une rupture inopinée de contrat ou d'engagement ;
- un appel abusif de caution ou de garantie ;
- la non-certification de documents éligibles pour le paiement ou le non-paiement aux échéances fixées dans un contrat empêchant le déroulement prévu de ce contrat.

Afin de limiter l'impact financier de ces risques, Naval Group souscrit des couvertures appropriées auprès d'assureurs privés ou publics. Par ailleurs, le groupe a déployé un dispositif mondial de sécurité, protection et suivi de ses collaborateurs afin de leur assurer un niveau de sécurité approprié dans les pays où ils sont amenés à exercer leurs fonctions.

1.2.7.5. Management du risque fournisseurs

Naval Group intègre dans ses activités une part achetée significative, représentant plus de la moitié de son chiffre d'affaires, que ce soit dans les domaines des études, de l'industrie ou des services. Naval Group est ainsi exposé aux événements susceptibles de survenir chez ses fournisseurs. La défaillance de l'un d'entre eux, pourrait affecter la performance de Naval Group et, par voie de conséquence, sa rentabilité.

Les risques fournisseurs peuvent être de différentes natures :

- les risques RSE (responsabilité sociétale, environnement...) ;
- les risques opérationnels (défaillance technique, défaillance financière, rupture d'approvisionnement, retard de livraison, cyber attaque...) ;
- les risques de conformité (risques juridiques, risques de fraudes, non-respect des réglementations...) et interdictions export ;
- les risques globaux (géopolitique, catastrophe naturelle, taux de change) ;

- les risques de compromission d'informations protégées.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un suivi mensuel en Comité des risques fournisseurs. Ce comité réunit les directions opérationnelles, fonctionnelles et transverses au niveau groupe pour passer en revue les risques fournisseurs identifiés et décider des plans de mitigation correspondants.

Le management des risques de défaillance des fournisseurs

Une défaillance d'un fournisseur peut provenir d'un accident majeur sur un de ses sites, de son environnement extérieur (pénurie de matières premières, notamment les matériaux critiques, ou de composants, instabilité politique majeure, catastrophe naturelle, etc.) ou d'un manquement de son management.

La performance du management du fournisseur est surveillée tant sur le plan opérationnel (mauvaise anticipation des approvisionnements, perte de contrôle des processus industriels, obsolescence des moyens industriels, mauvaise gestion des compétences, pertes de savoir-faire, etc.) que sur la gestion transverse et financière (rachat ou changement de stratégie, chute de chiffre d'affaires, mauvaise gestion du besoin en fonds de roulement, difficultés de trésorerie, ouverture d'une procédure collective, etc.). Pour ce faire, Naval Group réalise annuellement des *scorings* financiers de ces fournisseurs stratégiques et majeurs, et autant que de besoin pour les autres fournisseurs.

Le management des risques de dépendance économique et technologique

La dépendance économique des petites et moyennes entreprises (PME) vis-à-vis de Naval Group est considérée comme un risque majeur. Ce risque s'explique par l'empreinte historique de Naval Group dans ses bassins d'emploi.

La stratégie achat, les processus de sélection et de suivi de la performance des fournisseurs et les actions du Comité des risques fournisseurs contribuent à la réduction de ces risques tant dans la phase d'élaboration des offres commerciales que dans la phase projet.

Le second aspect de dépendance qui est placé sous contrôle est la dépendance technologique ou de compétence de Naval Group vis-à-vis de certains de ses fournisseurs. La rupture brutale d'approvisionnement (pour les raisons citées précédemment) peut mettre à mal l'exécution des programmes de Naval Group.

En outre, le panel fournisseur validé lors des Comités d'orientation de politique achats (auxquels participent les directions opérationnelles, la direction de la Stratégie, la direction financière, et sous le pilotage de la direction des Achats) permet de mieux appréhender sur les différentes catégories d'achats les risques portés par un panel fournisseurs issus d'une stratégie d'achat validée par le groupe.

1.2.7.7. Responsabilité sociale

Les risques liés à la responsabilité sociale de l'entreprise sont pris en compte dans la charte éthique de Naval Group et dans le code de conduite des fournisseurs.

L'analyse des risques RSE fait référence aux grands enjeux clés identifiés par Naval Group dans sa stratégie RSE globale. Les éléments d'éthique, de conformité, de santé, sécurité au travail (SST) sont systématiquement passés en revue dans l'analyse des risques fournisseurs et constituent, en soi, des éléments d'analyse d'impact sur la société. Naval Group utilise des plateformes mutualisées et spécialisées pour réaliser des évaluations RSE des fournisseurs candidats au panel ainsi qu'une plateforme dédiée permettant de collecter les informations relatives à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, et des alertes quotidiennes des greffes.

1.2.7.8. Sécurité des produits

Les produits de Naval Group ont un point commun avec ceux de l'aviation civile ou de l'industrie nucléaire : la gravité potentielle des accidents est intolérable. La perte d'un sous-marin est, au moins, aussi grave que la perte d'un avion. C'est pourquoi Naval Group place la maîtrise de la sécurité de ses produits au premier rang de ses préoccupations.

À cette fin, Naval Group a mis en place certaines dispositions en vue d'assurer et d'améliorer continuellement la maîtrise de ce risque :

- Le *Chief Technical Officer* (CTO) du groupe, agissant en tant qu'autorité technique, est responsable du référentiel technique qui garantit les performances de sécurité. Il se prononce sur le respect de ce référentiel par les offres et programmes et sur le franchissement de tous les jalons clés en conception, réalisation, comme en entretien des produits, et principalement pour ceux engageant la sécurité.
- Les produits que le groupe conçoit présentent, dès l'origine, un très haut niveau de sécurité grâce à un référentiel technique axé sur la prise en compte de la sécurité. Néanmoins, chaque projet fait l'objet de revues spécifiques auxquelles sont conviés des experts en sécurité, ce qui permet d'arbitrer certains choix techniques ou de proposer des solutions faisant progresser la sécurité.
- Naval Group est convaincu que ses clients ont une exigence de sécurité aussi élevée que la sienne et que ce facteur peut lui procurer un avantage sur ses concurrents. Le groupe prend grand soin de ce point dans les offres qu'il prépare. Ses experts en sécurité participent étroitement à la préparation de ces offres et aux revues techniques qui les accompagnent.
- Naval Group reste au service de ses clients jusqu'à la fin de service de ses produits. Le groupe réalise en préparation des arrêts techniques dont il a la charge, un bilan de sécurité des navires en service et accompagne la marine cliente dans la recherche de solutions de progrès.

Organisation

- La fonction qualité groupe dirigée par le directeur technique et Qualité de Naval Group est rattachée directement à la Direction générale via le lien fonctionnel direct entre le directeur technique et Qualité groupe et le Président-Directeur général. Le directeur technique & Qualité est membre du Comité exécutif et a :
 - Cette fonction compte environ 700 personnes, dont la quasi-totalité est rattachée hiérarchiquement aux directions opérationnelles pour assurer les missions de contrôles, de management de la qualité et de performance dans les différentes entités Naval Group. La répartition des missions est la suivante : 50 % de contrôles industriels, 40 % d'assurance qualité, 10 % de performance.
- La qualité constitue une seconde ligne de maîtrise des processus opérationnels et à ce titre structure les activités de contrôles, et soutient les équipes opérationnelles dans l'application efficace des règles. Ce principe s'applique à Naval Group SA et aux filiales contrôlées.

Politique et documentation associée

- La politique Qualité Sécurité Environnement est signée par le Président-Directeur général et mise à jour annuellement. Elle dresse chaque année les axes d'engagements majeurs. En 2019, pour la qualité : Satisfaction des clients, implication et leadership du management, amélioration des savoir-faire pour atteindre le « bien du premier coup », renforcement de la qualité de nos produits et notamment de la part achetée, déploiement du *Business Management System* (BMS) à l'international, efficacité des systèmes d'alerte.
- Le *Business Management System* intègre de façon adéquate tous les engagements dans les processus et les procédures du groupe, conformément aux cadres, les domaines d'application des procédures, les règles de fonctionnement sur l'ensemble du cycle de vie du produit, les certifications qui couvrent les sites et les filiales.

Pilotage et performance

- Le contrôle d'application des processus est organisé autour des réseaux qualité et d'inspections (sécurité, plongée, protechnique et nucléaire), qui vérifient la cohérence application des référentiels groupe sur l'ensemble des produits (constructions neuves de bâtiments de surface et de sous-marins, services de maintien en conditions opérationnelles, de mise en œuvre d'évolutions...).
 Les résultats sont suivis à l'échelle du groupe dans ces instances :
 - les revues de performance des processus ;
 - la revue de performance globale du BMS ;
 - la revue spécifique de performance Qualité Sécurité Environnement.
- Différents principes de contrôle sont appliqués lors des opérations de Naval Group :
 - l'autoc Contrôle ;

- les contrôles industriels, les audits de poste, les inspections chez les fournisseurs par la fonction qualité ;
 - les inspections par les inspecteurs nucléaire, pyrotechnique et sécurité-plongée ;
 - les points d'arrêts des processus.
- Des contrôles externes sont également exercés par des organismes de surveillance mandatés par les clients de Naval Group (ex : OGA/SO, OCCAR)
- Le groupe a mis en place différents outils méthodologiques d'amélioration de la performance
 - les outils de résolution de problèmes de type 8D et QRQC ;
 - les retours d'expérience processus et technique.
 - Des plans d'actions sont définis :
 - plan d'amélioration de la qualité (inclus dans le plan de progrès groupe 2015-2019) avec un focus plan d'amélioration qualité des fournitures, prise en compte du facteur organisationnel et humain ;
 - digitalisation des dossiers industriels et des contrôles pour faciliter la démonstration de conformité en temps réel.
 - Des sujets prospectifs sont à l'étude : le *data mining* appliqué aux défauts détectés.

Indicateurs

Des indicateurs sont suivis en interne et remontent hebdomadairement au Comité exécutif (pour les alertes qualité) et mensuellement au niveau du tableau de bord Qualité groupe publié à l'ensemble du Top management. Les indicateurs choisis sont en lien avec la politique et les objectifs Qualité Sécurité Environnement : par exemple, le nombre de non-conformités détectées par les clients, le nombre d'alertes internes, le taux de fréquence Qualité Fournitures. Les objectifs sont fixés annuellement par le Comité exécutif.

Sécurité plongée

Appliquant la même rigueur que la sécurité nucléaire, qui matérialise les niveaux les plus relevés de sécurité, les matériels concourant à la sécurité plongée sont soumis aux exigences les plus sévères dans leur catégorie dans différents domaines (achat, contrôles, qualification, traçabilité, etc.). L'inspecteur sécurité-plongée est chargé de développer la culture sécurité-plongée, d'assurer l'entretien du référentiel technique et de vérifier son application, et de gérer les postes clés du domaine.

La sécurité plongée permet de garder la maîtrise de l'immersion et de garantir le retour en surface des sous-marins. Le domaine recouvre la maîtrise de l'étanchéité, du poids, de l'efficacité de l'appareil à gouverner et des dispositifs mis en œuvre en cas d'avarie.

Le périmètre technique correspondant est identique tout au long de la vie des navires, de la conception à l'entretien. Naval Group est particulièrement vigilant sur les éléments de ce domaine dont la perte de maîtrise peut potentiellement aller jusqu'à la perte d'un sous-marin et de son équipage.

Les politiques et organisations en place :

- une inspection Sécurité plongée est créée en octobre 2014 sur le modèle de l'inspection nucléaire. Rattachée au Président-Directeur général, son action s'exerce dans l'analyse des faits techniques, le référentiel normatif technique, la formation, le maintien des compétences et la participation aux jalons techniques de sécurité ;
- pour chaque type de sous-marin, un recensement des équipements importants pour la sécurité plongée (EISP) est effectué. Toutes les anomalies correspondantes sont enregistrées dans le système d'information de traitement des anomalies. Elles sont toutes soumises à l'avis des experts locaux. Les plus significatives font l'objet d'une analyse complète suivie par l'inspecteur Sécurité plongée ;
- en raison de l'extrême spécificité de ce domaine, Naval Group a mis en place son propre référentiel technique basé sur plusieurs dizaines d'années d'expérience. Ce référentiel comporte des règlements connus de nos clients, ainsi que des répertoires qui capitalisent notre savoir-faire. Pour certaines opérations délicates, Naval Group met en place un processus obligatoire de qualification des personnels. L'application de référentiel est régulièrement contrôlée par l'ensemble des acteurs du contrôle de Naval Group, y compris l'inspection Sécurité plongée ;
- la sécurité-plongée fait partie de la maîtrise technique qui porte l'ensemble des risques techniques produits. Son évaluation chiffrée est couverte par celle du processus de maîtrise technique.

Sécurité nucléaire

Pour ses activités nucléaires de conception, réalisation, maintenance ou mise en œuvre, Naval Group vise l'excellence en matière de sécurité nucléaire au service de ses clients et en tant qu'employeur, en particulier pour la radioprotection.

Naval Group n'est pas exploitant nucléaire. Néanmoins, il peut être générateur de risques différés lors de la conception ou la construction des produits ou de risques directs lors des opérations de maintenance. Leur maîtrise s'appuie sur des contrôles de premier niveau par les ingénieurs de prévention nucléaire rattachés aux entités de production et des contrôles de deuxième niveau par les ingénieurs de sûreté nucléaire dépendant directement de l'inspecteur Nucléaire et Pyrotechnique.

Notre niveau d'exigence en matière de sécurité ne peut être satisfait qu'en recherchant une amélioration continue de nos référentiels et pratiques en la matière. Naval Group fait en sorte que ses experts soient associés à l'analyse des faits à caractère technique ou organisationnel et humain, constatés pendant les travaux du groupe ou portés à notre connaissance par le client pour les phases d'exploitation. Tout événement, même sans conséquence mais pouvant constituer un signal faible vis-à-vis de la sécurité nucléaire, est tracé et analysé afin d'en tirer tout enseignement utile et pertinent. Ces démarches réalisées soit conjointement avec l'exploitant, soit en interne permettent d'identifier les points d'amélioration, puis de décider des actions prioritaires à mettre en œuvre ponctuellement ou au titre de plans d'actions sécurité nucléaire pluriannuels formalisés et impliquant l'ensemble du groupe.

2.7.7. Risques liés aux ressources humaines

Compte tenu de la complexité technique des produits de Naval Group et de la multitude des compétences nécessaires à leur construction, l'acquisition, la conservation, le redéploiement et le renouvellement de ses compétences sont un enjeu majeur pour le groupe. Pour limiter ce risque, le groupe développe un ensemble d'actions (partenariats écoles, politique de formation, transmission des savoirs...) visant à disposer de ses compétences au bon endroit et au bon moment et à anticiper ses futurs besoins.

Ce risque est détaillé dans le chapitre Déclaration de performance extra-financière.

Abus et fraudes, droits humains, harcèlement, inclusion, diversité, égalité de traitement, égalité des territoires

Pour prévenir l'apparition de comportements qui seraient constitutifs d'abus ou de fraudes et qui ne seraient pas conformes aux législations en vigueur et aux engagements pris par l'entreprise, Naval Group forme les collaborateurs aux règles et chartes correspondantes et a mis en place des dispositifs visant à prévenir, à alerter et à sanctionner, si nécessaire les abus et fraudes constatés. Naval Group a adapté son organisation de contrôle en conséquence.

Ce risque est détaillé dans le chapitre Déclaration de performance extra-financière.

Engagement social et responsabilité sociale

Conscience des risques que peut faire courir à l'entreprise la dégradation du dialogue et des conditions de travail, notamment en matière de performance mais aussi sur la santé de ses collaborateurs, Naval Group s'attache à développer un dialogue social de qualité où la négociation a une place centrale. Elle fait de la qualité de vie au travail un atout pour son développement.

Ce risque est détaillé dans le chapitre Déclaration de performance extra-financière.

Engagement social et responsabilité sociale

Toute activité industrielle comporte des risques pouvant porter atteinte à la santé et à la sécurité au travail (SST) des collaborateurs. L'amélioration de la SST figure au premier rang des engagements en matière de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) de Naval Group. Elle constitue une responsabilité fondamentale pour l'entreprise en tant qu'employeur et un levier d'amélioration de la performance du groupe dans tous les domaines opérationnels.

Afin de maîtriser ces risques, Naval Group s'appuie sur une politique SST et des standards de sécurité communs à tout le groupe. Ceci définit les règles à mettre en œuvre et les bons comportements attendus de tous pour que chacun soit moteur dans la prévention et la réduction des risques pour lui-même et les personnes travaillant dans son environnement. La présence quotidienne d'agents de prévention des risques sur le terrain assure également un niveau élevé et homogène de maîtrise.

La certification OHSAS 18001 démontre la performance du système de management en SST et réunit la demande dans une politique active d'amélioration continue. Naval Group prépare également le passage à la certification ISO 45001:2018 dans une volonté d'harmoniser en ISO70. Cette certification, qui adapte la norme structurelle ISO 9001:2015 et ISO 14001:2015, simplifie l'intégration du système de management de la SST dans le système de management global.

Ce risque est détaillé dans le chapitre Déclaration de performance extra-financière.

Au même titre que l'hygiène et la sécurité des conditions de travail, la **sécurité physique des collaborateurs (missionnaires, expatriés ou recrutés dans les pays étrangers)** et de leurs familles au cours de leurs séjours à l'étranger est une préoccupation importante de Naval Group.

Un dispositif de protection des collaborateurs est piloté par la direction de la Sécurité groupe (département de la sécurité internationale).

Constantement mis à jour, il vise à :

- assurer la veille permanente sur les zones et les pays d'implantation de Naval Group, de ses filiales et de l'hébergement des personnes à l'étranger ; les pays de transit de ces personnels sont également couverts ;
- analyser la zone et mettre en place les recommandations adaptées au risque pays ;
- définir et diffuser les règles de comportement et les consignes spécifiques pour chaque pays sensible ;
- conduire les actions de sensibilisation, d'information et de formation des collaborateurs, tant expatriés que missionnaires, et diffuser les alertes.

Outre des actions préventives, la direction de la Sécurité groupe réalise, à l'initiative de l'entreprise, des missions de protection proactive retenues en liaison avec les services de sécurité français et locaux, des audits de sécurité organisationnels et techniques ainsi que des visites de sites industriels afin d'établir avec les sites de production le niveau de sécurité satisfaisant.

Dans un contexte de menaces terroristes accrues, la sécurité physique des sites et des collaborateurs du groupe a été renforcée tant en France qu'à l'étranger par l'augmentation des audits, le renforcement de l'organisation sûreté à l'international, le recours à la prestation de sociétés spécialisées dans la gestion des risques liés à la mobilité internationale, la coopération étroite avec les services étatiques en France et à l'étranger ainsi qu'à la mise à disposition des collaborateurs et des membres de leur famille d'un outil de géolocalisation pour faciliter l'arrivée des secours.

Engagement social et RSE

La haute technicité des produits de Naval Group, ses succès à l'international, sa présence dans un milieu très concurrentiel et l'accroissement régulier de la mobilité de ses personnels exposent le groupe à la menace d'espionnage (industrial, militaire ou concurrentielle). Face à cette possibilité, l'entreprise française

et technique, l'état de conscience et de vigilance est maintenu au sein de Naval Group par la sensibilisation par la filière sûreté des collaborateurs qui disposent également d'informations en e-learning et d'un accompagnement de leurs déplacements à l'international.

2.7.8. Risques environnementaux

Approche environnementale

L'approche environnementale de Naval Group englobe l'ensemble de ses activités, les produits, les services et les infrastructures. Cette approche se décline dans les processus de conception et de réalisation/production de l'entreprise et fait l'objet d'une certification ISO 14001 depuis 2008 sans discontinuité. La version 2015 de la norme a été mise en application dès le début de l'année 2016, renouvelée depuis 2017, et reconduite avec succès en juin 2019.

Les activités de Naval Group présentent deux risques environnementaux principaux qui sont l'empreinte carbone des produits en service et le risque d'accident industriel environnemental grave, détaillés dans le chapitre Déclaration de performance extra-financière.

Inspection Nucléaire et Pyrotechnique

L'Inspection Nucléaire et Pyrotechnique a pour mission de proposer à la Direction générale les politiques et réglementations internes de sécurité nucléaire et de sécurité pyrotechnique de Naval Group pour l'ensemble de ses activités et de contrôler et vérifier les mesures de sécurité prises dans le cadre de ces politiques en cohérence avec les évolutions réglementaires dont elle assure la veille. Son indépendance est garantie par son rattachement direct au Président-Directeur général à qui elle adresse un rapport annuel.

Afin de satisfaire les politiques proposées, elle élabore et suit un plan pluriannuel définissant les axes de progrès de long terme. Le plan pluriannuel en vigueur pour 2019-2021 met l'accent sur l'amélioration de la rigueur opérationnelle ; la formation et la définition de parcours professionnels qualifiants, impliquant une mobilité entre la conception, la construction ou le maintien en condition opérationnelle ; le développement d'outils de suivi et de traçabilité des interventions selon des processus redéfinis et digitalisés ; et enfin l'organisation avec en particulier la mise en place d'entités dédiées aux contrôles.

L'Inspection Nucléaire et Pyrotechnique mène des inspections de vérification de la conformité des pratiques du groupe à la réglementation et aux instructions internes, et se fait rendre compte régulièrement de la réalisation des plans d'actions résultants.

Elle réalise des enquêtes, ou y participe avec les directions Qualité et SST, pour analyser les événements les plus significatifs de l'année et définir les actions correctives ou préventives nécessaires.

L'Inspection Nucléaire et Pyrotechnique anime le réseau radioprotection de Naval Group. Elle suit dans les doses d'irradiation enregistrées sur les systèmes de dosimétrie opérationnelle par les collaborateurs de Naval Group ainsi qu'au sein de ses établissements par ses sous-traitants et veille à une répartition optimisée des doses entre chacun. Elle s'assure que celles-ci restent bien inférieures

non seulement aux limites légales mais aussi aux plafonds que Naval Group s'est fixés (moitié du plafond légal) et s'assure de l'absence de contamination.

L'inspecteur Nucléaire et Pyrotechnique gère de plus la « famille nucléaire ». À ce titre, il propose ou valide les recrutements, formations, parcours et évolutions professionnelles des collaborateurs spécialisés dans le domaine afin de garantir les développements et le maintien des compétences clés de cette « famille souveraine ».

2.7.9. Sécurité de l'information et cybersécurité

Pour une entreprise de haute technologie du monde de la défense et largement ouverte à l'international comme Naval Group, la protection de l'information confidentielle et sensible et la sécurité des systèmes d'information (SI) qui la traitent (SI d'entreprise, SI classifié, SI industriel, SI des filiales...) afin de garantir leur disponibilité, intégrité et la protection de la confidentialité, est un enjeu majeur. En effet, depuis 2015, le renforcement de la sécurité des différents systèmes d'information Naval Group est devenu une priorité du groupe devant l'augmentation continue du nombre et de la sophistication des attaques informatiques. Cela se traduit par :

- des investissements significatifs pluriannuels de modernisation et de sécurisation du SI permettant entre autres de mettre en œuvre des recommandations de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI). L'efficacité de ces actions de sécurisation mises en œuvre est vérifiée à travers des audits indépendants ;
- la création en 2016 d'une direction Cybersécurité, directement rattachée au Président-Directeur général et en charge de définir la stratégie cyber du groupe et de coordonner, fédérer et déployer, l'ensemble des dispositifs de maîtrise cyber à la fois en interne et sur les produits et services réalisés par Naval Group ;
- la prise en compte des exigences cyber en interne et sur nos produits dès la conception et tout au long du cycle de vie, en s'appuyant sur le référentiel du *Cybersecurity Framework* ainsi que sur le développement de compétences au sein des équipes SI, d'ingénierie et de production ;
- le renforcement de l'organisation au sein du Secrétariat général pour maîtriser les échanges de données avec des tiers et au sein du groupe, quel que soit leur niveau de sensibilité dans un contexte d'internationalisation accélérée ;
- *Chief Data Officer* ayant pour mission de définir une vision de l'organisation, de la gestion et de la consultation des données du groupe, qu'elles soient stratégiques, industrielles et/ou opérationnelles, en respectant les exigences réglementaires et opérationnelles internes et externes et de déployer la gouvernance associée,
- *Data Protection Officer* ayant pour mission d'assurer la protection des données personnelles telle que décrit dans le règlement général sur la protection des données. Ce risque est détaillé dans le chapitre Déclaration de performance extra-financière.

Le dispositif de protection de Naval Group couvre ainsi tout le cycle de vie des systèmes d'information destinés à soutenir la groupe dans son fonctionnement et dans la réalisation de produits et de services destinés aux clients :

- dès la phase de conception, par une sélection rigoureuse des fournisseurs (éditeurs, hébergeurs et prestataires) audités régulièrement, une analyse de risques de sécurité et la mise en œuvre de contre-mesures de sécurité ;
- durant la phase de maintenance, qu'elle soit préventive (application de correctifs de sécurité, veille), corrective ou évolutive (maintien en condition opérationnelle de sécurité) ;
- en production, par la veille sur les menaces et vulnérabilités en lien avec les autorités étatiques et la communauté d'experts, des audits, la gouvernance des identités et des accès, la surveillance des réseaux (flux entrants et sortants) et la lutte informatique défensive par le département des Opérations de sûreté rattaché à la direction de la Sûreté groupe en étroite collaboration avec le CERT de la direction Cybersécurité.

Ce dispositif de protection fait l'objet d'un effort soutenu et constant sur le plan technologique/technique et humain (maintien de l'expertise) et s'appuie sur un référentiel (politiques, procédures, consignes) de sécurité maintenu à jour pour lequel des sessions de formation et de sensibilisation des utilisateurs et des administrateurs sont régulièrement organisées.

2.7.10. Assurances

Naval Group a mis en place une politique d'audit et de gestion des risques et des assurances depuis 2003.

Cette politique est revue et mise à jour chaque année. Elle s'appuie sur une cartographie des risques accidentels et une politique de prévention/protection des éléments d'actif (infrastructures, outils industriels et construction) et de passif (dettes de responsabilité) patrimoniaux.

Les couvertures des différents risques identifiés sont appréciées annuellement, notamment sur leur dimensionnement et les modalités de leur transfert, en tout ou partie, aux marchés de l'assurance.

Les sites et les outils industriels de Naval Group, sont assurés en valeur à neuf après expertise, la dernière remontant à 2018.

Les risques liés à la construction neuve et à l'entretien des sous-marins et bâtiments de surface sont couverts par des polices d'assurance dédiées qui, au-delà de la amende prise en charge du dommage matériel subi par l'objet assuré, couvrent aussi certaines conséquences financières (dommage immatériel) résultant de la survenance d'un événement garanti.

Les responsabilités liées de l'exécution de l'ensemble de nos activités de construction, d'ingénierie, d'étude et de conseil font l'objet de couvertures propres pour les conséquences patrimoniales auxquelles Naval Group et ses filiales, Naval Group mise en sa qualité de personne morale et/ou ses mandataires sociaux et/ou, ses cadres dirigeants, devraient faire face en cas de réclamation d'un client, de son personnel, de ses actionnaires ou de toute autre(s) autorité(s) administrative(s) ou judiciaire(s) en France ou à l'étranger.

Naval Group a lancé en fin d'année 2019, une étude sur une nouvelle approche de sa politique de gestion des risques et de son transfert aux marchés de l'assurance. Elle tourne principalement autour des objectifs de (i) contribution à la politique de reconquête en optimisant les coûts de frottement inhérents à tout programme d'assurance et en se dotant d'une nouvelle agilité elle-même couplée à un renforcement de la confidentialité de nos actions et projets commerciaux, à l'internationalisation de Naval Group en déployant des programmes d'assurance internationaux souscrits depuis la France sur le principe de *think globally, act locally* pour que chaque filiale et entité à l'étranger bénéficient localement des protections assurances les plus adaptées et des effets de levier de Naval Group au global ; de se protéger contre la volatilité des marchés qui nous exposent des hausses de primes conjoncturelles sans rapport avec notre propre sinistralité, de la réduction des dépenses et de la volonté de souscription des assurances sur nos garanties essentielles pour la protection des intérêts de Naval Group, capitalisant sur la maîtrise de la gestion du risque interne pour ne transférer aux assureurs que le risque d'intensité qui par définition n'a pas de fréquence certaine mais malheureusement les risques de bas de intensité sont ceux des pertes causées avant principalement humaines, des actions correctives et de prévention en réduisant la fréquence et les impacts sur le bilan d'un programme et in fine celui de Naval Group.

3. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ NAVAL GROUP SA DURANT L'EXERCICE 2019

3.1. CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTATS DE NAVAL GROUP SA

Prises de commandes

Pour l'année 2019, Naval Group SA a réalisé 5 345 millions d'euros de prises de commandes, à comparer à 3 655 millions d'euros en 2018.

Au 31 décembre 2019, le carnet de commandes de Naval Group SA s'élève à 15 011 millions d'euros.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Naval Group SA s'établit à 3 640,2 millions d'euros pour l'exercice 2019. Ce montant n'est pas comparable avec 2018 en raison du changement de méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires.

Résultats

Le résultat d'exploitation s'affiche à 261,6 millions d'euros (7,20 % du chiffre d'affaires), montant non comparable à 2018 en raison de l'impact lié au changement de méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires.

Le résultat financier est négatif de (12,4) millions d'euros, à comparer à 3,8 millions d'euros en 2018.

Le résultat exceptionnel est déficitaire de (9,7) millions d'euros, à comparer à un bénéfice de 29,6 millions d'euros en 2018.

Le résultat net de la société s'élève à 145,2 millions d'euros (4,0 % du chiffre d'affaires).

3.2. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE NAVAL GROUP SA

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-61 et de l'article R. 225-63 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats des cinq derniers exercices de l'exercice clos au cours des cinq derniers exercices est présenté ci-après (en euros).

Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
Capital en fin d'exercice					
Capital social	563 000 000	563 000 000	563 000 000	563 000 000	563 000 000
Nombre d'actions ordinaires	50 299 700	50 299 700	50 299 700	50 299 700	50 299 700
Nombre d'actions à dividende prioritaire A	300	300	300	300	300
Nombre d'actions à dividende prioritaire B	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires hors taxes	3 640 222 336	2 852 264 434	3 564 858 418	3 133 025 184	3 007 623 309
Résultat avant impôt, participation, dotation aux amortissements et provisions	448 056 757	494 531 839	374 653 811	330 272 616	149 119 268
Impôts sur les bénéfices	66 420 666	26 880 436	99 248 650	33 161 644	24 705 560
Participation des salariés	27 795 336	3 827 394	15 547 047	10 171 819	4 432 567
Dotation reprise amortissements et provisions	208 595 197	321 691 011	169 318 021	60 242 074	46 167 096
Résultat après impôt, participation, dotation aux amortissements et provisions	145 244 616	136 223 000	85 445 702	266 746 581	71 143 721
Résultat distribué	87 826 000	57 428 000	0	0	0
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation mais avant dotation aux amortissements et provisions	8,26	9,23	6,94	5,20	2,19
Résultat après impôt, participation, dotation aux amortissements et provisions	2,58	2,12	1,52	4,53	1,35
Dividende attribué à chaque action ordinaire	0,78	0,51	-	-	-
Dividende attribué à chaque action de préférence de catégorie A	146 380	95 710	-	-	-
Dividende attribué à chaque action de préférence de catégorie B	-	-	-	-	-
Personnel de droit privé					
Effectif moyen des salariés	11 653	10 617	9 356	9 172	8 164
Masses salariales	704 151 812	647 111 991	566 170 310	532 246 605	422 255 640
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	308 658 768	261 500 482	248 572 255	240 021 617	233 025 122

3.3. ÉCHÉANCES DES CRÉANCES CLIENTS ET DES DETTES FOURNISSEURS DE NAVAL GROUP SA

Conformément à l'article L. 441-6-1 et D. 441-4 ; LME art. 24-11, l'échéancier des créances clients de la société se présente comme suit :

Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice

		2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Tranches de retard de paiement								
31/12/2019	Nombre de factures concernées	1 874	659	289	109	67	750	1 215
	Montant total des factures concernées en HT	397,2	133,9	45,7	48,2	44,6	124,8	253,3
	Part du CA HT de l'exercice		3,68 %	1,26 %	1,32 %	1,23 %	3,43 %	7,24 %
	Nombre de factures concernées	1 812	711	257	103	73	668	1 101
31/12/2018	Montant total des factures concernées en HT	318,5	110,9	59,6	91,5	13,9	43,2	207,7
	Part du CA HT de l'exercice		3,16 %	1,68 %	2,61 %	0,40 %	1,23 %	5,92 %

Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

		2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Tranches de retard de paiement								
31/12/2019	Nombre cumulé de factures concernées	10 605	6 612	3 277	544	96	80	3 997
	Montant cumulé des factures concernées HT	3 434,2	1 377,8	1 598,7	267,9	92,6	97,2	2 056,4
	Part du montant total HT des factures émises dans l'année		39,21 %	45,50 %	7,63 %	2,64 %	2,77 %	58,53 %
	Nombre cumulé de factures concernées	10 377	6 405	3 117	797	25	33	3 972
31/12/2018	Montant cumulé des factures concernées HT	2 892,4	2 531,5	2 69,5	58,5	2,0	31,6	360,8
	Part du montant total HT des factures émises dans l'année		55,33 %	10,11 %	2,20 %	0,07 %	1,20 %	13,59 %

Conformément à l'article L. 441-5-1 et D. 441-4 du LMF art. 24, l'échéancier des dettes fournisseurs de la société se présente comme suit :

Factures reçues non réglées à la date de la clôture de l'exercice

	Tranches de retard de paiement							
	Nombre de factures concernées	30 437	32 565	4 133	545	759	2 920	7 381
	Montant total HT des factures concernées	341,8	228,1	75,9	15,5	4,7	16,6	21,3
31/12/2019	Part des factures reçues HT de l'exercice		11,71 %	9,35 %	8,79 %	8,24 %	0,81 %	9,61 %
	Nombre de factures concernées	12 084	9 861	327	37	146	766	2 224
	Montant total HT des factures concernées	206,2	155,9	19,0	9,0	3,2	1,9	12,8
31/12/2018	Part des factures reçues HT de l'exercice		75,11 %	9,11 %	9,90 %	1,66 %	9,01 %	24,20 %

Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	Tranches de retard de paiement							
	Nombre cumulé de factures concernées	280 942	214 736	83 268	15 436	5 091	4 324	84 333
	Montant cumulé des factures concernées HT	2 515,2	1 752,3	771,0	27,35	12,2	7,9	752,3
31/12/2019	Part du montant total HT des factures payées dans l'année		54,58 %	14,97 %	4,57 %	1,62 %	2,43 %	22,29 %
	Nombre cumulé de factures concernées	219 455	151 163	49 036	7 471	12 058	4 720	84 296
	Montant cumulé des factures concernées HT	2 251,3	1 460,8	549,0	24,9	11,9	7,0	604,2
31/12/2018	Part du montant total HT des factures payées dans l'année		54,22 %	29,96 %	6,24 %	2,17 %	3,12 %	35,69 %

**3.4. MONTANT GLOBAL DE CERTAINES CHARGES
NON DÉDUCTIBLES DE NAVAL GROUP SA**

La société Naval Group SA réintègrera sur la liasse fiscale la somme de 302 640 euros au titre de l'amortissement excédentaire des voitures particulières.

Aucune dépense relevant des frais généraux n'a été exclue des charges fiscalement déductibles.

Des jetons de présence pour un montant de 117 000 euros ont été versés en 2019 pour l'année 2018 ; ils demeurent déductibles en respect des règles fiscales.

**3.5. RAPPEL DES DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS
DERNIERS EXERCICES DE NAVAL GROUP SA**

Au titre des trois derniers exercices, il a été versé les dividendes suivants :

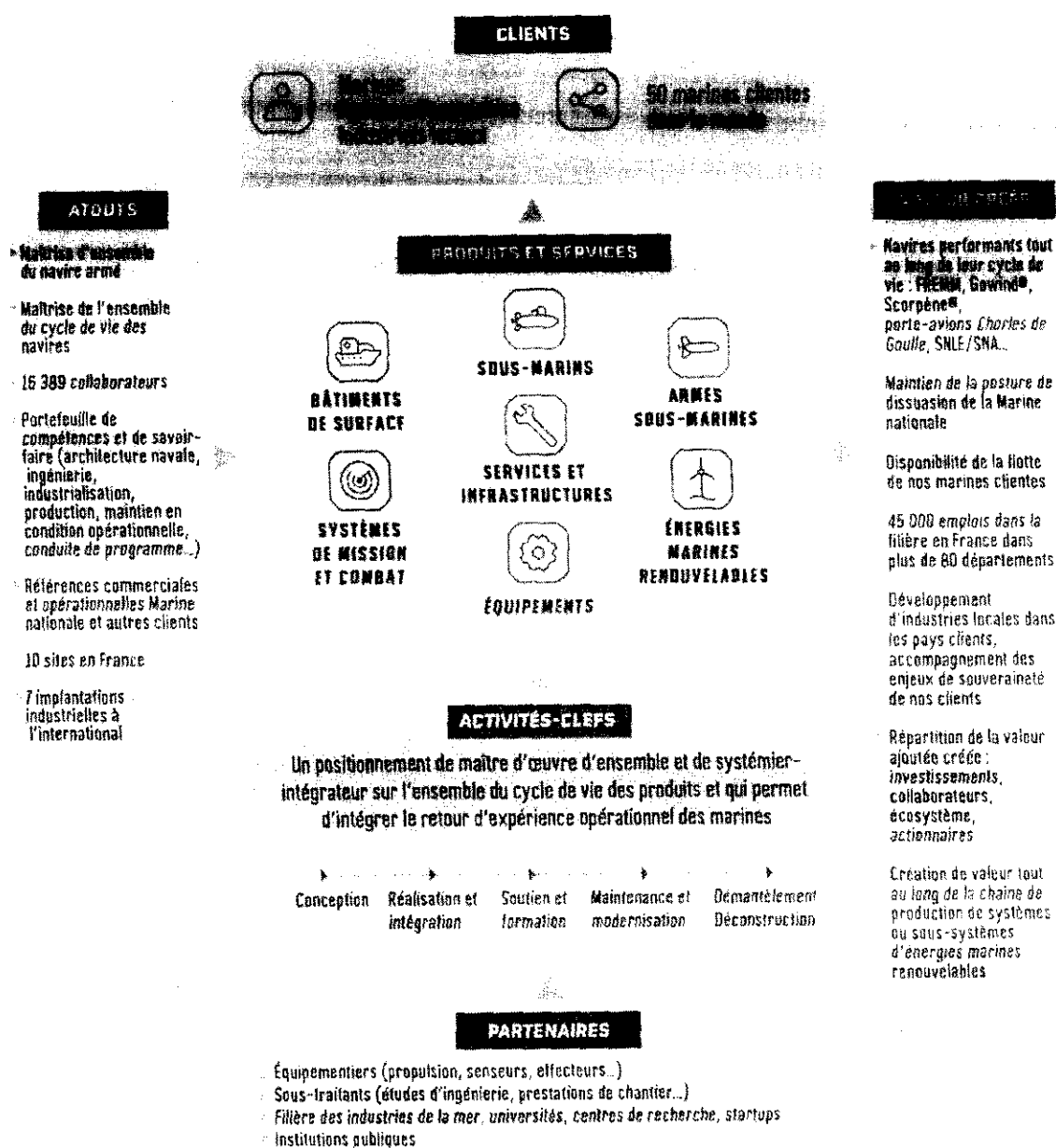
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 : néant ;
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 : 57 426 000 euros ;
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 : 87 828 000 euros.

II. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Néant

1. INTRODUCTION

1.1. MODÈLE D'AFFAIRES



2.3. EMPREINTE CARBONE DES PRODUITS EN SERVICE

Description détaillée

La démarche de prise en compte de l'environnement sur les produits (bâtiments de surface, sous-marins) au sein de Naval Group, initiée depuis 2007, continue progressivement à se déployer, tant sur les programmes que sur les projets de R&D, permettant aujourd'hui au groupe d'être conforme à la nouvelle version de l'ISO 14001:2015 mais surtout à répondre, lorsque cela est réaliste, aux réglementations civiles de l'Organisation maritime internationale (OMI) et en particulier à la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL)

L'annexe VI de la MARPOL concerne les règles à suivre en matière d'émissions gazeuses et en particulier la prévention de la pollution de l'air. Elle s'articule autour de trois thèmes :

- pollution de l'air ;
- efficacité énergétique ;
- émissions de gaz à effet de serre.

Ils sont pris en compte lors de la conception des produits Naval Group, dans la mesure de la faisabilité technique de leur applicabilité. Sous la houlette du dernier thème, depuis janvier 2013, le *Energy Efficiency Design Index* (EEDI) qui est l'indice de conception nominal de rendement énergétique exige que les nouveaux navires mesurent leur efficacité en matière de réduction des émissions de CO₂. Cet indice est principalement applicable aux navires à passagers, porte-conteneurs, navires rouliers, etc. Ne s'appliquant pas aux navires militaires, Naval Group a décidé d'y répondre en mesurant l'empreinte carbone de ses produits phare ainsi que leur efficacité énergétique. Aussi, l'empreinte carbone de la frégate multimissions (FREMM) a été réalisée en 2017, celle de la corvette de type Gowind[®] en 2018 et cette année c'est celle du sous-marin Scorpène[®] qui a été lancée et dont les résultats sont attendus fin décembre.

Les empreintes carbone de la FREMM comme de la Gowind[®] ont mesuré entre 80 et 90 % la part d'émissions de gaz à effet de serre imputable à l'utilisation sur l'ensemble de son cycle de vie. Les résultats en tonne équivalent CO₂, donnent une valeur quantitative qui est représentative du périmètre des études environnementales choisies. Cette conclusion conforte les résultats des études ACV. Les deux résultats ne sont pour autant pas comparables entre eux, les navires ayant des profils d'emplois, des masses, des vitesses et des durées de vie complètement différents.

Cette démarche volontaire démontre l'engagement de Naval Group vis-à-vis de la protection de l'environnement. Elle s'inscrit pleinement dans les perspectives que le groupe s'est fixées à travers ses axes fédérateurs de R&D et en particulier Blue Ship qui porte les sujets de l'écoconception et de l'optimisation énergétique.

Politique et organisation

Naval Group, pour répondre à ses engagements a depuis une petite dizaine d'années misé sur l'écoconception et la certification ISO 14001 de toutes ses activités, y compris celles de conception.

L'écoconception est portée par une cellule de quatre personnes et le secteur d'activité SA 19 « Environnement et écoconception » qui

anime la démarche et s'appuie sur un réseau d'une cinquantaine de spécialistes qui interviennent dans les projets selon leur domaine de compétence, tant technique qu'organisationnel. Il est présent tant sur les programmes que sur la R&D.

Ce réseau, essentiellement axé sur les navires, est progressivement étendu aux infrastructures et aux offres de services pour rallier les objectifs groupe. Les correspondants présents dans chacune des entités, ont pour rôle de communiquer sur les objectifs du groupe, de disséminer et adapter les méthodes existantes à leur besoin, de rédiger les documents nécessaires et enfin de sensibiliser les équipes.

Le SA 19 est garant des méthodes utilisées, de leur cohérence entre programmes et des travaux d'homogénéisation des règles métiers. Différents guides métiers ont été rédigés cette année dont un guide d'allocation des exigences environnementales pour les bâtiments de surface et les sous-marins, un guide d'aide à la rédaction des Plans de Management Environnemental pour les produits, et un guide sur l'outil Ecoville, catalogue de cleantech.

Le SA 19 est également garant de la veille réglementaire environnementale internationale. Il participe aux Comités de la protection du milieu marin (MEPC) de l'OMI pour se tenir informé des évolutions constantes des règles à appliquer mais également pour anticiper celles-ci sur les différentes lignes de produit en phase de conception.

Plus largement, Naval Group, toujours par le biais du SA 19, participe aux réflexions de la filière navale sur la prise en compte de l'environnement dans la filière navale, en :

- soutenant les initiatives portées par le Pôle Mer Bretagne et Atlantique et son projet *GreenShip*. Les réflexions concernent l'énergie, la sobriété des usages et l'écoconception ;
- participant aux travaux de labélisation de Surfrider, sur le modèle canadien *Green Marine* ayant pour vocation à être transposé en label européen et soutenu par la Commission européenne ;
- s'associant au cluster maritime, à travers *Blue Ship*, pour rejoindre le projet « Transition éco énergétique du maritime » ;
- dispensant des cours à l'École nationale supérieure maritime sur la prise en compte de l'environnement en conception pour la formation ingénieur « Écogestion des navires ».

Actualités

Côté programmes, les projets dont les activités ont été initiées les années antérieures ont été prolongés et renforcés sur 2019. De nouveaux programmes ont été également classés comme « volontaristes » vis-à-vis de l'environnement, permettant de rallier l'objectif du groupe de 50 % de projets participant à la protection de l'environnement, fixés en début d'année.

- Le programme *Australian Future Submarine* (AFS) est le projet qui intègre, depuis le début, les méthodologies de mesure d'impact du navire sur l'environnement. Pour y parvenir, des exigences ont été allouées sur les différents systèmes et les fournisseurs sont associés très en amont.



- Les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de troisième génération (SNLE 3G) intègrent un bilan environnemental se concentrant sur la vie à bord et l'énergie. Un plan de management environnemental est également en cours d'écriture, pour définir les dispositions mises en place pour répondre aux exigences essentiellement sur sa phase d'exploitation.
- Les fréquences de défense et d'intervention (FDI) et Black Sword Barracuda suivent le processus de développement du Business Management System en déclinant les exigences environnementales qui leur ont été prescrites et ce, en incitant les fournisseurs à démontrer leur volonté et capacité à répondre et contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux fixés.
- Les chasseurs de mines ont un grand pan « efficacité énergétique », qui demande une définition bien particulière des exigences environnementales qui seront allouées à chaque système voire équipement et devront être relayées aux fournisseurs.

Côté R&D, l'objectif de 20 % de fiches de R&D intégrant l'environnement a été tout juste atteint. Pour que l'environnement soit plus prégnant, l'axe « écoconception » s'est associé à l'axe « optimisation énergétique » pour créer le projet fédérateur Blue Ship, qui leur octroie une plus grande force et visibilité. En effet, ce projet fédérateur a pour vocation de garantir au navire armé, par la mutualisation de l'énergie et l'hybridation des sources, l'autonomie énergétique requise pour l'ensemble de ses missions actuelles et futures avec une empreinte environnementale la plus faible possible. Blue Ship est le projet qui doit engager Naval Group dans le défi de la transition écologique et énergétique. Cet axe couvre tant les navires que les infrastructures et offres de services.

Les blocs technologiques propres à l'écoconception ont été quant à eux retravaillés et s'organisent comme suit :

- métrologie des impacts environnementaux ;
- anticipation réglementaire ;
- biologie marine ;
- énergies décarbonées ;
- rejets et déchets ;
- green technologies.

Le bloc « green technologies », regroupe les travaux sur la veille technologique des cleantech contribuant à la préservation de l'environnement. Elles sont classées selon les différents domaines techniques : énergie, propulsion, électricité, vie à bord... Pour chacun de ces domaines, les technologies sont abordées et étudiées en fonction des priorités des programmes sur lesquelles elles pourront être déployées, de l'évolution des réglementations et des exigences des clients.

Les cleantech sont évaluées selon un indice de performance environnementale (IPE) et viennent enrichir le catalogue de solutions technologiques ECOVEILLE. L'IPE permet de les caractériser en fonction de leur empreinte environnementale sur leur cycle de vie (ressources jusqu'aux déchets), mais aussi en fonction de leur emménagement à bord, leur coût ou leur retour sur investissement.

Indicateurs de performance

Noter les progrès obtenus en matière d'environnement est un défi pour Naval Group. Les progrès réalisés par les fournisseurs et les services proposés par Naval Group « Les objectifs du groupe, présentes au paragraphe 3.2.1 « Engagement du groupe en matière environnementale », et définis pour la période 2018-2020, concourent à cette déclinaison progressive sur les autres « produits » inscrits au portefeuille de Naval Group. La participation au MEPC 74 de l'OMI constitue également un temps fort de cet exercice.

Des indicateurs de performance ont été définis et suivis au cours de cet exercice :

- 50 % des projets navires ont été classés « volontaristes », c'est-à-dire étant proactifs au vu des exigences concernant la protection environnementale ;
- 20 % de fiches de R&D rédigées contribuent, par les progrès qu'elles induisent, à la protection de l'environnement ;
- lancement de la troisième étude de l'empreinte carbone de nos produits, avec en 2019 le sous-marin Barracuda.

Autres informations

Les consommations d'énergie des sites français ont permis de calculer les émissions de gaz à effet de serre associées aux sites français de Naval Group :

- émissions directes des sources fixes de combustion : 17 047,23 tCO₂e ;
- émissions indirectes liées à la consommation d'électricité : 5 290,28 tCO₂e.

2.4. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Une politique intégrée

La politique de santé et sécurité au travail (SST) est intégrée au sein d'une politique globale de qualité, sécurité et environnement (QSE), révisée et signée par le Président-Directeur général. Cette politique met en perspective et en cohérence les ambitions et les exigences du groupe afin de répondre aux besoins et attentes de ses clients, de développer la culture de l'identification et de la maîtrise des risques, et d'assurer la conformité réglementaire.

L'audit de renouvellement des certifications AFNOR réalisé durant l'année 2019 a confirmé la certification du système de management global QSE de Naval Group sur les référentiels ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001.

Organisation

La politique de santé et sécurité au travail (SST) est portée par le département central Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) et déployée en local par les équipes de travail en ateliers. Ce travail a impliqué l'ensemble des collaborateurs dans une démarche de dynamisation de la vigilance individuelle et collective afin que chacun soit conscient du rôle et de la responsabilité qui lui incombent.

1.2.6.1. Ligne d'alerte

Depuis de nombreuses années, Naval Group a mis en place une ligne d'alerte sécurisée et un dispositif de recueil et de traitement des signalements. En 2017, la ligne a été rebaptisée *ethics@naval-group.com* afin d'être plus accessible au plan international. Cela correspondait également à l'entrée en vigueur de la loi « Sapin II » ainsi qu'à celle relative au devoir de vigilance.

Cette ligne d'alerte est configurée pour recevoir tous les signalements internes ou externes relevant des champs d'application de ces lois. Plus généralement, elle peut être utilisée lorsqu'une personne est témoin ou a connaissance d'une situation où les comportements sont contraires au référentiel Éthique et RSE.

Cette ligne d'alerte est ouverte à chacun des collaborateurs réguliers et occasionnels, quel que soit leur statut, des entités contrôlées par le groupe en France et à l'international, ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes externes du groupe (clients, fournisseurs, sous-traitants, partenaires...). L'utilisation de la ligne sécurisée montre que les collaborateurs des filiales du groupe à l'international connaissent l'existence de cet outil.

L'adresse mail figure sur les sites Internet et Intranet de l'entreprise ainsi que dans les référentiels d'éthique et de compliance : code d'éthique, code de conduite *compliance* et code de conduite des fournisseurs.

Le groupe a précisé en 2019 les règles de recueil et de traitement des signalements dans une instruction accessible à tous les collaborateurs en français et en anglais sur le *Business Management System (BMS)* du groupe.

Au sein de ce dispositif d'alerte, le Comité éthique et RSE, présidé par le directeur Éthique, Compliance et Gouvernance du groupe et dont les membres sont nommés par le Président-Directeur général :

- répond à toute sollicitation communiquée via la ligne d'alerte que ce soit pour une simple interrogation ou un signalement ;
- procède aux enquêtes, lorsqu'elles sont décidées pour donner suite aux signalements émis au travers la ligne d'alerte, dans le respect strict des règles de confidentialité ;
- recommande, le cas échéant, les actions et/ou sanctions lorsque des écarts sont constatés avec le référentiel éthique (tel que décrit au paragraphe 1.2.6.1. ci-dessus).

IV. RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE DES FONCTIONS EXERCÉES

Établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

1. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

NOM	ENTREPRISE	FONCTIONS EXERCÉES
Hervé Guilhou	Naval Group BE MAURIC SNEF Compagnie maritime d'Expertises - Comex Les Chantiers de l'Atlantique CICS GICAN 3 CAP ADVISOR SCI LE CLOS DE LA BUORRASQUE	Président-Directeur général Membre du Conseil de surveillance Administrateur Administrateur Administrateur Membre du bureau - Trésorier Président Président Gérant
Vincent Le Biez	Ministère des Finances et des Comptes publics Naval Group Chantiers de l'Atlantique	Directeur des participations en charge du secteur industriel Administrateur (depuis le 12 décembre 2019) Représentant de l'Etat au Conseil d'administration (depuis le 3 octobre 2019)
Sophie Morlet	Ministère des Finances et des Comptes publics Naval Group Française des Jeux PMU La Poste SNCF Mobilités	Contrôleuse générale économique et financière de 1 ^{er} classe Chef de service adjointe aux directrices du budget Administratrice Commissionnaire gouvernemental au Conseil d'administration (jusqu'au 15 octobre 2019) Administratrice (jusqu'au 30 octobre 2019) Administratrice (jusqu'au 26 novembre 2019) Administratrice
Pascal Bouchist	Thales Naval Group Thales Alenia Space	Directeur général Finance et Systèmes d'information Administrateur Administrateur
Nathalie Ravilly	Thales Naval Group Telespazio S.p.A Thales Alenia Space Thales Germany	Vice-Présidente Stratégie externe et Développement corporate Administratrice Présidente du Conseil d'administration Administratrice Administratrice

1.2. STRATÉGIE

Naval Group s'inscrit dans une démarche de progrès continu depuis onze ans dans le domaine extra-financier. Cette démarche se construit en appui de textes internationaux reconnus tels que les « dix principes » du Pacte mondial des Nations unies, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la *Global Reporting Initiative* (GRI), la norme ISO 26000, la transposition de la directive européenne sur la déclaration de performance extra-financière, la loi relative au devoir de vigilance et la loi Sapin 2.

Pacte mondial : Naval Group adhère au Pacte mondial des Nations Unies depuis 2014 et a participé en mai 2019 à la « revue par les pairs » qui a conclu à la reconduction du niveau *Advanced* pour la cinquième année consécutive pour le groupe. Seules 120 entreprises en France ont ce niveau de reconnaissance.

1.3. PÉRIMÈTRE

Périmètre gouvernance

Le périmètre de reporting relatif à la gouvernance des filiales et des sociétés communes fait l'objet du point VI.4 des comptes consolidés.

Périmètre environnemental

Les informations environnementales couvrent l'ensemble des sites français, à savoir Cherbourg, Brest, Lorient, Nantes-Indret, Angoulême-Ruelle, Saint-Tropez, Toulon, Ollioules, Paris et Bagneux.

Les sociétés consolidées à l'étranger de Naval Group représentent moins de 5 % des effectifs inscrits du groupe. Quelques-unes déploient des activités de maintien en condition opérationnelle mais la plupart réalisent des activités de conception, étude, assistance technique et assistance à maîtrise d'ouvrage, achats et vente et de support administratif. Elles génèrent par conséquent un impact environnemental réduit par rapport aux activités françaises sans faire l'objet de reporting.

Périmètre SST

Les indicateurs santé et sécurité au travail couvrent tous les sites de Naval Group en France.

Périmètre social

Le périmètre du reporting social distingue l'unité économique et sociale (UES) Naval Group, constituée des sites français et de la filiale française Sirehna, et le groupe, qui correspond à l'ensemble UES + les filiales françaises et étrangères détenues majoritairement par Naval Group.

1.4. GOUVERNANCE RSE

La responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) est un enjeu majeur pour le groupe et pour ses actionnaires. Aussi, le Conseil d'administration de Naval Group traite désormais des sujets de RSE au Comité des rémunérations, des nominations, de l'éthique et de la RSE qui a été élargi en 2018 aux questions de l'éthique et de RSE. La cartographie des risques RSE est toujours examinée au Comité d'audit, des comptes et des risques.

Naval Group a, en outre, décidé en octobre 2019, de renforcer ses ambitions en termes de responsabilité sociétale de l'entreprise et réfléchit à l'intégration de la RSE dans sa feuille de route stratégique à 5 ans à définir en 2020.

Dans le cadre de la loi relative à la croissance et la transformation des entreprises (Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019), Naval Group mène également des réflexions sur la définition de sa raison d'être.

En interne, le Comité éthique et responsabilité sociétale de l'entreprise (CERSE) a pour mission de fixer les orientations générales en matière d'éthique et de responsabilité sociétale d'entreprise, telles qu'applicables à toutes les sociétés du groupe. L'ensemble des actions est réparti dans six commissions : Signalements, Plan de Vigilance, les Objectifs du Développement Durable, Internationalisation, Communication et Intelligence Artificielle. Le CERSE en assure le pilotage. Il a la liberté de mener tous les travaux qu'il estime utiles dans le cadre de ses missions et de son rôle. Par ailleurs, son Président met en œuvre le processus des signalements relatifs aux comportements contraires au référentiel éthique et RSE lorsque la ligne d'alerte éthique est saisie.

Le CERSE est composé de onze personnes désignées par le Président-Directeur général. Son organisation est précisée par son règlement intérieur, revu en 2019, publié dans le *Business Management System* (BMS) ¹¹ de l'entreprise. Le comité s'appuie sur un réseau de « relais éthique et RSE » dans chaque site en France et à l'international. Ceux-ci sont conviés à des téléconférences tous les deux mois pour partager l'actualité et les bonnes pratiques, l'état d'avancement des actions en cours et des objectifs. En outre, ils participent à des actions spécifiques comme l'animation et la réalisation des sessions dédiées à la RSE de leur site ou filiale, ou encore à la Journée éthique et compliance en décembre de chaque année, et au séminaire annuel regroupant les animateurs de la RSE (Compliance Officers, relais éthiques et RSE, membres du CERSE).

Le déploiement de la démarche est porté par la direction Éthique, Compliance et Gouvernance groupe et par l'ensemble du groupe, laquelle est hébergée par le Secrétaire général, en lien direct avec le Président-Directeur général.



¹¹ Le Business Management System (BMS) qui constitue le référentiel système de Naval Group. Il définit les règles et modalités d'application pour répondre aux objectifs stratégiques et politiques du groupe. Un portail permet d'accéder à la description de l'ensemble des processus, sous-processus et activités de Naval Group et aux documents associés.

1.5. RISQUES RSE PRINCIPAUX

L'ensemble des risques RSE a suivi la même méthodologie groupe pour ce qui est de leur identification et évaluation, à l'exception du fait que les risques de la cartographie RSE sont évalués en risque inhérents et non nets. Les entités qui ont collaboré à son établissement sont les suivantes : Santé, sécurité au travail et environnement, écoconception, ressources humaines, protection des données personnelles, conformité, Inspection Nucleaire et Pyrotechnique, Inspection Sécurité plongée, direction Technique et Qualité, direction de l'Audit et des Risques.

Compte tenu de la nature de nos activités de construction navale de défense et d'énergies marines, nous considérons que la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire et le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas un développement dans la présente déclaration de performance extra-financière. En revanche, les thèmes concernant les conséquences environnementales, sociales et sociétales, en particulier les actions visant à lutter contre les discriminations et à promouvoir les diversités et les mesures prises en faveur des personnes handicapées seront abordés dans une publication complémentaire.

2. RISQUES ET OPPORTUNITÉS EXTRA-FINANCIERS IDENTIFIÉS PAR NAVAL GROUP

2.1. ENGAGEMENT DU GROUPE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

La mer est à la fois l'univers historique de Naval Group et l'expression de son avenir. Elle est au cœur des activités du groupe et de ses ambitions renouvelées dans le secteur naval.

L'espace maritime est riche de promesses économiques mais reste un milieu fragile. Conscient de cette réalité, le groupe s'attache à maîtriser les questions environnementales dans ses activités, ses produits, les services et les infrastructures.

Pour ancrer cette orientation dans les processus, le respect de l'environnement est inscrit dans les engagements éthiques de Naval Group et fait l'objet d'une politique environnementale, déployée dans l'ensemble des sites du groupe et qui sera prochainement déployée également dans ses filiales.

Au-delà de l'exigence de respect des réglementations en vigueur, cette politique se décline en trois axes :

- prévenir les effets des activités sur l'homme et l'environnement en maîtrisant la sécurité industrielle pour diminuer l'impact des activités dans l'air, l'eau ou les sols ;
- limiter l'empreinte environnementale des produits, services et infrastructures sur l'ensemble de leur cycle de vie par une démarche volontariste dès la conception et dans les achats pour maîtriser la consommation des ressources naturelles, en particulier les énergies ;
- participer à la lutte contre le réchauffement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Deux risques principaux sont identifiés en matière d'environnement : l'empreinte carbone des produits en service et le risque d'accident industriel environnemental grave. Ces deux risques sont détaillés ci-après.

2.2. ACCIDENT INDUSTRIEL ENVIRONNEMENTAL GRAVE

Dans le processus de réalisation/prestation de services de Naval Group, nous considérons prioritairement les risques liés aux industriels, éviter que des incidents environnementaux industriels ne surviennent et, le cas échéant, en limiter leurs impacts sur l'environnement. Les situations à risque sont sous surveillance et les moyens de lutte qui pourraient éventuellement être mis en œuvre sont identifiés.

Par ailleurs, Naval Group s'attache à diminuer de façon continue l'impact de ses activités sur l'environnement, notamment en réduisant les consommations d'énergie (exemple : réduction du nombre de data centers informatiques), en diminuant les émissions de gaz à effet de serre (exemple : développement des visioconférences et ouverture de services de webconférence) et en améliorant le traitement des déchets.

Des objectifs forts d'amélioration de la performance environnementale sont ainsi fixés notamment en matière de réduction du nombre d'incidents ayant un impact temporaire sur l'environnement.

Description détaillée

Les accidents industriels représentent un risque non négligeable pour les activités de Naval Group en raison de ses activités industrielles lourdes, un site pouvant subir un incendie, une explosion, une fuite ou un déversement important de produits toxiques. Leurs causes possibles sont les suivantes :

- non-identification et non-gestion des risques propres aux environnements industriels de Naval Group ;
- contrôles insuffisants sur les axes et équipements et processus Naval Group ;
- erreur de conception des équipements du site/dû processus de production employé ;
- non-respect des procédures et réglementations sur site ;
- formation insuffisante des personnes intervenant sur site ;
- erreurs humaines de la part des personnes intervenant sur site ;
- défaut d'entretien, de qualification des installations industrielles.

Impact

La survenue d'un accident industriel environnemental grave pourrait :

- perturber gravement l'environnement ;
- suspendre voire arrêter les activités de Naval Group ;
- engendrer des risques financiers et généraux ;
- dégrader l'image de Naval Group.

Politique et organisation

Afin de maîtriser ses risques, Naval Group s'est doté d'une démarche d'amélioration continue dans le domaine de l'environnement au travers de la mise en place d'un système de management. C'est ainsi que depuis 2008 Naval Group est certifié ISO 14001 sur l'ensemble de ses sites et de ses activités, sans discontinuité. La version 2015 de la norme a été mise en application dès le début de l'année 2016, renouvelée au cours du premier semestre 2017, et reconduite avec succès en juin 2018.

Le groupe s'appuie également sur une politique globale qualité, sécurité et environnement renouvelée en 2019, et déclinée dans l'ensemble des entités en France et à l'international.

Pour challenger les équipes en matière d'environnement, le groupe a identifié les principaux acteurs et contributeurs à l'environnement dans ses principales activités : produits, infrastructures et services.

Dans la continuité de ce défi environnemental, le groupe a fixé des objectifs ambitieux à 3 ans (2018-2020), partagés entre ces différentes directions, notamment en nombre d'incidents concernant la performance environnementale industrielle :

- 0 accident industriel environnemental grave (niveau 3) ;
- événements ayant un impact temporaire sur l'environnement (niveau 2) : 4 en 2018, 4 en 2019 et 3 en 2020.

L'approche environnementale de Naval Group englobe l'ensemble de ses activités, les produits, les services et les infrastructures. Cette approche se décline dans les processus de conception et de réalisation/production de l'entreprise.

Un réseau de contributeurs à l'environnement s'est constitué afin de clarifier les rôles et les responsabilités des entités du groupe.

La constitution de ce réseau a débuté avec l'identification des contributeurs des activités. En phase de « réalisation/production », on retrouve :

- l'environnement industriel, composé de responsables environnements : répartis sur l'ensemble des sites Naval Group, ils traitent de la conformité réglementaire, déploient et mettent en œuvre des moyens de prévention et de lutte contre les pollutions sur leurs sites ;
- la direction des Achats : elle prend en compte l'environnement dans les achats de matériels comme dans les achats de prestations ;
- la direction Gestion de site, composée d'un réseau de responsables en local : elle est en charge de la gestion de l'utilisation des ressources telles que les consommations d'énergie (eau, électricité, gaz...) et des rejets (gaz à effet de serre, les déchets).

L'identification des contributeurs à l'environnement s'est poursuivie avec les activités en phase de « conception » (détailé dans le paragraphe 3.2.3)

Actualité

L'environnement étant devenu un sujet de société, le groupe continue de faire progresser la culture environnementale des salariés par deux moyens : la formation et la communication.

Sur les sites français, chaque nouveau collaborateur est sensibilisé aux questions d'environnement lors de son parcours d'intégration. Celui-ci est composé de trois étapes de formations :

- l'accueil sur site ;
- la formation au poste de travail ;
- la formation à l'environnement de travail.

Naval Group University propose par ailleurs aux collaborateurs des formations complémentaires suivant leur domaine d'emploi et leur fonction. Elles sont dédiées à l'environnement lorsqu'il s'agit de sensibiliser un collaborateur à l'écoconception, ou plus généralement partagées avec la SST lorsqu'il s'agit de former à la prévention des risques.

En complément des actions de formation, des communications ciblées sont réalisées au niveau du groupe suivant un plan de communication annuel portant sur les domaines de la sécurité et de l'environnement. Celui-ci intègre autant que possible les célébrations nationales ou internationales (développement durable, énergie, mobilité, déchets pour la partie environnement). Les communications nationales sont ensuite déclinées et complétées en local sur chacun des sites.

Pour mettre l'accent sur les règles en matière d'environnement, le groupe a mis à jour l'ensemble des « standards environnement » en 2018. Ceux-ci sont désormais disponibles dans le *Business Management System* (BMS) du groupe. Chacun de ces standards traite d'une thématique particulière en apportant des éléments de compréhension et en rappelant les bonnes pratiques telles que « les agents chimiques dangereux (ACD) », « les déchets », « la lutte contre les pollutions », « les techniques de l'information et de la communication (Green IT) » ou encore « la maîtrise des énergies ».

Indicateurs de performance

Les sites Naval Group font preuve d'une performance environnementale maîtrisée soutenue par le réseau d'experts environnementaux. Les incidents sont remontés, analysés et des actions correctives et préventives sont mises en place.

Les incidents environnementaux ayant un impact temporaire sur l'environnement (niveau 2) sont en décroissance depuis plusieurs années et font l'objet d'une analyse poussée (8D méthodologie de résolution de problème) pour éviter toute nouvelle survenue.

En termes de performance, le groupe ne déplore aucun accident industriel environnemental grave en 2019 et compte à ce jour 3 événements environnementaux ayant un impact temporaire sur l'environnement (appelé niveau 2) pour un objectif à 4 (voir graphique ci-dessous).

Les événements environnementaux sont suivis en nombre, par site et par domaine impactés. Ceux-ci constituent nos principaux indicateurs de performance

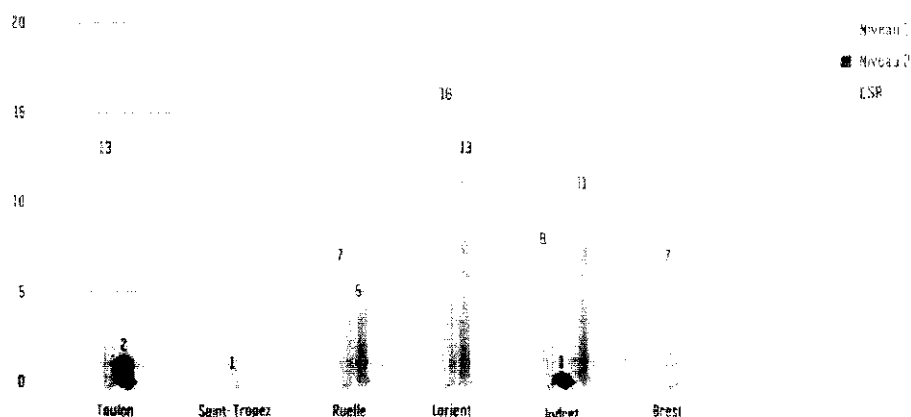


Figure 1 : Recensement des événements environnementaux 2019

Les incidents environnementaux sont catégorisés et suivis en nombre :

- constat de situation à risque (CSR) : l'événement aurait pu se produire ;
- niveau 1 : incident sans conséquence, ni sur les collaborateurs, ni sur l'environnement, avec peu de potentialité du risque ;
- niveau 2 : incident ayant un impact temporaire sur l'environnement et/ou sur les collaborateurs ;
- niveau 3 : incidents avec une pollution non maîtrisée et/ou l'intervention de moyens extérieurs à Naval Group.

En nature d'impact sur l'environnement :

- eau ;
- air ;
- sol ;
- énergie ;
- déchets.

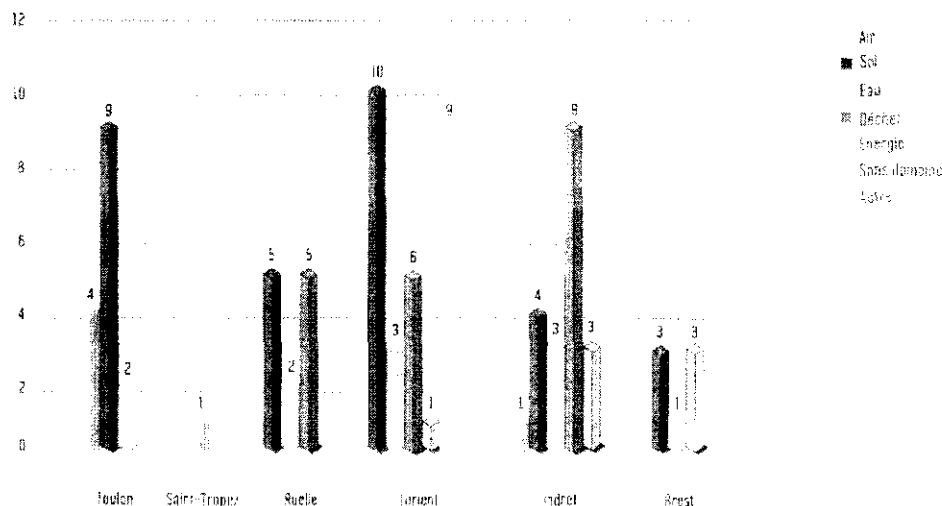


Figure 2 : Recensement des événements environnementaux par site et par domaine impacté

En 2019, 52 événements sans conséquence ont été recensés sur les sites de Naval Group en France. Tous ont fait l'objet d'actions correctives et préventives mises en place.

Cette même année, 29 constats de situation à risque ont été établis, témoignant ainsi de la vigilance des sites en matière de prévention des risques environnementaux.

Ces équipes, présentes sur chaque site, sont composées d'animateurs et de conseillers de prévention, pilotés par des managers de prévention. Ces managers assurent le rôle de conseil auprès des directeurs de site. Ensemble, ils veillent à assurer la prévention des risques, à apporter conseil et expertise aux opérateurs et au management, et à gérer la coordination des activités sous l'angle SST.

Ce réseau SST s'appuie également sur des experts afin de maîtriser l'ensemble des risques générés par les activités industrielles. L'ergonomie, les agents chimiques dangereux ou encore l'amiante sont des sujets sur lesquels ces spécialistes apportent leur expertise.

Formation

L'implication de la ligne managériale et l'évolution des comportements de l'ensemble des collaborateurs, Naval Group ou non, présents sur nos sites sont au cœur de la démarche SST. Pour cela l'un des principaux leviers utilisés par Naval Group est la formation.

- Chaque nouvel arrivant réalise une formation dès son arrivée afin de s'assurer que toute personne pénétrant sur un site Naval Group a connaissance des exigences SST. Cette formation d'accueil est une condition *sine qua non* pour l'obtention d'un badge d'accès.
- Afin de s'assurer que toute personne prenant ses fonctions a connaissance des risques SST de son poste, des démarches à suivre en cas d'accident ou d'incident, une formation au poste de travail lui est dispensée par le manager. Cette formation est complétée par une formation à l'environnement de travail.
- Chaque manager prenant ses fonctions sur un site Naval Group va se voir dispenser un passeport managérial SST afin de s'assurer qu'il a connaissance des responsabilités SST qui lui incombent. À travers cette formation, il sera notamment sensibilisé aux évaluations des risques, à la gestion des accidents et au management de la sécurité de ses collaborateurs.
- Tout un autre panel de formations plus spécifiques est dispensé chez Naval Group afin de s'assurer que chacun dispose du bon niveau d'information pour maîtriser les risques liés aux activités industrielles dans lesquelles ils évoluent. Plus de 85 formations SST sont disponibles.

Performance SST

Les performances SST de Naval Group sont suivies à travers plusieurs indicateurs. Le nombre d'accidents avec arrêt (AAA), complété par le taux de fréquence 1 (TF1) [taux de fréquence des accidents avec arrêt/million d'heures travaillées] et le taux de gravité (TG) [nombre de journées indemnisées x 1 000/nombre d'heures travaillées]

Résultats Naval Group au 31 décembre 2019 :

- AAA : 135 pour un objectif de 115 (117 AAA en 2018) ;
- TF1 : 5,3 pour un objectif de 5,5 (TF1 de 5,4 en 2018) ;
- TG : 0,13 (TG de 0,17 en 2018)

Ces résultats montrent une augmentation du nombre d'AAA et du TF1 (accidents avec arrêts) qui étaient en diminution en 2018,

pendant le taux de gravité est en diminution. Le nombre moyen de jours d'arrêt en 2019 par accident de travail est de 22 jours, pour 28 jours en 2018.

Les principaux risques

Les principaux risques identifiés chez Naval Group correspondent d'une part aux causes les plus récurrentes ayant engendré des accidents et d'autre part aux risques définis comme majeurs dont la gravité des conséquences est susceptible d'être mortelle.

Les causes principales des accidents de l'année 2019 sont la manipulation et le transport manuel de charge, les chutes de plain-pied et de hauteur suite aux déplacements dans les ateliers et les navires. Ces causes représentent à elles seules plus de la moitié des accidents avec arrêt.

Les accidents de trajets avec et sans arrêt représentent quant à eux près d'un tiers du total du nombre d'accidents en 2019 et ont une gravité importante.

Les risques majeurs, tels que les travaux en espace confiné et en hauteur, la manutention et le levage de pièces ou encore le risque incendie ont généré très peu d'accidents mais restent à l'origine d'un nombre non négligeable d'incidents significatifs.

Chez Naval Group KSA, des incidents amiantés peuvent se produire lors de certaines opérations de maintenance. Ceux-ci font l'objet d'une analyse et d'une mise en place d'actions locales adaptées.

La maîtrise des principaux risques

Les actions de prévention des principaux risques lancées depuis plusieurs années se sont poursuivies en 2019. Des groupes de travail intersites spécialisés sur les risques majeurs échangent régulièrement afin de partager leurs bonnes pratiques et les problématiques rencontrées. Ces groupes constitués d'experts collaborent afin d'assurer un niveau de maîtrise optimal des risques auxquels sont exposés les collaborateurs.

Les principaux risques font par ailleurs l'objet d'un suivi statistique précis afin de suivre leur évolution ; les accidents ou incidents se produisant font également l'objet d'analyses poussées qui sont régulièrement présentées en comités sociaux et économiques locaux et nationaux afin de présenter résultats et observations. Ces analyses et les actions de prévention qui en découlent sont notamment partagées à l'ensemble du réseau de prévention afin que le retour d'expérience bénéficie à l'ensemble du groupe.

La maîtrise de ces principaux risques passe également par une implication managériale forte et une évolution des comportements. Pour cela, les principaux leviers mis en place ces dernières années ont été poursuivis en 2019 :

- le pilotage et cascade des actions SST par les managers via des tableaux de bord auprès des opérationnels ;
- l'utilisation de boucles de pilotages contenant des indicateurs SST (outils des directions afin d'évaluer la performance de leurs entités au vu des indicateurs déterminés) ;
- l'implication des managers dans le processus d'analyse des accidents et des incidents en associant l'opérationnel ;

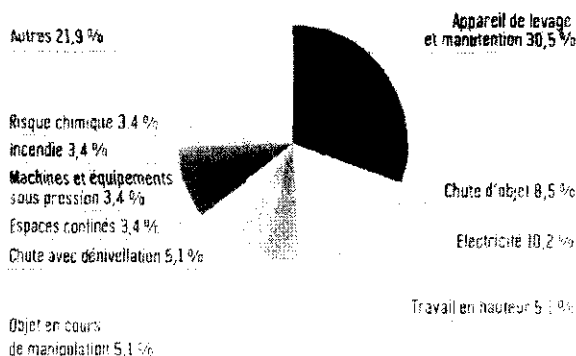
- l'incitation à l'engagement personnel dans la prévention des risques à travers la réalisation de constats de situation à risque (CSR) ;
- la réalisation de visites manageriales de sécurité et environnement (VMSF) ;

Les actions clefs de l'année 2019

Durant l'année 2019, des actions importantes ont été poursuivies afin d'améliorer la maîtrise de nos risques. La méthode commune d'analyse des accidents et incidents travaux (8D) a été utilisée pour analyser les causes de nos événements majeurs. Les managers de prévention ont poursuivi le déploiement de cette méthode sur leur site et fait former leurs équipes à son utilisation.

Le graphique ci-dessous présente les causes des incidents ayant entraîné une analyse 8D en 2019

Causes des événements majeurs 2019



Les « 10 règles d'or de la sécurité » préposés en 2018 chez Naval Group ont été déployées sur tous les sites Naval Group et les filiales à l'international. Leur objectif est de clarifier les règles de base de la sécurité chez Naval Group. Elles sont non négociables et applicables à l'ensemble des personnes présentes sur les sites de l'entreprise. Pour que ces règles deviennent des standards de l'entreprise, elles sont et seront intégrées dans les analyses SST, campagnes de communication, etc.

Communication santé et sécurité au travail (SST)

Les actions de communication restent un vecteur essentiel pour partager avec l'ensemble des collaborateurs les résultats, actions et programmes, et obtenir l'adhésion de chacun. Elles sont réalisées à travers l'intranet, le magazine interne de Naval Group et les journaux SST locaux en lien avec des événements tels que la Semaine de santé sécurité au travail ou la Journée mondiale de l'environnement.

Des opérations de communication locales et nationales sont également réalisées périodiquement sur les thématiques majeures des sites : des interviews des principaux acteurs de la prévention des risques dans l'entreprise sont réalisées afin d'informer et sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux mesures de prévention développées.

En 2019, un plan de communication SST a été mis en œuvre à un rythme mensuel. Ces campagnes, déployées sous la forme de vidéos, d'affiches, d'articles sur l'intranet et de support pour des « causeries sécurité », ont permis de présenter et détailler chaque règle d'or.

Le développement à l'international est un enjeu clé pour Naval Group, la croissance de l'entreprise dépend de notre capacité à satisfaire nos clients en France comme à l'international en garantissant la sécurité de nos collaborateurs. Pour cela le réseau de santé et sécurité au travail international (lancé en 2018) a travaillé ensemble durant l'année 2019 à la maîtrise des risques et l'amélioration de leur performance SST. Ce réseau regroupe les responsables prévention des 7 filiales de Naval Group ayant l'effectif le plus important : **Australie, Malaisie, Arabie saoudite, Inde, Egypte, Brésil, Singapour**. L'objectif du réseau est de définir les exigences et les attendus en matière de santé et de sécurité au travail, et d'échanger régulièrement afin de partager les bonnes pratiques.

Par ailleurs, afin de garantir un niveau de maîtrise optimal de sécurité des collaborateurs expatriés ou en mission, des actions lancées les années précédentes sont poursuivies :

- l'identification des informations de chaque chantier extérieur localisé en France ou en dehors ;
- la mise en œuvre de plans de prévention entre Naval Group et les activités du client afin de prévenir les risques et assurer une bonne coordination entre les différents acteurs ;
- l'organisation et le suivi réel so par la médecine du travail des salariés et l'implication du médecin référent à l'international ;
- la diffusion des formations indispensables au travailleur du port en exploitation.

2.5. ABUS ET FRAUDES (DROITS HUMAINS, HARCELEMENT, INTÉRIM, DISCRIMINATION, RÉGLEMENTATION (ONT ENTRAÎNÉ))

Enjeu

Naval Group est engagé vis-à-vis de ses parties prenantes, clients, fournisseurs, collaborateurs, communautés nationales et locales et se doit d'assurer le respect de l'ensemble des règles et lois applicables à son activité d'entreprise, à ses collaborateurs comme à ses dirigeants ainsi que les engagements pris en plus qui vont au-delà des règles législatives (Partenariat, objectifs de développement durable).

L'entreprise est donc organisée pour prévenir et sanctionner les comportements non conformes à ses règles et aux législations en vigueur et qui peuvent nuire aux collaborateurs et au groupe et à ses différentes parties prenantes externes.

Description détaillée

Les comportements inappropriés portent sur :

- le non-respect des règles relatives aux accords d'entreprise, le non-respect des dispositions sur le temps de travail, les congés, les heures supplémentaires, la prise d'absence compensatoire, la prise de journées de récupération ;
- le non-respect plus généralement des dispositions du Code du travail ;

- le défaut d'application de la charte des droits humains : discriminations sous toutes leurs formes, harcèlement ;
- des fautes relevant du domaine disciplinaire : falsifications de données, demandes de paiements non justifiés, comportements déviants à quelque niveau que ce soit.

Ces situations peuvent résulter d'une insuffisance des contrôles internes.

Impact

L'entreprise met en œuvre les actions qui permettent de maîtriser les risques d'apparition de ces comportements inappropriés et d'éviter ainsi les impacts financiers et opérationnels par des surcoûts et sanctions mais également les impacts sociaux, environnementaux et tout ce qui dégraderait l'image de Naval Group.

Politique et organisation en place

Pour chacun des risques de fraude identifiés par Naval Group, un superviseur est désigné parmi les deuxième lignes de maîtrise.

Chaque direction concernée maîtrise ces risques en s'appuyant sur ses activités de contrôle.

La gestion des risques de fraude est placée sous la coordination de la direction des Audits et des Risques.

Naval Group a mis en place plusieurs dispositifs pour maîtriser ce risque d'abus et fraudes :

- en mettant en place des référentiels adaptés à l'ensemble du groupe et à ses filiales, comme à ses propres fournisseurs (code d'éthique, charte des droits humains) ;
- en ce qui concerne les fournisseurs et sous-traitants :
 - en demandant aux fournisseurs du panel de répondre au questionnaire d'un cabinet externe indépendant portant sur les questions relatives à la responsabilité sociétale de l'entreprise,
 - en réalisant une vérification sur les fournisseurs identifiés comme « à risques » inscrits au panel de Naval Group SA ou de ses filiales via une plateforme dédiée, entretenue par un prestataire et en procédant à des *due diligences* comprenant notamment la recherche d'éléments d'alerte liés à leur réputation ou honnêteté et à celles de leurs bénéficiaires ultimes et dirigeants dont l'identification est requise,
 - en réalisant une vérification sur les nouveaux fournisseurs de Naval Group SA et de ses filiales lors de la phase de préqualification de ceux-ci et avant leur référencement au panel,
 - en faisant signer aux fournisseurs au panel de Naval Group SA ou de ses filiales un acte d'engagement d'adhérer au code de conduite des fournisseurs de Naval Group, code de conduite pouvant être adapté à la législation du pays d'origine du fournisseur ; pour les fournisseurs plus occasionnels, en intégrant la référence au code de conduite des fournisseurs de Naval Group dans les conditions générales d'achat.

Conformément au code de conduite des Fournisseurs, « Dans le cas où il apparaîtrait qu'un fournisseur n'est pas en mesure de respecter totalement certaines obligations du présent code, ce

fournisseur et Naval Group pourraient convenir, en fonction des difficultés constatées, de mettre en place un plan de progrès qui sera conduit par le fournisseur dans des délais concertés, dans l'objectif du maintien d'une relation performante et durable entre ce fournisseur et Naval Group. En outre, en cas de manquement grave ne permettant pas de convenir d'un plan de progrès, la capacité du fournisseur à figurer au panel fournisseur de Naval Group pourra être remise en cause par ce dernier. Naval Group se réserve alors le droit de résilier les accords, les commandes et contrats d'achats signés avec ce fournisseur, sans préjudice des dommages et intérêts pouvant être réclamés par Naval Group » ;

- en signant des accords avec les organisations syndicales (accord salarial triennal, accord sur le télétravail, avenants à l'accord PEG et prévoyance) ;
- en perpétuant le dispositif d'alerte avec un réseau de référents pour traiter des plaintes de discrimination ou de harcèlement ;
- en élaborant un cadre paritaire précis sur les missions du référent harcèlement sexuel et agissements sexistes auprès du CSE ;
- en formant et en apportant des conseils aux managers grâce aux juristes en droit social ;
- en identifiant les entités de deuxième ligne de maîtrise, en charge du suivi et du contrôle de l'application des dispositifs mis en place pour atténuer ces risques, chacune dans leur périmètre, telles que la direction financière, la direction des Achats, la direction des Ressources humaines, la direction du Contrôle export, la direction de la Sécurité groupe et la direction Éthique, Compliance et Gouvernance groupe ;
- la bonne application de ces règles et dispositifs passe également par la communication, par le management et par la formation ;
- suivant les sujets, une analyse comparative entre les référentiels du groupe et les lois des pays peut être réalisée et les référentiels applicables adaptés en conséquence.

Actualité

Des communications sont également proposées aux managers, animées conjointement par un juriste de la direction des Ressources humaines et la directrice Éthique et RSE.

Indicateurs de performance

La bonne efficacité de ces dispositifs se mesure par le nombre de procédures de sanctions engagées en interne ainsi que par les contentieux engageant l'entreprise. Ces indicateurs sont suivis en interne.

3.2.6. RELATIONS ET POLITIQUES SOCIALES

Enjeu

La qualité et le dynamisme du dialogue social sont des leviers essentiels dans la performance de Naval Group et dans la réussite de sa transformation. Ils contribuent à la construction d'un socle social contractuel, élément déterminant à la confiance des collaborateurs à l'égard de la direction de l'entreprise mais également à l'égard de ses représentants.

Naval Group est donc particulièrement vigilant sur la qualité du dialogue social notamment pour mener les projets de transformation de l'entreprise, pour mettre en œuvre des nouvelles organisations ou pour modifier des modes de fonctionnement et pour tout ce qui peut impacter l'emploi et les effectifs et conduire à un risque de dégradation du climat social.

À ce jour, le déploiement de cette politique ne concerne que la France mais l'enjeu est de développer une approche internationale sur ces éléments fondamentaux qui constituent le socle social de notre groupe. Cette démarche a d'ores et déjà été engagée avec l'Australie.

Description détaillée

L'impact négatif de la dégradation du dialogue avec les organisations syndicales et/ou les instances représentatives du personnel peut conduire à un blocage des projets de transformation de l'organisation et de modernisation des processus, à la perte de confiance des instances externes des tutelles, de l'actionnaire industriel de référence et des clients et aller jusqu'à la suspension des opérations en raison de mouvements sociaux.

Cela peut également avoir des conséquences sur les personnes notamment sur leur santé (risques psychosociaux) et de manière générale sur la santé et la sécurité au travail.

Impact

Ces situations peuvent conduire à des coûts financiers non prévus, notamment du fait de retard dans le franchissement des jalons et à terme un non-respect de la date de livraison contractuelle. Un mauvais climat social et un mauvais dialogue social ont également un impact sur l'image de l'entreprise, notamment sur la marque employeur ce qui, là encore, est dommageable sur l'attractivité de celle-ci vis-à-vis de prospects et de candidats.

Politique et organisation en place

L'organisation de Naval Group, notamment sa direction de la Politique Sociale au sein de la direction des Ressources Humaines est axée vers un dialogue social permanent direct et constructif avec la représentation du personnel et les organisations syndicales. Elle est organisée avec une équipe *corporate* et des responsables relations sociales pour chacun des neuf sites de l'entreprise. Le responsable relations sociales du site est rattaché au directeur des Ressources Humaines de l'établissement. Il s'appuie sur un juriste en droit social. Au niveau *corporate*, le directeur de la Politique Sociale est entouré d'une personne en charge des relations sociales, d'une équipe juridique de quatre personnes et d'un pôle santé et personnel de statut public de deux personnes.

Les relations avec les organisations syndicales et avec la représentation du personnel s'organisent à partir de l'accord d'entreprise revu en 2017. Cet accord consacre 2 chapitres au dialogue social, un pour les règles et moyens de la représentation du personnel (Comités sociaux et économiques, CSE) et un pour les organisations syndicales. Les moyens attribués vont bien au-delà du strictement légal et l'organisation pour l'information et la consultation des instances est basée sur une volonté de grande transparence impliquant notamment ces acteurs très en amont des décisions ayant un impact sur les organisations et les personnes.

Ainsi, il est prévu dans les dispositions de cet accord que pour tout projet structurant, une démarche concertée et participative est engagée avec les équipes concernées en amont du projet, ses partenaires sont également associés dans ce processus.

Par ailleurs, le dynamisme du dialogue social se traduit par la tenue des commissions du CSE non pas en fonction d'un calendrier strict mais qui répond à une vraie culture de l'information et de la concertation sur l'ensemble des sujets fondamentaux de la vie de l'entreprise.

Actualité

L'actualité sociale de 2019 aura été marquée par la mise en place du **Comité social économique et de ses commissions**. C'est un profond changement avec les pratiques antérieures fondées sur un fonctionnement à trois instances. Grâce au cadre contractuel négocié (Avenant n° 2 à l'accord d'entreprise) définissant les modalités de mise en place et de fonctionnement de cette nouvelle instance, l'installation du CSE s'est globalement bien passée et les nouveaux élus ont bien intégré le nouveau cadre de leur action. Certes, des aménagements et adaptations apparaissent nécessaires et sont dès à présent engagés par la mise en œuvre de phases expérimentales devant aboutir au terme de l'échéance fixée à une formalisation contractuelle.

Dans cet esprit, une réunion avec l'ensemble des secrétaires des CSE et du CSEU, les délégués syndicaux centraux et les responsables sociaux des sites est programmée début janvier afin de partager sur le fonctionnement de cette nouvelle instance et de ses commissions. Cela sera également l'opportunité de valider les adaptations nécessaires d'expérimentation et de recueillir le cas échéant de nouvelles préconisations.

Sur le plan de la négociation collective :

- un accord triennal sur la politique salariale a été conclu en janvier 2019 avec trois organisations syndicales (CFTB, UMSA et CPE-CGC) permettant de définir la vision, sécurité et stabilité, premier élément de la politique de l'entreprise et de définir une industrie et économique de Naval Group ;
- un accord employeur sur le télétravail a été conclu en juillet 2019 avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives dont la CGT qui signe la son deuxième accord depuis le changement de statut de la société ;
- des avenants à l'accord PEF et prévoyance ont été également conclus.

Nous avons par ailleurs engagé la renouveau du accord SPEU en lien avec la conclusion de la loi Avenir Professionnel. La conclusion de cet accord devrait intervenir à la fin du premier trimestre 2020.

Indicateurs de performance

Pour mesurer la qualité du dialogue social, l'entreprise prend en compte la dynamique contractuelle (deux accords signés avec les instances représentatives du personnel) et les indicateurs internes le nombre d'irritants remontés par les délégués syndicaux contractuels et le traitement de ceux-ci. Il est également mesuré le taux de conflictualité et le taux d'absentéisme de courte durée.

2.2.7. COMPÉTENCES CLEFS

Enjeu

Naval Group exerce ses activités au travers d'une large palette de métiers et d'expertises mobilisant les compétences variées de l'ensemble de ses collaborateurs. Les produits de Naval Group comportent des systèmes technologiques de pointe et nécessitent des compétences et un savoir-faire très spécifiques.

Toute perte dans ce domaine peut s'avérer particulièrement dommageable pour le groupe, notamment dans un contexte d'évolution rapide des réglementations, standards, pratiques industrielles et technologies.

Description détaillée

Le risque majeur serait que le groupe rencontre des difficultés à disposer des compétences requises au bon moment et au bon endroit pour mettre en œuvre sa stratégie et mener à bien ses programmes.

Ces difficultés pourraient trouver leur origine dans :

- l'incapacité à recruter les talents et à les retenir ;
- une défaillance dans l'identification des compétences clés nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise ;
- l'inexistence de parcours professionnels ;
- une défaillance dans la transmission des savoirs lors de la gestion des successions.

Impact

Les conséquences peuvent être très dommageables pour le groupe : un risque de ne pas maintenir le haut niveau technologique du groupe et donc à terme un risque de perte de clients et de marchés.

Politiques et organisation en place

Afin de limiter ce risque, le groupe met tout en œuvre pour être en mesure d'acquérir, conserver, redéployer ou renouveler les compétences dont il aura besoin.

La direction des Ressources humaines (DRH) et la direction de la Communication ont renforcé leur plan d'action marque employeur dans lequel sont inscrits les objectifs de création de viviers dans les domaines critiques et métiers en tension. La DRH pilote une politique de partenariat avec les écoles et organismes de formation pour favoriser le recrutement dans les domaines clés de son activité.

Par ailleurs, Naval Group soutient et contribue au développement du Campus des Industries navales dont l'objectif est la création de formations « navalisantes » et de développer l'attractivité vers la filière.

Afin de soutenir ces actions, en 2018, le groupe a renforcé son système d'information pour anticiper ses besoins en ressources et en compétence à moyen et long terme. Ce renforcement se poursuit sur 2019 avec l'extension du système d'information sur des domaines d'attractivité, de cooptation et d'*employee advocacy*.

En outre, les nombreuses possibilités de mobilité professionnelle et géographique incluant les mobilités internationales, la mise en place de systèmes de détection des hauts potentiels, l'investissement en formation et transmission des savoirs, contribuent à l'attractivité du groupe.

Tous les ans, un réseau de responsables spécialités groupe (couvrant les 8 spécialités du groupe) établit une cartographie présentant les évolutions de tous les emplois à l'échelle du plan à moyen terme. Localement, chaque site établit un plan de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) local, qui fait par ailleurs l'objet d'échanges avec les instances représentatives du personnel locales. De cette analyse découlent les plans d'action relatifs aux recrutements, formations, mises en place d'actions de transmission des savoirs.

Au-delà des dispositifs GPEC en place pour l'ensemble de ses activités, Naval Group suit spécifiquement les métiers critiques pour la souveraineté nationale : 5 familles dites « souveraines » sont gérées par des chefs de famille qui s'assurent que le groupe dispose de cartographies à jour des compétences existantes et de parcours professionnels typés, et qui organisent des revues de carrière transverses.

Par ailleurs, le groupe a mis en place une politique de rémunération attractive et déploie des dispositifs d'intéressement, de participation, d'actionnariat salarié et d'épargne salariale permettant notamment aux collaborateurs de participer au capital de Naval Group et de favoriser ainsi leur adhésion et leur fidélisation.

Organisation

L'organisation de l'équipe pour gérer les questions de compétences est la suivante :

- un service Recrutement et mobilité (siège et sites), au service des *Human Resources Business Partners* (HRBP) qui expriment leurs besoins en ressources ;
- une responsable Formation, qui définit la politique formation groupe au regard des enjeux stratégiques (plan stratégique) et cadre les orientations groupe, ensuite déployées et enrichies par direction. Naval Group University travaille sur l'optimisation et l'enrichissement de l'offre au regard de cette politique ;
- une équipe de responsables Mobilité et Attractivité présente sur nos bassins d'emplois principaux (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine, Sud) ;
- 3 *Key Account Managers* « développement et compétences » à qui sont attribuées une ou plusieurs directions (relais RH auprès des *business lines*) : ils garantissent le déploiement de la politique développement et compétence, GPEC, formation, recrutements ;
- une équipe Corporate GPEC et évolution professionnelle, qui cadence les calendriers GPEC, la gestion des carrières auprès de HR BP et anime le réseau des référents spécialité groupe.

Actualités

En 2018, les activités principales en matière de gestion des compétences clés ont été les suivantes :

- l'intégration d'une nouvelle famille de compétences critiques dans le portefeuille des familles souveraines, qui sont désormais au nombre de 5 ;
- la poursuite des travaux du *ramp up* sous-marin : bilan de criticité, diagnostic des compétences au sein du groupe, plans d'action et mise en place d'une organisation projet *ramp up* porte-avions nouvelle génération (PANG) sur les mêmes modalités ;

- l'élargissement de l'offre chantiers école (9 actifs plus 4 en cours de conception) ;
- la mise à disposition de plus de 70 naval titus ;
- l'élaboration d'une stratégie marque employeur adossée sur la communication corporate Naval Group en collaboration avec la direction de la Communication ;
- la poursuite de l'accompagnement du développement du Campus des industries navales (CINAV) : participation aux actions de promotion de la filière vers les écoles et organismes de formation, contribution aux travaux de repensement de besoins de formation des industriels ;
- le travail sur l'employabilité et l'accompagnement des collaborateurs dans leur carrière professionnelle, la GPEC et la réforme de la formation professionnelle.

Réalisations 2019

Les objectifs suivis en 2019 étaient les suivants :

- pourvoir les postes des familles souveraines : suivi par la réalisation des postes à pourvoir sur ces familles :

Famille	2019	2020
Aviation	29	34
Sécurité Plongée	499	500
Architecture Sous-Marin	41	34
Propulsion nucléaire	911	920
Invulnérabilité	126	En cours

- constituer des viviers sur les métiers en tension : suivi par la réalisation des recrutements sur les métiers en tension, 67 % de pourvoi du plan de postes courant 2019 à date sur le périmètre métiers en tension ;
- structurer des parcours professionnels pour les hauts potentiels et y intégrer des hauts potentiels ouvriers, techniciens et agents de maîtrise : en effet le cadrage des revues carrière 2019 a intégré toutes les CSP du groupe.

Indicateurs de performance

Pour mesurer la qualité de la gestion des compétences clés, le taux d'avancement du plan de postes à pourvoir sur métiers en tension et compétences critiques est suivi.

Outre les objectifs suivis évoqués ci-dessus, Naval Group suit et publie plusieurs indicateurs de performance liés aux politiques mises en œuvre afin d'atténuer le risque d'inadéquation des compétences clés :

- Naval Group (groupe) a intégré 2 540 inscrits à fin décembre 2019 dont 1 865 CDI ;
- 1 245 personnes ont quitté le groupe à fin décembre 2019.

2.8. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES – PRIVACY

Enjeu, description détaillée et impact

L'entrée en application du règlement général sur la protection des données (RGPD) s'est traduite par une forte prise de conscience, de la part des particuliers et des professionnels, des enjeux de protection des données personnelles et de ses impacts en matière opérationnelle, juridique, financière, réputation et d'image.

Dans cette dynamique, les réglementations relatives à la protection des données personnelles se renforcent dans le monde entier.

Politique et organisation

Naval Group, conscient des enjeux liés au développement maîtrisé de l'informatique et des nouvelles technologies, a déployé une démarche de conformité, sous la coordination du DPO (Data Protection Officer) s'appuyant sur un réseau au sein des différentes fonctions et sites du groupe en France.

Naval Group déploie de manière constante et progressive cette démarche, afin d'ancrer la privacy dans la culture des collaborateurs du groupe et dans ses relations avec ses clients, partenaires, fournisseurs et sous-traitants.

Cette démarche associe l'ensemble de l'écosystème privacy (RH, SI, Sécurité, Cybersec, le Data Office...) et s'appuie sur un processus groupe dédié, des méthodologies, une procédure mais aussi des actions de sensibilisation et de formation à destination de l'ensemble des collaborateurs.

Actualité

L'année 2020 sera consacrée à étudier le besoin d'harmoniser le niveau de protection des données personnelles au sein de nos entités à l'international et à la consolidation du pilotage de la conformité du groupe.

Indicateur de performance

Des éléments de mesure permettant d'évaluer l'efficacité de la démarche privacy sont en cours de construction.

2.9. RISQUE DE CORRUPTION ET DE TRAFIC D'INFLUENCE

Enjeu

Dans un contexte de développement international et un environnement réglementaire protégeant les parties prenantes de Naval Group attendent que les relations commerciales soient exemplaires en matière de conformité vis-à-vis des standards et des législations nationales et internationales qui lui sont applicables, notamment pour ce qui concerne la lutte contre la corruption et le trafic d'influence (la compliance).

Description détaillée

Le risque de corruption et de trafic d'influence est identifié dans la cartographie des risques du groupe, pour les activités et montes en France comme à l'international, notamment dans les filiales, il

recouvre autant les relations d'affaires avec des tiers, les activités de sponsoring ou de mécénat, la participation à la vie politique ou associative que les cadeaux ou les repas reçus ou offerts ainsi que la prise en compte des opérations dans les écritures comptables.

Impact

Le risque de corruption et de trafic d'influence est pris en compte pour des raisons éthiques et légales mais également pour ses impacts potentiels négatifs sur l'activité économique, les finances et l'image du groupe et sur l'emploi et la viabilité de l'entreprise.

Politique et organisation en place

Le Président-Directeur général de Naval Group signe annuellement la politique relative au dispositif de lutte contre la corruption et le trafic d'influence dans laquelle il réaffirme les engagements du groupe, la nécessaire implication du management ainsi que les axes de progrès de l'année.

Cette politique est mise en œuvre en s'appuyant sur un dispositif conforme à la loi française n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à « la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique » (dite loi « Sapin 2 ») ainsi qu'au droit applicable sur tous les territoires où Naval Group opère.

Ce dispositif, qui s'applique à l'ensemble du groupe, est basé sur l'identification et l'évaluation des risques de *compliance* et vise à l'amélioration de leur maîtrise ou la diminution de leur occurrence, notamment par des actions de prévention.

Il comprend un référentiel documentaire, composé d'un code de conduite *compliance* et de diverses procédures opérationnelles en particulier pour l'évaluation des tiers, d'une ligne d'alerte et d'une organisation pour traiter les signalements, d'un programme de sensibilisations et de formations, d'un plan de communication et d'un plan de contrôle.

Pour mettre en œuvre et animer ce dispositif, Naval Group s'est doté d'une direction Éthique, *Compliance* et Gouvernance qui constitue la deuxième ligne de maîtrise du risque de *compliance* et s'appuie sur un réseau de *Compliance Officers* placés auprès des directeurs d'entité (directions, sites et filiales). Pour mémoire, la première ligne de maîtrise est constituée des entités opérationnelles qui agissent en conformité avec les processus du groupe et la troisième ligne de maîtrise s'appuie sur l'activité d'audit interne qui évalue l'ensemble des dispositifs et activités du groupe.

Les contrôles réalisés par les deux premières lignes s'appuient sur une grille constituée de 17 points, évalués de 1 à 4 suivant des critères précis et partagés. Ces points de contrôle concernent notamment l'identification des risques, l'implication du management, la formation, la communication, la connaissance et le respect du référentiel documentaire. Ces contrôles permettent de mesurer le déploiement du dispositif *compliance* au sein de toute entité.

Actualité

En 2019, de nombreuses actions de progrès ont été conduites dans une démarche d'amélioration continue du dispositif (cf. paragraphe 1.2.6.2. du rapport financier).

Indicateurs de performance

Des indicateurs de performance de la *compliance* ont été définis en 2019 mais ils ne sont pas communiqués à ce stade, en attendant leur habilitation et la confirmation de leur pertinence dans le temps.

3.2.10. SÉCURITÉ PRODUITS – QUALITÉ

Ce risque est détaillé dans le paragraphe 1.2.7.6. Sécurité des produits.

3.2.11. SÉCURITÉ PRODUITS – SÉCURITÉ PLONGÉE

Ce risque est détaillé dans le paragraphe 1.2.7.6. Sécurité des produits.

3.2.12. SÉCURITÉ PRODUITS – SÉCURITÉ NUCLÉAIRE

Ce risque est détaillé dans le paragraphe 1.2.7.6. Sécurité des produits.

3.3. LOI RELATIVE AU DEVOIR DE VIGILANCE DES SOCIÉTÉS MÈRES ET DES ENTREPRISES DONNEUSES D'ORDRE

Plan de vigilance et compte rendu de la mise en œuvre

La loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre a renforcé la démarche groupe préexistante de prise en compte des impacts environnementaux et sociaux des opérations des fournisseurs et vient lui apporter un cadre plus précis.

Ainsi, dès 2018, Naval Group a déployé un plan comportant les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement. Ce plan prend en compte les activités du groupe lui-même, ainsi que les activités de ses sous-traitants ou fournisseurs de premier rang avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

Ce plan comporte les cinq mesures suivantes :

- une cartographie des risques (identification, analyse et hiérarchisation des risques) ;
- des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, fournisseurs ou sous-traitants au regard de cette cartographie des risques ;
- des actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves ;
- un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements, défini en collaboration avec les organisations syndicales représentatives du personnel ;
- un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

Le plan de vigilance 2019 met l'accent sur nos activités d'international, une démarche renforcée des achats et l'annonce d'un dialogue interne groupe plus efficient en matière de vigilance partagée concernant les cinq mesures préconisées par la loi. Enfin, la nature de l'activité du groupe et son exposition médiatique génèrent d'ores et déjà un dialogue interne. L'entreprise s'attachera encore à l'approfondir en 2020 pour aboutir à des plans d'actions plus visibles considérant que c'est une des conditions de son développement.

Risques liés aux opérations de Naval Group

En 2018, Naval Group a élaboré une cartographie unique des risques en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), comprenant, outre les sujets entrant dans le champ d'application de la loi sur le devoir de vigilance, celui de la lutte contre la corruption et le trafic d'influence. Cette cartographie permet ainsi d'évaluer les risques groupe.

Ces risques, décrits au point 3.2 ci-dessus, sont suivis par chacune des entités en charge, et notamment :

- la direction de la Santé et de la Sécurité et de l'environnement, (voir 3.2.4 ci-dessus) ;
- le département Écoconception (voir 3.2.3) ;
- la direction des Ressources humaines (voir 3.2.5) ;
- le Data Protection Officer (voir 3.2.8) ;
- la direction Éthique, Compliance et Gouvernance groupe (voir 3.2.9).

Cette cartographie a été mise à jour en 2019 afin de l'adapter à l'ensemble des filiales stratégiques à l'international. Dans cette optique, la notion de risque pays a été intégrée à la méthodologie d'élaboration de la cartographie. Le risque pays est évalué sur la base des données internes suivantes : activité de la filiale, nombre de salariés et des informations externes publiées par les ONG Transparency International, Freedom House et le classement Respeco, réalisé par la direction des Études de la Chambre de commerce et d'industrie de la région Hauts-de-France.

Risques liés à la chaîne d'approvisionnement de Naval Group

Naval Group a élaboré en 2018 une cartographie des risques RSE intégrant les risques RSE liés à sa supply chain. Cette cartographie, mise à jour annuellement, permet d'évaluer les risques environnementaux, sociaux, éthiques de chacune des filiales d'achats du groupe, en intégrant des éléments tels que : données sectorielles, le volume d'affaires et la localisation géographique des fournisseurs. L'ensemble de ces informations est évalué par un prestataire externe, puis pondéré par Naval Group en fonction de la nature de la nature d'achat.

La cartographie des risques RSE met ainsi en lumière les filiales d'achats les plus risquées sous l'angle RSE et par conséquent permet de prioriser les actions à mener avec les fournisseurs de Naval Group.

Construction et suivi du plan de vigilance

Le plan de vigilance a été construit et est porté par un groupe de travail dédié. Il est piloté par la direction Éthique, Compliance et Gouvernance. Ce groupe de travail, mis en place mi-2017, regroupe les directions porteuses des risques identifiés dans la cartographie du plan de vigilance ainsi qu'un représentant du CERSE. Il se réunit deux fois en 2018. Le dispositif défini pour le suivi des actions au sein de la société et de ses filiales contrôlées prévoit qu'il appartient au CERSE de s'assurer de la mise en place des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves.

Une présentation de l'avancement du plan de vigilance a eu lieu en juillet 2019 au Comité social et économique central (CSEC). À la suite de cette réunion la mise en place d'un second groupe de travail dédié au plan de vigilance co-dirigé avec le groupe de travail du CERSE a été décidée avec l'objectif de structurer la démarche et d'accompagner les activités de chacun.

Le premier groupe de travail s'est réuni six fois en 2019. Le second groupe de travail a pour mission d'approfondir la réflexion de Naval Group sur le devoir de vigilance et se réunira pour la première fois en 2020.

5. Informations relatives aux engagements, à l'externalisation, à la performance et au climat

Concernant les opérations de Naval Group

Thème	Indicateur	Objectif	Stratégie	Impact	Impact
Environnement	Empreinte carbone des produits en service	Accident industriel / environnemental grave	Sécurité des produits - Qualité		
		Groupe : - Revue du référentiel obligatoire des exigences internes à Naval Group en 2019. [voir Zoom 1] - Revue du système de traçabilité des formations au poste et environnement de travail en 2019. [voir 3.2.2.] - Formation et accompagnement des managers - Certification ISO 14001, OHSAS 18001 et préparation à la transition vers l'ISO 45001 à horizon 2021. [voir 3.2.2.] En France : - Existence de l'organisation des professionnels de la sécurité et de l'environnement dans les filiales à l'international. - Renforcement des compétences en sécurité du travail via des recrutements spécialisés en 2019 - Adoption et déploiement à l'international du référentiel d'exigences - Harmonisation des formations d'accueil sur site déployées dans toutes les entités du groupe	- En 2019, auto-évaluations des sites et des principes filiales à l'aide d'un outil développé en interne, avec mise en place de plans d'actions spécifiques en 2020, dans le respect systématique des réglementations locales - Visites opérationnelles et audits internes afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des pratiques définies, coordonnées par la direction Qualité et la direction de l'Audit et des Risques du groupe	Chaque cas de non-conformité est suivi par la direction concernée.	- Emissions des navires en service. % de fiches de Recherche & Développement intégrant l'environnement % de nouveaux projets intégrant la démarche « volontariste » pour les navires, les infrastructures et les offres de service - Nombre de pollutions de niveau 3, 2 et 1 % Variation du nombre de non-conformités majeures détectées par les clients
Santé et sécurité	Santé et sécurité au travail				Accidentologie
Droits humains	Abus et fraudes [droits humains, harcèlement, intérim, discrimination, réglementation dont entrave]	Signal			Nombre de référents discrimination nommés en France
		Groupe : - Charte droits humains et code éthique. [voir Zoom 2] - Accord « diversité ». [voir Zoom 3] Dans les filiales à l'international : - Désignation d'un relais Ethique et RSE en 2019. [voir 3.1.4. et Zoom 4] - Organisation d'un séminaire pour les relais Ethique et RSE internationaux par la direction Ethique, Compliance et Gouvernance en juin 2019			

Zoom 1

Le référentiel obligatoire des exigences internes à Naval Group dans les domaines de la sécurité au travail et de l'environnement qui établit les règles d'or de la sécurité a été amélioré afin de capitaliser sur les retours d'expérience notamment concernant les domaines techniques. En 2019, l'internationalisation de ce référentiel a commencé et prend en compte les relations avec nos sous-traitants locaux. Des groupes de travail multisites élaborent collectivement ces nouvelles exigences en ligne avec les meilleures technologies disponibles.

Zoom 2 :

Naval Group a édité en 2019 une charte des droits humains définissant les engagements de l'entreprise. Cette charte reprend les « dix principes » du Pacte mondial relatif aux droits humains et aux normes internationales du travail auquel Naval Group adhère. Cette charte est disponible, comme le code éthique, auprès du Relais Éthique dans tous les sites en France et les filiales contrôlées en France comme à l'international. La charte a été signée par l'ensemble des sites et filiales contrôlées, sous réserve que ses principes respectent la législation locale. De plus, tous les employés sont sensibilisés aux

questions des droits humains et les processus d'accueil des nouveaux collaborateurs intègrent l'entretien de la charte des droits humains et le respect des engagements de l'entreprise dans ce domaine.

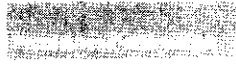
Zoom 3

Naval Group a signé le 26 janvier 2018 un accord favorisant la diversité et relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à l'emploi des personnes en situation de handicap, ayant notamment pour vocation de sensibiliser aux problématiques du harcèlement et discrimination au travail. Au cours de l'année 2019, plusieurs actions découlant de l'accord ont été mises en œuvre notamment la formation des managers et des responsables ressources humaines ainsi que la nomination de « référents discrimination » sur l'ensemble des sites en France.

Zoom 4

La formation « Ethique et prévention du harcèlement » détaillant les bonnes pratiques en matière de conduite d'investigation suite à des signalements est également ouverte aux Relais Éthique et RSE à l'international.

Concernant la chaîne d'approvisionnement de Naval Group

Thématique	Thématique	Thématique	Thématique	Thématique	Thématique
					
Systèmes de stockage d'énergie (hors accumulateurs standard)	Consommation d'énergie, fin de vie du produit	• Code de conduite fournisseur rappelant l'obligation de se conformer au code éthique et au code de conduite compliance de Naval Group, [voir 3.2.5.] • Début d'internationalisation du référentiel obligatoire d'exigences internes avec la prise en compte des relations avec les sous-traitants locaux • Formation réalisée sur site à l'externalisation des sous-traitants du site du groupe via un accord d'alignement discipliné en 7 langues et disponibles dans toutes les entités du groupe	• Evaluation par un cabinet externe indépendant des fournisseurs des catégories d'achats identifiés comme les plus à risque, représentant 3% du volume d'achats. Une évaluation est effectuée en continu par le fournisseur par le biais d'un questionnaire interne à la moyenne des entreprises concernées similaires (accrédité par la législation).	• Le résultat des évaluations est suivi de près par les équipes responsables de la prise en compte des risques fournisseurs. • En cas d'évaluation RSE insuffisante, le fournisseur est convoqué pour un dialogue constructif avec l'ensemble des fournisseurs de la chaîne d'achat en France et à l'international.	• Note moyenne Naval Group 43/100 • Nombre d'entreprises évaluées par le groupe 2019 : 10 • Nombre de fournisseurs évalués par le groupe 2019 : 12
Matériels pyrotechniques (poudre, explosif, ...)	Santé et sécurité des employés, pratique environnementale des fournisseurs, gestion des déchets				
Peinture marine	Gestion des déchets, matières premières, pratique environnementale des fournisseurs				



Gabrielle Gauthier	TOTAL	Directrice Carbon Neutrality Business
	Naval Group	Administratrice
	CECINA	Administratrice - Présidente du Comité d'audit
	RADIAL	Membre du Conseil de surveillance
	GFI Informatique	Membre du Conseil d'administration
Bernard Rétat	Naval Group	Administrateur
Jacques Hardeley	Chantier naval de Marseille SAS (CNM)	Président
	Naval Group	Administrateur
	GICAN	Administrateur
	URMM 13	Administrateur
	Club de la Croisière	Administrateur
Luc Rémond	Sonneier Electric Industries SAS	Directeur général des Opérations internationales
	Naval Group	Administrateur
	Atos Worldline	Administrateur
Patrice Caine	Thales	Président-Directeur général
	Naval Group	Administrateur
	L'Oréal	Administrateur
Sandra Lagumina	Meridiam	COO Asset Management
	Naval Group	Administratrice
	FNAC Darty	Administratrice
Éveline Spina	Direction générale de l'armement	Directrice des Plans, Programmes et du Budget
	Naval Group	Administratrice [depuis le 16 juillet 2019]
	Defense Council International SA	Administratrice
Gilles Rappin	Naval Group	Directeur de Programme modifications PA COG
	Naval Group	Administrateur [jusqu'au 18 décembre 2019]
Isabelle Roué	Naval Group	Chargée prévention/environnement
	Naval Group	Administratrice [jusqu'au 18 décembre 2019]
Laurent Chagnas	Naval Group	Secrétaire domaine technique et administratif
	Naval Group	Administrateur
Jacques André	Naval Group	Intégrateur mainteneur système de combat
	Naval Group	Administrateur [jusqu'au 18 décembre 2019]

RAPPORT DE GESTION 2019

Joël Ruelant	Naval Group	Chargé des relations externes et internes Grand Nantes
	Naval Group	Administrateur (jusqu'au 18 décembre 2019)
Thierry Bernhardt	Naval Group	Officier de contact
	Naval Group	Administrateur (jusqu'au 18 décembre 2019)
Olivier Méhard	Naval Group	Attaché à la RH
	Naval Group	Administrateur (depuis le 19 décembre 2019)
Béatrice Unie	Naval Group	Business développeur
	Naval Group	Administrateur (depuis le 19 décembre 2019)
Tony Lecorps	Naval Group	Référent technique emmenagement
	Naval Group	Administrateur (depuis le 19 décembre 2019)
Yvon Velly	Naval Group	Attaché à la RH
	Naval Group	Administrateur (depuis le 19 décembre 2019)
Didier Chevalier	Naval Group	Responsable des services Qualité et Environnement
	Naval Group	Administrateur (depuis le 19 décembre 2019)
	SCI Casacina	Garant

ADMINISTRATEUR DONT LE MANDAT AU SEIN DE NAVAL GROUP A PRIS FIN PENDANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Caroline Laurent	Direction générale de l'armement	Directrice de la Stratégie
	Naval Group	Administratrice [jusqu'au 9 juillet 2019]
Pierre Jeannin	Ministère de l'économie et des finances	Directeur de participation adjoint industrie à l'Agence des Participations de l'État
	Naval Group	Administrateur (du 21 juin 2019 au 12 décembre 2019)
	Défense Conseil International	Administrateur
	DDAS	Administrateur
	Société technique pour l'énergie atomique	Administrateur
	KNOS - KMW - NEXTER Defense System N.V	Administrateur (à partir du 6 juin 2019)

2. LISTE DES CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ NAVAL GROUP D'UNE PART ET UNE FILIALE DE CETTE DERNIÈRE D'AUTRE PART (HORS CONVENTIONS COURANTES CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES)

Néant

3. LISTE DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS OBTENUES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 225-129-1 ET L. 225-129-2

Néant.

4. CHOIX DES MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément à la décision adoptée par le Conseil d'administration de la société le 2 juin 2003, le Président du Conseil d'administration assume la Direction générale de la société et porte en conséquence le titre de Président-Directeur général.

CONVENTIONS SIGNÉES ANTÉRIEUREMENT ET DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE PENDANT L'EXERCICE 2019

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES SIGNÉES EN 2018 ET APPROUVÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Parties	Objet	Date
Naval Group et l'État	Contrat de cession d'actions ordinaires de la société les Chantiers de l'Atlantique (Anciennement STX France) Approuvé par le Conseil d'administration le 17 juillet 2018	18/07/2018 (prenant effet le 1 ^{er} août 2018)
Naval Group et l'État	Pacte d'actionnaires de la société les Chantiers de l'Atlantique (Anciennement STX France) Approuvé par le Conseil d'administration le 17 juillet 2018	18/07/2018 (prenant effet le 1 ^{er} août 2018)
Naval Group, l'État et COFIPME en présence de la société les Chantiers de l'Atlantique	Pacte d'actionnaires de la société les Chantiers de l'Atlantique (anciennement STX France) Approuvé par le Conseil d'administration le 17 juillet 2018	18/07/2018 (prenant effet le 1 ^{er} août 2018)

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES SIGNÉES EN 2016 ET APPROUVÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Parties	Objet	Date
DCNS, Areva SA, l'État et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	Contrat de cession et d'acquisition d'actions relatif à la société technique pour l'énergie atomique Approuvé par le Conseil d'administration le 28 octobre 2016	15 décembre 2016

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES SIGNÉES EN 2007 ET APPROUVÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Parties	Objet	Date
DCN/Thales/Armaris	Lettre relative au transfert par Armaris à Thales du bénéfice de ses droits au titre de la lettre DCN du 5 octobre 2005 n° 05000162 OL/NP Passé en Conseil d'administration du 22 mars 2007	29 mars 2007
DCNS/Thales/Thales Naval France	Engagement irrévocable, et non susceptible de compensation, d'indemnisation par Thales de TNF ou de DCNS à raison des conséquences dommageables résultant de toutes procédures arbitrales ou judiciaires, en cours, ou qui seraient intentées à l'encontre de TNF à raison des conditions de conclusion ou d'exécution du contrat Bravo	30 janvier 2007

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES SIGNÉES EN 2004 ET APPROUVÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Parties	Objet	Date
DCNS/Thales	Accord régissant les relations de DCNS et Thales (et Armaris jusqu'à son absorption par DCNS le 30 septembre 2009) dans l'hypothèse où l'engagement de solidarité souscrit par Thales vis-à-vis de Finmeccanica dans le cadre de l'accord d'actionnaires de la société Eurosystav SAS serait mis en œuvre par cette dernière	24 mai 2004

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES SIGNÉES EN 2003 ET APPROUVÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Parties	Objet	Date
État/DCN Développement	Traité d'apport décrivant les droits, biens et obligations du service à compétence nationale (SCN) DCN du ministère de la Défense apportés par l'État à DCN Développement, l'évaluation qui en est faite et les termes et conditions de l'apport	26 mai 2003
État/DCN Développement	Accord-cadre précisant les accords additionnels au traité d'apport qui devront être conclus entre l'État et DCN Développement dans le cadre de la réalisation de l'opération d'apport	26 mai 2003

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Naval Group

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Naval Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Naval Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note I.3.2.2 de l'annexe aux comptes consolidés qui présente les effets de la première application de la norme IFRS 16 sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- La note I-3.4 « Règles et méthodes comptables - Recours à des estimations - Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats de constructions et contrats de services à long terme et provisions y afférentes » de l'annexe aux comptes consolidés précise que votre groupe comptabilise le chiffre d'affaires et la marge de certains projets selon la méthode de l'avancement par les coûts. Cette méthode implique l'utilisation par la direction d'estimations, notamment dans la détermination de la marge à terminaison de chaque contrat, évaluée sur la base des derniers éléments connus relatifs à son déroulement. Ces estimations affectent le montant du résultat ainsi que le montant des actifs et passifs du bilan. Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des processus mis en place par le groupe dans ce domaine et à apprécier les données et les hypothèses sous-jacentes sur lesquelles se fondent ces estimations. Nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations, sur la base des informations disponibles lors de l'arrêté des comptes.
- La note I.3.4 « Règles et méthodes comptables - Recours à des estimations - Evaluation des actifs » de l'annexe précisent que votre groupe a procédé à un test de dépréciation annuel des écarts d'acquisition en utilisant des hypothèses de flux futurs de trésorerie, de taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini, qui requièrent l'exercice du jugement. Nous avons apprécié les modalités de mise en œuvre du test de dépréciation annuel et examiné les hypothèses retenues qui sont justifiées par les informations disponibles lors de l'arrêté des comptes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 6 mars 2020

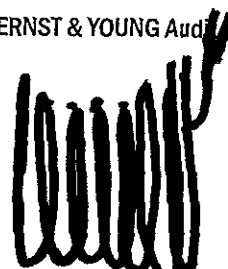
Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Michel Barbet Massin

ERNST & YOUNG Audit



Nour-Eddine Zarrad

Exercice clos le 31 décembre 2019

Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en millions d'euros.

I. COMPTE DE RÉSULTAT GLOBAL

État du compte de résultat consolidé

	Notes	2019	2018
Chiffre d'affaires	2.1.	3 712,1	3 608,3
Coût des ventes		(3 073,7)	(2 969,2)
Frais de recherche et développement	2.2.2.	(89,5)	(82,5)
Frais commerciaux		(121,6)	(119,9)
Frais généraux et administratifs		(159,0)	(145,7)
Résultat opérationnel courant avant amortissement des écarts d'évaluation	2.2.	268,3	291,0
Amortissement des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises		(0,7)	(0,7)
Résultat opérationnel courant		267,6	290,3
Autres produits opérationnels	2.2.4.	6,4	130,4
Autres charges opérationnelles	2.2.5.	(11,4)	(174,3)
Résultat opérationnel avant résultat net des sociétés mises en équivalence		262,6	246,4
Résultat net des sociétés mises en équivalence	3.3	11,6	7,6
Résultat opérationnel après résultat net des sociétés mises en équivalence		274,2	254,0
Charge d'intérêts liée aux contrats de location	2.3.	(1,2)	0,0
Produit des placements financiers	2.3.	7,8	7,8
Autres produits financiers	2.3.1.	12,1	20,3
Autres charges financières	2.3.2.	(22,0)	(27,7)
Résultat financier	2.3.	(3,3)	0,4
Impôt sur le résultat	2.4.	(88,1)	(90,8)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		182,8	163,6
dont part du groupe		188,2	178,2
dont part non contrôlée		(5,4)	(14,6)
Résultat par action ordinaire et résultat dilué par action ordinaire (en euros)	2.5.	1,69	1,60

État du résultat global

	2019	2018
Résultat net de la période	182,8	163,6
Éléments recyclables en compte de résultat	(1,8)	0,2
Variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(1,8)	0,2
Éléments non recyclables en compte de résultat	(18,5)	0,1
Écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger	(0,4)	(1,6)
Variation des écarts actuariels	(18,1)	1,7
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres, avant impôts	(20,3)	0,9
Impôt comptabilisé directement en capitaux propres	9,9	(0,5)
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres	(10,4)	(0,2)
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES DE LA PÉRIODE	172,4	163,4
dont part du groupe	177,8	178,1
dont part non contrôlée	(5,4)	(14,6)

Bridge ROC/EBITA

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel avant prise en compte :

- de l'effet des restructurations ;
- des pertes de valeur sur des actifs immobilisés (hors exploitation) ;

* des autres résultats opérationnels provenant d'événements non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

L'EBITA (*Earnings Before Interests Taxes and Amortisation* ou résultat opérationnel ajusté) correspond au résultat d'exploitation hors amortissement des écarts d'acquisition.

	2019	2018
Résultat opérationnel courant avant amortissement des écarts d'évaluation	268,3	291,0
Quote-part de résultat opérationnel des SME	18,6	18,7
Autres produits opérationnels	6,4	130,4
Autres charges opérationnelles	(11,4)	(174,3)
EBITA	282,0	265,8

II. BILAN CONSOLIDÉ

Actif

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations incorporelles	3.1	80,8	72,8
Droits d'utilisation	3.1	84,6	
Écart d'acquisition	3.2	382,8	382,8
Immobilisations corporelles	3.1	560,0	513,5
Titres mis en équivalence	3.3	90,3	82,3
Actifs financiers non courants	4.1	343,1	319,7
Autres actifs non courants		1,1	1,0
Impôts différés actifs	2.4	241,3	220,8
Actif non courant		1 783,8	1 592,9
Stocks et en-cours	3.4	415,1	452,3
Actifs sur contrats	3.9	364,4	96,6
Clients	3.5	519,1	807,3
Avances et acomptes versés	3.9	1 039,1	880,5
Actifs financiers courants	4.1	235,3	144,7
Créance d'impôt courant		1,1	81,8
Autres créances	3.5	294,0	259,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.2	1 683,5	1 976,4
Actif courant		4 551,6	4 699,1
TOTAL ACTIF		6 335,3	6 292,0

* Les données publiées au titre de l'exercice 2018 ont été retraitées de l'impact de présentation IFRS 15 lié à la compensation des actifs et passifs de contrats. Le détail est présenté en note 1.3.2.1 de ce document.

Passif

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Capital		563,0	563,0
Primes		18,4	18,4
Actions propres		[81,9]	[79,2]
Réévaluation des instruments financiers		2,7	4,7
Écarts de conversion		[7,0]	[3,0]
Écart actuariel		[23,3]	[15,0]
Autres réserves, part du groupe		514,3	410,2
Résultat consolidé, part du groupe		188,2	178,2
Capitaux propres, part du groupe		1 174,5	1 077,3
Intérêts ne conférant pas le contrôle		16,6	21,9
Capitaux propres	3.6	1 191,1	1 099,2
Provisions non courantes	3.7	208,3	168,6
Passifs financiers non courants	4.1	52,8	47,8
Dette de loyers IFRS 16 non courante	4.1	65,7	
Autres passifs		1,0	0,7
Impôts différés passifs	2.4	4,3	7,6
Passif non courant		332,1	224,5
Provisions courantes	3.7	667,5	611,0
Passifs financiers courants	4.1	27,8	25,8
Dette de loyers IFRS 16 courante	4.1	19,4	
Passifs sur contrats	3.9	2 193,7	2 220,0
Fournisseurs	3.8	1 187,1	1 114,5
Avances et acomptes reçus	3.9	0,0	305,4
Dette d'impôt courant		48,7	2,1
Autres dettes	3.8	667,7	689,5
Passif courant		4 811,9	4 968,3
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		6 335,3	6 292,0

* Les données publiées au titre de l'exercice 2018 ont été retraitées de l'impact de présentation IFRS 15 lié à la compensation des actifs et passifs de contrats. Le détail est présenté en note 1.3.2.1 de ce document.

III. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Nombre d'actions	Capital	Primas	Autres réserves	Actions propres	Réévaluations des actifs et passifs financiers	Couverture des flux de trésorerie	Écarts de conversion	Écarts actuariels	Capitaux propres part du groupe	Part non contrôlée	Capitaux propres
1 ^{er} janvier 2018	55 767 753	563	18,4	460,3	(71,9)	3,9	0,6	(0,5)	(16,1)	857,7	(13)	844,7
Résultat global consolidé				178,2			0,2	(1,6)	1,1	177,9	(14,6)	163,3
Distribution				(57,2)						(57,2)		(57,2)
Actions propres	(38 938)			7,7	(7,7)					0		0
Autres				(0,7)	0,4			(0,8)		(1,1)	49,5	48,4
31 décembre 2018	55 728 815	563	18,4	588,3	(79,2)	3,9	0,8	(2,9)	(15)	1 077,3	21,9	1 099,2
Résultat global consolidé				188,2			(1,8)	(0,4) ^[1]	(8,2) ^[1]	177,8	(5,4)	172,4
Distribution				(87,4) ^[2]						(87,4)		(87,4)
Actions propres	84 935			3,8	(3,8)					0,0		0,0
Autres				9,7	1,1	0,0	(0,2)	(3,7)	(0,1)	6,8	0,1	6,9
31 décembre 2019	55 813 740	563	18,4	702,6	(81,9)	3,9	(1,2)	(7,0)	(23,3)	1 174,5	16,6	1 191,1

Le poste des « Actions propres » inclut les actions propres possédées par le groupe et celles pour lesquelles les détenteurs possèdent une option de vente à Naval Group.

Le poste des « Autres réserves » inclut la réserve légale, le report à nouveau et le résultat consolidé.

[1] L'impact des écarts actuariels en 2019 de (8,2) millions d'euros se décompose selon deux natures :

• montant avant impôt : (28,8) millions d'euros. Cf. note 3.7 ;

• impôt différé comptabilisé de 9,9 millions d'euros ;

• Réévaluation des écarts actuariels de TechnicAtome pour un montant de 10,7 millions d'euros (net d'impôts différés). Cf. note 3.3.3.

[2] La distribution de dividendes d'un montant de (87,5) millions d'euros s'est répartie comme suit :

• l'État français : (72,2) millions d'euros ;

• Thales : (15,3) millions d'euros.

[3] Cf. note 3.6.5.

IV. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	2019	2018
Résultat net	182,8	163,6
Charges/(produits) à réintégrer :		
Dotations/(reprise) nettes aux amortissements et provisions sur immobilisations	103,1	91,9
Dotations/(reprises) nettes aux provisions	67,3	57,6
Dotations/(reprises) nettes aux dépréciations d'actifs	5,4	88,8
Variation de juste valeur des instruments financiers	(7,5)	6,7
Plus ou moins-values de cession	20,6	(90,6)
Variation de la dette DRS	3,8	7,7
Charge/(produit) d'impôt	88,1	90,8
Résultat des sociétés mises en équivalence	(11,6)	(7,6)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	13,0	17,9
Autres dividendes reçus (reclassés en investissements nets financiers)	(1,1)	(0,9)
Coût de l'endettement financier	1,7	0,5
Capacité d'autofinancement	465,6	426,4
Variation du besoin en fonds de roulement	(420,4)	(542,7)
Impôt remboursé/(payé)	26,1	(172,7)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	71,3	(289,0)
Incidence des variations de périmètre	0,0	(9,1)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(139,8)	(91,1)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,6	46,5
Acquisitions de participations, nettes de la trésorerie acquise/entrée de périmètre	(6,2)	(18,9)
Variation des prêts et avances consentis	(6,4)	(3,9)
Investissements nets d'exploitation	(151,8)	(76,5)
Diminution/(augmentation) des titres de placement	(108,9)	(73,6)
Diminution/(augmentation) des prêts financiers	1,1	0,9
Investissements nets financiers	(107,8)	(72,7)
Flux de trésorerie liés aux investissements	(259,6)	(149,2)
Augmentation de capital - part des intérêts ne conférant pas le contrôle	0,2	0,1
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(87,4)	(57,2)
Dividendes versés aux intérêts ne conférant pas le contrôle	0,0	0,0
Vente/(achat) d'actions propres	(3,9)	(2,0)
Flux de trésorerie avec les actionnaires	(91,1)	(59,1)
Augmentation des passifs financiers	13,3	2,0
Diminution des passifs financiers	(6,5)	(1,4)
Remboursement de la dette de loyers IFRS 16	(20,6)	
Variation nette des passifs financiers	(13,8)	0,6
Flux de trésorerie liés aux financements	(104,9)	(58,5)
Variation nette de la trésorerie	(293,2)	(496,6)
Trésorerie nette à l'ouverture	1 976,4	2 475,2
Variation de la trésorerie	(293,2)	(496,6)
Effets des variations de change/Juste valeur	0,2	(2,2)
Trésorerie nette à la clôture	1 683,5	1 976,4

(1) Conformément à la note I.3.17, l'investissement dans des titres de placement comprend principalement la variation des certificats de dépôts, comptes à terme, bons à moyen terme négociables à échéance à l'origine supérieure à trois mois.

La trésorerie nette, majorée des titres de placement comptabilisés en autres actifs financiers conformément à la note 1.3.17., s'élève à 2 193,7 millions d'euros au 31 décembre 2019 (contre 2 372,5 millions d'euros au 31 décembre 2018) et se décompose comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Titres de placements non courants	275,2	251,9
Titres de placements courants	235,0	144,2
Trésorerie nette	1 683,5	1 976,4
TOTAL	2 193,7	2 372,5

V. NOTES ANNEXES

- Note 1. Règles, méthodes et périmètre
- Note 2. Compte de résultat
- Note 3. Actifs et passifs d'exploitation
- Note 4. Actifs et passifs financiers
- Note 5. Autres informations

NOTE 1. RÈGLES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE

1.1. EXAMEN DES COMPTES ET FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Les présents comptes consolidés de Naval Group, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 20 février 2020 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale qui se tiendra en mars 2020.

L'exercice 2019 a été principalement marqué par les événements majeurs suivants :

- plus de cinq milliards de prises de commandes, dont une grande partie hors de France, avec notamment la confirmation d'un sixième sous-marin de classe Barracuda, douze chasseurs de mines pour la Belgique et les Pays-Bas, deux corvettes Gowind® à l'export, et la commande pour l'entretien courant des SNLE de 2020 à 2025 ;
- les accords de partenariat entre Naval Group et Fincantieri se sont concrétisés par le lancement officiel de Naviris le 30 octobre 2019 ;
- de nombreuses réussites opérationnelles, avec notamment le transfert sur le dispositif de mise à l'eau du sous-marin Suffren (programme Barracuda) en présence du Président de la République.

1.2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS DU GROUPE

Naval Group est un leader mondial du naval de défense. Entreprise de haute technologie et d'envergure internationale, Naval Group répond aux besoins de ses clients grâce à son savoir-faire exceptionnel et ses moyens industriels uniques. Le groupe conçoit, réalise et maintient en service des sous-marins et des navires de surface ainsi que les systèmes et infrastructures associés. Il fournit également des services pour les chantiers et bases navals. Enfin, le groupe, à travers sa filiale Naval Énergies, propose un large panel de solutions dans les énergies marines renouvelables.

Naval Group présente l'information sectorielle requise par IFRS 8 « Secteurs opérationnels » selon un unique segment, la nouvelle organisation du groupe définie pour servir les orientations stratégiques du groupe ne permettant pas d'isoler différents secteurs opérationnels.

1.3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.3.1. Déclaration de conformité

En application de l'option proposée par le règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, le groupe a fait le choix d'établir ses comptes consolidés au 31 décembre 2019 selon le référentiel IAS/IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union européenne.

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à l'exception de la première application de la norme IFRS 16 « contrats de location » et de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux ».

1.3.2. Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire

1.3.2.1. Retraitement des exercices comparatifs actifs et passifs de contrats suite à l'application de la norme IFRS 15

Suite à l'application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » dans les comptes au 31 décembre 2018, Naval Group avait fait le choix de présenter les états financiers hors compensation des actifs et passifs sur contrats et de communiquer l'impact dans la note 3.9 des comptes consolidés au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2019, les états financiers présentés au titre des exercices comparatifs ont été retraités avec les incidences détaillées ci-dessous.

Bilan consolidé au 31 décembre 2019 retraité	31/12/2019 publié	Impact compensation IFRS 15	31/12/2019 retraité
Titres mis en équivalence	82,3	0,0	82,3
Impôts différés actifs	220,8	0,0	220,8
Autres actifs non courants	1 289,8	0,0	1 289,8
Stocks et en-cours	452,3	0,0	452,3
Actifs sur contrats	0,0	96,6	96,6
Clients	10 304,8	(9 497,5)	807,3
Autres actifs courants	3 343,0	0,0	3 343,0
TOTAL DE L'ACTIF	15 693,0	(9 400,9)	6 292,0
Capitaux propres	1 099,2	0,0	1 099,2
Passifs non courants	224,5	0,0	224,5
Provisions courantes	611,0	0,0	611,0
Passifs sur contrats	0,0	2 220,0	2 220,0
Fournisseurs	1 114,5	0,0	1 114,5
Avances et acomptes reçus	11 638,4	(11 333,0)	305,4
Autres passifs courants	1 095,5	(287,9)	717,6
TOTAL DU PASSIF	15 693,0	(9 400,9)	6 292,0

En 2018, les actifs sur contrats ont été compensés pour un montant de 96,6 millions d'euros. Ils ont été compensés pour 1 753,7 millions d'euros de factures à établir, pour (1 658,0) millions d'euros d'avances et acomptes reçus des clients et pour 0,9 million d'euros de produits constatés d'avance.

En 2018, les passifs sur contrats ont été compensés pour un montant de (2 220,0) millions d'euros. Ils ont été compensés pour 7 743,8 millions d'euros de factures à établir, pour (9 675,0) millions d'euros d'avances et acomptes reçus des clients et pour (288,7) millions d'euros de produits constatés d'avance.

Se référer à la note 3.9 pour plus de détails.

1.3.2.2. Première application de la norme IFRS 16

Méthode comptable et règle d'évaluation

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- d'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement.

La durée de capitalisation des loyers correspond à la période non résiliable du contrat. En cas d'option de renouvellement, le groupe a déterminé le caractère raisonnablement certain d'exercice de celle-ci en fonction notamment de la facilité de remplacement et de l'importance critique du bien loué.

Les contrats de location du groupe concernent principalement des biens immobiliers.

Le groupe utilise les exemptions suivantes permises par la norme :

- exclusion des contrats de location de courte durée (durée inférieure à 12 mois) ;
- exclusion des contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur (valeur unitaire à neuf inférieure à 5 000 USD ou 5 000 euros).

Cependant, le groupe a autorisé une exclusion des contrats pour une valeur unitaire à neuf inférieure à 10 000 euros.

Les loyers des contrats exclus du périmètre de la norme IFRS 16 ainsi que les paiements variables demeurent comptabilisés directement en charges opérationnelles.

Évaluation du droit d'utilisation des actifs

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur.

Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat de location.

Évaluation de la dette de location

À la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- les loyers fixes.

Les taux d'actualisation sont calculés individuellement sur la durée *in fine* du contrat.

Impact au 1^{er} janvier 2019

Dans le cadre de la première application de la norme IFRS 16, le groupe a retenu la méthode de transition rétrospective simplifiée en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de norme à la date de la première application, sans retraitement des périodes comparatives.

La réconciliation entre la dette de location et le montant des paiements minimaux au titre des contrats de location simple mentionnés en note 5.3.1 des comptes consolidés au 31 décembre 2018 est présentée ci-dessous :

Réconciliation des engagements hors bilan à la dette de location au 01/01/2019	
Montant des contrats de location publiée en EHB locations au 31 décembre 2018	123,3
Contrats n'entrant pas dans le scope de la norme IFRS 16	(6,8)
Effet d'actualisation de la dette	(4,3)
Autres	(18,0)
DETTE DE LOCATION AU 1^{er} JANVIER 2019	93,2

Le groupe a utilisé des taux d'actualisation correspondant au taux de financement marginal de chaque preneur pour une maturation correspondant à la durée de l'engagement. Le taux d'actualisation moyen pondéré utilisé pour évaluer la dette de loyer au 31 décembre 2019 est de 1,07 %.

1.3.2.3. IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux »

En application de l'interprétation IFRIC 23, un actif ou passif d'impôt est comptabilisé en présence d'un traitement fiscal incertain. Lorsqu'il est probable que l'administration fiscale n'acceptera pas un traitement fiscal, le groupe comptabilise un passif d'impôt. Dans le cas où le groupe estime probable que l'administration fiscale lui rembourse un impôt déjà acquitté, elle comptabilise un actif d'impôt. L'actif et le passif d'impôt relatifs à ces incertitudes sont évalués au cas par cas sur la base du montant le plus probable.

Ce texte n'a pas eu d'impact sur les comptes au 31 décembre 2019.

1.3.3. Principes de consolidation

Les sociétés que le groupe contrôle de manière exclusive, directement ou indirectement, sont intégrées globalement. Les sociétés contrôlées conjointement sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence suite à l'application des normes IFRS 10, 11 et 12 depuis le 1^{er} janvier 2014.

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont mises en équivalence.

Les états financiers des sociétés consolidées, établis selon les règles comptables en vigueur dans leurs pays respectifs, ont été retraités afin d'être conformes au référentiel IAS/IFRS. Les transactions significatives entre sociétés consolidées ainsi que les profits internes non réalisés sont éliminés.

Les investissements dans les sociétés exclues du périmètre de consolidation sont inscrits en actifs financiers non courants disponibles à la vente.

1.3.4. Recours à des estimations

Pour pouvoir établir des états financiers consolidés conformes au référentiel IAS/IFRS, la direction est amenée à procéder à

L'impact sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2019 est une augmentation de 93,2 millions d'euros des immobilisations corporelles, en contrepartie de la reconnaissance d'une dette de location (sans retraitement des exercices précédents).

certaines estimations et à retenir des hypothèses qu'elle considère comme réalistes et raisonnables. La direction revêt régulièrement ses estimations lors de revues de programmes sur la base des informations dont elle dispose. Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants.

Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats à l'avancement et provisions y afférentes – (notes 2.1., 3.5., 3.7.)

Le chiffre d'affaires et la marge brute des contrats à l'avancement sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'avancement par les coûts en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution du contrat évaluée sur la base des coûts engagés. Lorsque la revue du programme laisse apparaître une marge brute négative, la perte relative aux travaux non encore exécutés est immédiatement constatée en provision pour l'ensemble du contrat concerné.

Le chiffre d'affaires et la marge sont ainsi comptabilisés à partir d'une estimation des revenus et des coûts à terminaison qui est sujette à révision au fur et à mesure de l'avancement du programme.

Le montant total des produits et des charges attendus au titre d'un contrat traduit la meilleure estimation par la direction des avantages et obligations futurs attendus pour ce contrat. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles, évaluées pour chaque programme. Les comptes sont ainsi arrêtés sur la base des hypothèses contractuelles existantes à la date d'arrêt des comptes sans anticipation d'évolution.

Ces hypothèses sont notamment basées sur la prise en compte des derniers indices connus ou raisonnablement estimés (taux horaires et indices de révision de prix contractuels) pour la détermination du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison. Ainsi, à l'aide de méthodes statistiques, le groupe est amené à déterminer l'impact probable de l'évolution future des indices sur la marge brute à terminaison de ses programmes. Il ne tient alors compte que des

impacts défavorables liés aux évolutions probables des indices sur la marge brute à terminaison des programmes.

La commercialisation de produits hautement technologiques expose le groupe à des risques de défaut de ses produits. Cela conduit le groupe à comptabiliser un niveau de provisions permettant de couvrir ces risques dès lors qu'ils sont probables, et dont le montant est régulièrement révisé en fonction de l'appréhension des facteurs de risques.

Les obligations afférentes aux contrats peuvent se traduire par des pénalités pour retard pris dans le calendrier d'exécution d'un contrat ou par une augmentation imprévue des coûts due aux modifications du programme, au non-respect des obligations d'un fournisseur ou d'un sous-traitant, ou par des retards engendrés par des événements ou des situations imprévus.

Évaluation des actifs et passifs sur engagements de retraite et avantages assimilés (note 3.7.1.)

L'évaluation par le groupe des actifs et passifs afférents aux régimes à prestations définies [indemnités de fin de carrière, médailles du travail, compte épargne temps senior, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et rentes viagères] requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent le taux d'actualisation, le taux de rendement attendu des actifs des placements, le taux d'augmentation des salaires ainsi que les taux de rotation et de mortalité. Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avèreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle de la charge sur engagement de retraite et avantages assimilés comptabilisée en compte de résultat, ainsi que des actifs et passifs liés à ces engagements présentés au bilan.

Évaluation des actifs (notes 3.1. et 3.2.)

Le modèle des flux futurs de trésorerie actualisés mis en œuvre pour déterminer la valeur d'utilité des groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels sont affectés les écarts d'acquisition nécessite l'utilisation d'un certain nombre de paramètres, parmi lesquels les estimations de flux futurs de trésorerie, les taux d'actualisation ainsi que d'autres variables. Les tests de dépréciation sur les immobilisations incorporelles et corporelles sont également fondés sur ces paramètres. Toute dégradation dans le futur des conditions de marché ou la réalisation de faibles performances opérationnelles pourrait se traduire par l'incapacité de recouvrer leur valeur nette comptable actuelle.

Évaluation des actifs financiers non courants (note 4.1.)

Les actifs financiers non courants sont principalement composés d'investissements dans des sociétés dont les titres ne sont pas cotés sur des marchés réglementés et de placements financiers. Pour évaluer la juste valeur de ces actifs financiers non courants, le groupe utilise différents modèles de valorisation, basés notamment sur les informations disponibles, sur des documents comptables ou selon la méthode du coût amorti, ou selon la valorisation communiquée par les banques.

Évaluation des créances clients (note 3.5.)

Une estimation des risques sur encaissements basée sur des renseignements commerciaux est mise en œuvre afin de déterminer un éventuel besoin de dépréciation.

Risques et litiges

Le groupe procède au recensement et à la revue régulière des litiges en cours et constitue, le cas échéant, des provisions jugées raisonnables (cf. note 3.7.). Les incertitudes éventuelles relatives aux litiges en cours sont décrites dans la note 5.3.2.

1.3.5. Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie de présentation du groupe est l'euro. Il s'agit aussi de la monnaie fonctionnelle de la société mère.

Chaque entité du groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle, et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

1.3.6. Conversion des états financiers

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation du groupe sont convertis selon les méthodes suivantes :

- les postes du bilan sont convertis au cours de clôture ;
- les postes du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice ;
- les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres au sein du poste « Écarts de conversion ».

Les cours utilisés sont ceux publiés par la Banque centrale européenne, à l'exception du riyal saoudien (SAR) et de la livre égyptienne (EGP) obtenus sur le site <http://fr.exchange-rates.org>.

1.3.7. Mise en place de la comptabilité de couverture

Le groupe utilise des instruments dérivés de change pour couvrir le risque de change lié à ses activités.

Lorsque ceux-ci sont documentés dans une relation de couverture de flux de trésorerie, les principes suivants sont appliqués :

- la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture, jusqu'à ce que les flux couverts impactent le résultat. La partie inefficace est enregistrée en résultat ;
- la variation de juste valeur du report ou déport relatif aux contrats de change à terme est enregistrée en « Autres résultats financiers » car ils sont exclus de la relation de couverture.

Lorsque ces instruments dérivés ne sont pas documentés dans une relation de couverture, leurs variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat au sein du résultat financier.

1.3.8. Structure du bilan

En raison de la nature de ses activités, le groupe connaît des cycles d'exploitation très longs. Aussi, l'ensemble des actifs et passifs relatifs aux programmes (stocks, clients, fournisseurs, provisions, etc.) sont présentés en actifs et passifs courants quelle que soit leur échéance, même si leur réalisation est attendue au-delà de douze mois. Les autres actifs et passifs (notamment les

provisions non rattachables à des programmes, les actifs et les passifs financiers) sont comptabilisés en actifs et passifs courants s'ils ont une échéance inférieure ou égale à douze mois, et sont comptabilisés en actifs et passifs non courants s'ils ont une échéance supérieure à douze mois.

1.3.9. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises sont comptabilisées, initialement, à leur juste valeur à la date d'acquisition et comprennent :

- la juste valeur des programmes navals (intégrant les notions de technologies, carnet de commandes, accords industriels et relations de clientèle) ;
- la juste valeur des marques.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées, initialement, à leur coût d'acquisition et comprennent notamment les brevets ainsi que les logiciels. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût de production pour celles qui sont créées par le groupe lui-même.

Elles sont ensuite évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Le groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est finie ou indéterminée.

Les immobilisations ayant une durée de vie finie sont amorties sur la durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation, conformément à la note 1.3.13. La durée et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés au moins une fois à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs de l'actif est traduit par une modification de la durée ou du mode d'amortissement, selon le cas, de tels changements étant traités comme des changements d'estimation. La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée de vie finie est comptabilisée en résultat dans la catégorie de charges appropriée au vu de la fonction de l'immobilisation incorporelle.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée (dont les écarts d'acquisition) ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests de dépréciation chaque année, conformément à la note 1.3.13. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée est réexaminée annuellement afin de déterminer si cette qualification demeure justifiée. Si tel n'est pas le cas, le changement d'appréciation portant sur la nature de la durée d'utilité, d'indéterminée à finie, est comptabilisé de manière prospective.

Les produits ou les pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle sont déterminés comme la différence entre les produits nets de sortie et la valeur nette comptable de l'actif. Ils sont comptabilisés en résultat dans la catégorie de charges appropriée au vu de la fonction de l'immobilisation incorporelle lors de la décomptabilisation de l'actif.

1.3.10. Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les activités de développement autofinancées impliquent l'existence d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés.

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et si le groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif. Cette analyse est réalisée individuellement pour chaque projet en fonction de l'activité développée et du marché ciblé. Les dépenses activables comprennent les coûts des matières, de la main-d'œuvre directe et les frais généraux directement attribuables nécessaires pour préparer l'actif à être utilisé de manière prévue. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés nets des subventions publiques reçues ou à recevoir. Ces subventions sont comptabilisées au fur et à mesure de l'avancement des coûts auxquels elles se rapportent.

1.3.11. Regroupement d'entreprises

L'écart d'acquisition représente la différence entre la juste valeur de la contrepartie transférée et l'évaluation de la quote-part des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables et inscrits au bilan à leur juste valeur pour le groupe.

L'évaluation de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est réalisée par des experts indépendants. La valorisation des actifs et des passifs est prioritairement basée sur des valeurs de marché. En l'absence de marché actif, les approches basées sur l'actualisation des revenus futurs prévus peuvent être utilisées (méthodes des flux de trésorerie actualisés, méthodes des superprofits ou méthodes fondées sur les redevances).

La valeur de l'écart d'acquisition ne devient définitive qu'à l'issue de la finalisation du processus d'évaluation qui doit intervenir dans un délai d'un an maximum après la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont portés au bilan en immobilisations incorporelles. Conformément à la note 1.3.9., un examen de leur valeur recouvrable est réalisé chaque année et à chaque fois qu'il existe des événements ou circonstances indiquant une perte de valeur. Le cas échéant, une dépréciation est enregistrée en « autres charges opérationnelles ».

Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés en produits de l'exercice après analyse de l'ensemble des actifs et passifs acquis.

1.3.12. Immobilisations corporelles et droits d'utilisation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production pour celles qui sont créées par le groupe lui-même.

La durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée d'utilité de l'immobilisation et de ses composants. Cette durée est révisable annuellement lors de l'établissement du plan à moyen terme ; une dépréciation est comptabilisée au cas par cas pour les immobilisations qui doivent être mises au rebut.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue de chaque composant. Les durées d'utilité retenues sont :

- constructions et agencements 10 à 25 ans ;
- installations techniques, gros outillage 5 à 20 ans ;
- autres immobilisations corporelles 5 à 10 ans.

Conformément à la norme IFRS 16, les contrats de location sont enregistrés en immobilisations à l'actif du bilan, et la dette correspondante est inscrite en dette financière au passif du bilan. La durée correspond à l'engagement du contrat (voir note description dans la note 1.3.2.2. Première application de la norme IFRS 16).

1.3.13. Dépréciation des actifs immobilisés

Le groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a perdu de la valeur.

En pareille situation, le groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une perte de valeur, précédemment comptabilisée, est reprise uniquement en cas de changement dans les hypothèses retenues aux fins de détermination de la valeur recouvrable de l'actif. La reprise est limitée de sorte que la valeur comptable de l'actif n'excède pas sa valeur recouvrable et ne soit pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ou pour toutes les immobilisations qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est systématiquement estimée chaque année à date fixe (test de dépréciation annuel).

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Elle est déterminée pour chaque actif pris isolément, à moins que l'actif ne génère des flux de trésorerie largement dépendants d'autres actifs ou groupe d'actifs, ce qui est le cas des écarts d'acquisition, qui sont testés au niveau de chaque direction/business unit.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur au titre d'une UGT ou d'un regroupement d'UGT est, d'abord, affectée à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'UGT ou à un regroupement d'UGT, puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT ou du regroupement d'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

1.3.14. Stocks

Stocks magasins non affectés aux programmes

Les stocks magasins non affectés aux programmes sont valorisés en totalité selon la méthode du coût d'achat unitaire moyen pondéré (CUMP).

Les dépréciations des stocks sont composées de :

- une dépréciation pour obsolescence lorsque la consommation a été nulle depuis au moins deux ans ; un taux progressif de dépréciation est appliqué en fonction de la durée d'absence de consommation ;
- une dépréciation pour rotation lente lorsque la quantité en stocks est supérieure à la quantité consommée sur les 24 derniers mois.

Stocks magasins affectés aux programmes

Les stocks magasins affectés aux programmes sont comptabilisés à leur valeur d'entrée et sont inclus dans les coûts à terminaison des programmes.

1.3.15. Revenus

Les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires pour le groupe sont les suivants :

Segmentation des contrats en obligations de performance (OP)

Un contrat peut inclure plusieurs promesses de transférer des biens et services à un client. Si, selon les pratiques comptables historiques de Naval Group, un ensemble de biens et de services promis en vertu d'un contrat était généralement regroupé sous une seule affaire comptable, il arrive en fait qu'un contrat puisse être fractionné en plusieurs OP.

Lorsque ces biens et services sont considérés comme distincts au sein d'un même contrat, ils sont alors traités comme différentes OP devant être comptabilisées séparément :

- chaque OP supporte sa propre part de CA, de coûts et sa propre marge ;
- la méthode de reconnaissance du CA (et des coûts correspondants) est déterminée et enregistrée séparément pour chaque OP.

Affectation du prix de transaction aux OP du contrat

L'objectif de cette affectation est d'apprécier le montant de la contrepartie de Naval Group en échange du transfert des biens ou des services promis à chaque OP. Cette étape n'est donc applicable/pertinente que lorsqu'un même contrat comprend plusieurs OP.

Dans la plupart des cas, lorsque le prix de vente est ventilé en plusieurs lots dans le contrat qui correspondent ou peuvent se rapporter aux OP, Naval Group s'attend à ce que les équipes chargées du projet affectent le prix de transaction contractuel à chaque OP.

Lorsqu'il n'est pas possible de ventiler le prix ou que des indications objectives montrent que la ventilation ne représente pas fidèlement l'affectation du prix de vente aux OP du contrat, la ventilation du prix de transaction est basée sur les prix de vente individuels.

Les éléments variables inclus dans le prix de vente du contrat ne sont pris en compte que s'il est hautement probable que la levée ultérieure des incertitudes entourant l'élément variable ne conduira pas à une réduction significative du chiffre d'affaires anticipé ou déjà reconnu.

Les pénalités de retard ou relatives à la mauvaise exécution d'une obligation de prestation sont prises en compte dans l'analyse à terminaison de chaque OP et comptabilisées en réduction des revenus.

Les avenants contractuels négociés avec des clients ne sont inclus dans le prix de vente que lorsqu'ils deviennent juridiquement exécutoires.

Reconnaissance du chiffre d'affaires (CA)

Le chiffre d'affaires est reconnu à mesure que chaque OP associée est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le client acquiert le contrôle du bien ou du service promis. Le contrôle par le client inclut la capacité à empêcher d'autres entités de décider de l'utilisation de l'actif et d'en tirer des avantages.

Le transfert du contrôle des biens au client est progressif, le chiffre d'affaires correspondant étant alors reconnu à l'avancement, lorsqu'il peut être démontré que :

- le bien vendu n'a pas d'usage alternatif ;
- le groupe dispose d'un droit irrévocable à paiement au titre des travaux réalisés à date (correspondants aux coûts encourus à date, plus une marge raisonnable), en cas de résiliation pour une raison autre qu'un défaut de performance de Naval Group.

Le client reste propriétaire de l'actif sur lequel Naval Group réalise des opérations de maintenance, généralement dans le cas des contrats de maintien en condition opérationnelle.

Le client reste propriétaire de l'actif sur lequel Naval Group réalise des opérations de rénovation, notamment dans le cas de certains contrats de la direction Services de Naval Group.

Le chiffre d'affaires sur services est également reconnu à l'avancement par les coûts selon l'avancement des prestations, le client bénéficiant de ces services au fur et à mesure qu'ils sont rendus par Naval Group.

Pour quelques contrats non significatifs qui ne sont pas traités selon la méthode à l'avancement, c'est la méthode de l'achèvement qui est appliquée. La méthode de l'achèvement consiste à ne comptabiliser le chiffre d'affaires et la marge du contrat qu'au terme de l'opération prévue au contrat.

La notion d'achèvement retenue pour l'arrêté des comptes est celle de l'achèvement technique des programmes.

Méthode de mesure de l'avancement

La méthode d'avancement retenue par le groupe est généralement la méthode de l'avancement des dépenses : le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus à date, rapportés à l'ensemble des coûts attendus à terminaison.

Reconnaissance de la marge

Les frais d'offres sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus, au sein de la ligne « frais commerciaux ». Ils sont donc exclus de la marge du contrat.

Toute perte probable sur un contrat est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue. (Voir note ci dessous sur le traitement des pertes à terminaison (PAT)).

Carnet de commandes

Seuls les contrats fermes, notifiés par le client et en vigueur rentrent dans le carnet de commandes de Naval Group. Les tranches conditionnelles, options et avenants à forte probabilité ne font pas partie du carnet de commandes tant qu'ils ne sont pas notifiés. Le carnet de commandes est également constitué des révisions de prix client.

Au 31 décembre 2019, le carnet de commandes du groupe s'élève à 15,1 milliards d'euros. Son écoulement prévisionnel s'établit comme suit : 24 % en 2020, 21 % en 2021, 18 % en 2022 14 % en 2023 et 23 % au-delà.

Traitement des pertes à terminaison (PAT)

La perte à terminaison n'est pas considérée au niveau de l'obligation de prestations (OP), qui est un concept inhérent à IFRS 15. Il faut donc se référer à IAS 37 - « Provisions » pour apprécier ces situations.

IAS 37 requiert qu'une provision soit enregistrée lorsqu'un contrat devient « onéreux » / déficitaire. Par conséquent, la perte à terminaison doit être appréciée au niveau du contrat (et non de l'OP) et quelle que soit la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires retenus (avancement par les coûts ou achèvement). Il est donc nécessaire de continuer à réaliser des consolidations des données financières des contrats comportant plusieurs OP.

Dès que l'estimation du coût à terminaison fait apparaître une perte globale pour le contrat (coût à terminaison supérieur au chiffre d'affaires à terminaison), il convient de constituer immédiatement une provision pour perte à terminaison (PAT), destinée à affranchir la performance des exercices à venir du résultat négatif du contrat.

1.3.16. Opérations en devises

Les opérations libellées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les réalise sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date des transactions.

Les postes du bilan sont convertis au taux de clôture et les postes du compte de résultat, ainsi que ceux du tableau de flux de trésorerie, sont convertis au taux moyen de la période.

1.3.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est composée des montants en caisses et des comptes bancaires. Elle est complétée des équivalents de trésorerie qui correspondent à la trésorerie investie sur des placements sans risque et à court terme. À cet effet, le groupe choisit principalement des OPCVM, des certificats de dépôts, des comptes à terme dotés d'une option de sortie et des produits de taux dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois.

Dans le cas de placements investis sur des OPCVM, ceux-ci seront qualifiés d'équivalents de trésorerie s'ils appartiennent à la catégorie « Monétaire euro » telle que définie par l'Autorité des marchés financiers.

Dans le cas de placements investis sur des certificats de dépôts et des produits de taux, ceux-ci seront qualifiés d'équivalents de trésorerie si leur échéance à l'origine est inférieure ou égale à trois mois.

Les placements qui ne respectent pas ces critères de comptabilisation en équivalents de trésorerie, ainsi que ceux nantis, seront comptabilisés au sein des autres actifs financiers.

La ligne de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie représente le solde de trésorerie et équivalent de trésorerie du bilan diminué des concours bancaires.

Les placements, qu'ils soient classés ou non en équivalents de trésorerie, sont évalués selon la méthode du coût amorti à l'exception des BMTN structurés et des OPCVM valorisés à la juste valeur communiquée par les banques.

1.3.18. Avantages au personnel

Avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements envers le personnel en matière d'indemnités de fin de carrière, correspondant à des avantages postérieurs à l'emploi, sont provisionnés en totalité, nets des actifs financiers du régime destinés à couvrir ces engagements. Conformément à la norme IAS 19 révisée, les engagements du groupe sont déterminés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, appliquée à l'ensemble de la population sous statut privé (hors personnel détaché).

Cette méthode repose sur des lois de projection portant entre autres sur :

- les salaires de fin de carrière. Leur évaluation intègre l'ancienneté des salariés, leur niveau de salaire et leur progression de carrière ;
- les âges de départ à la retraite, déterminés en fonction de l'âge probable d'entrée dans la vie active par collage de salariés ainsi que de l'allongement progressif de la durée d'assurance au régime général de la Sécurité sociale ;
- l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de mortalité TGH-TGF et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique du comportement des salariés.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- ils sont évalués au prorata de l'ancienneté en fin d'exercice ;
- ils sont actualisés ;
- ils sont déterminés en fonction des conditions les plus favorables entre les indemnités prévues par la convention collective de la métallurgie et les accords d'entreprise pour les salariés de l'UES ;
- les écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global » (non recyclable dans le compte de résultat) ;
- les effets des changements de régimes sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus ;

- le rendement attendu des actifs de couverture des régimes de retraite est évalué en utilisant le même taux que le taux d'actualisation des passifs sociaux.

L'engagement est couvert en partie par des actifs financiers souscrits auprès d'une compagnie d'assurances.

Autres avantages à long terme

Provisions pour médailles du travail

Les gratifications pour médailles du travail, correspondant à des avantages à long terme, sont attribuées dans certaines sociétés du groupe sous réserve d'une ancienneté minimum, pour chaque catégorie, au sein de la société. Ainsi, pour faire valoir leurs droits, les salariés de la société Naval Group doivent justifier d'au moins dix ans d'ancienneté au sein de la société, conformément à l'accord d'entreprise du 11 avril 2017, complété de ses avenants.

Conformément à la norme IAS 19, les engagements envers le personnel au titre des primes pour médailles du travail sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées et correspondent à la valeur actuelle probable des indemnités à venir lorsque le salarié a atteint les différents niveaux d'ancienneté. Un prorata à l'ancienneté est appliqué.

Provisions pour rentes

Les rentes d'accident du travail versées aux ouvriers de l'État mis à la disposition de l'entreprise nationale résultant des accidents du travail ou de maladies professionnelles survenus à l'occasion ou par le fait du service rendu pendant la durée de la mise à la disposition de l'entreprise nationale sont versées par l'État et remboursées par l'entreprise nationale jusqu'à extinction de la dette.

À ce titre, toute rente ou maladie professionnelle égale ou supérieure à un taux d'incapacité permanente de 10 % sont des rentes viagères qui sont donc provisionnées pour répondre à l'engagement du groupe. Le calcul de ces rentes est soumis au Code de la Sécurité sociale.

Provisions pour CET Senior

Ce dispositif permet à tout salarié ayant 50 ans ou plus d'épargner des jours de congé, lui permettant d'anticiper son départ en retraite.

Chaque salarié peut déposer sur son compte épargne temps (CET) jusqu'à 10 jours de congé par an sur ce dispositif, avec un maximum de 130 jours au total.

1.3.19. Offre réservée aux salariés (ORS) et Plan d'actionnariat collectif (PAC)

Dans le cadre de l'entrée de Thalès au capital de Naval Group SA à hauteur de 25 % en 2007, puis à hauteur de 35 % en 2011, deux offres ont été réservées aux salariés (ORS) du groupe pour acquérir des actions de Naval Group.

Dans le cadre d'une mise en place d'un plan d'actionnariat collectif (PAC) en 2019, des actions de Naval Group SA ont été acquises par les bénéficiaires du plan qui les ont immédiatement apportées au compartiment 2019 du FCPE Actions Naval Group créé à cet effet.

Ces offres ont été assimilées à des paiements fondés sur des actions qui se dénoueront en trésorerie. Le Groupe assure lui-même la liquidité de l'opération en prévoyant un mécanisme de rachat de ses propres actions auprès des salariés qui en feront la demande, voir note 3.6.6.

La dette correspondant à l'obligation de rachat des actions par le groupe est réévaluée chaque année sur la base d'une valorisation de l'action par un groupe d'experts indépendants. La variation de valeur de cette dette est comptabilisée en résultat financier.

1.3.20. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres : auquel cas, il est comptabilisé au même endroit.

L'impôt courant est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable de l'exercice, déduction faite des différents crédits d'impôt, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés par le législateur à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt courant au titre des exercices antérieurs.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. La recouvrabilité des actifs d'impôt différé est appréciée sur la base des données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacun des périmètres fiscaux considérés.

La baisse future du taux d'impôt courant de 34,43 % à 25,82 % (programmée entre 2020 et 2022) implique une réévaluation du stock d'impôt différé. Les incidences de cette baisse sont prises en compte en résultat sur la base du calendrier de retournement des différences temporaires.

1.3.21. Résultat par action ordinaire

Le résultat net par action ordinaire s'obtient en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, part du groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action ordinaire dilué s'obtient en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, part du groupe, corrigé de l'impact des instruments dilutifs, par le nombre moyen pondéré d'actions attribuable aux porteurs d'actions ordinaires en circulation, corrigé du nombre d'instruments dilutifs qui sont réputés avoir été exercés.

1.4. VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE

Au 31 décembre 2019, le périmètre de consolidation, constitué des filiales consolidées par intégration globale et par mise en équivalence s'établit comme suit :

(en pourcentages)	Pays	Contrôle au 31/12/2019	Intérêts au 31/12/2019	Contrôle au 31/12/2018	Intérêts au 31/12/2018
Société mère					
Naval Group	France				
Contrôle exclusif					
Alexandria Naval for Maintenance & Industry	Égypte	100	100	100	100
Armaris Quater SAS	France	100	100	100	100
Armaris Sixt SAS	France	100	100	100	100
DCN International SA	France	100	100	100	100
Naval Group Actionariat SAS	France	100	100	100	100
Naval Group Coopération SA	Belgique	100	100	100	100
Naval Energies SAS	France	60	60	60	60
Naval Group Far East PTE Ltd	Singapour	100	100	100	100
Naval Group India PTE Ltd	Inde	100	100	100	100
Naval Group Malaysia	Malaisie	100	100	100	100
Naval Group Participations	France	100	100	100	100
Naval Group Support SAS	France	100	100	100	100
MD PA2 SAS	France	100	100	100	100
Sirehna SA	France	100	100	100	100
Naval Group BR Sistemas de Defesa	Brésil	100	100	100	100
Prosin	Brésil	100	100	100	100
DCNS Energia Marina Spa	Chili	75	44	75	44
Naval Group Australia Pty Ltd	Australie	100	100	100	100
DCNS Zamil	Arabie saoudite	55	55	55	55
Naval Group Belgium ⁽¹⁾	Belgique	100	100	0	0
Influence notable					
Boustead DCNS Naval Corporation SON BHD	Malaisie	40	40	40	40
Défense Environnement Services SAS	France	49	49	49	49
Eurosysnav SAS ⁽²⁾	France	0	0	50	50
Itaguai Construções Navais SA	Brésil	41	41	41	41
Kership SAS	France	45	45	45	45
Principia SAS	France	33	33	33	33
TechnicAtome	France	20	20	20	20

[1] : Société consolidée selon la méthode de l'intégration globale depuis le 1^{er} décembre 2019.

[2] : Société liquidée en décembre 2019.

NOTE 2. COMPTE DE RÉSULTAT

2.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé par le groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 3 712,1 millions d'euros (contre 3 608,3 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018).

La part de ce chiffre d'affaires réalisée en France est de 2 627,5 millions d'euros (contre 2 506,6 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018).

	2019	2018
Contrats de construction	3 540,9	3 489,3
Ventes de biens et de services	171,2	119,0
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 712,1	3 608,3

2.2. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

2.2.1. Effectifs et coûts des personnels propres et personnels mis à disposition

	2019	2018
Salaires et traitements (charges sociales comprises) des personnels propres	(1 081,6)	(967,6)
Charges de retraites et autres avantages à long terme	(2,6)	(10,6)
Mise à disposition de personnels par l'État	(171,4)	(186,7)
Autres	(16,5)	(20,8)
TOTAL	(1 272,1)	(1 185,7)

Les charges des personnels propres et les coûts des personnels mis à disposition sont comptabilisés dans le compte de résultat dans les postes opérationnels courants suivants :

- coûts des ventes ;
- frais de recherche et développement ;
- frais commerciaux ;
- frais généraux et administratifs.

L'effectif moyen, en équivalent temps plein, des sociétés du groupe intégrées globalement, est détaillé dans le tableau ci-dessous :

	2019	2018
Cadres	6 699	6 180
Agents de maîtrise et techniciens	4 387	4 053
Ouvriers et employés	3 028	3 073
Total effectifs des sociétés françaises intégrées globalement	14 118	13 306
Total effectifs des sociétés étrangères intégrées globalement	378	306
TOTAL EFFECTIFS DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT	14 561	13 612
Dont personnel mis à disposition de l'entreprise	2 272	2 496

2.2.2. Frais de recherche et développement

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les frais de recherche et développement nets de CIR se sont élevés à 89,5 millions d'euros (contre 82,5 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018).

Ces frais de recherche et développement correspondent aux frais de recherche et développement nets encourus par le groupe. [cf. note 1.3.10.]

2.2.3. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dans le cadre de leur mission d'audit légal, les honoraires du collège des Commissaires aux Comptes se sont élevés à 1,5 million d'euros pour l'ensemble du groupe.

2.2.4. Autres produits opérationnels

	2019	2018
Plan de compétitivité/restructuration ⁽¹⁾	4,3	8,9
Boni de déconsolidation Open Hydro	-	68,7
Cession immobilisations corporelles	-	46,0
Autres éléments non usuels ⁽²⁾	2,1	6,8
AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS	6,4	130,4

[1] Au 31 décembre 2019, la provision pour restructuration/plan de compétitivité a été reprise à hauteur de 4,3 millions d'euros (au 31 décembre 2018, elle a été reprise à hauteur de 8,9 millions d'euros).

[2] Au 31 décembre 2019, le montant correspond pour 1,5 millions à une reprise de provisions concernant une caution pour un bâtiment situé à Cherbourg.

COMPTES CONSOLIDÉS

Notes annexes

2.2.5. Autres charges opérationnelles

	2019	2018
Plan de compétitivité/restructuration ⁽¹⁾	(2,7)	(6,8)
Perte de valeur des actifs immobilisés ⁽²⁾	-	(34,2)
Valeur nette des immobilisations corporelles cédées	-	(14,8)
Provisions pour dépréciation des actifs financiers ⁽³⁾	-	(95,0)
Autres ^(4,5)	(8,6)	(23,5)
AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES	(11,4)	(174,3)

(1) Au 31 décembre 2019, le coût du plan de compétitivité/restructuration engagé par Naval Group s'élève à (2,7) millions d'euros (contre (6,8) millions d'euros au 31 décembre 2018).

(2) Au 31 décembre 2018, le montant de (34,2) millions d'euros correspondait à la charge de dépréciation des actifs de Recherche et développement au sein du sous-groupe Naval Energies.

(3) Au 31 décembre 2018, des actifs financiers ont été dépréciés pour un montant total de (95) millions d'euros dans le cadre de la mise en redressement judiciaire de la filiale Open Hydro : des OCABSA pour une valeur de (46,4) millions d'euros et des prêts pour une valeur de (48,6) millions d'euros.

(4) Au 31 décembre 2018, Le montant en autres charges opérationnelles correspondait notamment à des provisions pour risques comptabilisées dans le cadre de la mise en redressement judiciaire de la société Open Hydro (10,4) millions d'euros.

(5) Au 31 décembre 2019, le montant correspond principalement au coût des actions gratuites attribuées dans le cadre du PAC 2019.

2.3. RÉSULTAT FINANCIER

Le produit des placements financiers correspond aux intérêts reçus par le groupe sur ses placements de trésorerie à hauteur de 7,8 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (contre 7,8 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Les charges d'intérêts concernant les contrats IFRS 16 sont de (1,2) millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2.3.1. Autres produits financiers

	2019	2018
Variation de juste valeur des placements financiers	0,8	0,0
Dividendes reçus	1,1	0,9
Intérêts moratoires clients	1,3	1,6
Gain de change	7,1	11,4
Reprise de dépréciations sur provisions avantages à long terme	0,0	0,5
Reprise de dépréciations d'actifs financiers	3,5	0,4
Revenus des équivalents de trésorerie	0,7	0,3
Autres produits	0,1	5,2
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	12,1	20,3

2.3.2. Autres charges financières

	2019	2018
Variation de juste valeur des placements financiers	0,0	(2,7)
Variation de la dette ORS	(3,7)	(8,0)
Intérêts moratoires fournisseurs	(0,8)	(0,2)
Perte de change	(10,1)	(10,9)
Dotation de dépréciation sur provisions avantages à long terme	(6,8)	(1,9)
Dotation de dépréciation d'actifs financiers/Provisions	(0,1)	(1,5)
Intérêts sur emprunts	(0,5)	(0,5)
Charges nettes sur cession de VMP	(0,3)	(1,6)
Autres charges	(0,2)	(0,4)
AUTRES CHARGES FINANCIÈRES	(22,0)	(27,7)

2.4. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

2.4.1. Analyse de la charge d'impôt

	2019	2018
Impôt courant	(102,8)	(65,4)
Variation d'impôts différés	14,8	(25,4)
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	(88,1)	(90,8)

La variation d'impôts différés comprend une charge de (2,2) millions d'euros correspondant à la prise en compte de la baisse future du taux d'impôt courant sur l'ensemble des différences temporaires (et notamment actives) du groupe (contre 16,2 millions d'euros au 31 décembre 2018).

2.4.2. Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

	2019	2018
Résultat net de l'exercice	182,8	163,6
Impôt sur le résultat	(88,1)	(90,8)
Résultat net des sociétés mises en équivalence	11,6	7,6
Résultat avant impôt	259,3	246,8
Charge d'impôt théorique au taux de 34,43 %	(89,3)	(85,0)
Neutralisation du CIR dans l'E81TA ⁽¹⁾	11,1	10,0
Baisse du taux d'IS ⁽²⁾	(2,2)	(16,2)
Impôt différé non activé ⁽³⁾	(6,4)	(3,6)
Écart de taux d'IS sur résultat étranger ⁽⁴⁾	(1,4)	0,9
Autres différences permanentes ⁽⁵⁾	0,1	3,1
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	(88,1)	(90,8)
Taux effectif d'impôt ⁽⁶⁾	31,50 %	35,32 %

(1) La comptabilisation du CIR en réduction des charges opérationnelles génère une charge d'impôt théorique de (11,1) millions d'euros qui doit être neutralisée.

(2) La variation de taux d'IS a un effet de (2,2) millions d'euros sur l'évaluation du stock d'impôt différé pour tenir compte de la baisse progressive du taux normal d'impôt sur les sociétés en France ramené à 31 % en 2020, 27,5 % en 2021 puis 25 % à compter du 1^{er} janvier 2022.

(3) Aucun impôt différé n'a été activé sur le déficit de certaines sociétés car il est peu probable qu'ils puissent être imputés.

(4) Écart de taux entre le taux théorique d'IS et le taux courant pratiqué dans les filiales et les établissements stables à l'étranger.

(5) Dont autres crédits d'impôts et produit d'intégration fiscale 1 million d'euros et CICE 3,6 millions d'euros en 2018.

(6) Hors pertes non activées.

2.4.3. Impôts différés au bilan

	31/12/2019	31/12/2018
Impôts différés actifs	241,3	220,8
Impôts différés passifs	4,3	7,6
SOLDE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS	237,1	213,2

Les impôts différés actifs concernent principalement des différences entre base comptable et base fiscale des provisions sur contrats et provisions pour indemnités de fin de carrière.

Les entités fiscales du groupe incluent notamment le groupe d'intégration fiscale de la société Naval Group, composé de toutes les sociétés françaises intégrées globalement détenues à plus de 95 % [cf. note 1.4.].

2.5. RÉSULTAT PAR ACTION

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019, aucune nouvelle action ordinaire n'a été émise par le groupe. Aussi, le calcul du résultat par action se base sur un nombre moyen d'actions ordinaires du groupe en circulation, de respectivement 55 728 815 actions et 55 813 440 actions pour les exercices clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019, après prise en compte des rachats d'actions propres.

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019, aucun instrument dilutif n'a été mis en circulation, aussi le résultat par action dilué est égal au résultat par action.

Les dispositions statutaires prévoient que la moitié du dividende distribué revienne aux porteurs d'actions de préférence de catégorie A jusqu'à complet paiement d'un montant de 300 millions d'euros qui porte intérêts capitalisés au taux de 4,76 %, et que le solde soit partagé entre tous les porteurs d'actions. Aussi, le numérateur est égal à la moitié du résultat net et le dénominateur au nombre moyen des titres en circulation, soit respectivement 55 728 815 actions et 55 813 440 actions pour les exercices clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 [cf. note 3.6. sur les capitaux propres].

	2019	2018
Résultat net, part du groupe (en millions d'euros)	188,2	178,2
Quota-part attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (en millions d'euros)	94,1	89,1
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en millions d'actions)	55,8	55,7
RÉSULTAT NET PAR ACTION ET DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)	1,69	1,60

NOTE 3. ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET DROITS D'UTILISATION

3.1.1. Immobilisations incorporelles

	Brevets & similaires	Écarts d'évaluation	Autres immobilisations incorporelles	Total immobilisations incorporelles
Valeurs brutes				
Ouverture	205,0	167,8	20,0	392,8
Acquisitions	28,8	0,0	0,0	28,8
Cessions	[10,5]	0,0	0,0	[10,5]
Autres variations	10,6	0,0	[10,3]	0,2
Clôture	233,9	167,8	9,7	411,4
Amortissements et pertes de valeurs				
Ouverture	[154,5]	[165,5]	[0,1]	[320,0]
Dotations nettes amortissements de l'exercice	[20,6]	[0,7]	[0,1]	[21,3]
Reprise	0,0	0,0	0,0	0,0
Cession	10,5	0,0	0,0	10,5
Autres variations	0,0	0,0	0,0	0,0
Clôture	[164,5]	[166,2]	[0,1]	[330,8]
Valeurs nettes 31/12/2018	50,6	2,3	20,0	72,8
VALEURS NETTES 31/12/2019	69,4	1,6	9,6	80,6

3.1.2. Immobilisations corporelles et droits d'utilisation

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Total immobilisations corporelles
Valeurs brutes					
Ouverture	25,3	201,1	362,3	603,3	1 191,9
Acquisitions	0,0	9,1	13,4	93,4	115,9
Cessions	0,0	(0,5)	(41,0)	(18,4)	(59,8)
Impact 1 ^{re} application de la Norme IFRS 16	0,0	89,2	9,9	0,0	99,2
IFRS 16 – entrée	0,0	10,8	0,4	0,0	11,2
IFRS 16 – sortie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres variations	0,0	4,1	15,7	(18,9)	0,9
Clôture	25,3	313,9	354,7	659,4	1 353,3
Amortissements et pertes de valeurs					
Ouverture	0,0	(79,8)	(269,1)	(329,5)	(678,4)
Dotations nettes amortissements de l'exercice	0,0	(7,8)	(27,3)	(40,8)	(75,8)
Reprise	0,0	0,0	13,1	0,8	13,9
Cession	0,0	0,4	33,5	17,6	51,5
Dotations nettes sur droits d'utilisation IFRS 16	0,0	(18,2)	(1,6)	0,0	(19,8)
Autres variations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Clôture	0,0	(105,5)	(251,3)	(351,9)	(708,7)
Valeurs nettes 31/12/2018	25,3	121,3	93,2	273,8	513,5
VALEURS NETTES 31/12/2019	25,3	208,4	103,4	307,6	644,6
Dont droits d'utilisation au 31/12/2019	0,0	81,8	2,8	0,0	84,6

3.2. ÉCARTS D'ACQUISITION

	31/12/2018	Acquisitions	Cessions	Pertes de valeurs	31/12/2019
Naval Group (ex-OCN Log juin 2003)	11,4	-	-	-	11,4
Naval Group (ex-Armaris mars 2007)	207,5	-	-	-	207,5
Naval Group (ex-TNF mars 2007)	163,9	-	-	-	163,9
ÉCARTS D'ACQUISITION	382,8	-	-	-	382,8

	31/12/2017	Acquisitions	Cessions	Pertes de valeurs	31/12/2018
Naval Group (ex-OCN Log juin 2003)	11,4	-	-	-	11,4
Naval Group (ex-Armaris mars 2007)	207,5	-	-	-	207,5
Naval Group (ex-TNF mars 2007)	163,9	-	-	-	163,9
ÉCARTS D'ACQUISITION	382,8	-	-	-	382,8

Conformément à la norme IAS 36, un test de dépréciation a été réalisé sur les immobilisations incorporelles non amorties et les écarts d'acquisition ne révélant aucune perte de valeur.

3.3. INVESTISSEMENTS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

3.3.1. Part du groupe dans la situation nette et le résultat des entreprises associées

	Mise en équivalence fin de période		Résultat	
	31/12/2019	31/12/2018	2019	2018
Principe	2,2	1,9	0,3	0,2
Alderney Renewable Energy	0,0	0,0	0,0	[0,2]
Eurosysnav ⁽¹⁾	0,0	1,6	0,0	0,0
Boustead DCNS Naval Corporation SDN BHD (Malaisie) ⁽²⁾	[29,9]	[23,6]	[5,6]	[7,9]
Itaguai Construções Navais SA (Brésil) ⁽¹⁾	4,7	5,6	5,1	5,6
Défense Environnement Services SAS (France) ⁽¹⁾	2,2	2,2	1,9	1,8
Kership SAS (France) ⁽¹⁾	1,2	[0,5]	0,6	0,7
TechnicAtome SA (France)	110,0	95,1	9,3	7,4
TOTAL	90,4	82,3	11,6	7,6

(1) Sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence depuis le 1^{er} janvier 2014 (normes IFRS 10 et 11)

(2) Société liquidée en décembre 2019.

3.3.2. Évolution du poste « Titres de participation mis en équivalence »

	31/12/2019	31/12/2018
Titres mis en équivalence au 1 ^{er} janvier	82,3	91,2
Résultat des sociétés mises en équivalence	11,6	7,6
Distribution de dividendes	[13]	[17,9]
Gains (pertes) actuariels sur retraite nets d'impôts différés	[0,5]	0,0
Gains (pertes) actuariels sur retraite nets d'impôts différés des exercices antérieurs	11,2	0,0
Écart de conversion	[0,7]	0,4
Mouvements de périmètre	[1,6]	1,0
Autres	1,1	0,0
TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE	90,3	82,3

3.3.3. Informations financières résumées relatives à TechnicAtome

Naval Group détient 20,92 % du capital de TechnicAtome qui est spécialisé dans le domaine nucléaire.

Les états financiers résumés de TechnicAtome se présentent comme suit (établis en normes IFRS) :

Bilan résumé à 100 %	31/12/2019	31/12/2018
Total de l'actif	866,4	843,4
Capitaux propres retraités, part de l'entité avant résultat	118,8	107,5
Gains (pertes) actuariels sur retraite nets d'impôts différés	[2,5]	0,0
Gains (pertes) actuariels sur retraite nets d'impôts différés des exercices antérieurs	55,0	0,0
Résultat de l'entité	45,2	36,7
Capitaux propres retraités, part de l'entité	216,5	144,2
Autres passifs	649,9	644,2
Total du passif et des capitaux propres	866,4	788,4
Trésorerie et équivalents trésorerie	562,5	603,5

Intégration dans Naval Group	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres retraités, part de l'entité avant résultat	118,8	107,5
Gains (pertes) actuariels sur retraite nets d'impôts différés	(2,5)	0,0
Gains (pertes) actuariels sur retraite nets d'impôts différés des exercices antérieurs	55,0	0,0
Résultat de l'entité	45,2	36,7
Capitaux propres, part de l'entité	216,5	144,2
% de détention dans Naval Group	20,32 %	20,26 %
Quote-part Naval Group	44,0	29,2
Écart d'acquisition	65,9	65,9
Participation dans la co-entreprise	109,9	95,1

Compte de résultat à 100 %	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	419,5	411,5
Résultat opérationnel	72,5	74,6
Résultat financier	1,4	(17,2)
Impôt	(20,7)	(20,7)
Résultat net retraité	45,2	36,7
% de détention de Naval Group	20,32 %	20,26 %
Quote-part de résultat dans la co-entreprise	9,3	7,4

3.4. STOCKS ET EN-COURS

	31/12/2019	31/12/2018
Matières premières et marchandises	417,5	446,0
En-cours	42,6	37,9
Produits finis et semi-finis	0,1	0,2
Valeurs brutes	460,2	484,1
Dépréciations	(45,1)	(31,8)
Stocks et en-cours	415,1	452,3

3.5. CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	31/12/2019	31/12/2018
Clients, valeur brute	543,1	832,4
Clients, dépréciation	(24,0)	(25,1)
Clients	519,1	807,3
Créances fiscales (hors impôt courant)	202,6	151,3
Créances sociales	8,9	5,0
Créances fiscales et sociales	211,5	156,3
Charges constatées d'avance	41,0	34,0
Autres créances, valeur brute	41,5	69,5
Autres créances, dépréciation	0,0	(0,2)
Autres créances, valeur nette	82,5	103,3
Clients et autres créances	813,1	1 066,9

Les données publiées au titre de l'exercice 2018 ont été retraitées de l'impact de présentation IFRS 15 lié à la compensation des actifs et passifs de contrats. Le détail est présenté en note 1.3.2.1 de ce document.

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social de la société mère est constitué de 56 299 700 actions ordinaires et de 300 actions de préférence de catégorie A. Conformément aux dispositions statutaires, chaque action de préférence de catégorie A donne droit au versement d'un dividende prioritaire.

Chaque action, ordinaire ou de préférence, est d'un montant nominal de 10 euros.

Au 31 décembre 2019, les actions sont réparties comme suit :

	Actions ordinaires	Actions de préférence	Total	%
État français	35 047 571	300	35 047 871	62,25 %
Thales	19 705 000	-	19 705 000	35,00 %
FCPE Actions Naval Group	1 060 869	-	1 060 869	1,88 %
Naval Group Actionariat (Actions propres)	496 260	-	496 260	0,86 %
TOTAL	56 299 700	300	56 300 000	100 %

Il n'existe aucun autre titre en circulation donnant accès au capital de la société Naval Group.

3.6.2. Distribution

L'Assemblée générale ordinaire du 15 mars 2019 a décidé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, d'affecter le résultat bénéficiaire de la façon suivante :

- 87 828 000 euros à titre de dividende aux actionnaires ;
- 184 351 087,47 euros en report à nouveau.

3.6.3. Variations de justes valeurs des actifs et passifs financiers directement reconnus en capitaux propres

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le groupe n'a enregistré aucune variation de juste valeur des actifs et passifs financiers (aucune variation également au 31 décembre 2018).

3.6.4. Variations de juste valeur de la réserve de couverture de flux de trésorerie

Au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, le groupe a enregistré une baisse de 2,0 millions d'euros de ses réserves de couverture de flux de trésorerie (hausse de 0,2 million d'euros en 2018).

Au 31 décembre 2019, le groupe ne dispose plus d'instrument de couverture.

3.6.5. Écarts de conversion (filiales étrangères)

Conformément à la note 1.3.5, ce poste inclut les différences provenant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères établie sur la base des cours de clôture et cours moyens.

Les sociétés du groupe n'utilisant pas l'euro comme monnaie fonctionnelle sont Naval Group Far East (dollar singapourien - SGD),

Itaguaí Construções Navais, Prosin et Naval Group BR (réal brésilien – BRL), Boustead DCNS Naval Corporation (ringgit malaisien – MYR), Naval Group India (roupie indienne – INR), Naval Group Malaysia (ringgit malaisien – MYR), Naval Group Australia Pty Ltd (dollar australien – AUO), DCNS Zamil (riyal saoudien – SAR) et Alexandria Naval for Maintenance & Industry (livre égyptienne – EGP).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la variation des réserves de conversion du groupe a baissé de 4,1 millions d'euros (contre une variation négative de 2,4 millions d'euros en 2018).

3.6.6. Actions propres

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019, respectivement 38 938 et 72 942 actions propres ont été rachetées par la société Naval Group Actionnariat [détenue à 100 % par le groupe] dans le cadre de la garantie de rachat d'actions aux salariés accordée dans le cadre des deux offres de titres réservées aux salariés (2008 et 2014) et du plan d'actionnariat collectif (2019). Conformément à la note 1.3.19, les titres de la société Naval Group détenus par la société Naval Group Actionnariat, ou pour lesquels les porteurs possèdent une option de vente envers la société Naval Group Actionnariat, sont constatés en diminution des capitaux propres. L'impact sur les capitaux propres est de 81,9 millions d'euros au 31 décembre 2019 (contre 79,2 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Une nouvelle évaluation de la valeur de l'action du groupe ayant été publiée en avril 2019, celle-ci a été utilisée pour réévaluer la réserve d'actions propres (uniquement pour celles qui correspondent à l'engagement de rachat émis par Naval Group et non encore rachetées) en contrepartie des autres réserves pour (3,8) millions d'euros.

3.7. PROVISIONS

	31/12/2018	Dotations	Utilisations	Reprises	Autres	31/12/2019
Provisions pour indemnités de fin de carrière ⁽¹⁾	86,4	10,6	(8,0)	0,0	30,1	119,1
Autres provisions non courantes ⁽²⁾	82,3	11,3	(4,0)	0,0	(0,5)	89,1
Provisions non courantes	168,6	21,9	(12,1)	0,0	29,6	208,3
Provisions pour indemnités de fin de carrière ⁽¹⁾	5,2	0,0	0,0	0,0	(1,4)	3,8
Provision pour plan de compétitivité	10,4	0,0	(4,3)	0,0	0,0	6,1
Provisions pour garantie	71,7	9,0	(10,2)	(0,8)	0,0	69,7
Provisions sur contrat ⁽³⁾	407,4	110,4	(17,0)	(14,7)	(2,2)	483,9
Provisions pour pertes à terminaison ⁽³⁾	80,5	4,9	(18,9)	(2,2)	0,1	64,4
Autres provisions courantes ⁽⁴⁾	35,8	9,1	(5,6)	(0,6)	1,1	39,8
Provisions courantes	611,0	133,4	(56,1)	(18,2)	(2,6)	667,5
PROVISIONS	779,6	155,3	(68,2)	(18,2)	27,3	875,8

[1] Le flux « Autres » des « Provisions pour indemnités de fin de carrière », correspond au reclassement de 1,4 million d'euros entre courant et non courant, correspond à l'écart actuariel de 28,7 millions d'euros.

[2] Au 31 décembre 2019, les autres provisions non courantes incluent les provisions pour autres avantages à long terme (médailles du travail, rentes et CET Senior cf. note 1.3.18) pour un montant de 35,4 millions d'euros, provisions pour litiges et provision pour risques relatifs aux OCARSA dotée à hauteur de 42 millions d'euros.

[3] Pour chaque contrat, la variation de la provision pour pertes à terminaison est comptabilisée pour son montant net.

[4] Les autres provisions courantes incluent principalement des provisions qui portent sur des litiges fiscaux, sociaux, environnementaux et fournisseurs. Au 31 décembre 2019, une provision pour désamiantage du site de Cherbourg figure dans le poste « Autres provisions courantes » pour 3,6 millions d'euros.

Pour rappel en 2018, la société a été assignée devant le tribunal de commerce de Paris par des actionnaires de Naval Energies. Naval Group estime qu'elle dispose de tous les arguments pour défendre

Au 31 décembre 2019, Naval Group Actionnariat possède 486 260 actions de Naval Group, et le FCPE Actions Naval Group, donc les parts sont détenues par des bénéficiaires des opérations susvisées au paragraphe premier, possède 1 060 869 actions.

Les conditions limitatives de revente des actions détenues par les salariés sont toutes levées depuis le mois d'août 2013 pour la première opération (ORS 2008).

Les conditions limitatives de revente des actions détenues par les salariés sont toutes levées depuis le mois de décembre 2019 pour la seconde opération (ORS 2014).

Les actions acquises dans le cadre du plan d'actionnariat collectif 2019 (PAC 2019) sont soumises à une période de blocage de 5 années prenant fin en juillet 2024. Comme pour tous les avoirs détenus dans le cadre du PEG, des déblocages anticipés sont possibles conformément à la réglementation applicable en vigueur.

3.6.7. Gestion du capital

La trésorerie du groupe, nette des dettes financières, est positive. Aussi, le groupe, dans le cadre de son plan stratégique actuel, n'envisage pas de modification de son capital car ses fonds sont jugés suffisants.

Toutefois, dans le respect des dispositions légales et contractuelles, la structure du capital est susceptible d'être modifiée en fonction des échanges de titres entre actionnaires décidés par eux-mêmes.

sa position et considère qu'à fin décembre 2019, l'éventuel risque posé par cette action n'est pas quantifiable, et n'a donc constitué aucune provision dans ses comptes.

	31/12/2017 *	Dotations	Utilisations	Reprises	Autres	31/12/2018
Provisions pour indemnités de fin de carrière ⁽¹⁾	82,6	13,9	(3,3)	0,0	(6,8)	86,4
Autres provisions non courantes ⁽²⁾	30,1	57,5	(1,5)	0,0	(3,8)	82,3
Provisions non courantes	112,7	71,4	(4,8)	0,0	(10,7)	168,6
Provisions pour indemnités de fin de carrière ⁽³⁾	0,1	0,0	0,0	0,0	5,1	5,2
Provisions pour plan de compétitivité	19,3	0,0	(8,9)	0,0	0,0	1,04
Provisions pour garantie	59,6	22,4	(10,3)	0,0	0,0	71,7
Provisions sur contrats ⁽⁴⁾	340,4	63,4	(56,8)	0,0	60,4	407,4
Provisions pour pertes à terminaison ⁽⁵⁾	115,7	8,9	(28,2)	0,0	(15,9)	80,5
Autres provisions courantes ⁽¹⁾⁽⁵⁾	91,7	11,2	(10,8)	0,0	(56,3)	35,8
Provisions courantes	626,8	105,9	(115,0)	0,0	(6,7)	611,0
PROVISIONS	739,5	177,3	(119,8)	0,0	(17,4)	779,6

(1) Le flux « Autres » des « Provisions pour indemnités de fin de carrière », hormis le reclassement de 5,1 millions d'euros entre courant et non courant, correspond à l'écart actuariel de 1,7 million d'euros.

(2) Au 31 décembre 2018, les autres provisions non courantes incluent les provisions pour autres avantages à long terme (médailles du travail, rentes et CET Senior (cf. note 1.3.18.)), provisions pour litiges et provision pour risques relatifs aux DCABSA dotée à hauteur de 42 millions d'euros.

(3) Le flux Autres des « Provisions sur contrats » correspond principalement à des reclassements des Autres provisions courantes notamment liées au programme PROSUB (51 millions d'euros).

(4) Pour chaque contrat, la variation de la provision pour pertes à terminaison est comptabilisée pour son montant net. Le flux Autres correspond à l'impact de la déconsolidation du groupe Open Hydro (15,9) millions d'euros.

(5) Les autres provisions courantes incluent principalement des provisions qui portent sur des litiges fiscaux, sociaux et fournisseurs. Au 31 décembre 2018, une provision pour désamiantage du site de Cherbourg figure dans le poste « Autres provisions courantes » pour 2,1 millions d'euros.

* Les données publiées au titre de l'exercice 2017 ont été retraitées de l'impact lié à l'application rétrospective de la norme IFRS 15.

3.7.1. Provisions pour indemnités de fin de carrière

Au 31 décembre 2019, les provisions pour indemnités de fin de carrière pour l'ensemble du groupe s'élèvent à 123,1 millions d'euros (contre 91,6 millions d'euros au 31 décembre 2018), principalement au titre de la société Naval Group.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- un taux d'actualisation de 0,50 % (contre 1,50 % au 31 décembre 2018) ;
- un taux d'inflation de 1,75 % (inchangé par rapport au 31 décembre 2018) ;

- un taux d'augmentation des salaires de 2,5 % (inchangé par rapport au 31 décembre 2018).

Au 31 décembre 2019, la sensibilité de l'engagement net à une évolution du taux d'actualisation est la suivante :

- avec un taux d'actualisation diminué de 0,5 point, la provision pour indemnités de fin de carrière serait de 178,5 millions d'euros ;
- avec un taux d'actualisation augmenté de 0,5 point, la provision pour indemnités de fin de carrière serait de 151,1 millions d'euros.

L'évolution de l'engagement de retraite est la suivante :

	2019	2018
Engagement à l'ouverture	132,0	121,4
Coût des services rendus	9,4	12,8
Coût de désactualisation	1,9	1,4
Prestations servies	(7,9)	(3,2)
Variation des écarts actuariels ⁽¹⁾	28,7	(0,4)
ENGAGEMENT A LA CLÔTURE	164,1	132,0

(1) La variation des écarts actuariels est liée aux écarts sur les hypothèses liées à la mise à jour du taux d'actualisation pour 24,1 millions d'euros et aux écarts d'expérience pour 4,4 millions d'euros.

L'évolution des actifs servant à couvrir l'engagement de retraite est la suivante :

	2019	2018
Actifs à l'ouverture	40,4	38,7
Rendement des actifs	0,6	0,4
Variation des écarts actuariels	0,0	1,3
ACTIFS À LA CLÔTURE	41,0	40,4

Les actifs, au 31 décembre 2019, étaient investis à hauteur de 58,97 % en actions, 18,84 % en obligations et 22,19 % en actifs monétaires.

La charge nette comptabilisée se décompose de la manière suivante :

	2019	2018
Coût des services rendus	(9,4)	(12,8)
Coût de désactualisation	(1,3)	(1,0)
Prestations servies	7,9	3,2
Rendement attendu des actifs	0,6	1,7
CHARGE NETTE	(2,2)	(8,9)

Le rapprochement entre l'engagement actuariel et la provision au bilan se décompose de la manière suivante :

	31/12/2019	31/12/2018
Engagement actuariel	164,1	132,0
Juste valeur des actifs	(41,0)	(40,4)
PROVISION À LA CLÔTURE	123,1	91,6

L'échéancier des prestations attendues, au titre des indemnités de fin de carrière, pour les cinq prochaines années est le suivant :

	31/12/2019
Prestations attendues en 2020	2,6
Prestations attendues en 2021	3,8
Prestations attendues en 2022	4,9
Prestations attendues en 2023	5,1
PRESTATIONS ATTENDUES POUR LES PROCHAINES ANNÉES	16,3

3.7.2. Provisions pour autres avantages à long terme

La provision pour autres avantages à long terme concerne les régimes suivants :

- rentes ;
- médailles du travail ;
- CET Senior.

Ils sont définis dans la note 1.3.18.

L'évolution de l'engagement des autres avantages à long terme au 31 décembre 2019 est la suivante :

	2019	2018
Engagement à l'ouverture	31,0	29,5
Coût des services rendus	2,3	2,1
Coût de désactualisation	0,5	0,5
Prestations servies	(1,1)	(1,1)
Variation des écarts actuariels	4,6	0,0
ENGAGEMENT À LA CLÔTURE DES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME	37,2	31,0

3.8. FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

	31/12/2019	31/12/2018 *
Fournisseurs	1 187,1	1 114,5
Dettes fiscales (hors impôt courant)	264,0	311,6
Dettes sociales	228,8	215,1
Produits constatés d'avance	0,0	6,6
Autres dettes	174,9	156,4
FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	1 854,8	1 804,2

* Les données publiées au titre de l'exercice 2018 ont été retraitées de l'impact de présentation IFRS 15 lié à la compensation des actifs et passifs de contrats.
Le détail est présenté en note 1.3.2.1 de ce document.

3.9. ACTIFS ET PASSIFS SUR CONTRATS

Les actifs sur contrats, correspondant à la position nette débitrice des factures à établir desquelles ont été déduits les acomptes correspondant reçus des clients, et les passifs sur contrats, correspondant à la position nette créditrice des acomptes reçus des clients desquels ont été déduites les factures à établir correspondant, ainsi que des produits constatés d'avance.

Ce montant augmente en fonction de l'avancement du chiffre d'affaires du contrat et se réduit au fur et à mesure de la facturation des prestations au client ou de l'encaissement d'avances et acomptes. Les actifs et passifs sur contrats s'établissent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Factures à établir, brut	2 143,6	1 753,7
Avances et acomptes reçus des clients	(1 775,3)	(1 658,0)
Produits constatés d'avance	(3,8)	0,9
ACTIFS SUR CONTRATS	364,4	96,6
Avances et acomptes reçus des clients	(10 180,6)	(6 975,0)
Factures à établir	8 360,3	(7 743,8)
Produits constatés d'avance	(373,4)	(288,0)
PASSIFS SUR CONTRATS	(2 193,7)	(2 220,0)

NOTE 4. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

4.1. SYNTHÈSE DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les différents actifs et passifs financiers présentés ci-dessous sont évalués selon les méthodes suivantes (entre parenthèses, le niveau d'évaluation de la juste valeur conformément à la norme IFRS 7) :

- produits de taux et comptes à terme (juste valeur par compte de résultat) : la juste valeur de ces produits est basée sur les intérêts courus à la date de clôture (niveau 2) ;
- OPCVM monétaires et non monétaires (juste valeur par compte de résultat) : elles sont évaluées suivant leurs dernières valeurs liquidatives connues (niveau 1) ;
- bons à moyen terme négociables (juste valeur par compte de résultat) : ils sont évalués suivant leurs dernières valeurs liquidatives connues (niveau 1) ;
- Instruments de couverture (juste valeur par capitaux propres) éligibles à la comptabilité de couverture : ils sont évalués sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer les instruments financiers (modèles intégrant des données de marchés observables) (niveau 2) ;

- instruments de couverture (juste valeur par compte de résultat) non éligibles à la comptabilité de couverture : ils sont évalués sur la base de modèle, communément utilisés par les intervenants pour évaluer les instruments financiers (modèle intégrant des données de marchés observables) (niveau 2) ;
- investissements (juste valeur par capitaux propres, qualifiés de « disponibles à la vente ») : ces investissements ne concernent pas des sociétés cotées sur un marché réglementé. Par conséquent, leur évaluation est soit déterminée à partir de modélisations fournies par des tiers indépendants, soit par référence à la quote-part de situation nette détenue par le groupe (niveau 3) ;
- créances et dettes commerciales (prêts et créances) : contractuellement elles font l'objet de clauses de révisions de prix. Le groupe considère donc qu'elles sont à la juste valeur ;
- dette ORS (juste valeur par compte de résultat) : conformément à ce qui est mentionné dans la partie règles et méthodes comptables, cette dette fait l'objet à chaque exercice d'une réévaluation en fonction de l'estimation de l'action de Naval Group effectuée par un groupe d'experts indépendants (niveau 2).

4.1.1. Juste valeur et classement des actifs financiers

	Prêts et financements au passif amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	31/12/2019	Impact de la variation de juste valeur par capitaux propres	Impact de la variation de juste valeur par résultat
Investissements	0,0	0,0	67,7	67,7	0,0	0,0
Prêts, part non courante	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Instruments de couverture, part non courante	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	(0,2)
Titres de placements	0,0	275,2	0,0	275,2	0,0	(0,7)
Autres actifs financiers non courants	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Actifs financiers non courants	0,2	275,2	67,7	343,1	0,2	(0,9)
Clients	519,1	0,0	0,0	519,1	0,0	0,0
Prêts, part courante	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Instruments de couverture, part courante	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	(0,2)
Titres de placements	0,0	235,0	0,0	235,0	0,0	0,9
Autres actifs financiers courants	0,3	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,0	1 683,5	0,0	1 683,5	0,0	5,0
Actifs financiers courants et clients	519,4	1 918,5	0,0	2 437,9	0,1	5,7

Les impacts en capitaux propres et en résultat sont présentés avant impôts.

4.1.2. Juste valeur et classement des passifs financiers

	Emprunts et fournisseurs au passif amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	31/12/2019	Impact de la variation de juste valeur par capitaux propres	Impact de la variation de juste valeur par résultat
Emprunts, part non courante	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Dette de loyers IFRS 16, part non courante	65,7	0,0	0,0	65,7	0,0	0,0
Instruments de couverture, part non courante	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	(0,9)
Titres de placements	0,0	0,0	0,0	-	-	-
Autres passifs financiers non courants	0,0	52,9	0,0	52,9	0,0	(1,2)
Passifs financiers non courants	55,7	52,9	0,0	118,5	0,9	(2,1)
Fournisseurs	1 187,1	0,0	0,0	1 187,1	0,0	0,0
Emprunts, part courante	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette de loyers IFRS 16, part courante	19,4	0,0	0,0	19,4	0,0	0,0
Instruments de couverture, part courante	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	(0,8)
Autres passifs financiers courants	0,0	27,8	0,0	27,8	0,0	0,1
Passifs financiers courants et fournisseurs	1 206,5	27,8	0,0	1 234,3	0,7	(0,7)

Les impacts en capitaux propres et en résultat sont présentés avant impôts.

La ligne des « Autres passifs financiers non courants » comprend la dette d'engagement de rachat du groupe envers ses salariés dans le cadre de l'ORS 2 et du PAC 2019.

La ligne des « Autres passifs financiers courants » comprend la dette d'engagement de rachat du groupe envers ses salariés dans le cadre de l'ORS 1.

4.1.3. Juste valeur des investissements

Les investissements, qui sont qualifiés d'actifs financiers « disponibles à la vente », sont évalués à la juste valeur par capitaux propres. Celle-ci est répartie comme suit (entre parenthèses, les pourcentages d'intérêts du groupe dans ces sociétés au 31 décembre 2019 et leur pays d'enregistrement pour les sociétés étrangères) :

	31/12/2019	31/12/2018
Sofema SA [10 %]	6,4	6,6
Odas SA [9 %]	2,7	2,7
Chantiers de l'atlantique [12 %]	13,9	13,9
FCPR Sécurité [13 %]	0,6	0,9
FCPR Financière de Brienne 1 [6 %]	0,3	0,1
FCPR Financière de Brienne 2 [10 %]	0,2	1,1
Atalaya [39 %]	2,2	3,4
Naval Group Canada [100 %](1)	1,3	1,3
Autres(2)	40,1	37,7
INVESTISSEMENTS	67,7	67,7

(1) Les titres Naval Group Canada sont des titres non consolidés détenus via Naval Group Participations. La filiale Naval Group Canada est non significative.

(2) Le montant est composé essentiellement de prêts entre Naval Energies et OpenHydro.

4.2. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31/12/2019	31/12/2018
Équivalents de trésorerie	1 241,8	1 471,9
Trésorerie	441,7	504,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 683,5	1 976,4
Concours bancaires	0,0	0,0
TRÉSORERIE NETTE	1 683,5	1 976,4

Les équivalents de trésorerie comprennent des OPCVM monétaires ; les comptes à terme et les produits de taux, à échéance à l'origine inférieure ou égale à trois mois ou comprenant une option de sortie inférieure à trois mois, sont évalués à leur juste valeur par compte de résultat.

Les concours bancaires sont classés en autres passifs financiers courants et sont évalués à leur coût amorti.

Le groupe est exposé au risque de crédit du fait de ses activités commerciales (principalement au travers des créances clients).

Le groupe considère que le risque d'une défaillance de contrepartie sur ses créances commerciales, susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière et son résultat, est limité. En effet, ses contreparties sont généralement des États souverains à même de faire face à leurs engagements financiers ou, si tel n'est pas le cas, le groupe s'est couvert du risque de crédit auprès des assureurs publics (Coface) ou privés.

Les dépréciations de créances clients sont toutes évaluées au cas par cas.

4.3. GESTION DES RISQUES**4.3.1. Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque de perte financière consécutif au non-respect par un tiers de son engagement d'honorer une dette.

	31/12/2017	Dépréciations	Reprises	Autres	31/12/2018	Dépréciations	Reprises	Autres	31/12/2019
Dépréciation des créances clients	(13,5)	(2,7)	1,0	(9,9)	(25,1)	(1,0)	2,1	0,0	(24,0)

Les opérations de marché ne sont réalisées qu'avec des banques ou des institutions de premier plan en termes de notation et dans la limite des autorisations fixées par la Direction générale pour chaque contrepartie.

4.3.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est aujourd'hui couvert par une trésorerie excédentaire, cependant, le groupe ne s'interdit pas de recourir à des lignes de crédit le cas échéant. Sa principale dette financière correspond à la dette envers les salariés relative à l'ORS et le PAC.

Le risque de liquidité réside donc essentiellement dans le financement du besoin en fonds de roulement opérationnel, qui est largement couvert par les paiements reçus de la part des clients.

Les risques sur les matières premières sont couverts par des clauses de révisions de prix dans les contrats permettant ainsi de se couvrir contre les fluctuations de prix. Le groupe ne souscrit donc pas d'instruments financiers pour se couvrir sur ce type de risque.

Les risques sur les matières premières sont couverts par des clauses de révisions de prix dans les contrats permettant ainsi de se couvrir contre les fluctuations de prix. Le groupe ne souscrit donc pas d'instruments financiers pour se couvrir sur ce type de risque.

4.3.3. Risque de change

Le groupe ne détient pas de dette financière dans une devise autre que l'euro.

Dans le cadre normal de son activité, le groupe peut être confronté à des problématiques de change sur les appels d'offres remis en devises étrangères, les contrats attribués et sur tous les décaissements futurs libellés en devises étrangères. Les principales devises sur lesquelles le groupe a été exposé au cours de la période sont le dollar américain (USD), le rial saoudien (SAR), la livre sterling (GBP).

Bien que le groupe ne tienne pas systématiquement une comptabilité de couverture spécifique, l'ensemble des transactions significatives en devises, ayant un horizon de temps inférieur à cinq ans, fait l'objet d'une politique de gestion du risque de change. Celle-ci est obtenue lors de la rédaction des contrats exports en ajustant le montant des encaissements en devises à celui des décaissements prévus dans ces devises. En cas de décalage temporel et/ou de montants, le groupe souscrit des contrats à terme ou des options de change sur ces devises pour couvrir cette différence résiduelle.

	31/12/2019	31/12/2018
Contrats d'achat à terme		
Dollar américain (USD)	2,4	
Livre sterling (GBP)	0,6	1,4
Real brésilien (BRL)		
Dollar néo-zélandais (NZD)		
Ringgit malaisien (MYR)		0,9
Contrats de vente à terme		
Dollar américain (USD)		2,4
Livre sterling (GBP)		
Options d'achat		
Livre sterling (GBP)	3,9	
Options « tunnel »		
Real brésilien (BRL)		

Les montants nominaux d'achat et de vente à terme ainsi que les options d'achat sont convertis en euros au taux de change garanti par chaque contrat.

Le contrat d'achat à terme en USD correspond au besoin des projets en Arabie saoudite.

La sensibilité du résultat avant impôts et des capitaux propres recyclables du groupe à une variation des devises étrangères n'est pas significative.

4.3.4. Risque de taux

Les états financiers du groupe présentent peu de sensibilité à ce type de risque.

NOTE 5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. DÉTAILS DU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

5.1.1. Variation du besoin en fonds de roulement

	2019	2018
Diminution (augmentation) nette des stocks	37,2	(1,2)
Diminution (augmentation) nette des avances et acomptes versés	(158,4)	202,3
Diminution (augmentation) nette des clients	(61,9)	(1 354,2)
Augmentation (diminution) nette des autres créances	(37,0)	(67,7)
Augmentation (diminution) nette des fournisseurs	73,6	(14,5)
Augmentation (diminution) nette des avances et acomptes reçus	0,0	394,6
Augmentation (diminution) nette des autres dettes	(18,1)	298,0
Augmentation (diminution) nette des actifs et passifs sur contrats	(255,9)	
Variation du besoin de fonds de roulement	(420,5)	(542,7)

* Les données publiées au titre de l'exercice 2018 concernant la variation du BFR ne tiennent pas compte de la compensation des actifs et passifs sur contrats (norme IFRS 15).

5.1.2. Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

	2019	2018
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(28,8)	(28,1)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(115,9)	(76,8)
Acquisitions de la période	(144,7)	(104,9)
Décalage de décalassement	4,9	13,8
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	(139,8)	(91,1)

5.1.3. Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles

	2019	2018
Cessions d'immobilisations incorporelles	0,0	0,0
Cessions d'immobilisations corporelles	0,6	46,5
Cessions de la période	0,6	46,5
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	0,6	46,5

5.2. PARTIES LIÉES

Le groupe a retenu les parties liées suivantes :

- l'État français et les sociétés sur lesquelles il exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable (dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales) ;
- le fonds commun de placement d'entreprise Actions Naval Group ;
- les entités non consolidées ;
- les entités dans lesquelles le groupe détient un contrôle conjoint ou une influence notable ;
- les dirigeants du groupe.

Les sociétés sur lesquelles l'État français exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable, dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales, sont des entités publiques telles que définies par la norme IAS 24 révisée (Information relative aux parties liées). Conformément à cette norme, le groupe, sur lequel l'État français exerce un contrôle exclusif, ne publie qu'une information globale quant au montant du chiffre d'affaires réalisé avec l'État français et les entités publiques concernées.

5.2.1. Transactions réalisées avec l'État français et les entités publiques

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le groupe a réalisé 70,7 % de son chiffre d'affaires avec l'État français et les entités publiques (contre 69,5 % de son chiffre d'affaires pour l'exercice au 31 décembre 2018).

5.2.2. Créances et dettes vis-à-vis des parties liées (hors État français et entités publiques)

	2019	2018
Ventes		
Part non contrôlée dans les sociétés mises en équivalence	46,1	35,4
Actionnaires et sociétés contrôlées par eux (hors État français et entités publiques)	-	-
Autres (Eurotorp)	19,6	26,3
	31/12/2019	31/12/2018
Créances opérationnelles⁽¹⁾		
Sociétés mises en équivalence	206,5	57,4
Actionnaires et sociétés contrôlées par eux (hors État français et entités publiques)	-	-
Autres (Eurotorp)	-	0,3
Dettes opérationnelles⁽²⁾		
Sociétés mises en équivalence	115,6	35,8
Actionnaires et sociétés contrôlées par eux (hors État français et entités publiques)	-	-
Autres (Eurotorp)	-	-
Passifs financiers⁽³⁾		
Sociétés mises en équivalence	-	-
Actionnaires et sociétés contrôlées par eux (hors État français et entités publiques)	70,2	63,9
Autres	-	-

(1) Les autres créances opérationnelles sont principalement constituées de créances vis-à-vis des sociétés suivantes : Eurotorp, Boustead DCNS Naval Corporation SDN BHD, Défense Environnement Services et Kership.

(2) Les autres dettes opérationnelles sont principalement constituées de dettes vis-à-vis des sociétés suivantes : Eurotorp et Défense Environnement Services.

(3) Les passifs financiers sont constitués de la dette DRS au titre des deux opérations.

5.2.3. Accords conclus avec Thales

À la fin du mois de janvier 2007, dans le cadre du rapprochement avec les activités navales de Thales, le pacte d'actionnaires signé entre l'État français et Thales fait de Thales, l'« actionnaire industriel partenaire » du groupe. Les modalités de gouvernance confèrent à Thales des droits lui permettant de jouer un rôle actif au sein du Conseil d'administration du groupe.

Le groupe a également signé avec Thales un accord de coopération industrielle et commerciale. Celui-ci prévoit une optimisation de l'articulation des activités des deux groupes fondée sur :

- le non-rétablissement de Thales à titre direct ou indirect, après la réalisation de l'opération, dans l'une des quelconques activités exercées par les sociétés TNF (fusion au 1^{er} janvier 2013), Armaris et M0 PA2 ;
- le libre exercice par les filiales françaises ou étrangères de Thales des activités non couvertes par l'engagement de non-rétablissement ;

- une coopération technique et industrielle fondée sur la spécialisation des activités de chaque société afin d'optimiser les investissements de chacune et de faire bénéficier chaque partie au contrat des ressources technologiques de l'autre ;
- la liberté commerciale du groupe ;
- une coopération dans le domaine des achats et des ressources humaines.

Des règles de coopération spécifiques ont par ailleurs été convenues entre les deux sociétés dans certains domaines techniques particuliers. Ces règles sont fondées sur le constat que le groupe et Thales ont des compétences complémentaires. Elles se traduisent par la notion de spécialisation correspondant à l'exercice par l'une des deux sociétés d'une activité de conception et de réalisation dans un domaine.

Pour ce qui concerne le volet commercial de l'accord, le groupe conserve une politique commerciale autonome et un libre accès aux appels d'offres internationaux.

Outre les volets technique et commercial, l'accord prévoit également une coopération dans le domaine des achats pour lesquels un principe de préférence à conditions égales dans le cadre de mises en concurrence est prévu pour la fourniture de biens ou de services entre les parties à l'accord.

L'accord de coopération industrielle et commerciale est conclu pour une durée de sept ans, reconductible tacitement par périodes de cinq ans.

5.2.4. Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations brutes, avantages en nature et charges patronales versés aux membres du Comité exécutif au cours des exercices clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 sont les suivants :

	2019	2018
Rémunérations fixes	2,4	2,2
Rémunérations variables	1,2	1,3
Avantages en nature et autres	0,1	0,1
Charges patronales	1,5	1,5
TOTAL	5,3	5,1
Personnes concernées	9	8

5.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.3.1. Engagements hors bilan liés aux contrats commerciaux

Dans le cadre de ses contrats commerciaux, le groupe donne ou reçoit des garanties destinées à couvrir des obligations futures.

Il s'agit essentiellement de garanties de marché.

	31/12/2019	31/12/2018
Garanties de bonne fin ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾⁽⁷⁾⁽⁸⁾	362,5	238,2
Garanties de dispenses de retenue de garantie ⁽¹⁰⁾	11,5	18,3
Autres garanties données ⁽⁹⁾	73,7	60,5
ENGAGEMENTS DONNÉS	447,6	532,4

(1) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu aux Émirats Arabes Unis, le groupe a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant de 109,9 millions d'euros.

(2) Au titre de contrats de logistique et de fourniture d'équipements à la marine indienne, le groupe a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant de 25,1 millions d'euros.

(3) Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par le groupe au Brésil, des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant total de 119,0 millions d'euros ont été émises.

(4) Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par la société Itaguí Construções Navais SA (ci-après la « société ICN »), le groupe, en sa qualité d'actionnaire de la société ICN, doit faire émettre par ses banques en faveur du client de la société ICN les garanties bancaires de bonne exécution sollicitées par ce dernier, à hauteur de 41 % des engagements souscrits par la société ICN aux termes des contrats précités. Au 31 décembre 2019, le montant des garanties bancaires émises s'élève à 11,8 millions d'euros.

(5) En complément de la garantie de l'État accordé à Sofratern sur le contrat principal Pakistan et dans le cadre de la signature de l'avenant n° 20 relatif à la commande par la marine pakistanaise des modules anaérobiques n° 2 et n° 3, le groupe a été amené à garantir Sofratern à hauteur de 2,6 millions d'euros.

(6) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu avec l'Égypte, le groupe a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant de 48,5 millions d'euros.

(7) Dans le cadre de contrats de vente de services conclus avec l'Égypte, le groupe a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant de 15,6 millions d'euros.

(8) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu avec la Belgique, le groupe a fait émettre par ses banques en faveur de son client une garantie de bonne exécution pour un montant de 7,5 millions d'euros.

(9) Dans le cadre de l'opération ORS relative à l'actionariat salarié, le groupe a fait émettre par ses banques une garantie financière de 28 millions d'euros en faveur de la société de gestion en charge de la gestion du FCP.

(10) Afin de libérer les fonds bloqués au titre de la retenue de garantie sur certains contrats avec la Marine Française de garanties de dispense de retenue de garantie à hauteur de 11,3 millions d'euros ont été émises.

L'échéancier au 31 décembre 2019 est le suivant :

	A moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de cinq ans
Garanties de bonne fin	101,8	105,1	155,6
Garanties de dispenses de retenue de garantie	11,5	0,0	0,0
Autres garanties données	39,8	31,3	2,6
ENGAGEMENTS DONNÉS	153,1	136,3	158,2

	31/12/2019	31/12/2018
Garanties de bonne fin	94,5	72,4
Garanties de dispenses de retenue de garantie	1,8	1,4
Autres garanties reçues	41,3	34,2
ENGAGEMENTS REÇUS	137,6	142,7

L'échéancier au 31 décembre 2019 est le suivant :

	A moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de cinq ans
Garanties de bonne fin	23,5	52,8	18,1
Garanties de dispenses de retenue de garantie	1,8	0,0	0,0
Autres garanties reçues	19,9	21,4	0,0
ENGAGEMENTS REÇUS	45,2	74,3	18,1

5.3.2. Autres engagements

Engagements donnés

Au 31 décembre 2019, les engagements fermes d'investissements s'élèvent à 162,6 millions d'euros (contre 104,3 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Naval Group s'est engagé, à titre principal en faveur des autres associés de la société Naval Energies et à titre subsidiaire en faveur de cette dernière, à se substituer au financement bancaire via des avances en compte courant dès lors que ledit financement n'aurait pas été obtenu en tout ou partie par Naval Energies. L'engagement souscrit par Naval Group ne saurait excéder le montant du financement bancaire tel qu'arrêté à la somme de 40 millions d'euros.

Dans le cadre du partenariat avec le Commonwealth of Australia (CoA) pour le programme Australian Future Submarine, Naval Group pourra être amené à garantir les obligations de sa filiale si celle-ci devait contractualiser seule et directement avec la CoA une partie du programme.

Engagements reçus

Dans le cadre de la réalisation des opérations d'apport, l'État a décidé, conformément à la faculté prévue par les dispositions de l'article 78 de la loi de finances rectificative du 28 décembre 2001, de conserver à sa charge certaines obligations attachées aux droits et biens apportés au-delà des provisions constituées.

5.4. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.